

A full-page photograph serves as the background. It depicts a man with dark hair and a beard, wearing an orange t-shirt and dark blue pants, carrying a young child on his shoulders. The child is wearing a light-colored patterned dress and tan sneakers. They are walking along a rocky shoreline. In the background, there is a sandy beach, the ocean, and a large, dark rock formation under a bright sky.

De vos idées à la réalité

Rapport annuel 2022

La Banque CIBC a comme raison d'être de vous aider à réaliser vos idées.

Qui sommes-nous?

La Banque CIBC (la CIBC) est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à réaliser vos idées, et nous mobilisons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus sécuritaire, équitable et durable.

À l'échelle de la banque et de nos secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux – nos 50 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 13 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.



Notre stratégie

En 2022, notre banque moderne axée sur les relations a continué de se consacrer à offrir à nos clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant notre solidité financière et le contrôle du risque et en faisant progresser notre culture animée par notre raison d'être. À plus long terme, l'exécution de notre stratégie focalisée sur le client nous permettra de continuer de générer une croissance à long terme et de renforcer notre dynamisme, tout en demeurant concentrés sur trois priorités stratégiques :

1. continuer de faire croître notre part de marché dans des segments de clientèle qui nécessitent des interactions étroites et qui sont en forte croissance;
2. améliorer l'expérience bancaire CIBC des clients en investissant dans la numérisation et la technologie, et optimiser davantage l'intercommunication dans l'ensemble de nos activités;
3. investir dans nos futures activités dont le facteur de différenciation devrait assurer notre réussite dans des marchés à croissance rapide.



Faits saillants de 2022



6,2 G\$

Résultat net comme présenté



14,0 %

Rendement des capitaux propres



13 M

de clients



6,6 G\$

Résultat net ajusté¹



14,7 %

Rendement des capitaux propres ajusté¹



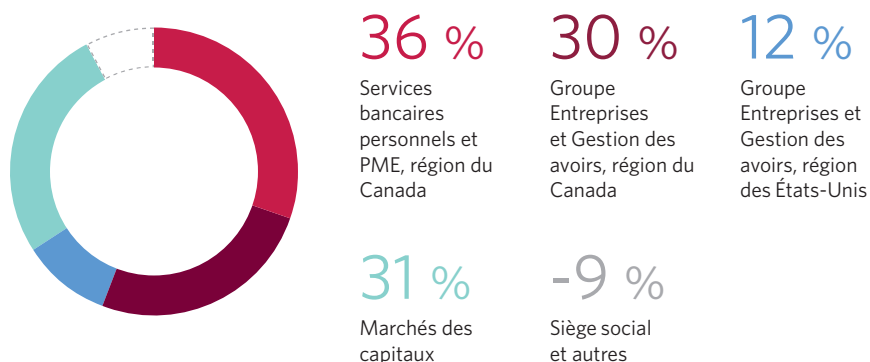
11,7 %

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires²

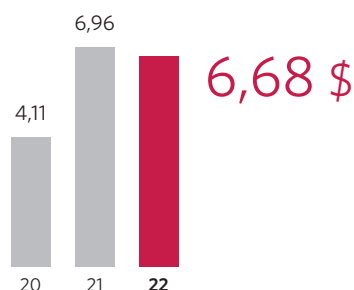
1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.
2) Calculé conformément à la ligne directrice Normes des fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Rendement de 2022 en bref

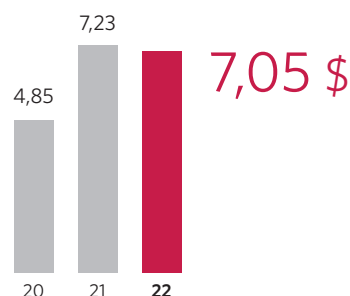
Composition des activités (En % du résultat net comme présenté)



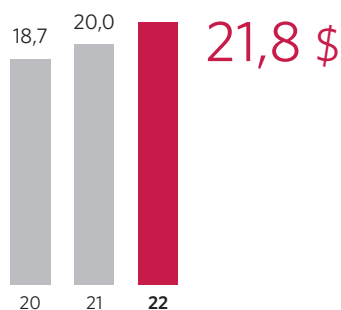
Résultat par action comme présenté¹ (\$)



Résultat par action ajusté^{1,2} (\$)



Produits comme présentés (en milliards de dollars)



Dividende¹ (\$/action)

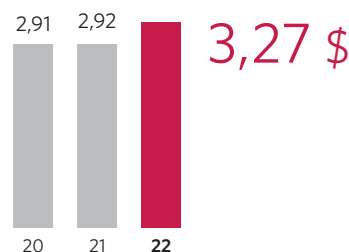


Table des matières

Rendement de 2022 en bref	
Stratégie ESG	i
Notre contribution à l'écosystème	ii
Expérience client	iii
Message du président et chef de la direction	iv
Message de la présidente du conseil d'administration	ix
Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	x
Rapport de gestion	1
États financiers consolidés	108
Notes des états financiers consolidés	121
Revue trimestrielle	194
Revue statistique des dix dernières années	196
Renseignements destinés aux actionnaires	199

- Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.

Points saillants financiers

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022	2021
Résultats financiers		
Produits	21,8	20,0
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1,1	0,2
Charges	12,8	11,5
Résultat net, comme présenté/ajusté ¹	6,2/6,6	6,4/6,7
Résultat avant impôt et provisions ajusté ¹	9,4	8,8
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité comme présenté ² /ajusté ¹	58,6/56,4	57,6/55,4
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ² /ajusté ¹	14,0/14,7	16,1/16,7
Marge d'intérêts nette ²	1,40	1,42
Rendement total pour les actionnaires	(13,56)	58,03
Renseignements sur les actions ordinaires		
Résultat dilué par action comme présenté/ajusté ^{1,3}	6,68/7,05	6,96/7,23
Capitalisation boursière	56,1	67,7
Dividendes (%)		
Rendement des actions	5,3	3,9
Ratio de versement de dividendes comme présenté ² /ajusté ¹	48,8/46,3	41,8/40,3
Résultat net des unités d'exploitation stratégiques		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2,2	2,5
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1,9	1,7
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	0,8	0,9
Marchés des capitaux	1,9	1,9

Grille de pointage des mesures financières pour 2022

	Cible	Résultats comme présentés	Résultats ajustés ¹
Croissance du résultat dilué par action ³	Croissance annuelle de 5 % à 10 % ⁴	6,68 \$, en baisse de 4 % par rapport à celui de 2021 TCAC ⁵ sur 3 ans = 6,1 % TCAC sur 5 ans = 3,5 %	7,05 \$, en baisse de 2 % par rapport à celui de 2021 TCAC sur 3 ans = 5,8 % TCAC sur 5 ans = 4,9 %
Rendement des capitaux propres (RCP) ²	Au moins 15 % ⁴	14,0 % Moyenne sur 3 ans = 13,4 % Moyenne sur 5 ans = 14,2 %	14,7 % Moyenne sur 3 ans = 14,4 % Moyenne sur 5 ans = 15,2 %
Levier d'exploitation ²	Positif ⁴	(1,9) %, en baisse de 720 points de base par rapport à celui de 2021 Moyenne sur 3 ans = (0,2) % Moyenne sur 5 ans = 0,1 %	(1,9) %, en baisse de 260 points de base par rapport à celui de 2021 Moyenne sur 3 ans = (0,6) % Moyenne sur 5 ans = 0,5 %
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	Solide réserve par rapport aux exigences réglementaires	11,7 %	
Ratio de versement de dividendes ²	De 40 % à 50 % ⁴	48,8 % Moyenne sur 3 ans = 53,8 % Moyenne sur 5 ans = 51,3 %	46,3 % Moyenne sur 3 ans = 48,9 % Moyenne sur 5 ans = 47,4 %
Rendement total pour les actionnaires	Surpasser le rendement de l'indice composé S&P/TSX des banques sur une période mobile de trois et cinq exercices		
		3 ans	5 ans
		CIBC : 28,5 % Indice des banques : 29,0 %	40,2 % 40,6 %

- 1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.
- 2) Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition de ces mesures financières.
- 3) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- 4) Fondée sur les mesures ajustées. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.
- 5) Le calcul du taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans porte sur la période de 2019 à 2022 et celui du TCAC sur cinq ans, sur la période de 2017 à 2022.

Stratégie ESG

Mettre nos ambitions à l'œuvre

Nous mobilisons nos ressources en vue de créer des changements positifs pour notre équipe, notre clientèle, nos collectivités et notre planète, contribuant ainsi à un avenir plus sûr, équitable et durable où tous réaliseront leurs ambitions.

Voici les mesures par lesquelles nous mettons nos engagements ESG à l'œuvre :

Renforcer l'intégrité et la confiance



Nous misons sur la technologie pour offrir des solutions novatrices qui permettent à nos clients d'atteindre leurs objectifs financiers et nous donnons les moyens à notre équipe de rehausser l'expérience client.

- L'intérêt de nos clients, de nos actionnaires et de la société étant notre priorité, nous avons poursuivi nos travaux sur l'incidence de l'éthique des données et l'évaluation du risque qui y est lié visant à encourager les pratiques éthiques d'acquisition, de gestion et d'utilisation de données. À cette fin, nous nous appuyons sur un processus d'évaluation du risque et un comité consultatif chargé de la gouvernance et de la surveillance, ainsi que sur notre culture et nos formations.
- Nous avons démontré la rapidité avec laquelle nous transformons notre banque pour renforcer notre résilience, notre efficacité et notre souplesse, tout en intégrant la sécurité dans tout ce que nous faisons dans le cadre de notre stratégie globale des technologies et grâce à une entente pluriannuelle avec Microsoft Azure.
- Grâce à notre partenariat avec MX Technologies Inc., nous avons amélioré le partage sécurisé des données afin d'assurer une expérience client sécuritaire et harmonieuse pour le partage des renseignements financiers au moyen d'applications de technologie financière de tiers.

Ouvrir des possibilités



Nous investissons dans le renforcement et l'établissement de collectivités plus équitables et résilientes. Notre plan d'action vise à éliminer les obstacles à l'accès, à promouvoir le changement en tant qu'employeur et à renforcer les collectivités que nous servons.

- En partenariat avec Microsoft Canada et grâce au cofinancement assuré par la Fondation CIBC, notre nouvelle Alliance pour un impact social soutiendra NPower Canada et La Marche des dix sous du Canada pour combler les lacunes en matière de compétences numériques en offrant de nouvelles possibilités de formation et d'emploi dans le secteur des technologies et en assurant l'égalité d'accès à toutes les communautés du pays.
- En encourageant les partenariats afin d'offrir des produits et services diversifiés qui permettent d'éliminer les obstacles, de réduire les inégalités et de promouvoir l'inclusion sociale et économique, nous continuons de chercher des moyens d'améliorer le programme de prêts résidentiels pour autochtones, lequel est spécialement conçu pour répondre à la pénurie de logements au sein des communautés autochtones du Canada.
- En misant sur notre programme bancaire destiné aux entrepreneurs noirs, nous avons lancé notre nouveau Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, assorti d'un engagement de 15 M\$ en prêts aux entreprises sur une durée de quatre ans (2022-2025), afin de multiplier les possibilités de transformation au sein des communautés au Canada.

Accélérer la lutte contre les changements climatiques



Notre objectif est de soutenir les ambitions climatiques des clients, d'encourager les comportements de consommation favorables au climat et de perfectionner nos activités. Notre plan d'action met l'accent sur la gestion responsable de notre empreinte carbone ainsi que sur la prestation de conseils et l'offre de produits et solutions efficaces grâce auxquels nos clients peuvent agir concrètement pour atteindre leurs propres objectifs de durabilité.

- Nous avons établi des objectifs provisoires visant à réduire considérablement l'intensité en carbone des émissions financées associées à nos portefeuilles des secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie d'ici 2030, pour poursuivre l'objectif de zéro émission nette associé aux activités d'exploitation et de financement de la banque d'ici 2050.
- Nous avons continué de faire évoluer Carbonplace, fruit d'une collaboration internationale visant à créer une plateforme technologique novatrice dédiée à l'achat volontaire de crédits de carbone, en élargissant le réseau des banques pour faire passer le nombre de membres fondateurs de quatre à neuf, et en procédant à la mise en marché de la plateforme.

Notre contribution à l'écosystème

L'atteinte de nos objectifs collectifs en matière de durabilité exige que des changements soient apportés à l'ensemble du système grâce à la collaboration et au partenariat. Outre le soutien direct que nous apportons à nos clients, nous investissons dans l'écosystème plus large et y nouons des partenariats afin de mobiliser des capitaux, d'orienter les politiques, de promouvoir les technologies et de former la prochaine génération de leaders.



1) La finance durable concerne principalement les activités des clients qui soutiennent, entre autres, la production d'énergie renouvelable et sans émissions, l'efficacité énergétique, les infrastructures durables, les immeubles verts, le financement lié à la durabilité et les produits financiers durables. Les produits offerts par la CIBC qui font partie de notre engagement en matière de mobilisation pour ces activités des clients comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, les conseils en fusions et acquisitions et les investissements de capitaux.

Expérience client

Nos clients sont au cœur de nos activités, et notre raison d'être est de les aider à réaliser leurs idées.

En 2022, nous avons continué d'investir pour transformer notre expérience client, donner aux membres de notre équipe les moyens d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs et simplifier la façon de faire affaire avec nous.

- Nous avons accueilli plus de deux millions de titulaires de cartes de crédit Costco Mastercard au sein de la CIBC et veillé à offrir à ces clients une transition harmonieuse vers la nouvelle carte. Nous avons également établi un nouveau centre de contact pour leur offrir un service personnalisé, et nous sondons régulièrement ces clients, de même que tous nos clients, pour évaluer leur satisfaction.
- Nous avons simplifié la façon de faire affaire avec nous numériquement pour les clients au Canada et aux États-Unis. Nous avons ajouté une nouvelle fonctionnalité à l'application CIBC US Mobile Banking afin que, peu importe où ils sont, ils puissent envoyer de l'argent aux membres de leur famille ou à leurs amis rapidement ou simplement à partir d'un compte chèques ou d'épargne CIBC. Au Canada, nous avons ajouté une fonction qui permet de vérifier en ligne les opérations par carte de crédit non reconnues, ainsi que l'Assistant virtuel CIBC qui procure en tout temps de l'aide et des réponses aux clients des services bancaires mobiles, et nous avons été la première des cinq grandes banques à offrir les paiements périodiques ou postdatés par Virement *Interac*. Notre souci constant d'améliorer l'expérience client des services bancaires en direct nous a valu la position de tête pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires en ligne selon une étude de J.D. Power et le premier rang du palmarès des services bancaires mobiles de Survisor, de même qu'un prix de leadership dans le cadre des *Global Digital CX Banking Awards* décernés par The Digital Banker.
- Nous continuons de nous consacrer à fournir des conseils aux clients et à simplifier la planification financière pour qu'ils puissent demeurer concentrés sur l'atteinte de leurs objectifs. Depuis le lancement de Pro-objectifs CIBC en 2020, 400 000 plans financiers ont été réalisés au moyen de notre plateforme numérique d'établissement d'objectifs, ce qui a entraîné une progression considérable du niveau de satisfaction (score net de recommandation) affiché par les clients ayant utilisé la plateforme avec l'aide de leur spécialiste en services financiers. De plus, nous avons accru les capacités en prestation de conseils de nos centres bancaires en créant le poste de spécialiste associé en services financiers, amélioré les outils et ressources de la section Conseils Intelli de notre site Web et créé le Bureau de gestion familiale CIBC en appui aux besoins uniques des familles à valeur nette élevée en matière de gestion des avoirs.
- Nous avons repensé nos processus et notre plateforme de gestion des plaintes pour en améliorer l'efficacité et la transparence. Une fois mise en œuvre, cette version repensée nous procurera des informations exploitables qui nous aideront à résoudre les problèmes les plus courants rencontrés par nos clients et à faire disparaître les obstacles.

Quelques témoignages de clients au sujet de notre banque :



«

Me retrouver soudainement endetté pendant la pandémie a été une expérience frustrante et stressante. Heureusement que Kasey était là. Il n'a pas été qu'un simple conseiller, mais un ami aussi. »

Chris C., client de la CIBC



«

La CIBC n'a pas vu notre âge... mais notre rêve. Nous savions que nous voulions nous lancer en affaire, mais il nous manquait les fonds. L'équipe CIBC nous a vraiment expliqué tout ce qu'il fallait savoir au sujet du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires. Notre conseiller, Chancie R., nous a énormément aidées à comprendre comment ce prêt répondait aux besoins de notre entreprise. »

Chanice D. et Victoria C., propriétaires de The Bernese Barista et clientes de la CIBC



«

C'est bien d'avoir quelqu'un qui croit en vous. C'est ce qui vous aide à croire que vous pouvez réaliser vos rêves. Ma conseillère Shayla ne m'a jamais laissé rêver autrement qu'en grand. »

Alexa A., propriétaire d'Auntie Aldoo's Kitchen et cliente de la CIBC

Produits par secteur d'activité en 2022



8,91 G\$

Services bancaires personnels
et PME, région du Canada



5,25 G\$

Groupe Entreprises et
Gestion des avoirs, région du
Canada



2,46 G\$

Groupe Entreprises et Gestion
des avoirs, région des États-Unis



5,00 G\$

Marchés des capitaux

Message du président et chef de la direction



Victor G. Dodig
Président et chef de la direction



Aujourd'hui, grâce à la croissance de ses activités et à son engagement en faveur d'un avenir plus durable, la CIBC est une banque en plein essor qui s'appuie sur des assises solides, une stratégie claire et focalisée sur les clients et un historique de génération de valeur pour toutes les parties intéressées. »

En 2022, nos nombreuses réalisations ont permis de démontrer que la CIBC est véritablement devenue la banque moderne axée sur les relations que nous avons entrepris de bâtir. Le nombre élevé de nouveaux clients acquis et la croissance robuste de notre chiffre d'affaires en témoignent, tout comme l'enthousiasme et l'engagement avec lesquels les membres de notre équipe incarnent au quotidien notre raison d'être, soit d'aider nos clients à réaliser leurs idées.

Aujourd'hui, grâce à la croissance de ses activités et à son engagement en faveur d'un avenir plus durable, la CIBC est une banque en plein essor qui s'appuie sur des assises solides, une stratégie claire et focalisée sur les clients et un historique de génération de valeur pour toutes les parties intéressées.

Dès le début de la pandémie, nous avons été là pour nos clients et nos parties intéressées avec nos conseils et notre soutien, ainsi que notre dévouement inébranlable pour nos collectivités dans des moments difficiles. Dans l'ensemble de l'économie, les familles et les entreprises se sont recentrées sur leurs objectifs à long terme en 2022, mais dans un contexte économique plus incertain. Les taux d'intérêt ont augmenté en réponse à la hausse de l'inflation, et la croissance économique devrait ralentir dans les principaux marchés où nous exerçons nos activités.

Comme nous l'avons toujours fait par le passé, nous serons là pour offrir à nos clients les conseils et les solutions qui leur permettront de garder le cap sur leurs objectifs à long terme. C'est l'élément central de notre culture focalisée sur le client et le moteur de nos excellents résultats.

La dynamique que nous avons établie à l'échelle de la banque nous place en bonne position pour générer des résultats durablement supérieurs à long terme, grâce à l'exécution continue de notre stratégie axée sur la clientèle, qui consiste à :

- mettre l'accent sur des segments de marché qui nécessitent des interactions étroites et qui sont en forte croissance au sein desquels des avantages concurrentiels et une dynamique manifeste nous permettent de générer des résultats pour les clients et de stimuler la croissance;
- enrichir l'expérience client par des investissements soutenus dans le numérique, fournir aux clients les technologies qui leur permettent d'en faire plus et d'interagir avec notre banque, et améliorer l'expérience pour les membres de notre équipe;
- développer des facteurs de différenciation futurs, soit des secteurs d'activité où, grâce au renforcement d'avantages stratégiques, notre banque pourra se démarquer au sein d'importants marchés de croissance dans l'avenir.



Victor Dodig en visite sur le chantier naval d'un client à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Rendement de nos activités en 2022

L'exécution de notre stratégie et les retombées positives de nos investissements apparaissent clairement dans nos résultats de 2022.

En 2022, notre banque a déclaré un résultat de 6,2 G\$, ou 6,68 \$ par action, ce qui, sur une base ajustée¹, correspond à un résultat de 6,6 G\$, ou 7,05 \$ par action. Ces résultats sont conformes à ceux du dernier exercice, du fait surtout du niveau plus normal des dotations à la provision pour pertes sur créances après une année marquée par la reprise des provisions en 2021.

Les produits se sont chiffrés à 21,8 G\$ et le résultat avant impôt et provisions ajusté¹, à 9,4 G\$, ce qui représente des hausses respectivement de 9 % et 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats découlent d'une robuste croissance des volumes dans l'ensemble des activités, résultat direct de l'exécution de notre stratégie axée sur la clientèle et de nos investissements dans la croissance, dont notre banque tirera parti en 2023 et dans les années subséquentes.

Bâtir la principale banque de détail du Canada

Nous avons repositionné notre unité d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, pour en stimuler la croissance, et généré des résultats solides en 2022. Grâce à l'attention accordée à notre expertise-conseil et à nos offres numériques de premier plan, nous avons affiché la croissance nette de la clientèle la plus élevée depuis 2017, augmenté notre part de marché au chapitre des dépôts et des prêts et continué d'être reconnus pour nos plateformes numériques, comme en témoigne l'étude sur les services bancaires en ligne de J.D. Power où nous figurons au premier rang parmi nos pairs au Canada.

Notre croissance a été favorisée par l'accent mis sur la satisfaction des facteurs financiers plus complexes des Canadiens bien nantis, un segment de clientèle en forte croissance qui nécessite des interactions étroites. L'offre de Service Impérial CIBC constitue pour nous un avantage structurel au sein de ce marché, soit l'accès à un conseiller attitré pour les clients dont les besoins financiers sont plus complexes. Nous avons amélioré cette offre avec des outils numériques et axés sur les données novateurs, comme Pro-objectifs CIBC, une plateforme numérique que nos clients et les membres de notre équipe peuvent utiliser dans leurs interactions concernant l'établissement et le suivi d'un plan personnalisé.

L'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco a élargi la portée de notre portefeuille de cartes et constitue une excellente occasion d'établir des relations à long terme avec les plus de deux millions de nouveaux clients ainsi acquis en leur présentant toute la valeur des services-conseils de la CIBC. Les premiers résultats des conversations que nous avons eues avec ces clients sont très positifs.

Notre banque joue un rôle vital pour ce qui est d'aider nos clients à concrétiser leurs idées en matière de durabilité. C'est un rôle que nous nous sommes engagés à endosser depuis longtemps et qui fait partie intégrante de nos plans de croissance stratégiques et de notre façon de faire des affaires.

1) Mesure non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.

L'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco a élargi la portée de notre portefeuille de cartes et constitue une excellente occasion d'établir des relations à long terme avec les plus de deux millions de nouveaux clients ainsi acquis en leur présentant toute la valeur des services-conseils de la CIBC.



Victor Dodig prenant la parole à l'occasion de la Journée des investisseurs 2022 de la CIBC à l'édifice CIBC SQUARE, à Toronto.

Nous avons continué d'innover et de développer des facteurs de différenciation futurs pour nos clients d'affaires avec l'annonce d'un partenariat avec Pollinate, une entreprise de technologies financières du Royaume-Uni, afin d'offrir « Tyl de la Banque CIBC », une plateforme infonuagique axée sur le numérique qui permet aux PME d'accepter des paiements en toute sécurité et d'administrer des programmes de fidélisation.

Dans l'ensemble, nos activités de détail ont affiché une croissance robuste grâce à l'attention constante portée à l'approfondissement des relations avec les clients et aux investissements technologiques. C'est sur cette solide lancée que nous entreprenons l'exercice 2023.

Les services bancaires dans l'économie privée

Notre structure unique qui réunit les activités de Groupes Entreprises et Gestion des avoirs dans un même secteur au Canada ainsi qu'aux États-Unis nous positionne pour être les chefs de file des conseils financiers au sein de l'économie privée en Amérique du Nord.

Au Canada, nous avons bâti une banque commerciale axée sur les relations affichant une croissance à risque contrôlé supérieure à celle du marché, et nous avons continué d'observer une forte demande pour les prêts et les dépôts l'an dernier.

Au sein de Gestion privée, nous avons suivi une trajectoire de croissance positive en investissant dans de nouvelles technologies pour accroître notre offre de services-conseils. Preuve parmi d'autres de nos progrès, le *Globe and Mail* a nommé 30 conseillers de CIBC Wood Gundy dans son classement des meilleurs conseillers en gestion de patrimoine au Canada en 2022.

Au sein de Gestion d'actifs, nous avons poursuivi l'intégration d'un cadre ESG dans l'ensemble de nos stratégies de gestion active des placements, et nous continuons de faire bonne figure au chapitre des ventes nettes de fonds communs de placement par rapport à nos pairs.

Aux États-Unis, nous avons adopté une approche stratégique rigoureuse et un état d'esprit axé sur les relations pour développer les activités de Groupe Entreprises et de Gestion privée, et le succès est au rendez-vous. Nous avons observé une croissance robuste d'un exercice à l'autre.

D'un pays à l'autre, notre approche intégrée, nos investissements dans les plateformes pertinentes et l'optimisation de l'intercommunication dans l'ensemble de nos équipes nous placent dans une position unique pour soutenir les investisseurs individuels et les clients de l'économie privée. Nous préparons également l'avenir en nous concentrant sur la nouvelle économie et nous nous démarquons à cet égard grâce à notre secteur Services financiers Innovation CIBC, dont l'expansion s'est poursuivie en 2022.

L'approche collaborative unique de nos secteurs Groupe Entreprises et Gestion des avoirs nous confère un avantage concurrentiel au sein de ce marché que nous continuerons de développer à long terme.

Accroître notre plateforme de marchés des capitaux distinctive

La plateforme de marchés des capitaux que nous avons mise en place s'appuie sur une composition diversifiée des activités et met l'accent sur les liens avec les clients à l'échelle de la banque, procurant ainsi une source de produits récurrents qui réduit la volatilité des résultats traditionnellement dégagés par les activités sur les marchés des capitaux. Cette plateforme, unique parmi nos pairs, nous a permis d'afficher un rendement relatif élevé au cours des dernières années.

En plus d'approfondir les relations avec nos clients de partout au Canada, conformément à nos priorités stratégiques, nous avons multiplié par deux les produits tirés de notre plateforme de marchés des capitaux aux États-Unis au cours des cinq dernières années. Nous continuerons de miser sur des possibilités de croissance interne dans ce pays dans les prochaines années, tirant parti de l'excellente intercommunication entre nos équipes pour répondre à davantage de besoins de nos clients.

L'attention accordée aux segments de marché en forte croissance, où nous pouvons mettre à profit nos services-conseils et notre expertise de premier plan dans le secteur pour stimuler la croissance, nous a permis de nous classer dans les dix positions de tête en matière de financement pour le secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord. Un tel accomplissement témoigne de l'accroissement de nos capacités sur les marchés des capitaux en Amérique du Nord et constitue un facteur de différenciation dans un segment de marché qui continuera d'offrir d'importantes possibilités de croissance au cours des années à venir.

Le lancement et la croissance rapide des certificats canadiens d'actions étrangères, une solution novatrice qui révolutionne l'achat et la détention d'actions de sociétés mondiales par les investisseurs canadiens, sont un exemple des efforts concertés que nous déployons à l'échelle de la banque pour répondre aux besoins des clients en tirant parti de notre plateforme de marchés des capitaux.

Nos Services financiers directs, qui regroupent des services numériques comme Simplii Financial, Pro-Investisseurs CIBC et le Groupe Solutions de rechange, constituent un autre facteur de différenciation pour notre banque. En 2022, Ipsos a classé Simplii Financial au premier rang au chapitre de l'expérience client, ce qui en dit long sur la valeur de notre offre et le potentiel de croissance de ce secteur d'activité pour nous dans l'avenir. Il nous permet d'offrir une proposition de valeur unique et nous continuerons d'investir dans sa croissance au cours des prochaines années.

Bâtir un avenir plus durable

Notre banque joue un rôle vital pour ce qui est d'aider nos clients à concrétiser leurs idées en matière de durabilité. C'est un rôle que nous nous sommes engagés à endosser depuis longtemps et qui fait partie intégrante de nos plans de croissance stratégiques et de notre façon de faire des affaires. Notre stratégie ESG vise principalement à accélérer la lutte contre les changements climatiques, à renforcer l'intégrité et la confiance et à ouvrir des possibilités. Nous avons réalisé des progrès sur tous ces fronts en 2022.

Dans le cadre de notre objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, nous avons établi des cibles provisoires de réduction de l'intensité des émissions associées à nos portefeuilles des secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie d'ici 2030. Notre banque est en voie de s'imposer comme un chef de file pour ce qui est d'aider les clients à progresser vers l'atteinte de leurs objectifs stratégiques en matière de durabilité. Nous travaillons en étroite collaboration avec les sociétés d'énergie conventionnelle pour investir de manière responsable dans la production d'énergie, ainsi qu'avec les secteurs émergents pouvant contribuer à assurer l'approvisionnement énergétique de l'avenir. Ces deux aspects sont essentiels pour atteindre nos objectifs de durabilité.

Équipe de la direction



Victor G. Dodig
Président et chef
de la direction



Shawn Beber
Premier vice-président à la
direction et chef de groupe,
région des États-Unis, et
président et chef de la
direction, CIBC Bank USA



Harry Culham
Premier vice-président à la
direction et chef de groupe,
Marchés des capitaux et
Services financiers directs



Laura Dottori-Attanasio
Première vice-présidente
à la direction et chef
de groupe, Services
bancaires personnels et
PME, région du Canada



Frank Guse
Premier vice-président
à la direction et chef de
la gestion du risque



Jon Hountalas
Premier vice-président
à la direction et chef de
groupe, Groupe Entreprises
et Gestion des avoirs,
région du Canada



Christina Kramer
Première vice-présidente
à la direction et chef de
groupe, Technologie,
infrastructure et innovation



Kikelomo Lawal
Vice-présidente à la
direction et chef des
affaires juridiques



Hratch Panossian
Premier vice-président
à la direction et chef des
services financiers



Sandy Sharman
Première vice-présidente à la
direction et chef de groupe,
Personnel, culture et marque



L'édition 2022 de la Course à la vie CIBC de la Société canadienne du cancer.

Nous nous engageons en faveur d'une économie et d'une société inclusives. Plus tôt cette année, nous avons lancé la Fondation CIBC dont la mission est d'ouvrir des possibilités sociales et économiques pour tous. Au cours de sa première année d'activité, la Fondation CIBC a annoncé différentes initiatives, comme notre investissement dans un nouveau partenariat avec Microsoft pour offrir des possibilités de carrière en technologie aux communautés actuellement sous-représentées dans ce domaine. C'est une occasion pour diverses personnes de concrétiser plus rapidement leurs objectifs professionnels et pour nous tous, de soutenir la croissance économique en renforçant notre bassin de compétences dans des secteurs d'avenir.

Nous avons également lancé des produits et des programmes destinés aux collectivités défavorisées en termes d'accès aux services bancaires, dont un programme spécialement conçu pour les entrepreneurs noirs. À ce jour, la réponse a été très favorable, et nous comptons réaliser d'autres progrès à ce chapitre au cours de l'année qui vient. Nous demeurons également des chefs de file de l'équilibre hommes-femmes, et le *Globe and Mail* nous a récemment classés sur sa liste de référence « Women Lead Here » pour la diversité des genres au sein de la direction.

Cette année a marqué le retour de la Course à la vie CIBC de la Société canadienne du cancer en tant qu'événement en personne, qui a permis de recueillir 13 M\$ pour une cause chère au cœur de tant de membres de notre équipe.

Investir dans notre équipe

Notre culture connectée est un facteur de différenciation pour notre banque, et notre équipe est la pierre d'assise de la dynamique que nous avons établie dans l'ensemble de nos activités. Je tiens à remercier notre remarquable équipe qui incarne notre raison d'être au quotidien.

Nous croyons qu'un investissement dans notre équipe constitue également un investissement dans notre potentiel de croissance. En 2022, nous avons amélioré notre programme de soins médicaux et d'avantages sociaux, notamment en bonifiant les prestations de remplacement du revenu pendant les congés pour soins aux enfants et la couverture pour les services de santé mentale, les soins liés à l'affirmation de genre et les traitements de fertilité, ainsi qu'en offrant un accès aux services de diététistes agréés. De plus, nous avons mis davantage l'accent sur le bien-être en discutant activement de divers sujets, comme la santé mentale et physique et l'équilibre entre le travail et la vie personnelle avec nos leaders et les membres de notre équipe. Les conversations que nous avons eues sont essentielles pour promouvoir une culture qui permet à nos employés d'offrir le meilleur d'eux-mêmes à nos clients et à nos parties intéressées, jour après jour. En outre, nous avons lancé VotreCadence@CIBC, une nouvelle plateforme sur la santé et le bien-être qui permet aux employés de se fixer des objectifs de mieux-être et de relever des défis individuels et collectifs favorisant l'adoption de comportements sains.

Nous avons également haussé le salaire de base d'un certain nombre d'employés en 2022, et nous nous sommes engagés à faire passer à 25 \$ notre salaire horaire minimum d'entrée au Canada et aux États-Unis d'ici 2025.

En 2022, nous avons terminé notre déménagement dans la première tour de l'édifice CIBC SQUARE, où plus de 13 000 membres de notre équipe de Toronto collaborent désormais pour satisfaire les besoins de notre clientèle.

Grâce à ces investissements et à d'autres initiatives, notre score de mobilisation des employés nous place parmi les organisations les plus performantes sans égard au secteur d'activité, un avantage qui se manifeste dans le dévouement et l'engagement dont toute notre équipe fait preuve au quotidien.

En conclusion

La CIBC est une banque axée sur les relations pour un monde moderne.

Nous amorçons 2023 avec la conviction que notre banque est bien positionnée pour connaître un autre exercice fructueux, assez solide pour affronter n'importe quel défi et tirer parti de tout le spectre des possibilités de croissance. Nous sommes clairement sur une lancée, et notre stratégie focalisée sur la clientèle nous permet d'exploiter nos avantages au sein du marché pour faire encore plus pour nos clients et créer de la valeur pour nos parties intéressées.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Message de la présidente du conseil d'administration

«

L'exercice 2022 a été marqué par la dynamique solide de la CIBC à l'échelle de ses unités d'exploitation stratégiques. Malgré l'incertitude exacerbée par les facteurs géopolitiques et économiques, la culture animée par la raison d'être de la CIBC et sa stratégie axée sur les clients ont guidé les efforts de tous les membres de l'équipe et créé de la valeur pour toutes ses parties intéressées. »



La dynamique solide de la CIBC a été mise de l'avant à l'occasion de la Journée des investisseurs qui a eu lieu au mois de juin de cette année, et le conseil d'administration appuie entièrement la stratégie, les priorités et les investissements relativement à l'orientation future de la banque. Le conseil d'administration surveille activement la mise en œuvre des investissements stratégiques de la banque et le rendement relatif de ses activités. Nous continuons de superviser la mise en œuvre de la stratégie de gestion des compétences de la banque pour assurer que nous disposons d'un bassin de compétences solide et diversifié. La CIBC a nommé un certain nombre de cadres supérieurs à de nouveaux rôles, leur permettant ainsi de consolider leur expérience et de renforcer leurs capacités en lien avec les activités clés et les rôles fonctionnels.

Le conseil d'administration s'est engagé à réaliser des progrès constants au chapitre des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), en les ancrant davantage dans notre stratégie et nos activités. Parmi les événements positifs de cette année, mentionnons la mise en œuvre d'objectifs provisoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre financées pour plusieurs portefeuilles d'ici 2030. Il importe de noter que la rémunération des cadres supérieurs, ainsi que celle de la plupart des membres de l'équipe, continue d'être liée à la performance ESG, notamment aux objectifs climatiques. Les membres du conseil d'administration demeurent également bien informés de l'évolution du contexte entourant les questions ESG grâce au programme régulier de perfectionnement des administrateurs.

La CIBC a comme priorités d'encourager l'inclusivité au sein de l'équipe et de prôner une économie inclusive. Le conseil d'administration de 2022, composé d'administrateurs de diverses origines et aux expériences et parcours variés, a maintenu une composition paritaire pour une deuxième année d'affilée. Il compte également des administrateurs qui s'identifient comme étant des personnes de couleur ainsi qu'un membre de la communauté LGBTQ+.

Deux nouveaux administrateurs se sont joints au conseil d'administration au cours de l'exercice. M. Ammar Aljoundi, président et chef de la direction de Mines Agnico Eagle Limitée, possède une vaste expérience de la stratégie d'entreprise, des marchés des capitaux et des services bancaires. M. Bill Morneau, ancien ministre des Finances du Canada, nous fait bénéficier de sa vision stratégique et de l'étendue de son leadership à l'échelle des secteurs public et privé ainsi que de son expertise internationale solide. Je suis heureuse de souhaiter la bienvenue à M. Aljoundi et à M. Morneau au sein du conseil d'administration de la CIBC.

M. Patrick D. Daniel s'est retiré du conseil d'administration au cours de l'exercice. Au nom des actionnaires de la CIBC et des autres membres du conseil d'administration de la CIBC, j'aimerais remercier M. Daniel pour sa précieuse contribution tout au long des 13 dernières années.

Nous envisageons l'avenir avec optimisme et nous sommes persuadés que la dynamique qui a caractérisé 2022 se poursuivra et permettra à la CIBC d'aller de l'avant. J'aimerais remercier le président et chef de la direction, Victor Dodig, et les membres de l'équipe de direction de la CIBC pour leur leadership soutenu ainsi que les 50 000 membres de l'équipe qui, chaque jour, incarnent la raison d'être de la CIBC.

Katharine B. Stevenson
Présidente du conseil

En 2012, le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR) mis sur pied par le Financial Stability Board, a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations à fournir selon le GTDAR sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Informations à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
			Pages		
Généralités	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque	104		71–73
	3	Principaux risques et nouveaux risques	55		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	40, 43, 78, 79	170–171	9, 16
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	48, 49		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	47, 50, 52		
	7	Risques découlant des activités commerciales	53, 58		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la banque	35–36, 54, 62, 67, 74, 76		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	35–36	170–171	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	40		8–11
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	41		12
	12	Gestion et planification des fonds propres	43	170–171	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	42, 58		4
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	38, 42		4
	15	Risque de crédit par portefeuille important	60–65		27–36
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	42		4, 5
	17	Application d'essais à rebours aux modèles	54, 62, 72		69, 70
Liquidités	18	Actifs liquides	77		
Financement	19	Actifs grevés	77		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	81		
	21	Stratégie et sources de financement	80		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	71		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	71–75		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	71–75		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	35, 74		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	63–69	143–150, 189	6–7, 65–68
	27	Prêts douteux et politiques d'allègement	60, 68, 88	123	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	68	144	
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	60, 64	159–160	68, 35 ¹
	30	Atténuation du risque de crédit	60	159–160	20, 27–36, 39–40, 46–50, 53, 68
Autres risques	31	Autres risques	82–86		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	82	182	

1) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2022 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 30 novembre 2022. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 101 à 107 du présent Rapport annuel.

2 Vue d'ensemble	7 Vue d'ensemble du rendement financier	14 Mesures non conformes aux PCGR	47 Gestion du risque
2 Notre stratégie	7 Revue des résultats financiers de 2022	21 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques	87 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Performance par rapport aux objectifs	7 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	22 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	87 Méthodes comptables critiques et estimations
4 Points saillants financiers	8 Produits autres que d'intérêts	24 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	91 Faits nouveaux en matière de comptabilité
5 Conjoncture de l'économie et du marché	8 Produits de négociation (BIE)	27 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	92 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
5 Revue de l'exercice 2022	9 Dotation à la provision pour pertes sur créances	30 Marchés des capitaux	93 Transactions entre parties liées
5 Perspectives pour l'année 2023	9 Charges autres que d'intérêts	33 Siège social et autres	94 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
6 Événements importants	10 Impôts et taxes	34 Situation financière	95 Information financière annuelle supplémentaire
	10 Change	34 Revue du bilan consolidé résumé	
	11 Revue des résultats du quatrième trimestre	35 Gestion des fonds propres	
	11 Analyse des tendances trimestrielles	45 Arrangements hors bilan	
	12 Rétrospective du rendement financier de 2021		101 Glossaire

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2023 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles et nos engagements (dont ceux visant l'atteinte de zéro émission nette), nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2023 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévision », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2023 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante du taux d'inflation élevé, de la hausse des taux d'intérêt et de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est fortement associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine; l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine, et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et autres risques environnementaux et sociaux; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un désinvestissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et nous mobilisons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus sécuritaire, équitable et durable.

À l'échelle de la banque et de nos secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux – nos 50 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 13 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2022, notre banque moderne axée sur les relations a continué de se consacrer à offrir à nos clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant notre solidité financière et le contrôle du risque et en faisant progresser notre culture animée par notre raison d'être. À plus long terme, l'exécution de notre stratégie focalisée sur le client nous permettra de continuer de générer une croissance à long terme et de renforcer notre dynamisme, tout en demeurant concentrés sur trois priorités stratégiques :

- continuer de faire croître notre part de marché dans des segments de clientèle qui nécessitent des interactions étroites et qui sont en forte croissance;
- améliorer l'expérience bancaire CIBC de tous nos clients en investissant dans la numérisation et la technologie, et optimiser davantage l'intercommunication dans l'ensemble de nos activités;
- investir dans nos futures activités dont le facteur de différenciation devrait assurer notre réussite dans des marchés à croissance rapide.

Performance par rapport aux objectifs

La CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, levier d'exploitation, rentabilité et solidité du bilan. Pour chacune de ces mesures, nous avons fixé des objectifs pour toute la durée du cycle, que nous définissons actuellement comme les trois à cinq prochains exercices, en supposant un contexte commercial et un cycle de crédit normaux. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être compromise par des événements et des perturbations extraordinaires.

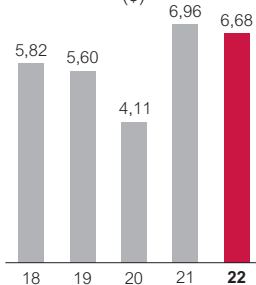
Tout au long de 2022, les défis économiques engendrés par les enjeux géopolitiques et les problèmes persistants touchant la chaîne d'approvisionnement ont eu une incidence sur notre capacité à atteindre certains objectifs de rendement.

Croissance du résultat

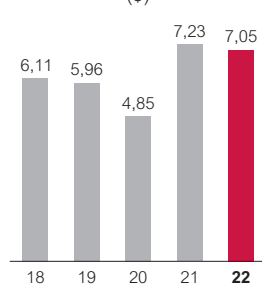
Nous utilisons le résultat par action¹ pour apprécier la croissance de notre résultat. Notre objectif de générer un taux de croissance de 5 % à 10 % tient compte d'une moyenne simple du résultat dilué par action¹ ajusté² sur une base annuelle. En 2022, dans un contexte économique difficile, notre résultat dilué par action¹ comme présenté et notre résultat dilué par action¹ ajusté² ont diminué respectivement de 4 % et 2 % d'un exercice à l'autre. Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans³ de notre résultat dilué par action¹ comme présenté et de notre résultat dilué par action¹ ajusté² s'est établi respectivement à 6,1 % et 5,8 %, et le TCAC sur cinq ans³ de notre résultat dilué par action¹ comme présenté et de notre résultat dilué par action¹ ajusté² s'est établi respectivement à 3,5 % et 4,9 %.

À plus long terme, nous avons revu à la hausse notre objectif en vue de générer un TCAC du résultat dilué par action¹ ajusté² de 7 % à 10 % pour toute la durée du cycle.

Résultat dilué par action
comme présenté¹
(\$)



Résultat dilué par action
ajusté^{1, 2}
(\$)

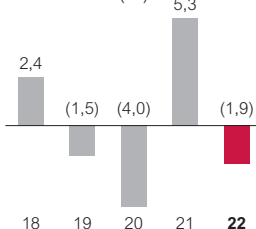


Levier d'exploitation

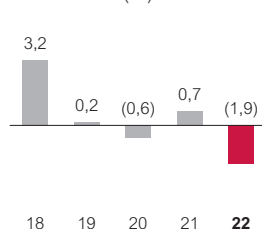
Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges. En 2022, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté² de la CIBC se sont tous deux établis à (1,9) %, contre respectivement 5,3 % et 0,7 % en 2021. La moyenne simple sur trois ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté² de la CIBC s'est établie respectivement à (0,2) % et (0,6) %, et la moyenne simple sur cinq ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté², respectivement à 0,1 % et 0,5 %.

À plus long terme, notre objectif demeurera de générer un levier d'exploitation ajusté² positif pour toute la durée du cycle.

Levier d'exploitation
comme présenté
(%)



Levier d'exploitation
ajusté²
(%)



- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- 2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 3) Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans est calculé pour la période de 2019 à 2022, et le TCAC sur cinq ans, pour la période de 2017 à 2022.

Rentabilité

Nous avons recours à trois mesures de rentabilité, y compris deux objectifs de valeur pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Le RCP, qui s'entend du ratio du résultat net par rapport aux capitaux propres moyens² applicables aux porteurs d'actions ordinaires, constitue une mesure clé de la rentabilité. En 2022, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 14,0 % et 14,7 %, contre respectivement 16,1 % et 16,7 % en 2021, et ont été inférieurs à l'objectif d'un RCP d'au moins 15 % pour 2022. Calculés en fonction d'une moyenne sur trois ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC ont été respectivement de 13,4 % et 14,4 %. Calculés en fonction d'une moyenne sur cinq ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC ont été respectivement de 14,2 % et 15,2 %.

À plus long terme, nous avons revu à la hausse notre objectif de générer un RCP ajusté¹ d'au moins 15 % afin de viser un RCP ajusté¹ d'au moins 16 % pour toute la durée du cycle d'ici 2025.

2. Ratio de versement de dividendes

Le ratio de versement de dividendes s'entend du ratio, exprimé en pourcentage, des dividendes sur actions ordinaires versés par rapport au résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, des primes aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres instruments de capitaux propres. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat. En 2022, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ se sont établis respectivement à 48,8 % et 46,3 %, comparativement à respectivement 41,8 % et 40,3 % en 2021. Calculés en fonction d'une moyenne sur trois ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ ont été respectivement de 53,8 % et 48,9 %. Calculés en fonction d'une moyenne sur cinq ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ ont été respectivement de 51,3 % et 47,4 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes ajusté¹ de 40 % à 50 % pour toute la durée du cycle.

3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de trois exercices clos le 31 octobre 2022, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 28,5 %, soit un rendement conforme à celui de 29,0 % de l'indice composé S&P/TSX des banques. Pour la période de cinq exercices clos le 31 octobre 2022, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 40,2 % (41,1 % en 2021), soit un rendement conforme à celui de 40,6 % de l'indice composé S&P/TSX des banques au cours de la même période.

Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en provision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croire au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Nous gérons activement nos fonds propres pour maintenir des sources de capitaux solides et efficaces, tout en soutenant la croissance de nos activités et en redistribuant du capital à nos actionnaires. À la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2022, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires³ était de 11,7 % contre 12,4 % en 2021, soit bien au-delà du ratio réglementaire actuellement fixé par le BSIF.

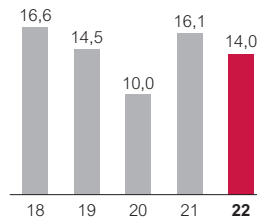
À plus long terme, nous continuerons de maintenir une solide réserve par rapport aux exigences réglementaires.

2. Ratio de liquidité à court terme (LCR)

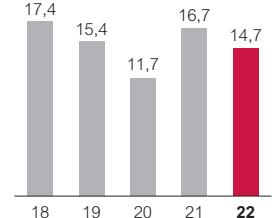
Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le LCR. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le LCR ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2022, notre LCR⁴ moyen quotidien sur trois mois s'est établi à 129 %, contre 127 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

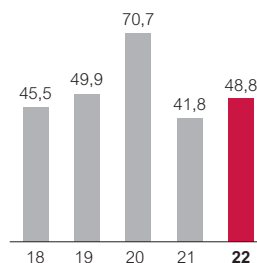
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté (%)



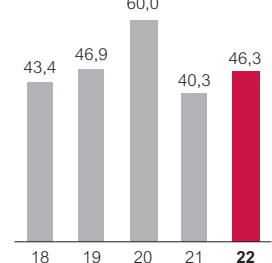
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)



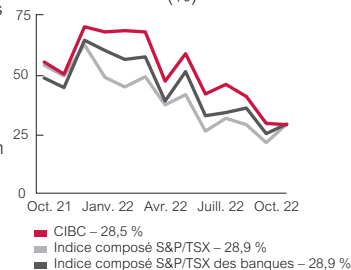
Ratio de versement de dividendes comme présenté³ (%)



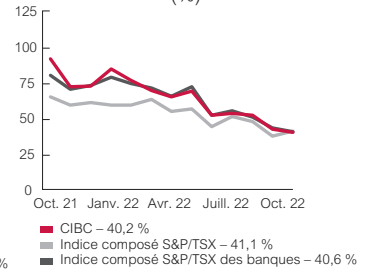
Ratio de versement de dividendes ajusté^{1,3} (%)



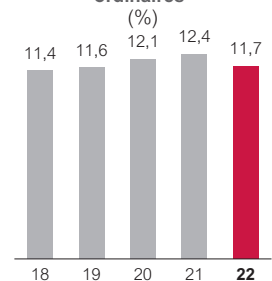
Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de trois exercices (%)



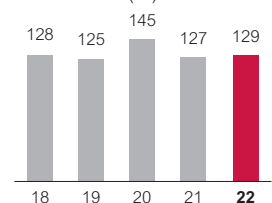
Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices (%)



Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires³ (%)



Ratio de liquidité à court terme (%)



1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a demandé aux institutions financières fédérales (IFF) de suspendre, avec prise d'effet en mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les bonifications de dividendes et les rachats d'actions. La mesure temporaire a été levée le 4 novembre 2021.

4) Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, et le LCR conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2022	2021	2020	2019	2018
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$
Produits autres que d'intérêts	9 192	8 556	7 697	8 060	7 769
Total des produits	21 833	20 015	18 741	18 611	17 834
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 057	158	2 489	1 286	870
Charges autres que d'intérêts	12 803	11 535	11 362	10 856	10 258
Résultat avant impôt sur le résultat	7 973	8 322	4 890	6 469	6 706
Impôt sur le résultat	1 730	1 876	1 098	1 348	1 422
Résultat net	6 243 \$	6 446 \$	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	23	17	2	25	17
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	171	158	122	111	89
Porteurs d'actions ordinaires	6 049	6 271	3 668	4 985	5 178
Résultat net applicable aux actionnaires	6 220 \$	6 429 \$	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté ¹	58,6 %	57,6 %	60,6 %	58,3 %	57,5 %
Levier d'exploitation comme présenté ¹	(1,9)%	5,3 %	(4,0)%	(1,5)%	2,4 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,14 %	0,16 %	0,26 %	0,29 %	0,26 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ¹	14,0 %	16,1 %	10,0 %	14,5 %	16,6 %
Marge d'intérêts nette ¹	1,40 %	1,42 %	1,50 %	1,65 %	1,68 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	1,58 %	1,59 %	1,69 %	1,84 %	1,88 %
Rendement de l'actif moyen ^{1,3}	0,69 %	0,80 %	0,52 %	0,80 %	0,88 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	0,78 %	0,89 %	0,58 %	0,89 %	0,99 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,7 %	22,5 %	22,5 %	20,8 %	21,2 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$) ⁴					
– résultat de base	6,70 \$	6,98 \$	4,12 \$	5,61 \$	5,84 \$
– résultat dilué comme présenté	6,68	6,96	4,11	5,60	5,82
– dividendes	3,270	2,920	2,910	2,800	2,660
– valeur comptable ⁵	49,95	45,83	42,03	39,94	36,92
Cours de clôture de l'action (\$) ⁴	61,87	75,09	49,69	56,16	56,84
Nombre d'actions en circulation (en milliers) ⁴	903 312	897 906	890 870	888 648	886 163
– moyen pondéré de base	905 684	900 365	892 042	890 915	889 254
– moyen pondéré dilué	906 040	901 656	894 171	890 683	885 653
– fin de la période					
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	56 057 \$	67 701 \$	44 431 \$	50 016 \$	50 341 \$
Mesures de valeur					
Rendement total pour les actionnaires	(13,56)%	58,03 %	(5,90)%	4,19 %	4,70 %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	5,3 %	3,9 %	5,9 %	5,0 %	4,7 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté ¹	48,8 %	41,8 %	70,7 %	49,9 %	45,5 %
Ratio cours/valeur comptable	1,24	1,64	1,18	1,41	1,54
Principales mesures financières – ajustées⁶					
Coefficient d'efficacité ajusté ⁷	56,4 %	55,4 %	55,8 %	55,5 %	55,6 %
Levier d'exploitation ajusté ⁷	(1,9)%	0,7 %	(0,6)%	0,2 %	3,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	14,7 %	16,7 %	11,7 %	15,4 %	17,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté	21,9 %	22,7 %	21,8 %	20,6 %	20,0 %
Résultat dilué par action ajusté (\$) ⁴	7,05 \$	7,23 \$	4,85 \$	5,96 \$	6,11 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	46,3 %	40,3 %	60,0 %	46,9 %	43,4 %
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	239 740 \$	218 398 \$	211 564 \$	138 669 \$	119 355 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances	528 657	462 879	416 388	398 108	381 661
Total de l'actif	943 597	837 683	769 551	651 604	597 099
Dépôts	697 572	621 158	570 740	485 712	461 015
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ¹	45 258	41 323	37 579	35 569	32 693
Actif moyen ³	900 213	809 621	735 492	639 716	598 441
Actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	799 224	721 686	654 142	572 677	536 059
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{1,3}	43 354	38 881	36 792	34 467	31 184
Biens administrés ^{1,8,9}	2 854 828	2 963 221	2 364 005 ⁸	2 423 240 ⁸	2 303 962
Biens sous gestion ^{1,9}	291 513	316 834	261 037 ⁸	249 596 ⁸	225 379
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité¹⁰					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
Total de l'APR	315 634 \$	272 814 \$	254 871 \$	239 863 \$	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	216 144 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	216 303
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	216 462
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹¹	11,7 %	12,4 %	12,1 %	11,6 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹¹	13,3 %	14,1 %	13,6 %	12,9 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres ¹¹	15,3 %	16,2 %	16,1 %	15,0 %	14,9 %
Ratio de levier	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,3 %	4,3 %
LCR ¹²	129 %	127 %	145 %	125 %	128 %
Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	118 %	118 %	s. o.	s. o.	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	50 427	45 282	43 853	45 157	44 220

1) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

2) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

5) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

6) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés.

7) Calculé sur une base d'imposition équivalente (BIE).

8) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 2 258,1 G\$ au 31 octobre 2022 (2 341,1 G\$ en 2021).

9) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

10) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le LCR et le NSFR, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

11) Les ratios reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.

12) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2022

Au Canada, la croissance économique a été vigoureuse au cours du premier semestre de 2022, mais par la suite, comme aux États-Unis, les hausses de taux d'intérêt visant à réduire l'inflation ont fait apparaître des signes de ralentissement au cours du second semestre de 2022. Les dépenses de consommation, dont le niveau élevé s'explique par l'allègement supplémentaire des contraintes liées aux mesures de santé publique, ainsi que par la croissance des revenus attribuable à la bonne tenue du marché de l'emploi et les épargnes accumulées au cours des périodes précédentes, ont favorisé la croissance de l'économie canadienne, alors que les exportations nominales ont augmenté en raison des sommets atteints par les prix des marchandises pendant le premier semestre de l'exercice. Après avoir crû à un rythme très élevé au début de l'exercice, la demande de prêts hypothécaires s'est essoufflée à mesure que la hausse des taux d'intérêt pendant la seconde moitié de l'exercice faisait baisser le nombre de transactions et le prix des maisons, tandis que l'élargissement des écarts de taux des obligations de sociétés pesait sur les marges. La demande de crédit aux ménages autre que celle de prêts hypothécaires a augmenté en raison de l'accroissement des dépenses discrétionnaires. La demande de prêts aux entreprises est demeurée vigoureuse au Canada et aux États-Unis, reflet de l'incidence exercée par l'inflation sur les mesures nominales de l'activité économique et de l'élargissement des écarts de taux sur le marché des obligations de sociétés. Sur les marchés financiers, les activités de fusions et acquisitions ont été solides, mais le contexte a été moins favorable pour les activités de gestion de patrimoine de la CIBC et les émissions de titres de participation, particulièrement pendant la seconde moitié de l'exercice, car les perturbations économiques engendrées par la guerre en Ukraine, les mesures de resserrement monétaire et les perspectives d'un ralentissement de la croissance ont assombri les conditions du marché. La croissance des dépôts au Canada a ralenti pour revenir près des niveaux historiques après avoir été élevée au début de la pandémie, les dépôts à terme ayant de plus en plus la cote à mesure que les taux d'intérêt augmentaient.

Perspectives pour l'année 2023

La croissance économique mondiale devrait être faible en 2023 en raison des mesures de resserrement monétaires adoptées par les banques centrales dans le but de freiner la demande et, ce faisant, de ramener l'inflation près des taux cibles. Les pays de la zone euro et le Royaume-Uni devraient entrer en récession lorsque la hausse des taux d'intérêt fera sentir ses effets dans cette région déjà vulnérable aux retombées négatives de la guerre en Ukraine. L'économie de la Chine pourrait connaître une certaine embellie après une année marquée par de nombreux confinements, mais la faiblesse du secteur immobilier et des marchés d'exportation laisse entrevoir une autre année de croissance inférieure à la moyenne. En 2023, les prix moyens de la plupart des marchandises devraient être inférieurs à ceux de 2022 en raison du ralentissement à l'échelle mondiale, mais les risques géopolitiques qui influent sur l'approvisionnement pourraient engendrer de nouvelles pressions à la hausse. Les chaînes d'approvisionnement pourraient profiter d'un allègement des pressions exercées par la demande et d'une baisse supplémentaire de l'importance de la COVID-19 alors que la vaccination et l'immunité acquise lors des vagues d'infection précédentes réduiront la gravité des nouveaux cas.

Au Canada, la Banque du Canada devrait porter les taux de financement à un jour à 4,25 % et les maintenir à un niveau élevé tout au long de l'année civile 2023, entraînant ainsi un ralentissement de la demande pour que l'inflation se situe près du taux cible de 2 % à la fin de l'année prochaine. Le ralentissement de la croissance économique, les améliorations dans les chaînes d'approvisionnement et la baisse des prix moyens des aliments et de l'énergie constitueront des facteurs déterminants pour ramener l'inflation à ce taux cible. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait ralentir pour se situer à 0,6 %, comparativement au taux de croissance d'environ 3,5 % prévu en 2022, alors que le marché de l'habitation et les dépenses de consommation devraient ralentir en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation graduelle du taux de chômage, qui pourrait avoisiner 6 % vers la fin de l'année civile 2023, après s'être établi en moyenne à 5,3 % en 2022. Les taux d'intérêt à long terme pourraient être en baisse aux États-Unis et au Canada à la fin de 2023, alors que les marchés commenceront à tenir compte dans les évaluations d'une légère baisse des taux directeurs des banques centrales en 2024 et gagneront en assurance quant à la maîtrise de l'inflation.

Aux États-Unis, afin de contenir l'inflation, la Réserve fédérale devrait faire passer son taux de financement à un jour à un peu moins de 5 % d'ici le début de 2023 et le laisser à ce niveau pour le reste de l'année, ce qui pèsera sur le marché de l'habitation et les dépenses de consommation sensibles aux taux d'intérêt et devrait limiter la croissance du PIB réel à 0,7 % en 2023, en baisse par rapport à environ 2 % en 2022. Dans la foulée, le taux de chômage pourrait augmenter, passant d'une moyenne de 3,7 % en 2022 à 4,2 % vers la fin de 2023, permettant ainsi de freiner l'inflation salariale.

Un ralentissement de la croissance économique aura probablement de vastes répercussions dans bon nombre de nos unités d'exploitation stratégiques. La hausse du taux de chômage et des taux d'intérêt devrait entraîner un léger recul de la qualité du crédit aux ménages et aux entreprises par rapport aux niveaux très élevés atteints en 2022. La croissance des dépôts sera limitée, car les mesures de resserrement quantitatif feront en sorte que les obligations actuellement détenues par la banque centrale devront être financées sur les marchés publics, alors que les taux d'intérêt plus élevés engendreront une croissance des dépôts à terme plus élevée que celle des dépôts à court terme. Bien que le contexte de hausse des taux d'intérêt commence à se stabiliser, nous entrevoyons qu'il aura une incidence légèrement positive sur la marge d'intérêts nette de toutes nos unités d'exploitation stratégiques, alors que la hausse des taux d'intérêt pourrait avoir des répercussions sur la qualité du crédit en 2023, en raison du ralentissement de la croissance économique engendrée par le resserrement de la politique monétaire.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires devrait s'essouffler encore davantage en lien avec la baisse du volume de vente et du prix moyen des maisons découlant de l'augmentation des taux d'intérêt. Même si la hausse de la demande de crédit à la consommation autre que celui des prêts hypothécaires d'une année à l'autre sera soutenue par l'accroissement du volume des dépenses dans les services, le montant de ces dernières devrait croître moins rapidement à mesure que l'inflation s'essouffle. La croissance des prêts aux entreprises devrait être vigoureuse, mais sera aussi probablement moins élevée que le solide niveau observé en 2022.

La volatilité des marchés des actifs a poussé les investisseurs à diversifier davantage leurs portefeuilles, ce qui pourrait assombrir les perspectives de croissance de nos activités de gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis à court terme.

Les activités de Marchés des capitaux devraient tirer parti de la vigueur soutenue des activités de fusions et acquisitions liée à la poursuite des regroupements d'entreprises, alors que la baisse des taux d'intérêt à plus long terme au cours de 2023 pourrait faire augmenter les émissions d'obligations de sociétés. La croissance de la demande de prêts dans les activités de Groupe Entreprises au Canada et aux États-Unis devrait s'essouffler en raison de l'affaiblissement de la croissance économique et d'un ralentissement de la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples.

Les perspectives économiques précitées reposent sur bon nombre d'hypothèses quant aux répercussions économiques des hausses récentes et prévues des taux d'intérêt, de l'assouplissement des pressions inflationnistes et sur la chaîne d'approvisionnement, de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'aux risques économiques mondiaux liés à la guerre en Ukraine. Les mesures prises par les banques centrales pour lutter contre l'inflation pourraient avoir des répercussions plus importantes que prévu sur la croissance économique. Nos attentes à l'égard de la pandémie sont fondées sur les informations actuellement à notre disposition et pourraient changer lorsque seront disponibles de nouveaux renseignements sur l'épidémiologie et les mesures sanitaires gouvernementales. La guerre en Ukraine pourrait devenir un conflit à plus grande échelle ou réduire de façon plus marquée la production dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, ce qui pourrait intensifier la pression sur l'inflation et la croissance mondiale. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus.

Notre situation financière et notre situation de fonds propres réglementaires et de liquidité demeurent saines, toutefois, le risque d'une révision à la baisse des perspectives économiques précitées pourrait nous mener à adopter une approche plus prudente à l'égard de la gestion des fonds propres. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions. L'incidence de la hausse des taux d'intérêt, de la pandémie et de la guerre en Ukraine sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Événements importants

Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Le 4 mars 2022, nous avons clôturé l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, dont le solde dû totalisait 2,9 G\$, pour une contrepartie en espèces de 3,1 G\$. Nous avons aussi conclu une entente à long terme aux termes de laquelle nous sommes devenus l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada. La transaction combinée a été comptabilisée à titre d'acquisition d'actifs dans l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 12 octobre 2021, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu des ententes visant la vente de ses actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à la Grenade, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Aruba. La vente des actifs bancaires à Aruba a été clôturée le 25 février 2022, après que les conditions de clôture ont été satisfaites. Les projets de vente des actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à Saint-Kitts-et-Nevis ont reçu l'approbation des autorités de réglementation au troisième trimestre de 2022 et devraient se clôturer au troisième trimestre de 2023, sous réserve du respect des conditions de clôture. Les parties poursuivent les démarches en vue d'obtenir des organismes de réglementation l'approbation requise pour réaliser la transaction à la Grenade, ce qui pourrait signifier que des modifications devront être apportées au projet de transaction. Le projet de transaction à la Dominique n'aura pas de suite, et les activités à la Dominique prendront fin le 31 janvier 2023. La clôture de ces transactions et l'arrêt de ces activités ne devraient pas avoir d'incidence importante.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2022. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégiques est présentée aux pages 21 à 32. Se reporter à la page 12 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2021.

Revue des résultats financiers de 2022

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 6 243 M\$, en regard de 6 446 M\$ en 2021.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 6 578 M\$, contre 6 687 M\$ en 2021.

Le résultat dilué par action comme présenté² pour l'exercice considéré a été de 6,68 \$, contre 6,96 \$ en 2021.

Le résultat dilué par action ajusté^{1, 2} pour l'exercice considéré s'est établi à 7,05 \$, contre 7,23 \$ en 2021.

2022

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 181 M\$ (133 M\$ après impôt) au titre des coûts d'acquisition et d'intégration, des ajustements selon la méthode de l'acquisition et de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³ liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- une augmentation de 136 M\$ (100 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un montant de 98 M\$ (75 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (14 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 50 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 11 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une charge de 37 M\$ (27 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une progression des produits de 16 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 94 M\$, une augmentation des charges autres que d'intérêts de 374 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 117 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 335 M\$.

2021

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une augmentation de 125 M\$ (92 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- une charge de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier (Siège social et autres);
- un montant de 79 M\$ (60 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (50 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 10 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- un montant de 12 M\$ (9 M\$ après impôt) au titre des coûts d'acquisition et d'intégration³ liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des charges autres que d'intérêts de 325 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 84 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 241 M\$.

- 1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- 3) Les coûts d'acquisition et d'intégration sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Actif productif d'intérêts moyen	799 224 \$	721 686 \$
Produits nets d'intérêts ¹	12 641	11 459
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,58 %	1,59 %

- 1) Les activités de négociation sont fondées sur la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché de négociation. Les positions qui font partie du portefeuille de négociation sont considérées comme faisant l'objet d'une stratégie de négociation, à condition que le portefeuille et les positions continuent de satisfaire aux critères du portefeuille de négociation définis et énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 182 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, contrebalancée en partie par la diminution des produits de négociation.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a été comparable à celle de l'exercice 2021, compte tenu surtout d'une baisse des marges sur les actifs, compensée par une progression des marges sur les dépôts.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés dans les sections Information financière annuelle supplémentaire et Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Produits autres que d'intérêts¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	557 \$	713 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	880	797
Commissions sur crédit	1 286	1 152
Honoraires d'administration de cartes	437	460
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{2, 3}	1 760	1 621
Produits tirés des fonds communs de placement ³	1 776	1 772
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	351	358
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	378	426
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ⁴	1 172	607
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	35	90
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	242	276
Produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ²	47	55
Divers	271	229
	9 192 \$	8 556 \$

- 1) Les activités de négociation sont fondées sur la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché de négociation. Les positions qui font partie du portefeuille de négociation sont considérées comme faisant l'objet d'une stratégie de négociation, à condition que le portefeuille et les positions continuent de satisfaire aux critères du portefeuille de négociation définis et énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.
- 2) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde liés aux coentreprises entre la CIBC et The Bank of New York Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- 3) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien direct avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 4) Comprendent des profits de 44 M\$ (pertes de 87 M\$ en 2021) liés aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 636 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2021.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation ont diminué de 156 M\$, ou 22 %, en raison surtout de la baisse des produits tirés de l'activité d'émission de titres de participation et de créance.

Les frais sur les dépôts et les paiements ont augmenté de 83 M\$, ou 10 %, en lien principalement avec la hausse des frais dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les commissions sur crédit ont augmenté de 134 M\$, ou 12 %, en raison surtout de la croissance des emprunts commerciaux.

Les honoraires de gestion de placements et de garde ont augmenté de 139 M\$, ou 9 %, en raison principalement d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés liés à nos activités de gestion des avoirs.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont augmenté de 565 M\$, ou 93 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation.

Les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, ont diminué de 55 M\$, ou 61 %, en raison surtout de la baisse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG.

Produits de négociation (BIE)^{1, 2}

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits de négociation composés de ce qui suit :		
Produits nets d'intérêts ¹	875 \$	1 020 \$
Produits autres que d'intérêts ³	1 128	694
	2 003 \$	1 714 \$
Produits de négociation par gamme de produits :		
Taux d'intérêt	335 \$	328 \$
Change	899	651
Titres de participation ¹	611	548
Marchandises	144	158
Divers	14	29
	2 003 \$	1 714 \$

- 1) Comprendent un ajustement selon la BIE de 211 M\$ (204 M\$ en 2021) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Les activités de négociation sont fondées sur la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché de négociation. Les positions qui font partie du portefeuille de négociation sont considérées comme faisant l'objet d'une stratégie de négociation, à condition que le portefeuille et les positions continuent de satisfaire aux critères du portefeuille de négociation définis et énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP.
- 3) Présentés en tant qu'éléments du poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN dans le compte de résultat consolidé, ce qui comprend un profit de 1 128 M\$ (694 M\$ en 2021) lié à des instruments financiers détenus à des fins de négociation évalués/désignés à la JVRN et un profit de 44 M\$ (perte de 87 M\$ en 2021) lié à des instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits de négociation ont augmenté de 289 M\$, ou 17 %, par rapport à ceux de 2021, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés des opérations de change et sur titres de participation.

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts. Les produits nets d'intérêts découlent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, autres que sur les dérivés, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les produits de négociation excluent la rémunération de prise ferme et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, qui sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	534 \$	484 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	22	6
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	113	104
Marchés des capitaux	(31)	32
Siège social et autres	59	76
	697	702
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	342	(134)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1	(45)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	105	(179)
Marchés des capitaux	(31)	(132)
Siège social et autres	(57)	(54)
	360	(544)
	1 057 \$	158 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 899 M\$, ou 569 %, par rapport à celle de 2021, étant donné que la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au cours de l'exercice considéré reflétait une évolution défavorable de nos perspectives économiques, alors que la dotation de l'exercice précédent avait été favorisée par l'évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19.

Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégiques.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Salaires et avantages du personnel		
Salaires ¹	3 770 \$	3 213 \$
Rémunération liée au rendement	2 460	2 329
Avantages du personnel	927	908
	7 157	6 450
Frais d'occupation ²	853	916
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 297	2 030
Communications	352	318
Publicité et expansion des affaires	334	237
Honoraires	313	277
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	123	111
Divers	1 374	1 196
	12 803 \$	11 535 \$

1) Comprennent les prestations de cessation d'emploi.

2) Comprennent des charges de 37 M\$ (109 M\$ en 2021) liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier, présentées à titre d'éléments d'importance.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 268 M\$, ou 11 %, par rapport à celles de 2021.

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 707 M\$, ou 11 %, ce qui s'explique essentiellement par la progression des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement.

Le matériel informatique, les logiciels et le matériel de bureau ont augmenté de 267 M\$, ou 13 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les coûts liés à la publicité et à l'expansion des affaires ont augmenté de 97 M\$, ou 41 %, du fait surtout de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse des dépenses liées aux déplacements et à l'expansion des affaires découlant de l'allègement des restrictions de voyage liées à la COVID-19.

Les charges Divers ont augmenté de 178 M\$, ou 15 %, étant donné que les charges de l'exercice considéré tenaient compte des coûts associés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco et d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, tous deux présentés à titre d'éléments d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Impôt sur le résultat	1 730 \$	1 876 \$
Taxes indirectes ¹		
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	471	403
Charges sociales	368	306
Taxes sur le capital	84	77
Impôt foncier et taxes d'affaires	73	70
Total des taxes indirectes	996	856
Total des impôts et taxes	2 726 \$	2 732 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,7 %	22,5 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	30,4 %	29,8 %

1) Certains montants sont fondés sur les sommes payées ou payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

Le total des impôts et taxes a baissé de 6 M\$ en regard de celui de 2021.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 1 730 M\$, en baisse de 146 M\$ par rapport à celle de 2021. Cette baisse découle de la diminution du résultat ainsi que d'une augmentation de la proportion relative du résultat assujettie à des taux d'impôt plus bas.

Les taxes indirectes ont augmenté de 140 M\$ comparativement à celles de 2021, en lien avec une hausse des taxes de vente et des charges sociales. Les taxes de vente ont augmenté de 68 M\$ par rapport à celles de 2021, en lien principalement avec la hausse des charges autres que d'intérêts non liées aux employés. Les charges salariales ont augmenté de 62 M\$ comparativement à celles de 2021, en lien essentiellement avec la hausse des cotisations prescrites par la loi au titre des régimes de retraite, de l'assurance-maladie et de l'assurance-emploi, laquelle découle de la progression des salaires du personnel. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement relative à la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. La partie des frais liés à Enron qui sont déductibles aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

L'ARC a réclamé à la CIBC, dans le cadre de nouvelles cotisations, un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 602 M\$ en lien avec le refus de déductibilité de certains dividendes de sociétés canadiennes pour la période de 2011 à 2017 au motif que ceux-ci étaient non déductibles parce que reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes », et en lien avec des questions similaires. Une tranche d'environ 182 M\$ correspond à un montant d'impôt supplémentaire pour l'année d'imposition 2017 dans le cadre d'une nouvelle cotisation établie par l'ARC en mai 2022. Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures en lien avec des questions similaires. En août 2021, la CIBC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait maintenant l'objet d'un litige. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

En novembre 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision (la décision) contre la CIBC dans le cadre de la nouvelle cotisation au titre de sa perte en capital de change de 2007. La CIBC s'oppose à la décision et a interjeté appel en novembre 2021. L'appel devrait être entendu en décembre 2022. La CIBC demeure persuadée que sa position fiscale est justifiée. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés. Le risque d'assujettissement à l'impôt et à des intérêts supplémentaires lié à cette question et à des questions similaires est d'environ 300 M\$, ce qui s'ajoute à l'incapacité potentielle d'utiliser des reports en avant de pertes fiscales en capital non comptabilisées d'un montant d'approximativement 600 M\$.

Après les propositions budgétaires annoncées en avril 2022, le gouvernement fédéral du Canada a publié des propositions législatives en août 2022 et présenté d'autres propositions législatives par la suite, lesquelles ont franchi les étapes de la première et de la deuxième lecture au Parlement du Canada au cours du mois de novembre 2022. Ces propositions législatives comprenaient l'instauration d'un dividende pour la relance au Canada (DRC) sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % sur les groupes de banques et d'assureurs-vie, applicable sur le revenu imposable moyen pour les années 2020 et 2021 supérieur à 1,0 G\$. Une fois les mesures quasi adoptées, le DRC deviendra payable par versements égaux sur une période de cinq ans. Les propositions législatives font aussi état d'une augmentation éventuelle de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des assureurs-vie. Nous prendrons en compte ces mesures au cours des périodes ultérieures lorsqu'elles seront quasi adoptées, ce qui s'entend généralement du moment auquel les propositions franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement du Canada dans le cas d'un gouvernement minoritaire. Selon ces propositions législatives, une charge d'impôt sur le résultat d'environ 550 M\$ serait comptabilisée pour le montant total de l'obligation au titre du DRC au moment de sa quasi-adoption.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022 vs 2021	2021 vs 2020
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :		
Total des produits	143 \$	(307)\$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	6	13
Charges autres que d'intérêts	65	(141)
Impôt sur le résultat	10	(26)
Résultat net	62	(153)
Incidence sur le résultat par action ¹ :		
De base	0,07 \$	(0,17)\$
Dilué	0,07	(0,17)
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	2,9 %	(6,6)%

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trimestres clos les

	2022				2021			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 262 \$	2 321 \$	2 143 \$	2 183 \$	2 128 \$	2 056 \$	1 941 \$	2 025 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 316	1 338	1 303	1 297	1 240	1 207	1 135	1 088
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	653	604	591	609	562	539	532	561
Marchés des capitaux ¹	1 182	1 199	1 316	1 304	1 012	1 140	1 194	1 174
Siège social et autres ¹	(25)	109	23	105	122	114	130	115
Total des produits	5 388 \$	5 571 \$	5 376 \$	5 498 \$	5 064 \$	5 056 \$	4 932 \$	4 963 \$
Produits nets d'intérêts	3 185 \$	3 236 \$	3 088 \$	3 132 \$	2 980 \$	2 893 \$	2 747 \$	2 839 \$
Produits autres que d'intérêts	2 203	2 335	2 288	2 366	2 084	2 163	2 185	2 124
Total des produits	5 388	5 571	5 376	5 498	5 064	5 056	4 932	4 963
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	436	243	303	75	78	(99)	32	147
Charges autres que d'intérêts	3 483	3 183	3 114	3 023	3 135	2 918	2 756	2 726
Résultat avant impôt sur le résultat	1 469	2 145	1 959	2 400	1 851	2 237	2 144	2 090
Impôt sur le résultat	284	479	436	531	411	507	493	465
Résultat net	1 185 \$	1 666 \$	1 523 \$	1 869 \$	1 440 \$	1 730 \$	1 651 \$	1 625 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	7 \$	6 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	4 \$	4 \$
Actionnaires	1 178	1 660	1 518	1 864	1 436	1 725	1 647	1 621
Résultat par action – de base²	1,26 \$	1,79 \$	1,63 \$	2,02 \$	1,54 \$	1,88 \$	1,78 \$	1,78 \$
– dilué ²	1,26	1,78	1,62	2,01	1,54	1,88	1,78	1,78

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2021

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 1 185 M\$, en baisse de 255 M\$, ou 18 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2021.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 205 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, neutralisée en partie par la diminution des produits de négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 119 M\$, ou 6 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits de négociation, contrebalancée en partie par la baisse des produits de trésorerie et des produits tirés des honoraires liés au marché.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 358 M\$, ou 459 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au trimestre considéré, une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs de 217 M\$ a été comptabilisée, comparativement à une reprise de la provision de 34 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 107 M\$, ce qui est essentiellement attribuable à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 348 M\$, ou 11 %, essentiellement en raison de la hausse des salaires du personnel, de l'accroissement des dépenses liées aux initiatives stratégiques, dont l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, et d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 127 M\$, ou 31 %, du fait surtout de la baisse du résultat.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2022

Le résultat net du trimestre a reculé de 481 M\$, ou 29 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont baissé de 51 M\$, ou 2 %, ce qui est attribuable surtout au recul des marges sur produits et à la baisse des produits de négociation, en partie compensés par la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 132 M\$, ou 6 %, ce qui reflète principalement la baisse des produits de trésorerie et des produits tirés des honoraires liés au marché.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 193 M\$, ou 79 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 130 M\$, en raison surtout de l'évolution défavorable de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 63 M\$, ce qui est attribuable à des hausses dans l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 300 M\$, ou 9 %, en raison des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement, de la hausse des provisions pour procédures judiciaires et de la charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier, ces deux facteurs étant présentés à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 195 M\$, ou 41 %, en raison surtout de la baisse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de la croissance des volumes, des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients et de l'environnement des taux d'intérêt. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, au niveau d'activité de placement de nos clients et à la conjoncture du marché. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients et sur les activités de prise ferme.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a profité de la croissance des prêts et des dépôts tout au long de la période considérée, ainsi que de l'accroissement des activités transactionnelles des clients par suite de la reprise de l'économie après le début de la pandémie. Les produits des périodes précédentes ont subi l'incidence d'un contexte de faiblesse des taux d'intérêt, contexte qui a commencé à s'améliorer avec la hausse des taux d'intérêt au cours des derniers trimestres.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes de Groupe Entreprises ainsi que du dynamisme des marchés. Pour Groupe Entreprises, la croissance des produits tirés des prêts et des dépôts a été soutenue par la forte demande des clients et, plus récemment, par la hausse des taux d'intérêt. Pour Gestion des avoirs, la croissance des biens administrés et des biens sous gestion a été minée au cours des derniers trimestres par la volatilité des marchés attribuable aux inquiétudes suscitées à l'échelle mondiale par l'inflation, les problèmes touchant la chaîne d'approvisionnement et l'incertitude géopolitique.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a profité de l'acquisition interne de clients qui a généré une augmentation des prêts, des dépôts, des biens sous gestion et des honoraires. La croissance des prêts s'est aussi intensifiée grâce à la reprise économique en 2021 et au premier semestre de 2022, mais elle s'est cependant essouffée récemment en raison du ralentissement de la croissance économique, de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. L'accroissement des biens administrés et des biens sous gestion de Gestion des avoirs a été freiné au cours des derniers trimestres par la dépréciation des marchés, compensée en partie par le fort dynamisme des ventes.

Marchés des capitaux a présenté une hausse des produits tirés des activités de prise ferme et de consultation aux deuxième et troisième trimestres de 2021 et une baisse des produits de négociation au quatrième trimestre de 2021. Une hausse des produits de négociation a été observée aux premier et deuxième trimestres de 2022.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence d'une hausse des coûts de financement aux premier et deuxième trimestres de 2021, en raison des liquidités excédentaires qui se sont accumulées au début de la pandémie ainsi que d'une hausse des coûts de financement à compter du deuxième trimestre de 2022, attribuable à une augmentation des écarts de taux. En 2021, l'environnement des taux d'intérêt et le resserrement des marges ont fait reculer les produits, alors que la hausse graduelle des taux d'intérêt en 2022 a fait augmenter les marges de Services bancaires internationaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Bien que l'incertitude engendrée par la pandémie de COVID-19 ait considérablement diminué, nous menons encore nos activités dans un contexte macroéconomique incertain en raison des préoccupations liées à la hausse des taux d'intérêt, aux niveaux élevés d'inflation et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement découlant des événements géopolitiques, du ralentissement de la croissance économique et du maintien des mesures visant à freiner la propagation de la COVID-19 dans certains pays. L'estimation des pertes sur créances dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable.

Les quatre trimestres de 2021 et le premier trimestre de 2022 tenaient compte d'une légère amélioration de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques. Sous l'effet du relèvement des taux d'intérêt à un rythme plus rapide que prévu, ainsi que de la hausse de l'inflation, des perturbations soutenues de la chaîne d'approvisionnement et des préoccupations géopolitiques croissantes à l'échelle mondiale, notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs s'est accrue aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2022.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats des premier, troisième et quatrième trimestres de 2021 et des premier et deuxième trimestres de 2022 ont été influencés par la diminution des cas d'insolvabilité et de radiations au titre des cartes de crédit par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. La baisse du nombre de cas d'insolvabilité est conforme à la tendance nationale canadienne. Le nombre peu élevé de radiations au premier trimestre de 2021 était en lien avec l'aide fournie aux clients dans le cadre des programmes de report de paiement de la banque et le soutien offert par le gouvernement, et la baisse des dépenses des clients. À l'inverse, le deuxième trimestre de 2021 tenait compte d'une augmentation des radiations au titre des cartes de crédit principalement attribuable à un segment relativement petit de clients qui s'étaient auparavant prévalus des programmes de report de paiement et dont la sous-performance continue a mené à la radiation des montants connexes après leur sortie des programmes. L'augmentation des épargnes des ménages pendant la pandémie a eu une incidence positive en donnant lieu à une diminution des radiations aux troisième et quatrième trimestres de 2021 ainsi qu'aux premier et deuxième trimestres de 2022. À compter du deuxième trimestre de 2022, nos pertes sur prêts comprennent les radiations découlant d'une meilleure connaissance de l'évolution du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco qui a été acquis.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les pertes sur prêts douteux demeurent à un niveau relativement faible.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats du premier trimestre de 2021 et des premier, deuxième et quatrième trimestres de 2022 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante.

Pour Marchés des capitaux, les résultats du premier trimestre de 2021 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée dans le secteur des services publics.

Pour Siège social et autres, les résultats du troisième trimestre de 2021 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée liée à CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations des salaires du personnel, des investissements dans les initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats des troisième et quatrième trimestres de 2021 et des deuxième et quatrième trimestres de 2022 tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du quatrième trimestre de 2021 et du quatrième trimestre de 2022 faisaient état de charges liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier du fait de notre emménagement dans le nouveau siège social mondial.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt.

Rétrospective du rendement financier de 2021

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2021	Produits nets d'intérêts	5 954 \$	1 291 \$	1 449 \$	2 701 \$	64 \$	11 459 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 196	3 379	745	1 819	417	8 556
	Total des produits	8 150	4 670	2 194	4 520	481	20 015
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158
	Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322
	Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876
	Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496)\$	6 446 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$
	Actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429
2020	Produits nets d'intérêts	5 849 \$	1 248 \$	1 422 \$	2 354 \$	171 \$	11 044 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 073	2 873	621	1 699	431	7 697
	Total des produits	7 922	4 121	2 043	4 053	602	18 741
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489
	Charges autres que d'intérêts	4 308	2 179	1 126	1 929	1 820	11 362
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 425	1 639	430	1 813	(1 417)	4 890
	Impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098
	Résultat net (perte nette)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$	3 792 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$
	Actionnaires	1 785	1 202	375	1 308	(880)	3 790

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2021 s'est établi à 6 446 M\$, en regard de 3 792 M\$ en 2020. La hausse de 2 654 M\$ du résultat net découle de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de l'augmentation des produits, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts se sont accrus de 415 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et de la hausse des produits de négociation, contrebalancées en partie par le resserrement des marges sur produits en raison de l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 859 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2020, sous l'effet surtout de l'accroissement des produits tirés des activités d'émission de titres de participation et de créance et des activités de services consultatifs, de la hausse des produits tirés des honoraires découlant d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés sous l'effet de l'appréciation des marchés et de la croissance des ventes nettes en lien avec nos activités de gestion des avoirs, ainsi que de la croissance des honoraires liés aux emprunts commerciaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 2 331 M\$, ou 94 %, par rapport à celle de 2020, compte tenu de l'évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques au cours de l'exercice 2021, alors que la dotation de l'exercice 2020 avait subi l'effet néfaste du début de la pandémie de COVID-19.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 173 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2020, en raison principalement de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 778 M\$, ou 71 %, par rapport à celle de 2020, du fait surtout de la hausse du résultat.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont augmenté de 228 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires, le tout contrebalancé en partie par la diminution des marges sur produits du fait surtout de l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont augmenté de 549 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2020. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 164 M\$, ou 10 %, en raison essentiellement de la hausse des honoraires et de la croissance des volumes, en partie contrebalancées par la diminution des marges sur produits. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 385 M\$, ou 16 %, en raison principalement de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, et de l'augmentation des produits tirés des commissions liées à l'accroissement des activités des clients.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 151 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2020. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 23 M\$, ou 2 %, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires, neutralisées en partie par la diminution des marges sur produits. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 128 M\$, ou 28 %, du fait surtout de la hausse des produits tirés des honoraires portée par la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, de l'augmentation des marges sur produits, en partie attribuable aux prêts accordés dans le cadre du Programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) des États-Unis, et de l'accroissement des volumes.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 467 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2020. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté de 77 M\$, ou 4 %, en raison surtout de la hausse des produits tirés de nos activités de négociation de dérivés sur actions, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et des opérations de change. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté de 272 M\$, ou 20 %, en raison essentiellement de l'accroissement des activités de prise ferme de titres de participation et de titres de créance, de la progression des produits tirés des activités de services consultatifs et de la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises. Les produits de Services financiers directs ont augmenté de 118 M\$, ou 17 %, en raison principalement de l'accroissement du volume ainsi que de la croissance de nos activités de courtage en direct et de nos activités novatrices d'opérations de change et de paiements.

Siège social et autres

Les produits ont reculé de 121 M\$, ou 20 %, par rapport à ceux de 2020. Les produits de Services bancaires internationaux ont diminué de 47 M\$, en raison surtout de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de la baisse des produits libellés en dollars américains tirés de CIBC FirstCaribbean en lien avec la diminution des marges sur produits, le tout partiellement contrebalancé par les provisions plus élevées pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance en 2020 et par l'accroissement des volumes et des honoraires. Les produits Divers ont reculé de 74 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits liés aux investissements stratégiques, des produits d'intérêts en 2020 liés au règlement de certaines questions fiscales ayant trait à l'impôt sur le résultat, d'un ajustement selon la BIE plus important et d'une diminution des produits de trésorerie.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performances sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, aux fins du calcul du coefficient d'efficacité ajusté.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour la banque au niveau consolidé selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du BSIF. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. En 2022, nous avons augmenté les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques pour les faire passer à 11 % des exigences de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour chacune des unités d'exploitation stratégiques, ce qui représente une hausse par rapport à 10 % en 2021. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période. En 2022, nous avons augmenté les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques, comme il a été mentionné précédemment.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 909 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 833 \$	1 902 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
Charges autres que d'intérêts	4 975	2 656	1 328	2 437	1 407	12 803	1 028
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973	705
Impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
Résultat net (perte nette)	2 249	1 895	760	1 908	(569)	6 243	588
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220	588
Résultat dilué par action (\$)¹						6,68 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³	(16)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	(16)\$	– \$
Incidence des éléments d'importance sur les produits	(16)	–	–	–	–	(16)	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(18)	–	(68)	–	(12)	(98)	(53)
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³	(103)	–	–	–	–	(103)	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(37)	(37)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(136)	(136)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(121)	–	(68)	–	(185)	(374)	(53)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	199	–	68	–	185	452	53
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	–	18	–	1	23	14
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³	48	–	–	–	–	48	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	10	10	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	36	36	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	52	–	18	–	47	117	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	147 \$	– \$	50 \$	– \$	138 \$	335 \$	39 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,37 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajusté⁵	8 893 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 817 \$	1 902 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	782	23	218	(62)	2	963	169
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 854	2 656	1 260	2 437	1 222	12 429	975
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	3 257	2 575	979	2 626	(1 012)	8 425	758
Impôt sur le résultat – ajusté	861	680	169	718	(581)	1 847	131
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(431)	6 578	627
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(454)	6 555	627
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						7,05 \$	

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Les coûts d'acquisition et d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2021, sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance à partir du deuxième trimestre de 2022, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022. Les coûts d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les coûts de transaction, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation ainsi que les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors et Wellington Financial.

4) Ajustés pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

5) Les résultats pour l'ensemble de la CIBC ne tiennent pas compte d'un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 211 M\$ (204 M\$ en 2021). Le coefficient d'efficacité ajusté et le levier d'exploitation ajusté sont calculés sur une BIE.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2021

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535	893
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322	916
Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
Résultat net (perte nette)	2 494	1 665	926	1 857	(496)	6 446	739
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429	739
Résultat dilué par action (\$)¹						6,96 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	– \$	– \$	(68)\$	– \$	(11)\$	(79)\$	(54)\$
Coûts d'acquisition et d'intégration³	(12)	–	–	–	–	(12)	–
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(109)	(109)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(125)	(125)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(12)	–	(68)	–	(245)	(325)	(54)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	12	–	68	–	245	325	54
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	–	–	18	–	1	19	14
Coûts d'acquisition et d'intégration³	3	–	–	–	–	3	–
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	29	29	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	33	33	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	3	–	18	–	63	84	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	9 \$	– \$	50 \$	– \$	182 \$	241 \$	40 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,27 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajusté⁵	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 402	2 443	1 053	2 117	1 195	11 210	839
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	3 398	2 266	1 216	2 503	(736)	8 647	970
Impôt sur le résultat – ajusté	895	601	240	646	(422)	1 960	191
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(314)	6 687	779
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(331)	6 670	779
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						7,23 \$	

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts	4 308	2 179	1 126	1 929	1 820	11 362	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 425	1 639	430	1 813	(1 417)	4 890	324
Impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
Résultat net (perte nette)	1 785	1 202	375	1 308	(878)	3 792	282
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	1 785	1 202	375	1 308	(880)	3 790	282
Résultat dilué par action (\$)¹	4,11 \$						
Incidence des éléments d'importance²							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(8)\$	(1)\$	(83)\$	– \$	(13)\$	(105)\$	(62)\$
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(114)	(114)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(70)	(70)	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	79	79	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	(339)	(339)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean	–	–	–	–	(248)	(248)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(8)	(1)	(83)	–	(705)	(797)	(62)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	8	1	83	–	705	797	62
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	22	–	1	25	17
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	30	30	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	19	19	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	(21)	(21)	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	89	89	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	2	–	22	–	118	142	17
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	6 \$	1 \$	61 \$	– \$	587 \$	655 \$	45 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹	0,74 \$						
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajusté⁵	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 300	2 178	1 043	1 929	1 115	10 565	776
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	2 433	1 640	513	1 813	(712)	5 687	386
Impôt sur le résultat – ajusté	642	437	77	505	(421)	1 240	59
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(291)	4 447	327
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(293)	4 445	327
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹	4,85 \$						

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019

	Services bancaires et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 240 \$	4 027 \$	1 911 \$	3 475 \$	958 \$	18 611 \$	1 438 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286	55
Charges autres que d'intérêts	4 459	2 106	1 114	1 802	1 375	10 856	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 892	1 758	724	1 513	(418)	6 469	545
Impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348	58
Résultat net (perte nette)	2 126	1 287	648	1 117	(57)	5 121	487
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	25	25	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 126	1 287	648	1 117	(82)	5 096	487
Résultat dilué par action (\$)¹						5,60 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Règlement de certaines questions fiscales	– \$	– \$	– \$	– \$	(67)\$	(67)\$	– \$
Ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	(34)	–	–	(34)	(26)
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	–	(34)	–	(67)	(101)	(26)
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(9)	(1)	(88)	–	(11)	(109)	(66)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	–	–	11	11	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean	–	–	–	–	(135)	(135)	–
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes	(227)	–	–	–	–	(227)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(236)	(1)	(88)	–	(163)	(488)	(66)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	236	1	54	–	96	387	40
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	23	–	2	27	17
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	(9)	–	(3)	(12)	(7)
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	7	7	–
Règlement de certaines questions fiscales	–	–	–	–	(18)	(18)	–
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes	60	–	–	–	–	60	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	62	–	14	–	(12)	64	10
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	174 \$	1 \$	40 \$	– \$	108 \$	323 \$	30 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,36 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajustés⁵	8 240 \$	4 027 \$	1 877 \$	3 475 \$	891 \$	18 510 \$	1 412 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	889	163	73	160	1	1 286	55
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 223	2 105	1 026	1 802	1 212	10 368	772
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	3 128	1 759	778	1 513	(322)	6 856	585
Impôt sur le résultat – ajusté	828	471	90	396	(373)	1 412	68
Résultat net – ajusté	2 300	1 288	688	1 117	51	5 444	517
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	25	25	–
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	2 300	1 288	688	1 117	26	5 419	517
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						5,96 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 595 \$	3 836 \$	1 760 \$	2 935 \$	708 \$	17 834 \$	1 366 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	61
Charges autres que d'intérêts	4 395	2 067	1 023	1 492	1 281	10 258	794
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 459	1 764	658	1 473	(648)	6 706	511
Impôt sur le résultat	919	478	97	387	(459)	1 422	75
Résultat net (perte nette)	2 540	1 286	561	1 086	(189)	5 284	436
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 540	1 286	561	1 086	(206)	5 267	436
Résultat dilué par action (\$)¹						5,82 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Ajustements selon la méthode de l'acquisition³	– \$	– \$	(55)\$	– \$	(8)\$	(63)\$	(43)\$
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	–	–	61	61	–
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	–	(55)	–	53	(2)	(43)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances							
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(12)	(1)	(91)	–	(11)	(115)	(71)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	–	–	(79)	(79)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(12)	(1)	(91)	–	(90)	(194)	(71)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	12	1	36	–	171	220	28
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	3	–	26	–	1	30	21
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	(17)	–	2	(15)	(13)
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	–	–	–
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	–	–	19	19	–
Charge relative à un ajustement fiscal net découlant de la réforme fiscale américaine	–	–	–	–	(88)	(88)	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	3	–	9	–	(66)	(54)	8
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	9	1	27	–	237	274	20
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	5	5	–
Incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	9 \$	1 \$	27 \$	– \$	232 \$	269 \$	20 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,29 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajusté⁵	8 595 \$	3 836 \$	1 705 \$	2 935 \$	761 \$	17 832 \$	1 323 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	741	5	79	(30)	47	842	61
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 383	2 066	932	1 492	1 191	10 064	723
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	3 471	1 765	694	1 473	(477)	6 926	539
Impôt sur le résultat – ajusté	922	478	106	387	(525)	1 368	83
Résultat net – ajusté	2 549	1 287	588	1 086	48	5 558	456
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	22	22	–
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	2 549	1 287	588	1 086	26	5 536	456
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						6,11 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et le résultat avant impôt et provisions (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

		Services bancaires et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre								
2022	Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569)\$	6 243 \$	588 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
	Ajouter : impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions)¹	3 934	2 598	1 129	2 564	(1 195)	9 030	874
	Incidence avant impôt des éléments d'importance^{2, 3}	105	—	68	—	185	358	53
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e)⁴	4 039 \$	2 598 \$	1 197 \$	2 564 \$	(1 010)\$	9 388 \$	927 \$
2021	Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496)\$	6 446 \$	739 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
	Ajouter : impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 736	2 227	1 073	2 403	(959)	8 480	855
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	12	—	68	—	245	325	54
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ⁴	3 748 \$	2 227 \$	1 141 \$	2 403 \$	(714)\$	8 805 \$	909 \$
2020	Résultat net (perte nette)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$	3 792 \$	282 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
	Ajouter : impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 614	1 942	917	2 124	(1 218)	7 379	682
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	8	1	83	—	705	797	62
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ⁴	3 622 \$	1 943 \$	1 000 \$	2 124 \$	(513)\$	8 176 \$	744 \$
2019	Résultat net (perte nette)	2 126 \$	1 287 \$	648 \$	1 117 \$	(57)\$	5 121 \$	487 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286	55
	Ajouter : impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348	58
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 781	1 921	797	1 673	(417)	7 755	600
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	236	1	54	—	96	387	40
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ⁴	4 017 \$	1 922 \$	851 \$	1 673 \$	(321)\$	8 142 \$	640 \$
2018	Résultat net (perte nette)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$	5 284 \$	436 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	61
	Ajouter : impôt sur le résultat	919	478	97	387	(459)	1 422	75
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	4 200	1 769	737	1 443	(573)	7 576	572
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	12	1	36	—	171	220	28
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ⁴	4 212 \$	1 770 \$	773 \$	1 443 \$	(402)\$	7 796 \$	600 \$

1) Mesure non conforme aux PCGR.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Compte non tenu de l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, ce montant étant inclus au poste Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances.

4) Ajustés pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des différents secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité touchés relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi ainsi qu'à certains coûts attribuables. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Certaines unités d'exploitation stratégiques évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégiques majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de façon à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégiques. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégiques est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux numériques et mobiles pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer un rendement durable et parmi les meilleurs du marché. Pour ce faire, notre stratégie continue de comporter les trois priorités suivantes :

- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement en investissant dans les capacités numériques et d'accès à distance et en temps réel;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients conformément à l'approche d'une même équipe;
- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux.

Progrès en 2022

En 2022, nous avons connu un élan positif, notre banque ayant affiché ce qui constitue la croissance nette de la clientèle la plus élevée depuis 2017 grâce à l'ajout de nouveaux clients. En matière d'expérience client, nous nous sommes hissés au deuxième rang pour la satisfaction de la clientèle selon l'étude menée par J.D. Power, une progression par rapport à notre cinquième position de l'an dernier. De plus, nous avons continué de réduire l'écart qui nous sépare de la position de tête pour ce qui est du score net de recommandation mesuré par le sondage du Customer Satisfaction Index d'IPSO. La diversification de nos produits des activités ordinaires est excellente, et nous continuons de nous consacrer à générer une croissance à valeur élevée, malgré les difficultés. Nous avons généré une progression sans précédent pour ce qui est des ouvertures de comptes bancaires courants et une croissance de premier plan en termes de parts de marché pour nos activités de prêt. Nous avons également continué de soutenir les projets d'accès à la propriété de nos clients en améliorant le processus de montage et de renouvellement de prêts hypothécaires et en les aidant à composer avec la hausse des taux d'intérêt. Nous continuerons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques et nous tirerons parti de l'élan et des réussites que nous avons connus en 2022.

Créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement

- Nous nous sommes classés au premier rang pour la satisfaction à l'égard des services bancaires en ligne selon une étude de J.D. Power, et nous avons été reconnus par The Digital Banker pour notre expérience client numérique exceptionnelle en matière de services bancaires mobiles ainsi que pour notre utilisation de recherches internes et de commentaires des clients en vue d'améliorer le parcours numérique.
- Nous avons lancé Départ Intelli CIBC, notre programme amélioré de services bancaires pour les jeunes et les étudiants, assorti d'avantages de premier plan au sein du marché. Grâce à ce programme, les clients peuvent ouvrir un nouveau compte numériquement et profiter d'opérations bancaires sans frais, ce qui comprend les solutions de placement direct sans commission de Pro-Investisseurs CIBC, et ce, jusqu'à l'âge de 25 ans.
- Nous avons annoncé un investissement stratégique pour offrir une nouvelle plateforme de services aux marchands appelée « Tyl de la Banque CIBC » au Canada.
- Nous avons lancé une nouvelle fonction du service Virement *Interac*^{MD} qui permet aux clients de configurer des paiements périodiques ou postdatés par virement électronique.
- Nous avons annoncé une nouvelle collaboration avec Willful, une solution numérique de planification successorale, afin de simplifier et de rendre plus abordable la planification financière pour nos clients.
- Nous avons mis en œuvre de nouvelles fonctionnalités numériques pour permettre aux clients de renouveler leur prêt hypothécaire en ligne, notamment un outil d'évaluation de préadmissibilité en ligne amélioré.
- Nous avons rehaussé l'expérience d'accueil numérique des clients en leur permettant de commencer à faire des opérations bancaires en direct en quelques minutes grâce à l'ajout d'une carte de débit numérique dans leur portefeuille mobile et à l'enregistrement automatique des nouvelles cartes dans leur profil.

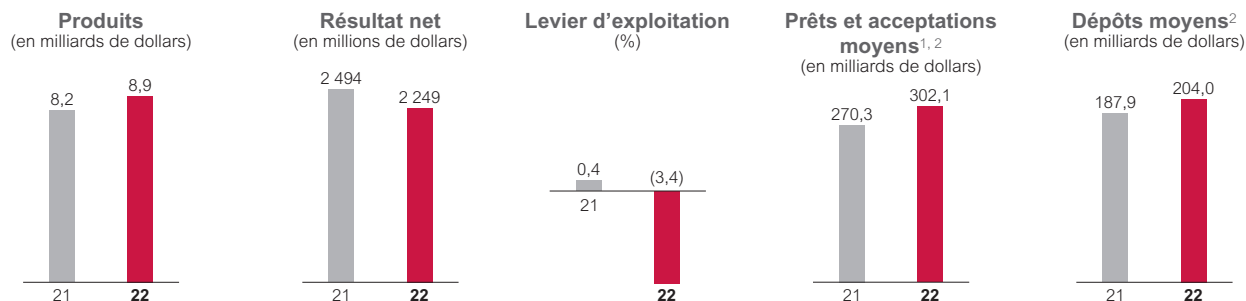
Fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients

- Nous nous sommes classés au premier rang du bulletin de rendement sur les banques 2022 du magazine *Investment Executive* pour la septième année consécutive.
- Nous avons annoncé une entente avec nCino afin de numériser de bout en bout l'expérience en matière de prêts et d'ouverture de compte, tant pour les clients d'affaires que les membres de l'équipe.
- Nous avons lancé, afin d'offrir une meilleure accessibilité aux clients aveugles, malvoyants ou ayant une condition particulière, tel le glaucome, des porte-cartes pour les cartes de crédit, de débit et cartes prépayées Intelli CIBC qui indiquent en braille ou en gros caractères divers renseignements, comme le nom de la carte, son numéro et sa date d'expiration.
- Nous avons commencé à faire bénéficier de l'intérêt intelligent les clients titulaires d'un compte d'épargne cyberAvantage qui épargnent 200 \$ ou plus au cours d'un mois.
- Nous avons accueilli plus de deux millions de titulaires de cartes de crédit Costco Mastercard et veillé à offrir à ces clients une transition harmonieuse vers la nouvelle carte.
- Nous avons démontré notre engagement en matière d'inclusion en organisant notre premier événement virtuel dans le cadre de la Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité, en commanditant le Défi de conception inclusive de MaRS et en éliminant les obstacles en matière d'accès à nos produits et services pour les clients moins bien servis, comme les personnes âgées et les personnes handicapées.

Offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux

- Nous avons été reconnus par le *Globe and Mail* dans l'édition 2022 de son rapport *Best B2B Brands* pour notre engagement envers la clientèle tout au long de la pandémie.
- Nous avons mis sur pied le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires CIBC, qui comprend un engagement de 15 M\$ pour offrir aux entrepreneurs noirs des prêts d'un montant maximum de 250 000 \$ afin d'accélérer le démarrage et la croissance de leurs entreprises.
- Nous avons amélioré l'expérience des clients en matière de prêts hypothécaires en les informant à l'avance des hausses du taux préférentiel pour les aider à faire face à l'augmentation des taux d'intérêt.
- Nous avons soutenu les réfugiés ukrainiens avec des services bancaires aux nouveaux arrivants, en plus de les aider à trouver des conseillers qui parlent ukrainien et de leur offrir des trousseaux de bienvenue.
- Nous avons aidé nos clients à intégrer la lutte contre les changements climatiques dans leur vie quotidienne en lançant l'Espace climat de la Banque CIBC, un site accessible à l'adresse cibc.com/francais qui leur propose divers moyens pour réduire leur consommation d'énergie et avoir une incidence positive sur l'environnement.

Revue financière de 2022



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Nos priorités en 2023

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous visons à générer un rendement durable et de premier plan axé sur l'aide apportée à nos clients pour faire de leurs idées une réalité. Notre stratégie demeure axée sur les trois priorités suivantes :

- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui soit significative pour eux;
- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits	8 909 \$	8 150 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	534	484
Prêts productifs	342	(134)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	876	350
Charges autres que d'intérêts	4 975	4 414
Résultat avant impôt sur le résultat	3 058	3 386
Impôt sur le résultat	809	892
Résultat net	2 249 \$	2 494 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	2 249 \$	2 494 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	6 657 \$	5 954 \$
Produits autres que d'intérêts ²	2 252	2 196
	8 909 \$	8 150 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4}	2,21 %	2,21 %
Coefficient d'efficacité	55,8 %	54,2 %
Levier d'exploitation	(3,4)%	0,4 %
Rendement des capitaux propres ⁵	28,2 %	38,1 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	7 987 \$	6 554 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	305,1 \$	272,6 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ³	302,1 \$	270,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	204,0 \$	187,9 \$
Équivalents temps plein	13 840	12 629

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 245 M\$, ou 10 %, en regard de celui de 2021, ce qui est principalement attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts et à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 759 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 703 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des dépôts et des prêts, en lien notamment avec l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 56 M\$, ou 3 %, comparativement à ceux de 2021, ce qui est essentiellement attribuable à la progression des honoraires.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a été comparable à celle de 2021, en lien principalement avec l'accroissement des marges sur les dépôts et l'incidence de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, le tout contrebalancé en partie par la diminution des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 526 M\$, ou 150 %, par rapport à celle de 2021. Pour l'exercice considéré, une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été comptabilisée, en raison surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques et de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, comparativement à une reprise de la provision à l'exercice précédent découlant de l'évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, sous l'effet d'une hausse de la dotation à la provision reflétant une augmentation des prêts considérés comme douteux, alors que les radiations ont été comparables à celles de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 561 M\$, ou 13 %, par rapport à celles de 2021, en lien surtout avec l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, dont l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, et la progression des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 83 M\$, ou 9 %, par rapport à celui de 2021, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 32,5 G\$, ou 12 %, en regard de celui de 2021, en raison surtout de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation, ainsi que de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises;
- accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs.

Progrès en 2022

En 2022, nous avons connu un élan positif dans notre parcours focalisé sur le client et enregistré une croissance solide dans l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques. Dans un contexte économique en constante évolution, notre culture axée sur la raison d'être, conjuguée à la solide situation de fonds propres de la banque et à son approche rigoureuse pour la gestion du risque et des dépenses, nous a aidés à générer un rendement financier constant. Dans Groupe Entreprises, la demande pour les prêts et les dépôts a été forte, et nous continuons de rationaliser et de simplifier l'expérience numérique pour notre clientèle. Dans Gestion privée de patrimoine, nous avons réalisé des progrès dans notre trajectoire de croissance en mettant particulièrement l'accent sur les programmes de soutien aux conseillers et les nouvelles technologies. Dans Gestion d'actifs, nous avons poursuivi l'intégration d'un cadre ESG exhaustif dans l'ensemble de nos stratégies de gestion active des placements. Enfin, les activités de recommandation au sein de nos équipes internes ont été solides, ce qui a permis d'approfondir les relations avec les clients et de renforcer notre engagement visant à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité.

Générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises

- Nous avons rehaussé l'expérience des clients et des employés en modernisant nos systèmes et en rationalisant nos processus.
- Nous avons continué d'améliorer les programmes adaptés aux secteurs en forte croissance par l'entremise de notre équipe Programmes sectoriels nationaux, ce qui comprend notamment le marketing centralisé et des outils pour favoriser de meilleures conversations avec les clients.
- Nous avons poursuivi l'expansion de Services financiers Innovation CIBC en Amérique du Nord pour fournir des conseils stratégiques, des solutions de gestion de trésorerie et du financement aux entreprises des secteurs des technologies et des sciences de la vie à tous les stades de leur cycle économique.
- Nous avons mis sur pied au sein de Groupe Entreprises des comités affectés à l'inclusion et à la diversité ainsi qu'aux questions ESG, et nous avons notamment élaboré des modules de formation sur les préjugés liés au genre et sur l'importance de cultiver un milieu de travail inclusif et des interactions inclusives avec les clients.

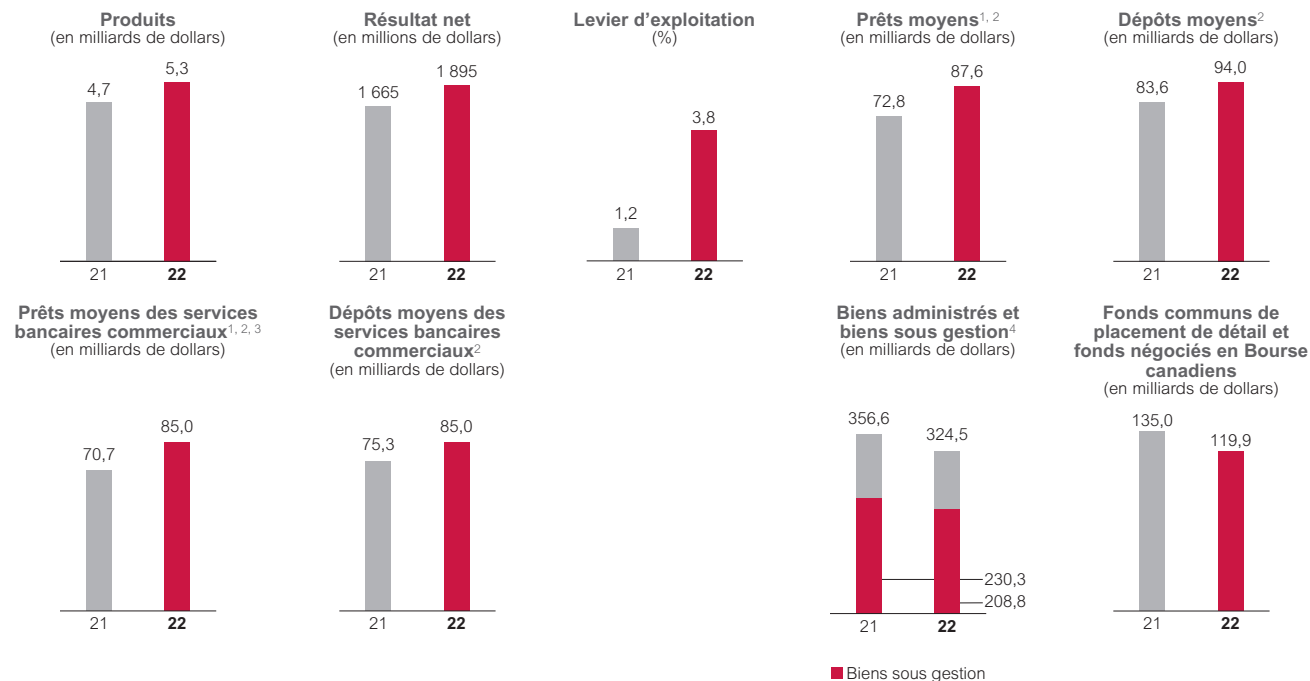
Accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine

- Le magazine *Investment Executive* a classé la CIBC au deuxième rang de son bulletin de rendement sur les services de courtage pour l'ensemble des six grandes banques en 2022.
- Nous avons lancé des offres de services bancaires privés exclusives pour les entrepreneurs, les cadres supérieurs et leurs enfants, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux clients et approfondir les relations existantes.
- Nous avons approfondi les relations avec les clients en proposant plus de services de planification financière et en accueillant de nouveaux professionnels de la planification de patrimoine afin de mieux soutenir notre offre intégrée de services de gestion des avoirs et d'aider nos clients à faire de leurs idées une réalité, ce qui a mené à l'élaboration de 4 500 plans financiers, soit 40 % de plus que l'an dernier, et contribué à une hausse de 4 G\$ des biens administrés.
- Nous avons créé un nouveau programme visant à intensifier les activités de recommandation entre partenaires à l'échelle de notre banque pour mieux répondre à l'ensemble des besoins des clients en matière de gestion de patrimoine.
- Nous avons enregistré une progression de 57 % des rentrées nettes dans CIBC Wood Gundy par rapport à celles de l'exercice précédent grâce à notre approche focalisée sur le client et à nos engagements en matière de planification financière.
- Nous avons actualisé les programmes concurrentiels de recrutement pour développer nos capacités et accroître notre part de marché, notamment en lançant un Programme de perfectionnement des associés pour renforcer les processus de planification de carrière et de la relève.
- Nous avons créé une capacité de première ligne en rationalisant les processus de crédit et en centralisant les fonctions administratives.
- Nous avons mis en place la signature numérique pour les activités d'ouverture et de gestion de comptes auprès de CIBC Wood Gundy et de Gestion privée de portefeuille CIBC.
- Le *Global and Mail* a nommé 30 conseillers de CIBC Wood Gundy dans son classement des meilleurs conseillers en gestion de patrimoine au Canada, trois de ces conseillers figurant dans les dix positions de tête.

Faire évoluer nos activités de gestion d'actifs

- Nous nous sommes classés au troisième rang parmi les six grandes banques pour les ventes de fonds communs de placement à long terme exprimées en pourcentage des biens sous gestion.
- Gestion d'actifs CIBC a lancé une bourse d'études pour l'obtention du titre d'analyste financier agréé (CFA) à l'intention des membres de nos collectivités qui s'identifient comme des Autochtones et qui sont en processus d'obtention du titre de CFA.
- Nous avons annoncé un partenariat de trois ans avec le nouveau programme Women in Asset Management de la Ivey School of Business destiné aux personnes qui s'identifient comme des femmes œuvrant dans le domaine de la gestion d'actifs, dans le cadre duquel nous offrirons notamment des occasions de carrière et des stages au sein de Gestion d'actifs CIBC.
- Nous avons intégré une politique sur les changements climatiques à la politique d'investissement responsable de Gestion d'actifs CIBC.
- Nous avons publié le premier rapport annuel sur la gérance et les facteurs ESG de Gestion d'actifs CIBC, lequel vise notamment à faire le suivi de nos engagements en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Nous avons continué de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et de rehausser l'expérience client, notamment en lançant la première phase d'un projet de simplification de notre plateforme de placement visant à rationaliser davantage la structure des comptes, à améliorer les processus d'accueil et de présentation de rapports aux clients et à renforcer les capacités de gestion de portefeuille des conseillers.
- Nous avons lancé plusieurs produits de placement alternatifs à l'intention des clients de Gestion privée de patrimoine, ainsi que deux fonds d'obligations PIMCO destinés aux clients de Gestion privée de patrimoine et de Services bancaires personnels et PME.

Revue financière de 2022



- 1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 3) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.
- 4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2023

Dans Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, nous avons comme objectif de devenir le chef de file des conseils financiers pour les particuliers et les entreprises. Nous continuons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises, tout en favorisant de solides activités de recommandation à l'échelle de la CIBC;
- accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine afin d'approfondir les relations avec nos clients;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs pour accroître l'intercommunication au sein de nos propres canaux bancaires et pour lancer de nouvelles technologies en appui à nos clients et à nos conseillers.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits		
Groupe Entreprises	2 278 \$	1 827 \$
Gestion des avoirs	2 976	2 843
Total des produits	5 254	4 670
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	22	6
Prêts productifs	1	(45)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	23	(39)
Charges autres que d'intérêts	2 656	2 443
Résultat avant impôt sur le résultat	2 575	2 266
Impôt sur le résultat	680	601
Résultat net	1 895 \$	1 665 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 895 \$	1 665 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	1 672 \$	1 291 \$
Produits autres que d'intérêts ²	3 582	3 379
	5 254 \$	4 670 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4}	3,37 %	3,25 %
Coefficient d'efficacité	50,5 %	52,3 %
Levier d'exploitation	3,8 %	1,2 %
Rendement des capitaux propres ⁵	22,9 %	24,5 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	8 275 \$	6 794 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	84,7 \$	70,1 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ³	87,6 \$	72,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	94,0 \$	83,6 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	324,5 \$	356,6 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	208,8 \$	230,3 \$
Équivalents temps plein	5 711	5 241

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 230 M\$, ou 14 %, par rapport à celui de 2021, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et la prise en compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances à l'exercice considéré, comparativement à une reprise de la provision pour l'exercice précédent.

Produits

Les produits ont augmenté de 584 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2021.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 451 M\$, ou 25 %, en lien essentiellement avec la hausse des produits nets d'intérêts liée à la croissance des prêts et des dépôts, l'accroissement des marges sur les dépôts grâce à l'environnement des taux d'intérêt à la hausse et la progression des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 133 M\$, ou 5 %, en raison principalement de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et de l'incidence des ventes nettes, et de l'augmentation des produits nets d'intérêts, en lien surtout avec les dépôts, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés des commissions liée au recul des activités des clients.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 12 points de base, ce qui est surtout attribuable à la hausse des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par la baisse des marges sur les prêts.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 62 M\$, ou 159 %, par rapport à celle de 2021. L'exercice considéré tient compte d'une petite dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs, comparativement à une reprise de la provision à l'exercice précédent découlant d'une évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, ce qui est essentiellement attribuable aux secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 213 M\$, ou 9 %, par rapport à celles de 2021, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 79 M\$, ou 13 %, par rapport à celui de 2021, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 14,6 G\$, ou 21 %, en regard de celui de 2021, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés, sur la base des cours au comptant, ont reculé de 32,1 G\$, ou 9 %, comparativement à ceux de 2021, en raison surtout de la dépréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion des avoirs partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain.

Notre stratégie d'entreprise

Nous avons pour objectif de faire croître les activités de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs aux États-Unis qui sont axées sur l'économie privée et les segments de clientèle à forte croissance en mettant l'accent sur la croissance interne et l'intercommunication continue avec nos unités d'exploitation stratégiques Marchés des capitaux et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Nos priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts;
- accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie;
- favoriser la croissance et la transformation de nos activités.

Progrès en 2022

En 2022, l'importance que nous avons continué d'accorder à l'établissement de relations bancaires approfondies nous a encore permis d'attirer de nouveaux clients, tout en nous donnant l'occasion d'en faire plus avec les clients existants. Nous avons ainsi généré de solides rentrées nettes liées aux prêts, aux dépôts et aux biens sous gestion et biens administrés. Les investissements en appui à la croissance de nos activités nous ont permis de continuer d'élargir la gamme de produits et services que nous offrons, d'améliorer nos processus et nos technologies et de répondre aux besoins des clients.

Étendre et approfondir nos relations avec les clients

- Nous avons généré une solide croissance du volume de prêts et de dépôts, notamment par l'expansion soutenue de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons généré une forte croissance des rentrées nettes dans les biens sous gestion et les biens administrés, ce qui a contribué à atténuer l'incidence de la volatilité sur les marchés des placements au cours de l'exercice.
- Nous avons tiré parti de notre solide partenariat avec Marchés des capitaux pour élargir notre éventail de produits et services à l'intention de nos clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous avons été classés parmi les dix meilleures sociétés de conseils en placement inscrites selon le magazine *Barron's* pour une troisième année consécutive.

Renforcer et diversifier la base de nos dépôts

- Nous avons maintenu notre stratégie de financement diversifiée grâce à nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des services bancaires de détail.
- Nous avons continué de faire croître les services bancaires privés.
- Nous avons élargi le service de collecte des dépôts, notamment en tirant parti de l'environnement des taux d'intérêt à la hausse pour attirer de nouveaux clients sur notre plateforme d'épargne en ligne CIBC Agility.

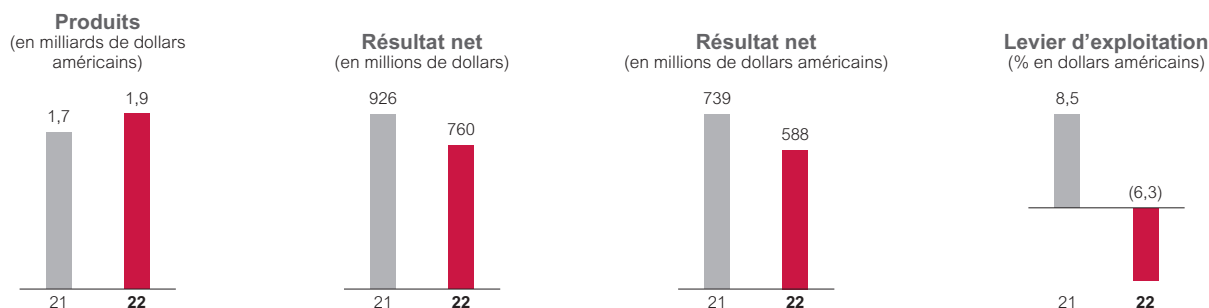
Accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre des initiatives de gestion des relations avec la clientèle et des stratégies de données pour renforcer davantage l'intercommunication entre les équipes, fournir une vue d'ensemble de nos activités et soutenir la solidité de l'infrastructure de gestion du risque.
- Nous avons continué de perfectionner nos processus d'interaction directe pour qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous, en procédant notamment au lancement de la plateforme de paiement entre particuliers Zelle®.
- Nous avons commencé à mettre en œuvre un système consolidé de gestion de patrimoine afin d'améliorer le service à la clientèle.

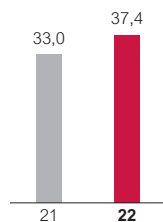
Favoriser la croissance et la transformation de nos activités

- Nous avons élargi la spécialisation sectorielle de Groupe Entreprises grâce au lancement de services en financement d'équipement (Equipment Finance) et nous avons ajouté des services de prêts et de conseils en matière de dettes de second rang (Junior Debt).
- Nous avons renforcé notre infrastructure de gestion du risque et du changement en appui à notre croissance.

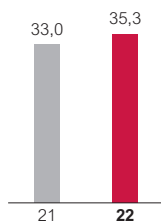
Revue financière de 2022



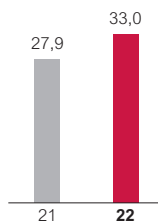
Prêts moyens^{1, 2}
(en milliards de dollars américains)



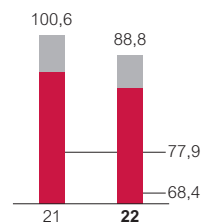
Dépôts moyens²
(en milliards de dollars américains)



Prêts moyens des services bancaires commerciaux^{1, 2}
(en milliards de dollars américains)



Biens administrés et biens sous gestion³
(en milliards de dollars américains)



■ Biens sous gestion

- 1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2023

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- assurer la croissance de Groupe Entreprises en nous appuyant sur l'expertise et les solutions uniques qui font la force de cette unité d'exploitation stratégique pour fournir des services de prêts et de dépôts;
- étendre les activités de Gestion privée de patrimoine et de Privabanque auprès des segments de clientèle à valeur nette élevée et très élevée et dans les marchés à croissance rapide;
- investir dans le personnel, la technologie et l'infrastructure pour accroître la portée de notre plateforme, renforcer nos capacités en matière de gestion des risques, améliorer les processus décisionnels fondés sur les données et accroître les gains d'efficacité.

Résultats en dollars canadiens¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits		
Groupe Entreprises	1 613 \$	1 444 \$
Gestion des avoirs ²	844	750
Total des produits³	2 457	2 194
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	113	104
Prêts productifs	105	(179)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	218	(75)
Charges autres que d'intérêts	1 328	1 121
Résultat avant impôt sur le résultat	911	1 148
Impôt sur le résultat	151	222
Résultat net	760 \$	926 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	760 \$	926 \$
Total des produits³		
Produits nets d'intérêts	1 655 \$	1 449 \$
Produits autres que d'intérêts	802	745
	2 457 \$	2 194 \$
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁵	10 422 \$	8 975 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	54,0 \$	46,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ⁴	48,3 \$	41,4 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	45,6 \$	41,4 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ⁶	121,0 \$	124,5 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ⁶	93,2 \$	96,4 \$
Équivalents temps plein	2 472	2 170

- 1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.
- 2) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) aux États-Unis.
- 3) Comprendait des produits de 8 M\$ liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (15 M\$ en 2021).
- 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 6) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Résultats en dollars américains¹

En millions de dollars américains, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits		
Groupe Entreprises	1 249 \$	1 151 \$
Gestion des avoirs ²	653	597
Total des produits ³	1 902	1 748
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	87	82
Prêts productifs	82	(143)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	169	(61)
Charges autres que d'intérêts	1 028	893
Résultat avant impôt sur le résultat	705	916
Impôt sur le résultat	117	177
Résultat net	588 \$	739 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	588 \$	739 \$
Total des produits ³		
Produits nets d'intérêts	1 281 \$	1 154 \$
Produits autres que d'intérêts	621	594
	1 902 \$	1 748 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{4, 5}	3,42 %	3,50 %
Coefficient d'efficacité	54,0 %	51,1 %
Levier d'exploitation	(6,3) %	8,5 %
Rendement des capitaux propres ⁴	7,3 %	10,3 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁶	8 066 \$	7 149 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	41,7 \$	37,2 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ⁴	37,4 \$	33,0 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	35,3 \$	33,0 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ⁷	88,8 \$	100,6 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ⁷	68,4 \$	77,9 \$

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) aux États-Unis.

3) Comprendait des produits de 6 M\$ US liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (12 M\$ US en 2021).

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

6) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

7) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Aperçu financier

Le résultat net a reculé de 166 M\$, ou 18 % (151 M\$ US, ou 20 %), par rapport à celui de 2021, ce qui découle surtout de la prise en compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice considéré, comparativement à une reprise de la provision pour l'exercice précédent, et de l'augmentation des charges autres que d'intérêts, le tout en partie compensé par la hausse des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 154 M\$ US, ou 9 %, par rapport à ceux de 2021.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 98 M\$ US, ou 9 %, en raison essentiellement de la progression des produits nets d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts, et d'une augmentation des commissions de syndication de prêts, le tout en partie contrebalancé par une diminution des marges sur les prêts.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 56 M\$ US, ou 9 %, du fait surtout de la hausse des produits nets d'intérêts, attribuable à la croissance des dépôts, de la progression des marges sur les dépôts et de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des soldes des biens sous gestion et des biens administrés ainsi que des ventes nettes.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a reculé de 8 points de base, ce qui s'explique essentiellement par la diminution des marges sur les prêts et la baisse des frais de remboursement des prêts en vertu du PPP, le tout en partie compensé par l'accroissement des marges sur les dépôts.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Pour l'exercice considéré, une dotation à la provision pour pertes sur créances de 169 M\$ US a été comptabilisée, comparativement à une reprise de la provision de 61 M\$ US pour l'exercice précédent. L'exercice considéré tient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à une migration du crédit désavantageuse et à la mise à jour des modèles, tandis qu'à l'exercice précédent, une reprise de la provision a été comptabilisée par suite de l'évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté en lien avec la hausse de la dotation à la provision dans le secteur de la fabrication de biens d'équipement, ce qui a été en partie compensé par une baisse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'immobilier et de la construction.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 135 M\$ US, ou 15 %, par rapport à celles de 2021, en raison principalement de la hausse des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement et de l'augmentation de 94 M\$ US des dépenses liées aux initiatives stratégiques en appui à la croissance au sein de la plateforme de Groupe Entreprises et au développement d'infrastructures pour nos activités aux États-Unis.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a reculé de 60 M\$ US, ou 34 %, par rapport à celui de 2021, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 4,5 G\$ US, ou 12 %, en regard de celui de 2021, en raison surtout de la croissance des prêts.

Biens administrés

Les biens administrés ont baissé de 11,8 G\$ US, ou 12 %, comparativement à ceux de 2021, en raison surtout de la dépréciation des marchés, en partie contrebalancée par les ventes nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale. Cette unité d'exploitation stratégique comprend les Services financiers directs, qui cherchent à accroître les capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires directs et de solutions de placement direct ainsi que de paiement multidevises novateurs aux clients de la CIBC.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques demeurent les suivantes :

- offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la banque.

Progrès en 2022

En 2022, nous avons continué à réaliser des progrès à l'égard de nos priorités stratégiques en mettant l'accent sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle, la croissance aux États-Unis et l'optimisation de l'intercommunication à l'échelle de la banque. Collectivement, ces initiatives ont permis de bien diversifier les activités de Marchés des capitaux pour qu'elles génèrent un rendement constant ainsi qu'une croissance stable. Notre croissance en 2022 s'explique par la grande attention que nous portons à nos clients et la conjoncture des marchés qui a été favorable pour Marchés CIBC, réseau mondial. En outre, nous avons continué de développer notre secteur Services financiers directs afin de générer davantage de produits récurrents et d'attirer de nouveaux clients à la recherche d'un modèle de services bancaires et de placement numériques pratiques.

Offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base

- Nous avons continué d'offrir des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux en élargissant notre groupe Énergie, infrastructure et transition afin de renforcer notre plateforme existante et de faciliter la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.
- Nous avons renforcé notre plateforme par des investissements soutenus dans les talents et la technologie, notamment en investissant dans notre personnel et en simplifiant nos processus en appui à notre culture focalisée sur le client.
- Nous nous sommes engagés à réaliser des placements en commandite de 100 M\$ dans des fonds investissant dans les secteurs des technologies climatiques et de la transition énergétique afin de favoriser les innovations en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Nous avons annoncé des partenariats pluriannuels avec l'Université de Calgary, la Schulich School of Business et l'Université McGill visant à favoriser l'écosystème de la transition énergétique et les nouvelles idées et à contribuer au développement d'une nouvelle génération de leaders.

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons effectué un investissement stratégique dans Sera Global, une société de capital-investissement spécialisé dont les bureaux du siège social se trouvent à New York et à Londres, dans le cadre de notre stratégie visant à accélérer notre croissance aux États-Unis.
- Nous nous sommes classés dans les dix positions de tête en matière de financement pour le secteur des énergies renouvelables dans l'ensemble de l'Amérique du Nord pour les transactions conclues entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2022 (Tableaux de classement du secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord selon *Inframation*).
- Nous avons ajouté trois membres au réseau Carbonplace (anciennement, projet Carbone) qui fournit une infrastructure et des systèmes de règlement pour les places de marché et les bourses du marché volontaire du carbone afin d'aider nos clients à concrétiser leurs idées en matière de durabilité.
- Nous avons obtenu des prix décernés par le magazine *Global Finance* pour notre leadership exceptionnel en matière d'obligations liées à la transition énergétique et à la durabilité et en matière d'obligations vertes pour l'Amérique du Nord.
- CIBC Cleary Gull a été couronnée dans les catégories Transaction de l'année dans le secteur de la fabrication pour les Amériques (marché intermédiaire) et Transaction de l'année aux États-Unis (petits marchés), lors de la remise des M&A Atlas Americas Awards.

Mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la CIBC

- Nous avons élargi notre gamme de certificats canadiens d'actions étrangères, les premiers du genre dans le secteur, dans le cadre de notre engagement constant à mettre au point des solutions fondées sur les marchés novatrices pour répondre aux besoins des investisseurs.
- Nous avons élargi la gamme des services bancaires accessibles aux clients par l'intermédiaire de Simplii Financial en devenant la première marque canadienne de services bancaires numériques à offrir les paiements périodiques ou postdatés par Virement *Interac* et à établir une place de marché pour les cartes-cadeaux numériques, en plus de lancer un compte d'épargne en dollars américains, de conclure des partenariats avec Visa Direct et MoneyGram et de remporter le titre de Meilleure banque au Canada en termes de rapport qualité-prix décerné par Ipsos.
- Nous avons continué d'améliorer notre offre pour la clientèle au sein de notre plateforme Virement de fonds mondial grâce à l'ajout de services comme la cueillette en personne et la vérification de l'identité numérique.

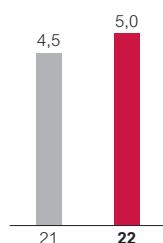
En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

- conseiller financier de Blackstone Infrastructure Partners dans le cadre de son placement de 3 G\$ US dans les actions d'Invenenergy Renewable Holdings LLC visant à accélérer les activités de développement d'énergies renouvelables;
- conseiller financier d'Innervex énergie renouvelable inc. pour son acquisition d'Aela Generación S.A. et d'Aela Energía SpA, qui comptent parmi les principaux producteurs d'énergie renouvelable indépendants du Chili, d'une valeur de 686 M\$ US; responsable d'une émission d'actions ordinaires d'une valeur de 173 M\$ et de l'obtention de facilités de crédit d'acquisition en appui à la transaction; en outre, co-agent de placement principal dans le cadre d'un placement privé de billets de premier rang d'une valeur de 710 M\$ US, émis en deux tranches, pour Aela Generación S.A. et assistance pour la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques financiers;
- conseiller financier de Cameco Corporation pour son acquisition de Westinghouse Electric Company, au moyen d'un partenariat stratégique avec Brookfield Renewable Partners, dans le cadre d'une transaction d'une valeur de 7,9 G\$ US (dont la clôture devrait avoir lieu au deuxième semestre de 2023); responsable dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires d'une valeur de 748 M\$ US; co-responsable des registres, co-syndicataire chef de file et agent administratif pour une facilité de prêt à terme de premier rang de 600 M\$ US; co-responsable des registres, co-syndicataire chef de file et agent de syndication pour une facilité de crédit-relais de premier rang de 364 jours de 1 G\$ US en appui à l'acquisition;

- conseiller financier exclusif de TELUS Corporation pour son acquisition de LifeWorks Inc., dans le cadre d'une transaction d'une valeur de 2,9 G\$;
- conseiller financier exclusif de Produits forestiers Résolu Inc. pour sa vente à Groupe Paper Excellence, dans le cadre d'une transaction d'une valeur de 2,7 G\$ US, dont la conclusion devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 2023;
- co-responsable des registres dans le cadre de l'émission d'obligations vertes ou durables pour diverses sociétés, comme l'émission de billets liés à la durabilité de 1,1 G\$ par TELUS Corporation, l'émission de débentures durables de 300 M\$ par iA Société financière et l'émission d'obligations vertes de 300 M\$ par Ontario Power Generation, ainsi que co-responsable des registres pour l'émission d'obligations vertes de 5 G\$ par le gouvernement du Canada, l'émission d'obligations vertes de 1,75 G\$ par la province de l'Ontario, l'émission d'obligations vertes de 1 G\$ par la province de Québec et l'émission d'obligations climatiquement responsables de 1,4 G\$ par la Banque européenne d'investissement;
- responsable de la structuration et de l'exécution d'un certain nombre d'opérations de montage de prêts liés à la durabilité au Canada, en agissant notamment à titre de co-responsable des registres, de co-syndicataire chef de file et d'agent de structuration chargé de la durabilité pour une superposition de prêts liés à la durabilité en lien avec une facilité de crédit renouvelable de 750 M\$ pour Cogeco Communications Inc. et en agissant à titre de co-agent de structuration chargé de la durabilité dans le cadre de modifications pour permettre l'intégration par Hydro One d'une structure de prêts liés à la durabilité aux facilités de crédit syndiquées existantes de Hydro One Inc. (2,3 G\$) et de Hydro One Limited (250 M\$). Hydro One est la première organisation au Canada à intégrer l'accroissement des dépenses en approvisionnement auprès des entreprises autochtones parmi les mesures clés de la performance en matière de durabilité dans le processus d'octroi des prêts.

Revue financière de 2022

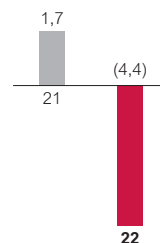
Produits
(en milliards de dollars)



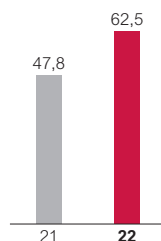
Résultat net
(en millions de dollars)



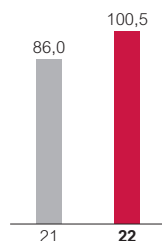
Levier d'exploitation
(%)



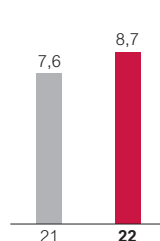
Prêts et acceptations moyens
(en milliards de dollars)



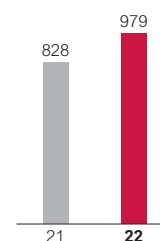
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers directs
(en millions de dollars)



Nos priorités en 2023

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la banque, Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la banque pour aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits		
Marchés CIBC, réseau mondial	2 322 \$	2 076 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 700	1 616
Services financiers directs	979	828
Total des produits ²	5 001	4 520
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	(31)	32
Prêts productifs	(31)	(132)
Reprise de la provision pour pertes sur créances	(62)	(100)
Charges autres que d'intérêts	2 437	2 117
Résultat avant impôt sur le résultat	2 626	2 503
Impôt sur le résultat ²	718	646
Résultat net	1 908 \$	1 857 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 908 \$	1 857 \$
Coefficient d'efficacité	48,7 %	46,8 %
Levier d'exploitation	(4,4)%	1,7 %
Rendement des capitaux propres ³	21,3 %	25,6 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³	8 978 \$	7 241 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	284,3	255,1
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁴	62,5 \$	47,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	100,5 \$	86,0 \$
Équivalents temps plein ⁵	2 384	2 225

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 211 M\$ (204 M\$ en 2021). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) En 2021, 79 équivalents temps plein liés aux activités du centre d'appels de Simplii Financial ont fait l'objet d'un transfert de Siège social et autres à Marchés des capitaux, sans qu'il y ait d'incidence financière, car les coûts étaient auparavant attribués aux Services financiers directs.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 51 M\$, ou 3 %, par rapport à celui de 2021, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et la diminution de la reprise de la provision à l'exercice considéré.

Produits

Les produits ont augmenté de 481 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2021.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 246 M\$, ou 12 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de nos activités liées aux opérations de change, au financement mondial avec garantie et à la négociation de dérivés sur actions, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur marchandises.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont augmenté de 84 M\$, ou 5 %, essentiellement en raison de l'accroissement des produits tirés des services financiers aux entreprises et des services consultatifs et de la progression des profits issus de nos portefeuilles de placement, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des activités de prise ferme de titres de participation et de titres de créance.

Les produits de *Services financiers directs* ont augmenté de 151 M\$, ou 18 %, principalement en raison de la hausse des produits tirés de Simplii Financial, ainsi que de la progression du volume et de la croissance de nos activités d'opérations de change et de paiements, le tout en partie contrebalancé par la baisse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La reprise de la provision pour pertes sur créances a diminué de 38 M\$, ou 38 %, par rapport à celle de 2021. La reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent, laquelle tenait compte d'une évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19 et d'une migration avantageuse du crédit au sein de notre portefeuille. Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur prêts douteux attribuable aux secteurs du pétrole et du gaz et des services publics a été comptabilisée, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances essentiellement liée au secteur des services publics pour l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 320 M\$, ou 15 %, par rapport à celles de 2021, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la progression des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 72 M\$, ou 11 %, par rapport à celui de 2021, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 29,2 G\$, ou 11 %, par rapport à celui de 2021, essentiellement en raison d'un accroissement des soldes de prêts, d'une hausse des valeurs du compte de négociation et d'une augmentation des évaluations des dérivés.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Produits		
Services bancaires internationaux	778 \$	687 \$
Divers	(566)	(206)
Total des produits ²	212	481
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	59	76
Prêts productifs	(57)	(54)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2	22
Charges autres que d'intérêts	1 407	1 440
Perte avant impôt sur le résultat	(1 197)	(981)
Impôt sur le résultat ²	(628)	(485)
Résultat net (perte nette)	(569)\$	(496)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	23 \$	17 \$
Actionnaires	(592)	(513)
Équivalents temps plein	26 020	23 017

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 211 M\$ (204 M\$ en 2021).

Aperçu financier

La perte nette a augmenté de 73 M\$ comparativement à celle de 2021, ce qui est attribuable à un recul des produits, en partie compensé par une baisse des charges autres que d'intérêts et une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont baissé de 269 M\$, par rapport à ceux de 2021.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont augmenté de 91 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, à l'accroissement des marges sur produits nettes découlant de l'incidence positive du contexte de hausse des taux d'intérêt et à la progression des produits tirés des honoraires liés à CIBC FirstCaribbean.

Les produits *Divers* ont reculé de 360 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits de trésorerie, attribuable à une hausse des coûts de financement liée à l'augmentation des écarts de taux et de liquidité.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a baissé de 20 M\$ par rapport à celle de 2021. La reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs a été comparable à celle de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué principalement en raison de la dotation à la provision moins élevée dans CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont baissé de 33 M\$ par rapport à celles de 2021, en raison surtout de la diminution des charges liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier, présentée à titre d'élément d'importance, et d'une diminution des coûts de soutien du siège social non répartis, le tout en partie contrebalancé par une hausse des coûts liés aux cessations d'emploi et une augmentation des dépenses dans CIBC FirstCaribbean.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a augmenté de 143 M\$ par rapport à celle de 2021, en raison surtout d'une perte plus importante.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022	2021
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	63 861 \$	56 997 \$
Valeurs mobilières	175 879	161 401
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	84 539	79 940
Prêts et acceptations	528 657	462 879
Dérivés	43 035	35 912
Autres actifs	47 626	40 554
	943 597 \$	837 683 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	697 572 \$	621 158 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	97 308	97 133
Dérivés	52 340	32 101
Acceptations	11 586	10 961
Autres passifs	28 117	24 961
Titres secondaires	6 292	5 539
Capitaux propres	50 382	45 830
	943 597 \$	837 683 \$

Actif

Au 31 octobre 2022, le total de l'actif avait augmenté de 105,9 G\$, ou 13 %, en comparaison de celui de 2021, une tranche d'environ 27 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 6,9 G\$, ou 12 %, essentiellement en raison de la hausse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

La hausse de 14,5 G\$, ou 9 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres du Trésor des États-Unis et des titres de créance du gouvernement du Canada, contrebalancée en partie par la diminution des titres de participation de sociétés. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 4,6 G\$, ou 6 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 65,8 G\$, ou 14 %, en lien essentiellement avec l'accroissement des prêts aux entreprises et aux gouvernements, lequel tient compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, l'augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens et la hausse dans le portefeuille de cartes de crédit, ce qui comprend l'ajout du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco dont l'acquisition a été réalisée au deuxième trimestre. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations.

Les dérivés ont augmenté de 7,1 G\$, ou 20 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés sur actions.

Les autres actifs ont augmenté de 7,1 G\$, ou 17 %, en raison surtout d'un accroissement des biens donnés en garantie sur dérivés, d'une augmentation au titre des logiciels et des autres immobilisations incorporelles et d'une hausse de l'impôt à recevoir, le tout en partie contrebalancé par une baisse des montants à recevoir des courtiers.

Passif

Au 31 octobre 2022, le total du passif avait augmenté de 101,4 G\$, ou 13 %, en comparaison de celui de 2021, une tranche d'environ 27 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 76,4 G\$, ou 12 %, en raison surtout de l'accroissement du financement de gros et de l'augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements, ces deux éléments prenant en compte l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, ainsi que de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des dépôts.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et en vertu de mises en pension de titres ont été comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les dérivés ont augmenté de 20,2 G\$, ou 63 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change et de taux d'intérêt, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés sur actions.

Les acceptations ont augmenté de 0,6 G\$, ou 6 %, ce qui est attribuable aux activités des clients.

Les autres passifs ont augmenté de 3,2 G\$, ou 13 %, en raison surtout de la hausse des intérêts courus à payer et des montants à payer aux courtiers.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,8 G\$, ou 14 % en raison principalement de l'émission de titres secondaires au cours du deuxième trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2022, les capitaux propres avaient augmenté de 4,6 G\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués, d'une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global découlant d'un profit de change net en lien avec notre investissement net dans des établissements à l'étranger, de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité au cours du troisième trimestre et de l'émission d'actions privilégiées au cours du quatrième trimestre, le tout en partie neutralisé par les pertes nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sur les titres de créance évalués à la JVAERG, les pertes nettes sur les couvertures de flux de trésorerie et le rachat d'actions privilégiées au cours du troisième trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent à nos secteurs d'activité de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à le gérer avec prudence;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour atteindre ces objectifs en appui à notre stratégie globale d'entreprise. Au moment de déployer nos fonds propres, nous prenons également en considération nos perspectives économiques et l'environnement opérationnel global et, selon notre appréciation des risques de pertes en cas de baisse, nous pourrions décider d'exercer nos activités avec un niveau de fonds propres plus élevé.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

Nous avons une politique de gestion des fonds propres qui établit les principes que nous appliquons pour gérer les fonds propres selon notre intérêt à l'égard du risque en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance de nos activités, de notre intérêt à l'égard du risque et de notre environnement commercial et réglementaire.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de précisions). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

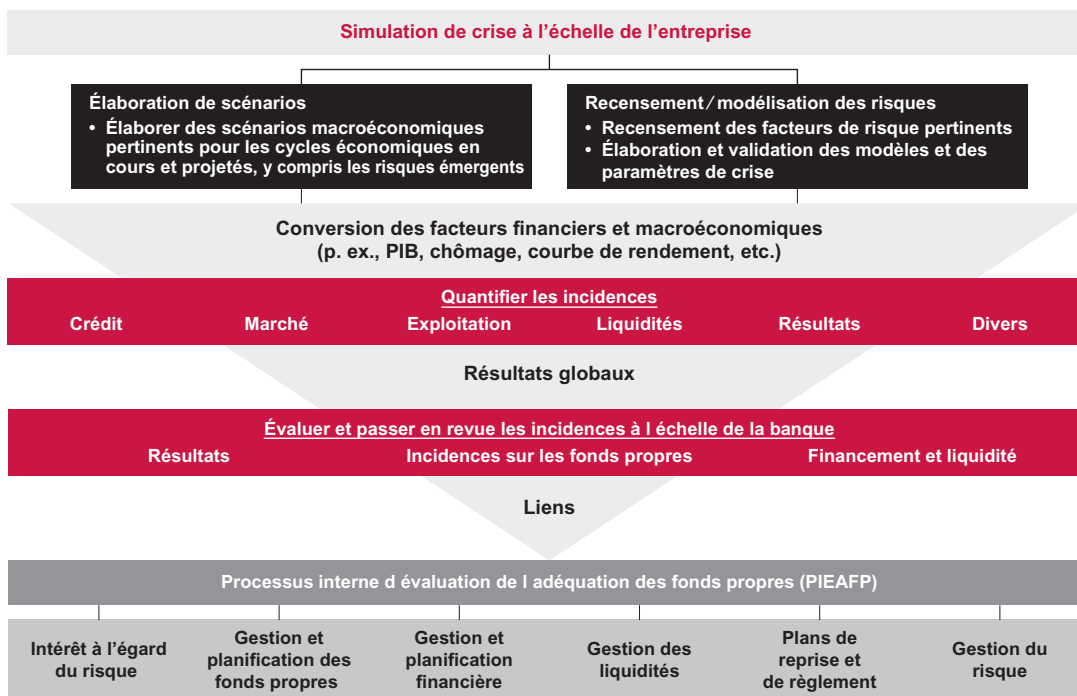
Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque (CGR), surveille la gestion des fonds propres de la CIBC par l'approbation de notre intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le CGR reçoit des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. L'unité Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'habitation, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de nous assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à nous assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. La planification d'urgence et les stratégies relatives aux scénarios de crise extrêmes font partie de l'élaboration et de la gestion des plans de reprise et de règlement de la CIBC. Ces plans comprennent les mesures correctives plausibles pouvant être envisagées pour atténuer les situations de crise et assurer la reprise des activités, ou pour aider la CIBC à résoudre les crises de manière ordonnée en limitant les impacts systémiques. Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les IFF doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF et aux pratiques sectorielles exemplaires.

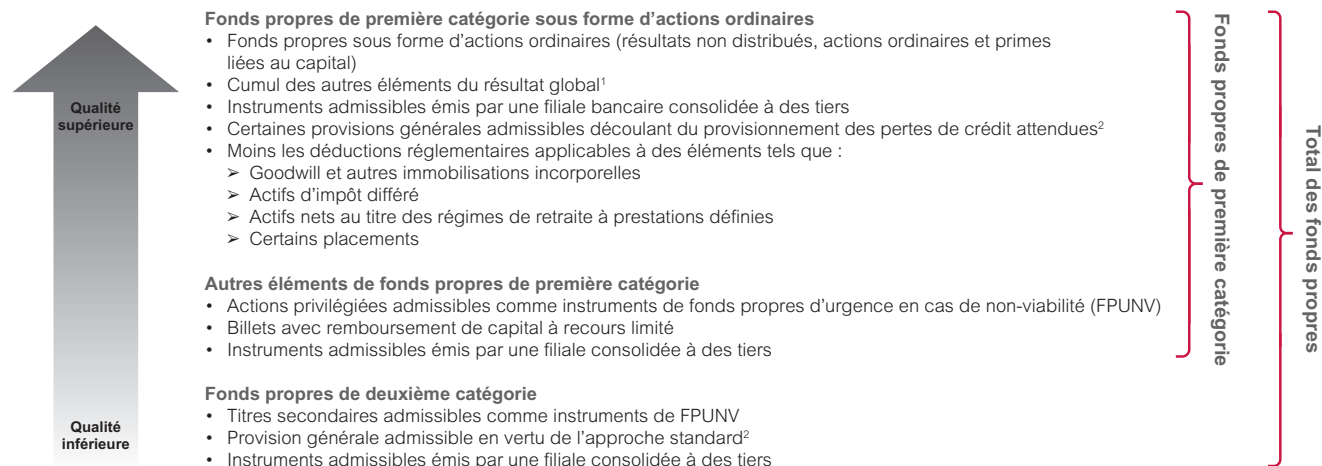
Plan de règlement de faillite

Le Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) établit le cadre régissant la soumission et la tenue à jour des plans de règlement par les banques d'importance systémique nationale (BISN), à l'appui de leur potentiel de règlement et de la stabilité du secteur financier. À titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres, dont les BISN, la SADC a publié des lignes directrices pour l'élaboration, la tenue à jour et la mise à l'essai de plans de règlement de faillite exhaustifs et de stratégies connexes visant à faire la démonstration de la capacité opérationnelle nécessaire pour assurer un règlement de faillite ordonné. Le plan de règlement de faillite de la CIBC a été élaboré et tenu à jour conformément aux lignes directrices et est conforme au Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite de la SADC.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le CBCB.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



- Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.
- En réponse à la pandémie de COVID-19, le BSIF a assoupli les attentes réglementaires par la mise en place de mesures transitoires pour le traitement du provisionnement des pertes attendues aux fins des fonds propres afin qu'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement été admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie soit admissible à titre de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions jusqu'à la fin de l'exercice 2022. Les mesures transitoires cesseront de s'appliquer au premier trimestre de 2023. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 2,5 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 2,5 % de l'APR. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. Les cibles actuelles du BSIF se résument comme suit :

Au 31 octobre 2022	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure ²	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	2,5 %	10,5 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	2,5 %	12,0 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	2,5 %	14,0 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2022.

2) Le 22 juin 2022, le BSIF a annoncé que la RSI demeurerait fixée à 2,5 % du total de l'APR. Ce niveau demeure inchangé depuis le 31 octobre 2021.

Au premier trimestre de 2022, nous avons augmenté les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques selon un ratio cible des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 11 %, par rapport à 10 % en 2021, à des fins de gestion des fonds propres. D'autres augmentations sont possibles compte tenu du risque de révision à la baisse inhérent aux perspectives économiques.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit : - l'approche standard - l'approche fondation - l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure. Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux transactions sur dérivés : - l'approche standard (AS-RRC) - l'approche des modèles internes (AMI) Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres : - l'approche complète avec décotes prudentielles - l'approche complète avec estimations internes des décotes - l'approche VAR pour les mises en pension - l'AMI Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes : - l'approche standard - l'approche fondée sur le marché - l'approche de transparence - l'approche du mandat - l'approche de remplacement Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions titrisées du portefeuille bancaire : - l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) - l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) - l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) - l'approche standard (SEC-SA)	Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée. À compter du 30 avril 2020, la CIBC a adopté l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions continuent d'être assujetties à l'AS-RCC. L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds. Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-IAA, SEC-ERBA et SEC-SA à l'égard des expositions liées la titrisation dans le portefeuille bancaire.
Risque de marché	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche standard - l'approche des modèles internes L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.	Nous utilisons l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons aussi la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.
Risque opérationnel	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche indicateur de base - l'approche standard	Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

1) Comprend le RCC.

Nous calculons également un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard. Si les fonds propres exigés sont inférieurs au montant calculé selon l'approche standard compte tenu de l'application d'un coefficient de plancher, lequel est actuellement fixé à 70 %, un rajustement de l'APR serait requis.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires visant à renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques, et à composer avec les variations des conditions du marché engendrées par la pandémie de COVID-19 dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-après présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2021 et des mesures transitoires instaurées en réponse à la pandémie de COVID-19.

Réformes de Bâle III et exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

Le 31 janvier 2022, le BSIF a publié la version définitive de ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements qui comprennent les dernières réformes de Bâle III ainsi que des mises à jour quant au traitement des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les dérivés de gré à gré et quant à la gestion du risque opérationnel. La mise en œuvre des changements proposés va avoir lieu au deuxième trimestre de 2023, à l'exception des révisions aux REC et aux cadres de risque de marché qui seront apportées au premier trimestre de 2024. Les révisions à la ligne directrice Normes de liquidité prendront effet le 1^{er} avril 2023. Les principaux changements comprennent ce qui suit :

- révisions à l'approche fondée sur les notations internes (NI) et à l'approche standard visant le risque de crédit;
- cadres révisés pour le risque opérationnel, le risque de marché et les REC;
- mise à jour des déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour certains actifs;
- mise à jour du plancher de fonds propres selon l'approche standard révisée susmentionnée, avec adoption progressive du coefficient de plancher sur une période de trois ans à compter du deuxième trimestre de 2023;
- modification du cadre régissant le ratio de levier, dont l'imposition d'une exigence de réserve pour les BISN;
- améliorations à la ligne directrice Normes de liquidité, y compris la modification des exigences visant les flux de trésorerie nets cumulatifs.

Le BSIF a également annoncé des révisions aux exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, et de nouvelles exigences de divulgation en vertu du troisième pilier qui devront être mises en œuvre au quatrième trimestre de 2023 à l'égard des BISN.

Le 11 novembre 2021, le CBCB a publié le document *Revisions to market risk disclosure requirements*, qui apporte un certain nombre de modifications pour mieux refléter le cadre du risque de marché révisé, présenté en janvier 2019. Le BSIF n'a pas adopté les modifications connexes et exige actuellement que le cadre du risque de marché de 2019 soit mis en œuvre au premier trimestre de 2024.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

En réponse à la pandémie de COVID-19, le BSIF a instauré des mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues par le dispositif de Bâle. Ces mesures transitoires sont entrées en vigueur en date de la publication du communiqué du BSIF à cet effet le 27 mars 2020 et aux termes de celles-ci, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les NI, le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires. Les mesures transitoires de courte durée relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues ne s'appliqueront plus après le 31 octobre 2022.

Ratio de levier

Le 9 avril 2020, dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, le BSIF a annoncé que les réserves auprès des banques centrales et les titres émis par des emprunteurs souverains admissibles pouvaient être exclus temporairement de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier n'était plus applicable. Le 13 septembre 2022, le BSIF annoncé que l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ne serait plus applicable à compter du 1^{er} avril 2023. Comme il a été mentionné précédemment, à compter du 1^{er} février 2023, les BISN devront adopter des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,5 %, ce qui comprend un coussin de ratio de levier conformément au cadre modifié régissant le ratio de levier en lien avec les réformes de Bâle III.

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	14 841 \$	14 461 \$
Résultats non distribués	28 823	25 793
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	1 594	1 069
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	107	116
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	45 365	41 439
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	23	18
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 268	4 877
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	2 289	1 737
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	15	7
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 071	1 051
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹	(170)	(209)
Divers	(136)	207
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8 360	7 688
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	37 005	33 751
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ²	4 923	4 325
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ³	—	251
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	18	17
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	4 941	4 593
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	41 946	38 344
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁴	5 716	4 945
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	—	451
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	25	22
Provisions générales	576	440
Fonds propres de deuxième catégorie	6 317	5 858
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	48 263 \$	44 202 \$
Total de l'APR	315 634 \$	272 814 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,7 %	12,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,3 %	14,1 %
Ratio du total des fonds propres	15,3 %	16,2 %

1) Comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'à la fin de l'exercice 2022.

2) Composés des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

3) Composés de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, venant à échéance le 30 juin 2108. Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC a racheté la totalité des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

4) Composés de certaines débentures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2022, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait diminué de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, porté par l'incidence d'une hausse de l'APR, en partie contrebalancée par l'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

La hausse de l'APR s'explique surtout par l'accroissement de la taille du portefeuille du fait de la croissance interne, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, les niveaux accrus de risque opérationnel et la mise à jour des paramètres des modèles.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était essentiellement attribuable au capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les distributions) et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la diminution du cumul des autres éléments du résultat global lié aux titres de créance évalués à la JVAERG et l'accroissement des immobilisations incorporelles, ce qui tient compte de l'incidence de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2022, le ratio des fonds propres de première catégorie avait diminué de 0,8 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, en raison surtout des facteurs susmentionnés, qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, du rachat des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 45 (FPUNV) (actions de série 45) et du rachat des billets de catégorie 1 de la CIBC qui étaient assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Ces facteurs ont été en partie neutralisés par l'émission des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (BRCRL de série 3) et des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 56 (FPUNV) (actions de série 56). Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2022, le ratio du total des fonds propres avait diminué de 0,9 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, fait surtout attribuable aux facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie et à l'élimination progressive des titres secondaires non admissibles, le tout contrebalancé en partie par l'émission d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie d'un montant de 1,0 G\$ au cours de l'exercice considéré. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	33 751 \$	30 876 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	153	132
Autre émission d'actions ordinaires	248	326
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(29)	—
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(105)	—
Résultat net applicable aux actionnaires	6 220	6 429
Dividendes et distributions	(3 125)	(2 780)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global		
Écarts de change	1 753	(1 115)
Valeurs évaluées à la JVAERG	(889)	(43)
Couvertures de flux de trésorerie ¹	(799)	(137)
Variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	262	12
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	198	917
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(468)	(9)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	—	—
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(943)	225
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires ^{1, 2}	778	(1 082)
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	37 005 \$	33 751 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	4 593 \$	3 899 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	1 400	750
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement ³	(251)	(51)
Rachats d'instruments de fonds propres	(800)	—
Divers, y compris les ajustements réglementaires	(1)	(5)
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	4 941 \$	4 593 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	5 858 \$	6 194 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 000	1 000
Rachats d'instruments de fonds propres	—	(1 000)
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	(451)	(150)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	(90)	(186)
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	6 317 \$	5 858 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	48 263 \$	44 202 \$

- 1) La variation nette des couvertures de flux de trésorerie est incluse au poste Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global, puis décomptabilisée au poste Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires.
- 2) Comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'à la fin de l'exercice 2022.
- 3) Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC, une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC, a racheté la totalité des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$, dont une tranche de 251 M\$ avait été comptabilisée à titre d'autres éléments de fonds propres de première catégorie au 31 octobre 2021.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022		2021	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit²				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	56 160 \$	4 493 \$	43 768 \$	3 501 \$
Prêts aux entités souveraines	1 446	116	1 418	113
Prêts aux banques	446	36	382	31
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 467	197	2 153	172
Autres prêts de détail	3 824	306	976	78
Portefeuille de négociation	101	8	416	33
Titres de participation	810	65	654	52
Titrisation	557	44	768	61
	65 811	5 265	50 535	4 041
Approche NI avancée ³				
Prêts aux entreprises	108 472	8 678	92 808	7 425
Prêts aux entités souveraines ⁴	3 478	278	3 125	250
Prêts aux banques	3 663	293	3 711	297
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	27 396	2 192	22 508	1 801
Prêts de détail renouvelables admissibles	14 591	1 167	13 636	1 091
Autres prêts de détail	11 358	909	9 525	762
Titres de participation	686	55	564	45
Portefeuille de négociation	5 354	428	5 484	439
Titrisation	1 810	145	1 246	100
Ajustement en fonction du facteur scalaire	10 500	840	9 082	727
	187 308	14 985	161 689	12 937
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁵	13 261	1 061	12 913	1 033
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)	266 380	21 311	225 137	18 011
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)				
VAR	921	74	1 575	126
VAR en situation de crise	4 002	320	3 887	311
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 426	114	2 583	206
Titrisation et autres	2 881	230	1 061	85
Total du risque de marché	9 230	738	9 106	728
Risque opérationnel	33 328	2 666	31 397	2 512
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	308 938 \$	24 715 \$	265 640 \$	21 251 \$
Exigences de fonds propres pour les REC				
Total de l'APR	6 696 \$	536 \$	7 174 \$	574 \$
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC				
Total de l'APR	315 634 \$	25 251 \$	272 814 \$	21 825 \$

1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

2) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.

3) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.

4) Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

5) Comprendent l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment ceux figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

La hausse de l'APR reflétant le risque de crédit s'explique surtout par l'accroissement de la taille du portefeuille, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco et la mise à jour des paramètres des modèles.

La hausse de l'APR reflétant le risque de marché découle principalement des variations des niveaux de risque, ce qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle des changements dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le BSIF.

Ratio de levier

Les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur opérations de financement par titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour prendre connaissance des mesures en matière de fonds propres récemment annoncées qui ont une incidence sur le ratio de levier.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Fonds propres de première catégorie	41 946 \$	38 344 \$
Exposition aux fins du ratio de levier	961 791	823 343
Ratio de levier	4,4 %	4,7 %

Au 31 octobre 2022, le ratio de levier avait diminué de 0,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, l'incidence de l'augmentation des fonds propres de première catégorie ayant été plus que compensée par l'incidence de la hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier. L'augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier était principalement attribuable à des hausses des expositions au bilan et au renversement de l'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition.

Exigences de capacité totale d'absorption des pertes

Le BSIF exige également que les BSN maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) cible prudentiel (prenant appui sur les ratios de fonds propres fondés sur les risques) et un ratio de levier CTAP minimum (prenant appui sur le ratio de levier).

La CTAP vise à faire en sorte que les BSN non viables disposent d'une capacité d'absorption de pertes suffisante pour assurer leur recapitalisation, pour ainsi faciliter un règlement ordonné pour les BSN tout en réduisant au maximum les répercussions défavorables sur la stabilité du secteur des services financiers et pour les contribuables. La CTAP s'entend de la somme du total des fonds propres et des autres instruments de CTAP, soit essentiellement des instruments de recapitalisation interne admissibles dont l'échéance résiduelle est de plus de 365 jours.

Le BSIF s'attend à ce que les BSN détiennent un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % majoré des exigences de RSI alors applicables (soit 2,5 % comme mentionné précédemment), ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 % à compter du premier trimestre de l'exercice 2022.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
CTAP disponible	95 136 \$	76 701 \$
Total de l'APR	315 634	272 814
Exposition aux fins du ratio de levier ¹	961 791	823 343
Ratio de CTAP	30,1 %	28,1 %
Ratio de levier CTAP	9,9 %	9,3 %

1) L'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, instaurée dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, n'était plus applicable à compter du premier trimestre de 2022. Les réserves auprès des banques centrales continuent d'être exemptées de cette mesure. Le 13 septembre 2022, le BSIF a annoncé que l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ne serait plus applicable à compter du 1^{er} avril 2023.

Au 31 octobre 2022, le ratio de CTAP avait augmenté de 2,0 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, porté par l'augmentation de la CTAP en partie contrebalancée par l'incidence d'une hausse de l'APR. L'augmentation de la CTAP découle essentiellement de l'émission de passifs admissibles à la recapitalisation interne.

Au 31 octobre 2022, le ratio de levier CTAP avait augmenté de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, ce qui découle essentiellement d'une hausse de la CTAP, en partie neutralisée par une augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier comme il a été mentionné précédemment.

Fractionnement d'actions

En février 2022, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC, à raison de deux actions pour une (fractionnement d'actions), lequel serait effectué par voie d'une modification aux règlements administratifs de la CIBC. Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement d'actions. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Initiatives liées aux fonds propres

Le 13 mars 2020, après le début de la pandémie de COVID-19, le BSIF a imposé des mesures temporaires aux IFF, leur enjoignant d'interrompre les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles soient utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada. Le BSIF a levé ces mesures temporaires le 4 novembre 2021. Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre depuis la publication de notre Rapport annuel 2021 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Le 9 décembre 2021, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté notre avis d'intention de procéder à une OPRCA. L'offre prendra fin à la première des éventualités suivantes : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 20 millions d'actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement), ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation ou iii) le 12 décembre 2022. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons racheté et annulé 1 800 000 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) à un prix moyen de 74,43 \$, pour un total de 134 M\$, tous les rachats et toutes les annulations ayant eu lieu au cours du premier trimestre.

Régime d'achat d'actions par les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions par les employés, nous avons émis 2 302 876 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) pour une contrepartie de 163 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, nous avons émis 2 272 831 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) pour une contrepartie de 153 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Dividendes

Une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, de 0,805 \$ à 0,830 \$ par action ordinaire, a été déclarée pour le trimestre clos le 31 juillet 2022.

Le 30 novembre 2022, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, qui est passé de 0,830 \$ à 0,850 \$ par action ordinaire pour le trimestre qui prendra fin le 31 janvier 2023.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada) et par les modalités des actions privilégiées, comme il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés.

Titres secondaires

Le 7 avril 2022, nous avons émis des débentures à 4,20 % d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 7 avril 2032 (titres secondaires). Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 4,20 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 7 avril 2027 et par la suite, à un taux annuel égal au taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement et majoré de 1,69 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 7 avril 2032. Les débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (BRCRL de série 3)

Le 15 juin 2022, nous avons émis des BRCRL de série 3 à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 800 M\$. Les BRCRL de série 3 viennent à échéance le 28 juillet 2082 et portent intérêt à un taux fixe de 7,150 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 juillet 2027. À compter du 28 juillet 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 juillet 2077, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 3, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 55 (FPUNV) (actions de série 55) qui sont détenues dans la Fiducie à recours limité LRCN CIBC (fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions de série 55 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 3, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 3 se limite à sa quote-part des actions de série 55 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 3 à la valeur nominale au cours de la période du 28 juin au 28 juillet inclusivement, à compter du 28 juin 2027.

Les BRCRL de série 3 et les actions de série 55 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III. Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions de série 55 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 3 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 3 en règlement du montant en capital de la totalité des BRCRL de série 3 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 3 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 3 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Les BRCRL de série 3 sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du capital en trésorerie sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 3 dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des actions de série 55 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des BRCRL de série 3 a une valeur minimale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des BRCRL de série 3 a été présenté en tant que capitaux propres dans le bilan consolidé, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution de capitaux propres.

Actions privilégiées

Le 29 juillet 2022, nous avons racheté la totalité des 32 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 45 (FPUNV) (actions de série 45), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 45, pour un coût de rachat total de 800 M\$.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56)

Le 16 septembre 2022, nous avons émis 600 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56) d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 600 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 28 octobre 2027, les actions de série 56 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 28^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,361 %. Le premier dividende, si la CIBC en déclare un, sera versé le 28 avril 2023. Le 28 octobre 2027 et le 28 octobre tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,20 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 56 en circulation à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre 2027 au 28 octobre 2027 inclusivement et au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire ¹	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 25 novembre 2022				
Actions ordinaires	906 218 463	14 735 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	(68 633)	(3)		
Actions privilégiées^{2, 3}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	2,50 \$	160 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	2,50	120 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	2,50	120 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	2,50	180 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	2,50	130 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	2,50	100 000 000
Série 56 (FPUNV)	600 000	600	2,50	240 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{2, 3}	(1 995)	(2)		
Billets avec remboursement de capital à recours limité^{3, 4}				
Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV)	s. o.	750	2,50	300 000 000
Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV)	s. o.	750	2,50	300 000 000
Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV)	s. o.	800	2,50	320 000 000
Titres secondaires^{3, 5}				
Débetures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	2,50	900 000 000
Débetures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	2,50	900 000 000
Débetures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débetures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débetures à 4,20 % échéant le 7 avril 2032 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Options sur actions en cours				11 412 239

- 1) Le prix minimal de conversion par action ordinaire des instruments de FPUNV en circulation de la CIBC, y compris les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les débetures subordonnées admissibles comme FPUNV et les BRCRL admissibles comme FPUNV, a fait l'objet d'un rajustement, passant de 5,00 \$ à 2,50 \$ pour tenir compte du fractionnement d'actions conformément aux modalités qui régissent les instruments de FPUNV.
- 2) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (1 000 \$ l'action dans le cas des actions de série 56), plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.
- 3) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.
- 4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de séries 53, 54 et 55 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des BRCRL sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).
- 5) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 86 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2022. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérées comme pertinentes, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2022, 55 111 M\$ (32 643 M\$ en 2021) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de capacité totale d'absorption des pertes pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédaire et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédaire acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit. Les fonds multicédants peuvent obtenir des rehaussements de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédaire et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités

de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 70 M\$ en 2022 (71 M\$ en 2021). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2022, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 9,3 G\$ (7,5 G\$ en 2021). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,8 an (2,0 ans en 2021). Nous détenons du papier commercial totalisant 642 M\$ (35 M\$ en 2021) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 11,7 G\$ (10,6 G\$ en 2021). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2021) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale de 700 M\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien, qui arrivera à échéance en avril 2025. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2021), dont une tranche de 98 M\$ (106 M\$ en 2021) était financée au 31 octobre 2022.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les fonds multicédants soutenus par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Nous fournissons du financement de premier rang provisoire et à terme à des entités structurées par des tiers pour leur permettre de faire l'acquisition de prêts au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer une opération de titrisation future. À titre de prêteurs de premier rang, nous sommes remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs externes à la conclusion de l'opération de titrisation, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'entité structurée auprès de prêteurs tiers.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur nos entités structurées.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022			2021		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédant et fonds multicédants	740 \$	8 682 \$ ³	— \$	141 \$	7 539 \$ ³	— \$
Entités émettrices structurées par des tiers	5 005	2 638	—	3 838	2 016	—
Financement de prêts sur créances hypothécaires	8 898	2 700	—	3 245	921	—
Divers	601	308	80	394	129	87

- 1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2021) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.
- 2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 45 M\$ (54 M\$ en 2021). Un montant notionnel de 75 M\$ (82 M\$ en 2021) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 40 M\$ (49 M\$ en 2021). Un montant notionnel additionnel de 5 M\$ (5 M\$ en 2021) a été couvert par un billet à recours limité.
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 2,4 G\$ (3,0 G\$ en 2021) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 642 M\$ (35 M\$ en 2021) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des transactions sur dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 23 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit et qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 21 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur ces ententes.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 21 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation, Risque lié au comportement et Risque lié à la conformité réglementaire.

47 Vue d'ensemble	59 Politiques	71 Activités de négociation
48 Structure de la gouvernance du risque	60 Processus et contrôle	74 Activités autres que de négociation
49 Structure de gestion du risque	60 Mesure de risque	75 Risque lié aux régimes de retraite
50 Processus de gestion du risque	63 Expositions au risque de crédit	
50 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	65 Qualité du crédit des portefeuilles	76 Risque de liquidité
51 Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	68 Rendement au chapitre de la qualité du crédit	76 Gouvernance et gestion
52 Limites et politiques en matière de risque	68 Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	76 Politiques
53 Recensement et mesure des risques	69 Expositions à certains pays et à certaines régions	76 Mesure de risque
54 Simulations de crise	69 Risque de non-règlement	77 Actifs liquides
54 Traitement et atténuation du risque	69 Activités de titrisation	80 Financement
54 Suivi des risques et rapports connexes		81 Obligations contractuelles
55 Principaux risques et nouveaux risques	70 Risque de marché	82 Autres risques
58 Risques découlant des activités commerciales	70 Gouvernance et gestion	82 Risque stratégique
59 Risque de crédit	70 Politiques	82 Risque opérationnel
59 Gouvernance et gestion	70 Limites de risque de marché	84 Risque environnemental et social
	70 Processus et contrôle	85 Risque lié à la conformité réglementaire
	70 Mesure de risque	85 Risque d'assurance
		86 Risques juridiques et de réputation
		86 Risque lié au comportement

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion du risque incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, la direction de la CIBC est responsable du recensement et de l'appréciation des risques inhérents aux activités des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, la direction doit établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La direction peut inclure des groupes de gouvernance au sein de l'entreprise pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Un groupe de gouvernance s'entend d'un groupe relevant de la direction de l'unité d'exploitation (première ligne de défense) chargé des activités de gestion de la gouvernance, du risque et de contrôle au nom de la direction de l'unité d'exploitation. Le groupe de gouvernance fait partie de la première ligne de défense, tout comme la direction de l'unité d'exploitation. Les groupes de contrôle sont responsables d'un type de risque précis à l'échelle de l'entreprise et font également partie de la première ligne de défense. Ils fournissent une expertise à la direction et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle pour les aspects relevant de leur expertise (par exemple la sécurité de l'information). En plus de collaborer avec la direction pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) à l'appui de ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC est responsable de fournir une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

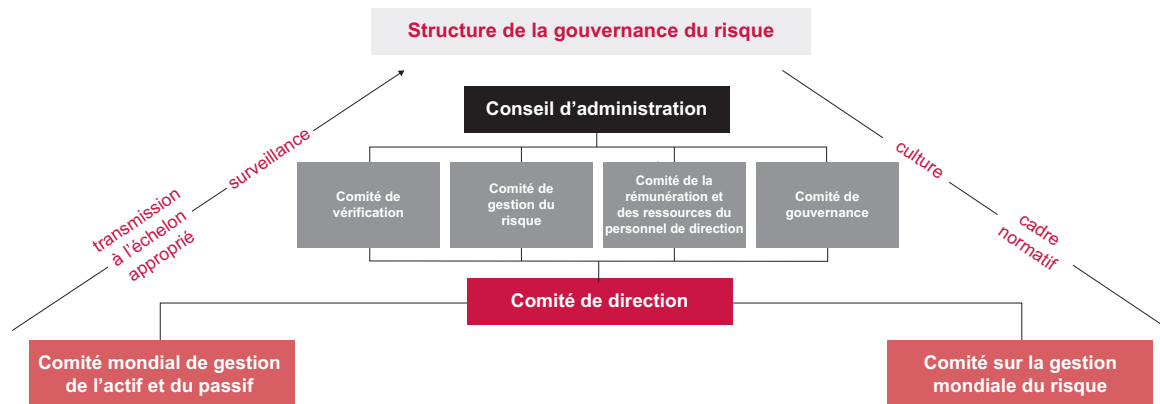
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles à l'égard de l'information financière. Le Comité de vérification est également responsable des processus et des contrôles sous-jacents aux informations à fournir sur les facteurs ESG dans notre Rapport annuel et notre Rapport sur la durabilité.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les activités de recensement, de mesure et de suivi des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face conformément aux principaux cadres, politiques et limites en matière de risque.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance et de la mise en œuvre de la stratégie ESG.

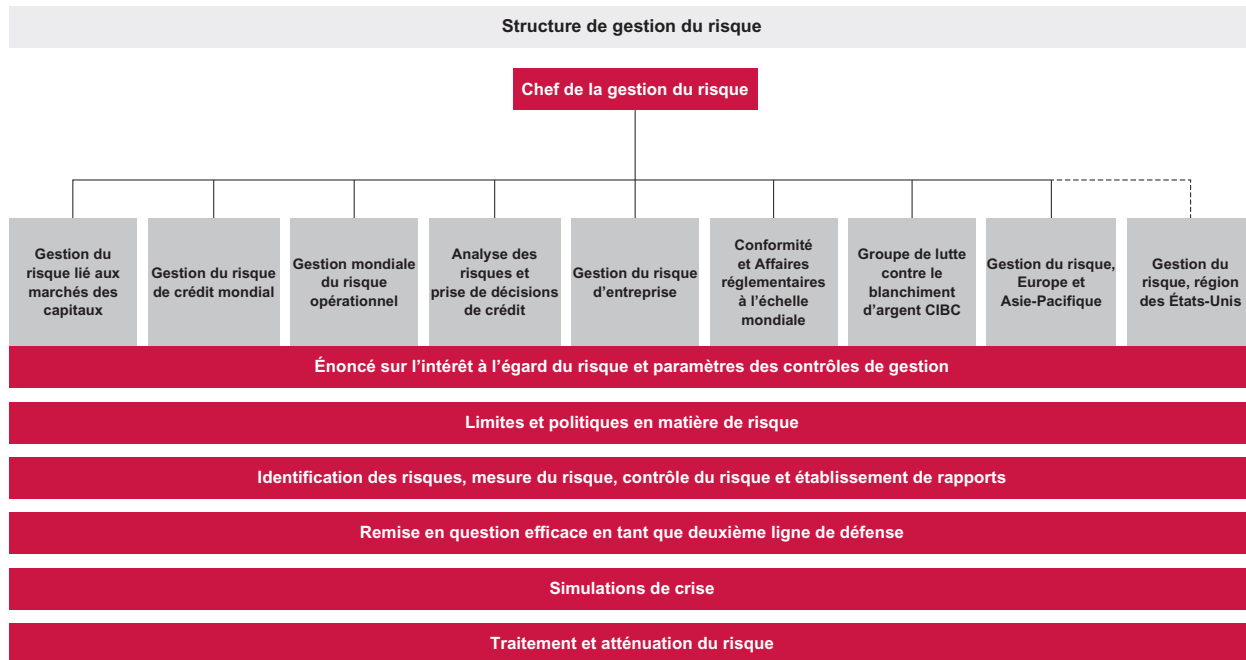
Comité de direction : le comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant certains cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de l'unité Trésorerie, du groupe Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, du financement, de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif (GAP). Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de notre intérêt à l'égard du risque et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à atténuer les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- l'examen des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

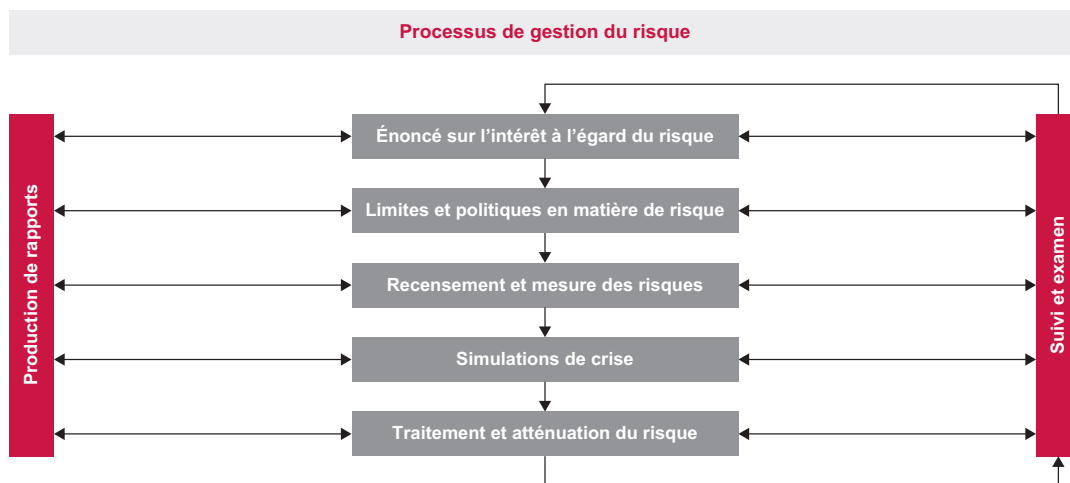
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- **Gestion du risque lié aux marchés des capitaux** : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour l'unité Trésorerie, y compris la gestion du risque de liquidité et du risque de financement et la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, ainsi qu'une surveillance saine à cet égard.
- **Gestion du risque de crédit mondial** : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux activités de services aux entreprises, du siège social et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux de la CIBC.
- **Gestion mondiale du risque opérationnel** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel efficaces et d'assurer une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité), le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale des programmes en matière de risques d'entreprise et d'assurances, des risques de réputation, de la politique et de la gouvernance en matière de risque ainsi que des programmes de transformation du risque.
- **Analyse des risques et prise de décisions de crédit** : ce groupe gère le risque de crédit lié aux produits offerts aux particuliers et aux entreprises (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles, financement automobile indirect, prêts aux PME) par l'intermédiaire des différents canaux de distribution, et a recours à l'analytique pour améliorer le rendement du crédit de détail, ainsi que les résultats en matière de recouvrement et de LBA.
- **Gestion du risque d'entreprise** : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. De plus, le groupe veille au recensement et à la gestion du risque environnemental, y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions, ainsi que les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques.
- **Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire. Ce groupe assure également une surveillance des risques liés au comportement et à la culture, dont le risque des pratiques de vente, et assure une remise en question efficace des changements aux régimes de rémunération. Le groupe établit et entretient également des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les organismes de réglementation des marchés, les organismes de réglementation du comportement et les autorités en valeurs mobilières, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.

- Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la LBA et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT), et des sanctions appliquées. Ce groupe offre des conseils à tous les secteurs d'activité et groupes fonctionnels à l'échelle mondiale et est responsable de fournir une vue d'ensemble des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise, d'établir des lignes directrices et de remettre en question de façon efficace les activités liées aux contrôles. Le groupe assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.
- Gestion du risque, Europe et Asie-Pacifique : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du premier vice-président et chef de la gestion du risque de la région de l'Europe et de l'Asie-Pacifique, et sous la supervision des comités de la direction et du conseil de la CIBC au Luxembourg. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques en Europe et en Asie.
- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque, région des États-Unis, et du Comité de gestion du risque du conseil de la CIBC et des comités de gestion du risque des conseils de CIBC Bank USA et de CIBC Bancorp USA Inc. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques dans la région des États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- faire nôtres les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des critères ESG, y compris réaliser l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégiques, aux groupes fonctionnels et aux régions intégrés dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement aux pratiques en matière de gestion du risque. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant et en encourageant les comportements qui sont conformes à l'intérêt à l'égard du risque et en soumettant à un autre palier d'intervention les comportements qui ne sont pas conformes.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés approfondissent leurs connaissances de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque et la documentation offerte sur notre intranet. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense, qui sont d'examiner et de remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels et la fermeture des régimes de rémunération. De plus, les régimes de rémunération font l'objet d'examens périodiques à l'égard du risque afin d'évaluer les risques qu'ils présentent sur une base régulière. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur les fonds alloués aux primes d'encouragement, les attributions individuelles de droits aux fins de la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération et est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. La surveillance par le CRRPD de la stratégie de capital humain porte sur l'inclusion et la diversité, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres pratiques ESG liées à son mandat. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications importantes apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- examiner les rapports sur les régimes qui ne sont pas importants;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les comités de gestion et les politiques clés en matière de risque sont présentés ci-dessous.

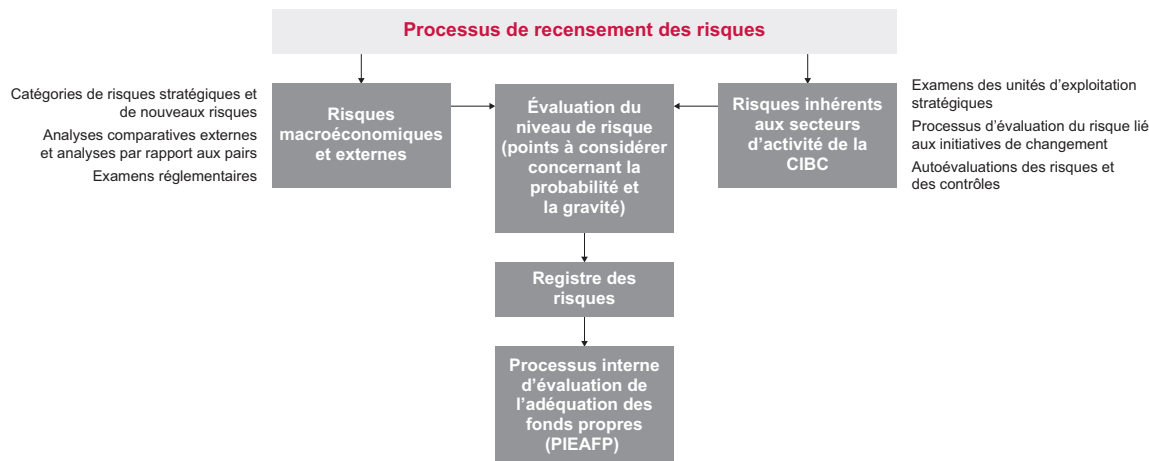
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation	Comité du crédit Comité du risque de crédit, Services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de gestion du risque opérationnel, Technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de cybersécurité Comité des risques commerciaux Conseil sur le risque lié aux tiers Conseil de direction sur les risques de fraude
Risque de réputation	Politique et cadre généraux de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC et politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de direction sur la lutte contre le blanchiment d'argent

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes du cadre de gestion du risque de la CIBC. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes;
- le suivi continu des activités et processus de gestion.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents à nos secteurs d'activité et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision quant à la détermination du montant des fonds propres à affecter pour faire face au nouveau risque relevé sera prise en tenant compte de l'efficacité et de l'incidence des facteurs d'atténuation du risque dont nous disposons.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, l'ECD et la PCD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Contrairement aux paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues dans nos états financiers consolidés, les paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés pour tenir compte des informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation fondée sur les 500 derniers jours de Bourse de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'une variation défavorable des taux et des cours du marché ainsi que de la volatilité présumée, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour estimer les pertes attendues sur une période de détention de dix jours, au moyen d'une période échantillon de un an pendant laquelle les facteurs du marché pertinents montraient des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que de la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à l'évaluation à la valeur de marché, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du Comité Risque opérationnel et contrôle et est responsable de passer en revue et d'approuver les modèles réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9, nouveaux et modifiés, et de surveiller les modèles et paramètres réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9 de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que nous pouvons nous fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- une analyse des documents du modèle;
- des tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- une reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- une évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- une analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- une analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- une analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- des essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- une analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- un examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- un compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- un rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et faisant le compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. Nous recherchons les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler notre profil de risque compte tenu de notre intérêt à l'égard du risque. Notre objectif est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à leur application. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Inflation, taux d'intérêt et croissance économique

L'inflation élevée exacerbée par les problèmes mondiaux de chaîne d'approvisionnement, y compris par la guerre en Ukraine, continue d'entraîner le resserrement des politiques monétaires à l'échelle mondiale. Les prévisions de croissance du PIB ont été révisées à la baisse, augmentant le risque de récession. Nous surveillons étroitement le contexte macroéconomique et évaluons ses possibles répercussions négatives pour nos clients, contreparties et activités. D'autres précisions sur le contexte macroéconomique se trouvent dans la section Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2023.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En 2012, le BSIF a instauré la ligne directrice B-20, dont il a ensuite publié une version révisée qui est entrée en vigueur en janvier 2018, dans laquelle il énonçait des attentes en matière de souscription rigoureuse des prêts hypothécaires à l'intention des prêteurs fédéraux. La version révisée a eu l'effet escompté, les ratios de la dette sur le revenu ayant diminué en 2018 et en 2019. Par la suite, pour contrer l'incidence économique négative de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a instauré plusieurs programmes de soutien, la Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt et la CIBC et d'autres banques canadiennes ont mis en place des programmes d'allègement pour soutenir les clients. Le marché du logement a fortement rebondi et les prix ont monté, augmentant ainsi le risque que les nouveaux emprunteurs ne soient pas en mesure de rembourser leurs prêts en raison de la hausse du niveau d'endettement. En juin 2021, nous avons commencé à déterminer l'admissibilité aux prêts hypothécaires non assurés et assurés en fonction du taux le plus élevé entre le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %, ou 5,25 %, conformément à la ligne directrice B-20 révisée. En mars 2022, la Banque du Canada a commencé à relever ses taux d'intérêt tout en indiquant que d'autres hausses seraient possibles, ce qui a fait augmenter les taux d'intérêt hypothécaires pour les nouveaux contrats et les renouvellements. Une correction à la baisse de l'activité sur le marché immobilier et du prix des maisons entraînerait une hausse des actifs pondérés en fonction du risque et, possiblement, des pertes sur créances plus élevées. Nous effectuons régulièrement des simulations de crise, des analyses de scénarios et des analyses de sensibilité afin d'évaluer l'incidence potentielle d'un certain nombre de facteurs macroéconomiques, dont les taux d'intérêt, le taux de chômage et le prix des logements, sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts et le rendement des portefeuilles. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour en savoir plus sur la ligne directrice Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20, publiée par le BSIF en juin 2022.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, en règle générale, tout événement majeur pourrait être une source d'instabilité et de volatilité, ce qui pourrait entraîner un élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et une augmentation des achats d'or. À court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires en général. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- la guerre en Ukraine;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis, le Canada et la Chine;
- l'incertitude et les répercussions sur les marchés à l'échelle mondiale liées à la pandémie de COVID-19, tel qu'il est décrit ci-dessous;
- l'intensification des troubles civils et de l'activisme à l'échelle mondiale;
- les répercussions de la politique d'achat aux États-Unis (Buy American);
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- les tensions au Moyen-Orient;
- les préoccupations à la suite de la conclusion de l'entente sur le Brexit.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Risque lié à la pandémie

La pandémie de COVID-19 a perturbé l'économie mondiale, les marchés financiers, les chaînes d'approvisionnement et la productivité des entreprises de manière imprévisible et sans précédent. L'évolution de la situation, notamment la gravité et la durée de la pandémie, l'apparition et la progression de nouveaux variants, ainsi que les mesures instaurées par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières et d'autres tiers en réponse à une recrudescence des cas, continuera d'avoir une incidence sur nos perspectives.

Si d'autres variants continuent d'émerger et que les vaccins ne sont pas en mesure d'en atténuer les effets efficacement et en temps opportun, et si des arrêts généralisés de l'activité économique sont de nouveau imposés pour composer avec de futures vagues d'infection, les répercussions sur l'économie et les marchés financiers pourraient s'aggraver et entraîner davantage de volatilité. Tout fait nouveau imprévu touchant les marchés financiers, le contexte réglementaire ou le comportement ou la confiance des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière.

Risque lié aux changements climatiques

Les risques physiques liés aux changements climatiques, de même que la réglementation visant à en atténuer l'incidence négative, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. Les risques physiques liés aux changements climatiques résultant d'événements météorologiques violents et de problèmes systémiques tels que l'élévation du niveau de la mer peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la CIBC, en perturbant ses activités ou causant des dommages aux infrastructures essentielles. Les risques liés à la transition, qui résultent du passage de la société à un avenir à faibles émissions de carbone, peuvent avoir une incidence sur la santé financière de nos clients étant donné que les changements en matière de politiques et de technologies visant à limiter le réchauffement climatique pourraient donner lieu à une hausse de leurs coûts d'exploitation et à une baisse de leur rentabilité, ce qui pourrait se traduire par des pertes sur créances plus élevées pour la banque. Nous sommes également exposés à des risques de réputation qui découlent de l'évolution des attentes des parties intéressées à l'égard des mesures, ou de l'absence de mesures, prises en réponse au risque lié aux changements climatiques. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Pour appuyer cet engagement, nous avons annoncé notre objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, y compris nos objectifs provisoires de réduction de l'intensité en carbone de nos émissions financées dans les secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyons sur notre leadership en matière d'environnement et augmenterons notre capacité à continuer de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires dans un contexte où les risques et les possibilités liés aux changements climatiques sont en pleine évolution.

La pratique d'établir des objectifs de zéro émission nette pour un ensemble d'activités de financement complexes est une nouvelle pratique, et notre méthode s'appuie sur des normes internationales et les pratiques sectorielles exemplaires actuelles. Maintenant que nous avons établi nos premiers objectifs, nous travaillons à accélérer la réalisation de nos ambitions au chapitre des changements climatiques en faisant de nos objectifs de zéro émission nette une partie intégrante de nos pratiques commerciales et de nos activités de financement.

Il y a une demande croissante quant à la présentation d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié aux changements climatiques. Nous appuyons les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) visant la présentation d'informations en lien avec les changements climatiques comparables et uniformes à l'échelle mondiale. En outre, nous avons récemment publié notre deuxième rapport distinct qui présente des renseignements sur les efforts mis en œuvre par la CIBC pour harmoniser ses informations à fournir en lien avec les changements climatiques avec le cadre de divulgation établi par le GIFCC. Nous collaborons de façon proactive avec les autres banques canadiennes pour assurer l'uniformité et la comparabilité de l'information fournie dans notre rapport GIFCC, tandis que nous nous efforçons de l'améliorer.

Nous nous tenons au courant des risques émergents en consultant les parties intéressées dans le cadre de partenariats établis au fil du temps avec elles, notamment l'Initiative Financière du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (IF-PNUE). Nous sommes également signataires de cadres externes de développement durable, tels que le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et le Global Reporting Initiative (GRI) pour nous assurer de présenter des informations comparables sur le développement durable.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'organismes de réglementation et de normalisation ont annoncé leur intention de préparer des cadres de divulgation en matière de risques liés aux changements climatiques. Parmi les plus importantes, l'IFRS Foundation a établi le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB) afin d'élaborer des normes internationales d'information sur la durabilité pour les marchés financiers et d'augmenter la connectivité avec les normes comptables. En outre, les organismes de réglementation comme la SEC, le BSIF et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié leurs projets d'obligations d'information respectifs en lien avec les changements climatiques, notamment en vue d'établir des lignes directrices et des attentes concernant les pratiques et mesures de gestion du risque lié aux changements climatiques afin d'apprécier ce risque. En mai 2022, le BSIF a publié la version à l'étude de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques. Selon les attentes fondées sur des principes du BSIF énoncées dans la ligne directrice, les entreprises doivent comprendre et atténuer les répercussions des risques climatiques sur leur modèle et leur stratégie d'affaires, disposer de pratiques de gouvernance et de gestion des risques pour gérer les risques climatiques et demeurer résilientes sur le plan financier ainsi que sur le plan opérationnel pour faire face à des scénarios de risques climatiques graves. De plus, en octobre 2021, l'ACVM a publié un nouveau projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques, qui s'appuie sur les recommandations du GIFCC visant à combler un besoin pour de l'information sur les changements climatiques plus uniforme et comparable qui aiderait les investisseurs à prendre des décisions éclairées.

Les divergences possibles entre les organismes de réglementation sur les attentes à l'égard des informations à fournir, combinées au rythme de l'évolution du paysage réglementaire, constituent des risques opérationnels pour nous. Nous restons attentifs à ces développements et modifions continuellement notre approche pour appuyer les exigences réglementaires à venir.

Se reporter à la section Risque environnemental et social pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC optimisent leur façon d'utiliser la technologie et leurs processus opérationnels afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'exams du risque stratégique, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de sécurité de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service au sein de la CIBC ou chez ses fournisseurs, dont ceux de services infonuagiques.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. Nous avons des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. Nous avons également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. Notre assurance contre les risques est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites de risque. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout cyberincident pouvant éventuellement survenir. Cependant, nous surveillons les changements dans notre profil de risque et continuons d'améliorer nos stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des cyberincidents qui pourraient survenir.

Prix des marchandises

Les marchés des marchandises ont continué d'afficher une volatilité élevée, les prix du pétrole et du gaz variant énormément au cours des derniers mois alors que plusieurs éléments pèsent lourdement sur les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande. Du côté de l'offre, les contraintes d'approvisionnement continuent de se manifester en raison du conflit en cours en Ukraine et des sanctions imposées à la Russie, les marchés européens étant particulièrement sensibles à une interruption des approvisionnements en gaz naturel de la Russie. Le contexte macroéconomique tempère la demande prévue étant donné les perspectives d'un ralentissement de la croissance, tandis que d'autres facteurs, tels que la baisse de production de pétrole par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, les températures hivernales et la possibilité que la croissance ralentisse en Chine et que les États-Unis puisent dans les réserves stratégiques de pétrole, ont une incidence sur les prix et la volatilité à court terme. Nous continuons également de surveiller les faits nouveaux qui pourraient survenir à plus long terme alors que les tensions géopolitiques et une volonté d'indépendance sur le plan énergétique s'opposent aux enjeux environnementaux d'une manière qui façonnera les politiques énergétiques et les échanges commerciaux dans les années à venir.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires traditionnels pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, tandis que l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels et l'adoption de plus en plus grande des nouvelles technologies continuent de faire augmenter le risque de désintermédiation. La finance décentralisée, dans le cadre de laquelle des applications financières entièrement automatisées sont programmées dans un réseau de chaînes de blocs qui utilise des actifs numériques tels que des cryptomonnaies, est une tendance technologique en émergence qui permet à des parties de faire des transactions sans devoir faire appel à des intermédiaires, comme les banques. Cependant, à court terme, la technologie de la chaîne de blocs semble poser un faible risque de désintermédiation pour les banques au Canada. À l'heure actuelle, les Canadiens ont accès à une infrastructure financière solide, qui leur offre une grande partie de la valeur que procure un réseau transactionnel fondé sur la chaîne de blocs. En ce qui concerne les banques, bien que la technologie de la chaîne de blocs permette de répondre efficacement au risque de contrepartie, la valeur qu'une banque offre en termes de relations avec la clientèle va au-delà de la gestion du risque de contrepartie, surtout pour les clients qui ont des considérations financières de plus en plus complexes qui nécessitent l'expertise et l'empathie propres à une approche axée sur l'humain. La finance décentralisée pourrait évoluer de sorte qu'elle devienne plus accessible au grand public. Toutefois, sans la mise en place de règlements appropriés permettant de répondre aux risques élevés de volatilité, de fraude, de vol et à d'autres risques connexes, cette technologie risque d'intéresser seulement un nombre limité de Canadiens qui ont un niveau de tolérance au risque plus élevé. Les progrès réalisés dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA) et de l'automatisation pourraient également transformer les modèles d'affaires au fil du temps, notamment par la prestation de conseils financiers au moyen de processus automatisés. La CIBC développe ses capacités en IA en mettant l'accent sur le maintien de la relation de confiance avec ses clients, et ce, en établissant des pratiques en matière d'IA fondées sur des principes comme l'équité, l'éthique, la transparence et la sécurité.

Nous gérons le risque de désintermédiation au moyen d'exams stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités. Nous maintenons une approche d'innovation centralisée et coordonnée pour gérer ces risques tout en tirant parti des possibilités qu'ils génèrent.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de notre présence dans de nouveaux territoires à l'étranger et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, la progression de l'innovation, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et les exigences réglementaires croissantes et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Nous nous engageons à nous conformer à toutes les exigences réglementaires en matière de LBA, de LFAT et de sanctions dans les territoires où nous exerçons nos activités, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Au Canada, des modifications apportées aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* continuent d'être publiées (dont certaines dispositions entreront en vigueur d'ici 2024) afin de renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Conformément à ces modifications, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, ainsi que des formations annuelles obligatoires concernant la LBA, la LFAT et les sanctions pour tous les employés afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Depuis mars 2022, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont imposé des sanctions économiques supplémentaires contre la Russie en raison de son rôle dans la guerre en Ukraine, et la situation continue d'évoluer. Bien que l'exposition globale de la CIBC à cette situation soit limitée, nous continuons de surveiller et d'améliorer les contrôles, au besoin, pour répondre à cette situation en évolution.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), de la Réserve fédérale et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements a une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) ainsi que la FDIC et le département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Au fil de la croissance de nos activités combinées aux États-Unis, nous deviendrons assujettis à des normes prudentielles resserrées supplémentaires aux termes de la réglementation de la Réserve fédérale applicable aux organisations bancaires étrangères. Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter la croissance interne ou externe de nos activités américaines, notamment si elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant. Dans certains cas, les organismes de réglementation des banques peuvent prendre des mesures de surveillance qui peuvent ne pas être rendues publiques, ce qui pourrait restreindre ou limiter la capacité de notre succursale de New York et de nos filiales aux États-Unis de participer à certaines catégories de nouvelles activités, d'acheter des actions d'autres sociétés ou d'acquiescer le contrôle d'autres sociétés. Les restrictions imposées par les organismes de réglementation des banques pourraient se répercuter défavorablement sur nous, se traduisant par une perte de revenus, une limitation des produits et services que nous offrons et une augmentation des coûts d'exploitation et de conformité.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence, font l'objet d'une réforme et sont en voie d'être remplacés par des taux de référence alternatifs (taux alternatifs) largement fondés sur les marchés. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après 2021. Conformément à cette annonce, le 31 décembre 2021, les taux LIBOR en livres sterling, en euros, en yens japonais et en francs suisses ont été officiellement abandonnés et remplacés par des taux alternatifs. En outre, les transactions fondées sur le taux LIBOR en dollars américains ont été réduites en prévision que ce taux cesse d'être publié en juin 2023, alors que le secteur poursuit sa transition, délaissant les taux LIBOR à titre de taux de référence utilisé pour des prêts, des dérivés et des instruments en espèces dans le monde entier. Nous continuons de surveiller les faits nouveaux au sein du secteur en lien avec ce dossier et nous avons également mis en œuvre des contrôles pour nous assurer que les nouvelles transactions fondées sur le taux LIBOR en dollars américains ne servent que des fins autorisées pendant la transition. De plus, en décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a recommandé que le taux offert en dollars canadiens (CDOR) cesse d'être calculé et publié après juin 2024 et suggéré l'utilisation du CORRA comme taux de référence de remplacement. Le 16 mai 2022, l'administrateur du CDOR a annoncé l'abandon de ce taux, conformément aux recommandations formulées par le TARCOM. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Réforme fiscale

Étant donné que bon nombre de gouvernements se sont endettés davantage pour soutenir l'économie pendant la pandémie et qu'ils cherchent à assurer une forte reprise après la pandémie, des propositions de réformes visant l'augmentation des impôts pourraient toucher la CIBC.

Le gouvernement du Canada a publié des propositions législatives en 2022 dont l'adoption ferait augmenter notre impôt sur le résultat, comme il est décrit à la section Revue des résultats financiers – Impôts et taxes.

Le Canada est un des 137 membres du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices qui se sont joints à un plan à deux piliers pour la réforme fiscale internationale convenu en octobre 2021. L'objectif du cadre reposant sur deux piliers est de veiller à ce que les grandes entreprises multinationales (EMN) paient des impôts dans les territoires où

elles exercent des activités et réalisent des bénéfices. Le premier pilier met l'accent sur la taxation des services numériques et le deuxième pilier énonce les règles pour la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial au taux de 15 %. Le premier pilier sera mis en œuvre selon une convention multilatérale qui entrera en vigueur en 2023, aux termes de laquelle toutes les parties devront supprimer toutes les taxes sur les services numériques qu'elles offrent. Si la mise en œuvre du premier pilier est retardée, le gouvernement du Canada prévoit adopter les propositions législatives pour la *Loi de la taxe sur les services numériques*, lesquelles n'entreront pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 2024. Le gouvernement canadien a tenu une consultation publique à l'égard de la mise en œuvre du modèle de règles du deuxième pilier, mais n'a encore présenté aucun projet de loi.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à divers facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de notre volonté, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à ces transactions d'entreprise, nous ne sommes pas en mesure de prévoir tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient survenir et avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière par suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Se reporter aux sections Impôts et taxes, Gestion des fonds propres, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2022 :

	CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégiques	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales	- Dépôts - Prêts hypothécaires à l'habitation - Prêts personnels - Cartes de crédit - Prêts aux entreprises - Assurance	- Groupe Entreprises - Courtage de plein exercice - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine	- Groupe Entreprises - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine - Services bancaires personnels et PME	- Services financiers aux entreprises - Marchés CIBC, réseau mondial - Services de Banque d'investissement - Services financiers directs	- Services bancaires internationaux - Portefeuilles de placement - Coentreprises - Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 33)
Bilan ¹	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 305 070	Actif moyen 84 693	Actif moyen 53 983	Actif moyen 284 259	Actif moyen 172 208
	Dépôts moyens 204 003	Dépôts moyens 93 950	Dépôts moyens 45 633	Dépôts moyens 100 484	Dépôts moyens 229 619
APR	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 61 948	Risque de crédit 62 415	Risque de crédit ² 60 165	Risque de crédit ³ 66 935	Risque de crédit ⁴ 21 613
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 56	Risque de marché 8 873	Risque de marché 301
	Risque opérationnel 12 150	Risque opérationnel 7 569	Risque opérationnel 3 879	Risque opérationnel 9 280	Risque opérationnel 450
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 19	Proportion du total de la CIBC 19	Proportion du total de la CIBC 25	Proportion du total de la CIBC 21	Proportion du total de la CIBC 16
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit 77	Risque de crédit 79	Risque de crédit 58	Risque de crédit 78	Risque de crédit 55
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 10	Risque de marché 1
	Risque opérationnel 16	Risque opérationnel 10	Risque opérationnel 4	Risque opérationnel 11	Risque opérationnel 4
	Autres risques ⁶ 7	Autres risques ⁶ 11	Autres risques ⁶ 38	Autres risques ⁶ 1	Autres risques ⁶ 40
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant principalement le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque lié à la conformité réglementaire, ainsi que le risque environnemental et social.				

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 9 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 17 234 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 227 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

5) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.

6) Correspondent aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions des fonds propres, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégiques et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les principaux secteurs d'activité et les groupes de contrôle qui évaluent et gèrent les risques liés à leurs activités représentent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer, ce qui représente notre première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui apporte un regard indépendant et une vue d'ensemble et assure l'approbation et la surveillance du risque de crédit associé aux services bancaires personnels et PME, ainsi qu'aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Gestion du risque d'entreprise : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, les systèmes et les modèles de données sur les risques, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que le risque environnemental et social propre à la conclusion de transactions.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements et de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Le pouvoir d'approbation du crédit du conseil est transféré par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils qui, lorsque des expositions au risque de crédit les excèdent doivent être communiqués au CGR ou approuvés par celui-ci, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les expositions au risque de crédit présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit et aux autres accords généraux sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Techniques d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La cote débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre cote débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00-47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51-67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70-80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complémentés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour prendre en compte les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complémentés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complémentées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 %-0,20 %
Très faible	0,21 %-0,50 %
Faible	0,51 %-2,00 %
Moyen	2,01 %-10,00 %
Élevé	10,01 %-99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit personnelles non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022			2021		
	Approche NI avancée	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	151 361 \$	45 924 \$	197 285 \$	120 417 \$	36 321 \$	156 738 \$
Engagements non utilisés	64 470	10 142	74 612	61 417	7 583	69 000
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	185 680	—	185 680	172 827	—	172 827
Divers – hors bilan	14 181	831	15 012	13 644	981	14 625
Dérivés de gré à gré	13 094	98	13 192	12 914	415	13 329
	428 786	56 995	485 781	381 219	45 300	426 519
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	149 200	28 680	177 880	125 001	26 272	151 273
Engagements non utilisés	8 560	—	8 560	8 525	—	8 525
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	24 228	—	24 228	26 746	—	26 746
Divers – hors bilan	2 421	—	2 421	1 613	—	1 613
Dérivés de gré à gré	2 475	—	2 475	2 011	1	2 012
	186 884	28 680	215 564	163 896	26 273	190 169
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	14 151	1 548	15 699	12 291	1 565	13 856
Engagements non utilisés	1 297	18	1 315	1 554	3	1 557
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	46 155	—	46 155	42 529	—	42 529
Divers – hors bilan	74 748	—	74 748	64 728	—	64 728
Dérivés de gré à gré	6 287	12	6 299	5 765	12	5 777
	142 638	1 578	144 216	126 867	1 580	128 447
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	758 308	87 253	845 561	671 982	73 153	745 135
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	237 484	—	237 484	225 399	—	225 399
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	520 824	87 253	608 077	446 583	73 153	519 736
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	281 518	5 491	287 009	261 531	4 835	266 366
Engagements non utilisés	38 038	—	38 038	36 631	—	36 631
	319 556	5 491	325 047	298 162	4 835	302 997
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	18 034	s. o.	18 034	18 181	s. o.	18 181
Engagements non utilisés	58 471	s. o.	58 471	54 509	s. o.	54 509
Divers – hors bilan	375	s. o.	375	327	s. o.	327
	76 880	s. o.	76 880	73 017	s. o.	73 017
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	17 519	5 099	22 618	15 578	1 419	16 997
Engagements non utilisés	3 308	28	3 336	2 937	26	2 963
Divers – hors bilan	45	121	166	40	—	40
	20 872	5 248	26 120	18 555	1 445	20 000
Total des portefeuilles de détail	417 308	10 739	428 047	389 734	6 280	396 014
Expositions de titrisation	15 333	3 257	18 590	10 823	4 556	15 379
Expositions brutes au risque de crédit	1 190 949	101 249	1 292 198	1 072 539	83 989	1 156 528
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	237 484	—	237 484	225 399	—	225 399
Expositions nettes au risque de crédit²	953 465 \$	101 249 \$	1 054 714 \$	847 140 \$	83 989 \$	931 129 \$

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

s. o. Sans objet.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 123,6 G\$ en 2022, du fait de la croissance dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à un plus grand volume de données. Une répartition détaillée de nos expositions assujetties à l'approche standard pour le risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2022	2021
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	56 863 \$	132 \$	56 995 \$	45 300 \$
Prêts aux entités souveraines	24 809	2 971	–	102	–	794	4	28 680	26 273
Prêts aux banques	–	1 359	–	85	–	134	–	1 578	1 580
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	–	3 980	–	1 269	233	9	5 491	4 835
Autres prêts de détail	–	–	–	–	5 130	80	38	5 248	1 445
	24 809 \$	4 330 \$	3 980 \$	187 \$	6 399 \$	58 104 \$	183 \$	97 992 \$	79 433 \$

1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 0,8 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêt, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêt. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2022		2021	
	Expositions ¹			
De première qualité	11,18 \$	79,1 %	9,87 \$	68,9 %
De qualité inférieure	2,87	20,3	4,39	30,6
Liste de surveillance	0,09	0,6	0,07	0,5
Défaut	–	–	–	–
Sans note	–	–	–	–
	14,14 \$	100,0 %	14,33 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique¹

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Canada	États-Unis	Europe	Divers	Total
Engagements utilisés	195 500 \$	89 657 \$	13 330 \$	16 225 \$	314 712 \$
Engagements non utilisés	51 733	16 322	3 693	2 579	74 327
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	8 629	5 430	1 857	2 663	18 579
Divers – hors bilan	74 955	7 646	8 190	559	91 350
Dérivés de gré à gré	11 100	6 547	2 157	2 052	21 856
	341 917 \$	125 602 \$	29 227 \$	24 078 \$	520 824 \$
31 octobre 2021	301 992 \$	95 561 \$	28 504 \$	20 526 \$	446 583 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	2022 Total	2021 Total
Prêts hypothécaires commerciaux	9 098 \$	10 \$	– \$	– \$	– \$	9 108 \$	9 665 \$
Institutions financières	93 137	13 940	17 504	79 477	10 991	215 049	187 163
Commerce de détail et de gros	9 966	4 191	–	391	308	14 856	12 120
Services aux entreprises	9 675	3 054	8	634	330	13 701	11 253
Fabrication – biens d'équipement	3 961	2 357	–	275	313	6 906	5 577
Fabrication – biens de consommation	5 131	2 163	–	254	134	7 682	6 270
Immobilier et construction	39 584	10 477	–	1 661	178	51 900	45 470
Agriculture	7 860	2 268	–	34	90	10 252	9 306
Pétrole et gaz	3 642	5 491	–	646	5 429	15 208	15 931
Mines	1 956	3 700	–	755	211	6 622	4 903
Produits forestiers	464	612	–	217	60	1 353	1 220
Matériel informatique et logiciels	3 348	1 544	–	56	48	4 996	3 422
Télécommunications et câblodistribution	1 508	1 935	–	365	308	4 116	3 440
Diffusion, édition et impression	460	118	–	7	8	593	614
Transport	5 873	3 647	–	269	604	10 393	10 889
Services publics	15 567	11 365	–	4 559	557	32 048	28 209
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 691	1 621	2	191	104	5 609	5 530
Gouvernements	99 791	5 834	1 065	1 559	2 183	110 432	85 601
	314 712 \$	74 327 \$	18 579 \$	91 350 \$	21 856 \$	520 824 \$	446 583 \$

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2022, nous n'avons souscrit aucune protection de crédit (124 M\$ en 2021) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles de détail**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

En millions de dollars, aux 31 octobre	ECD			2022	2021
Niveau de risque	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Total	Total
Exceptionnellement faible	243 056 \$	47 835 \$	3 183 \$	294 074 \$	282 648 \$
Très faible	40 396	9 035	6 282	55 713	48 481
Faible	31 437	13 122	7 503	52 062	44 718
Moyen	3 804	5 839	2 600	12 243	11 551
Élevé	587	1 002	1 203	2 792	1 953
Défaut	276	47	101	424	383
	319 556 \$	76 880 \$	20 872 \$	417 308 \$	389 734 \$

Expositions de titrisation

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
	ECD	
Expositions assujetties à l'approche NI avancée		
Équivalent de S&P		
AAA à BBB-	15 333 \$	10 823 \$
BB+ à BB-	–	–
Inférieure à BB-	–	–
Sans note	–	–
	15 333	10 823
Expositions assujetties à l'approche standard	3 257	4 556
Expositions totales de titrisation	18 590 \$	15 379 \$

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

En 2020, le gouvernement du Canada a lancé un certain nombre de programmes de prêts pour permettre aux entreprises d'avoir accès à du crédit et à du financement pendant la pandémie de COVID-19. La CIBC a participé à certains de ces programmes, notamment le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé étant donné qu'ils sont financés par EDC et que l'ensemble des flux de trésorerie et des risques et des avantages qui en découlent, y compris l'exposition aux défauts de paiement et à la radiation du capital des prêts, sont pris en charge par EDC. Au 31 octobre 2022, des prêts de 4,1 G\$ (4,5 G\$ en 2021), nets des remboursements, avaient été accordés à nos clients dans le cadre du programme du CUEC. L'encours des prêts financés aux termes d'autres programmes de prêts aux entreprises canadiennes pendant la pandémie figurant au bilan consolidé s'établissait à 0,4 G\$ (0,3 G\$ en 2021).

Le programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP), lancé par l'agence américaine Small Business Administration (SBA), était un programme de prêts pouvant être radiés qui a pris fin le 31 mai 2021. Les prêts octroyés aux termes du PPP sont garantis par la SBA des États-Unis. Les prêts accordés dans le cadre du PPP sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et la garantie de la SBA est prise en compte dans nos estimations des pertes de crédit attendues liées à ces prêts. L'encours des prêts accordés dans le cadre du PPP aux États-Unis se chiffrait à 54 M\$ US (0,5 G\$ US en 2021).

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille présente un risque plus faible par rapport à d'autres portefeuilles de détail, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolvable, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹				Marges de crédit hypothécaires ²		Total	
	Assurés		Non assurés		Non assurées		Assurés	Non assurés
En milliards de dollars, au 31 octobre 2022								
Ontario ³	21,8 \$	15 %	123,4 \$	85 %	10,9 \$	100 %	21,8 \$	14 %
Colombie-Britannique et territoires ⁴	7,3	14	44,8	86	4,0	100	7,3	13
Alberta	12,0	45	14,9	55	2,0	100	12,0	42
Québec	5,2	25	15,9	75	1,2	100	5,2	23
Provinces des Prairies / du Centre	3,1	42	4,3	58	0,6	100	3,1	39
Provinces de l'Atlantique	3,2	36	5,8	64	0,7	100	3,2	33
Portefeuille canadien ^{5, 6}	52,6	20	209,1	80	19,4	100	52,6	19
Portefeuille américain ⁵	—	—	2,4	100	—	—	—	2,4
Autre portefeuille international ⁵	—	—	2,7	100	—	—	—	2,7
Total des portefeuilles	52,6 \$	20 %	214,2 \$	80 %	19,4 \$	100 %	52,6 \$	18 %
31 octobre 2021	59,6 \$	24 %	187,9 \$	76 %	18,8 \$	100 %	59,6 \$	22 %

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée au 31 octobre 2022 et 2021.

3) Comprend un montant de 9,9 G\$ (11,7 G\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 77,0 G\$ (67,7 G\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,3 G\$ (6,0 G\$ en 2021) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 3,2 G\$ (3,8 G\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 30,6 G\$ (27,9 G\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,5 G\$ (2,4 G\$ en 2021) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 61 % (64 % en 2021) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice :

	2022		2021	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	65 %	65 %	64 %	68 %
Colombie-Britannique et territoires ³	62	64	61	65
Alberta	72	72	69	73
Québec	69	71	68	73
Provinces des Prairies / du Centre	71	73	69	74
Provinces de l'Atlantique	70	70	69	73
Portefeuille canadien ⁴	65	66	64	68
Portefeuille américain ⁴	64	61	63	65
Autre portefeuille international ⁴	73 %	négl.	75 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 65 % (64 % en 2021).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 62 % (61 % en 2021).

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.
négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2022 ^{1, 2}	50 %	48 %
31 octobre 2021 ^{1, 2}	51 %	49 %

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2022 et 2021 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2022 et 2021. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.
- 2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 48 % (47 % en 2021). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 44 % (45 % en 2021).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, en supposant que les prêts hypothécaires à taux variable sont renouvelés à un taux correspondant à celui du tableau d'amortissement original, et le deuxième tableau résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux, en fonction des paiements réels des clients.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans
Portefeuille canadien								
31 octobre 2022	– %	1 %	1 %	10 %	54 %	34 %	– %	– %
31 octobre 2021	– %	1 %	1 %	8 %	57 %	33 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2022	– %	1 %	– %	2 %	9 %	88 %	– %	– %
31 octobre 2021	– %	1 %	– %	1 %	10 %	88 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2022	7 %	12 %	21 %	23 %	20 %	15 %	1 %	1 %
31 octobre 2021	8 %	15 %	21 %	23 %	19 %	13 %	1 %	– %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans ¹
Portefeuille canadien								
31 octobre 2022	1 %	3 %	5 %	13 %	31 %	17 %	4 %	26 %
31 octobre 2021	1 %	3 %	7 %	17 %	45 %	27 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2022	1 %	2 %	6 %	9 %	10 %	72 %	– %	– %
31 octobre 2021	1 %	3 %	6 %	9 %	10 %	71 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2022	7 %	12 %	21 %	23 %	20 %	15 %	1 %	1 %
31 octobre 2021	7 %	12 %	21 %	24 %	19 %	15 %	1 %	– %

- 1) Comprend des prêts hypothécaires à taux variable de 68 G\$, dont une tranche de 39 G\$ est liée aux prêts hypothécaires pour lesquels tous les paiements contractuels fixes ont été imputés au remboursement de l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 octobre 2022 et les modalités des prêts hypothécaires, la tranche des intérêts qui devaient être versés en vertu de l'obligation contractuelle et qui ne l'ont pas été étant ajoutée au montant du principal. Puisque le profil des périodes d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus se fonde sur les paiements contractuels réels, il ne tient pas compte du fait que les paiements contractuels devront être augmentés au moment du renouvellement des prêts hypothécaires, selon le montant nécessaire pour ramener la période d'amortissement à la période pendant laquelle le prêt hypothécaire a été octroyé.

L'allongement de la période d'amortissement est entraîné par la hausse du taux préférentiel qui a commencé tôt en 2022 et qui touche les clients ayant un prêt hypothécaire à taux variable. Cette hausse des taux d'intérêt n'a pas eu d'effet sur les périodes d'amortissement restantes liées aux prêts hypothécaires à taux fixe qui, dans le contexte des taux d'intérêt actuels, sont présumés avoir été renouvelés selon une période d'amortissement équivalente, ou plus courte.

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2022, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 38,7 G\$ (34,7 G\$ en 2021), et une tranche de 20 % de ces prêts (24 % en 2021) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,7 G\$ (1,1 G\$ en 2021) ou 0,8 % (0,7 % en 2021) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 5,9 G\$ (4,9 G\$ en 2021). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 112 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci, tout en tenant compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Le 17 décembre 2021, le BSIF et le ministère des Finances ont confirmé que le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires non assurés et assurés demeurerait le taux le plus élevé entre : i) le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %; ou ii) 5,25 %, comme taux plancher minimal.

Clarification par le BSIF du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20

Le 28 juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis, Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20, lequel vient s'ajouter aux attentes actuelles qui sont formulées dans la ligne directrice B-20. Le préavis précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques et procédures de souscription des prêts hypothécaires résidentiels inversés, des prêts hypothécaires résidentiels avec participation à la mise de fonds et des programmes de prêts combinés (PPC), et s'applique à toutes les IFF qui offrent des prêts hypothécaires résidentiels ou font l'acquisition d'éléments d'actif liés à de tels prêts au Canada. Les changements auront une incidence sur le Programme ressource-toit de la CIBC, lequel est considéré comme un PPC, si le ratio prêt-garantie dépasse 65 % lorsqu'il est combiné à d'autres produits hypothécaires. Le BSIF s'attend à ce que les prêts du Programme ressource-toit dont le solde dépasse la limite de 65 % du ratio prêt-garantie, compte tenu du prêt hypothécaire connexe, soient amortissables et non réoctroyables jusqu'à ce que le ratio prêt-garantie soit ramené à 65 % sur une base combinée. Pour les prêts du Programme ressource-toit qui ont été montés précédemment, les remboursements du principal afférents au prêt hypothécaire et au Programme ressource-toit doivent entraîner une réduction de la limite globale autorisée jusqu'à ce que leur solde soit ramené à un ratio prêt-garantie de 65 %. Pour les emprunteurs concernés, ce changement aura lieu lors du premier renouvellement au titre du Programme ressource-toit après octobre 2023. Nous prévoyons cesser l'octroi de prêts du Programme ressource-toit qui ne respectent pas les exigences du BSIF d'ici octobre 2023.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2022, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 528,7 G\$ (462,9 G\$ en 2021). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 62 % (65 % en 2021) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 26,8 G\$, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts sur cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 39,0 G\$, ou 24 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable essentiellement aux secteurs des institutions financières, de l'immobilier et la construction, des services aux entreprises et du commerce de détail et de gros.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2022			2021		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	1 033 \$	800 \$	1 833 \$	1 359 \$	990 \$	2 349 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	491	1 456	1 947	750	1 686	2 436
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(100)	(294)	(394)	(235)	(574)	(809)
Remboursements nets ¹	(243)	(448)	(691)	(511)	(579)	(1 090)
Montants radiés	(312)	(718)	(1 030)	(279)	(707)	(986)
Change et autres	51	27	78	(51)	(16)	(67)
Solde à la fin de l'exercice	920 \$	823 \$	1 743 \$	1 033 \$	800 \$	1 833 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux	351 \$	313 \$	664 \$	508 \$	264 \$	772 \$
Prêts douteux nets²						
Solde au début de l'exercice	525 \$	536 \$	1 061 \$	709 \$	726 \$	1 435 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	(113)	23	(90)	(326)	(190)	(516)
Variation nette de la provision	157	(49)	108	142	–	142
Solde à la fin de l'exercice	569 \$	510 \$	1 079 \$	525 \$	536 \$	1 061 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,20 %			0,23 %		

1) Compréhendent les cessions de prêts.

2) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2022, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 743 M\$, en baisse de 90 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de diminutions dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada et dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs de l'immobilier et de la construction et des services publics, en partie contrebalancées par l'incidence de l'appréciation du dollar américain sur nos portefeuilles existants et des augmentations dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

57 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs du commerce de détail et de gros et de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

21 % des prêts douteux bruts étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, de la fabrication de biens d'équipement et des services aux entreprises.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs de l'immobilier et de la construction et des services aux entreprises.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 664 M\$, en baisse de 108 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout des baisses dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs des services publics, de l'immobilier et de la construction et des services aux entreprises, en partie contrebalancées par l'incidence de l'appréciation du dollar américain sur nos portefeuilles existants.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts non douteux, dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité des emprunteurs de s'acquitter de leurs obligations de paiement.

En millions de dollars, aux 31 octobre	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	2022 Total	2021 Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	874 \$	– \$	874 \$	703 \$
Prêts personnels	247	–	247	146
Cartes de crédit ¹	206	125	331	203
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	256	–	256	162
	1 583 \$	125 \$	1 708 \$	1 214 \$

1) En ce qui concerne le portefeuille canadien de cartes de crédit Costco qui a été acquis, les cartes de crédit ont été transférées dans la catégorie du classement chronologique qui s'appliquait au moment de l'acquisition et ce classement chronologique s'est poursuivi dans la mesure où un paiement n'a pas été effectué.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 87 M\$ (96 M\$ en 2021), dont 45 M\$ (55 M\$ en 2021) au Canada et 42 M\$ (41 M\$ en 2021) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 35 M\$ (41 M\$ en 2021), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 31 M\$ (30 M\$ en 2021), dont 23 M\$ (21 M\$ en 2021) au Canada et 8 M\$ (9 M\$ en 2021) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Le tableau suivant présente nos expositions à certains pays et à certaines régions à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Nos expositions directes présentées dans le tableau ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notional, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ces régions :

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Expositions directes							Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹				
	Capitalisées				Non capitalisées							
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
Royaume-Uni	6 439 \$	1 537 \$	2 562 \$	10 538 \$	6 251 \$	541 \$	6 792 \$	809 \$	– \$	439 \$	1 248 \$	18 578 \$
Europe, compte non tenu du Royaume-Uni ²	6 366	772	5 987	13 125	5 557	1 157	6 714	146	96	455	697	20 536
Caraïbes	5 167	2 343	3 151	10 661	1 810	2 299	4 109	30	–	275	305	15 075
Amérique latine ³	180	84	15	279	213	–	213	–	43	1	44	536
Asie	455	4 716	3 185	8 356	127	385	512	–	226	679	905	9 773
Océanie ⁴	7 609	1 641	1 440	10 690	3 561	204	3 765	38	–	87	125	14 580
Divers	508	–	100	608	498	5	503	–	–	–	–	1 111
Total⁵	26 724 \$	11 093 \$	16 440 \$	54 257 \$	18 017 \$	4 591 \$	22 608 \$	1 023 \$	365 \$	1 936 \$	3 324 \$	80 189 \$
31 octobre 2021	13 496 \$	12 483 \$	9 153 \$	35 132 \$	9 366 \$	5 422 \$	14 788 \$	912 \$	339 \$	1 630 \$	2 881 \$	52 801 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 6,5 G\$ (4,6 G\$ en 2021), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 62,4 G\$ (60,5 G\$ en 2021), les deux garanties comprenant des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Les expositions à la Russie et à l'Ukraine sont plus que minimes.

3) Comprend le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

4) Comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5) Compte non tenu d'expositions de 4 355 M\$ (4 947 M\$ en 2021) à des entités supranationales (organisation multinationale ou union politique dont les membres sont des États-nations).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultanément, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des entités structurées dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC non consolidés, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de simulations de crise pour les flux de trésorerie par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts automobiles et contrats de location automobile, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des contrats de location d'équipement résidentiel.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la GAP et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux. Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des variations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Des variations de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise sont appliquées aux positions actuelles pour déterminer la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022				2021				
	Exposés au risque de marché ¹				Exposés au risque de marché ¹				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	31 535 \$	– \$	3 009 \$	28 526 \$	34 573 \$	– \$	2 661 \$	31 912 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	32 326	9	32 317	–	22 424	19	22 405	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	175 879	50 295	125 584	–	161 401	56 028	105 373	–	de taux d'intérêt, lié aux actions
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	–	15 326	–	12 368	–	12 368	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	69 213	–	69 213	–	67 572	–	67 572	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	269 706	–	269 706	–	251 526	–	251 526	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	45 429	–	45 429	–	41 897	–	41 897	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	16 479	–	16 479	–	11 134	–	11 134	–	de taux d'intérêt
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	188 542	209 ²	188 333	–	150 213	24 780 ²	125 433	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(3 073)	–	(3 073)	–	(2 849)	–	(2 849)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	43 035	40 048	2 987	–	35 912	34 589	1 323	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 574	–	11 574	–	10 958	–	10 958	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	47 626	2 025	34 294	11 307	40 554	2 977	26 743	10 834	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	943 597 \$	92 586 \$	811 178 \$	39 833 \$	837 683 \$	118 393 \$	676 544 \$	42 746 \$	
Dépôts	697 572 \$	714 \$ ³	626 562 \$	70 296 \$	621 158 \$	609 \$ ³	548 419 \$	72 130 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 284	14 216	1 068	–	22 790	19 472	3 318	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	–	4 853	–	2 463	–	2 463	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	77 171	–	77 171	–	71 880	–	71 880	–	de taux d'intérêt
Dérivés	52 340	46 393	5 947	–	32 101	30 882	1 219	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	11 586	–	11 586	–	10 961	–	10 961	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	28 117	2 836	14 347	10 934	24 961	2 705	11 344	10 912	de taux d'intérêt
Titres secondaires	6 292	–	6 292	–	5 539	–	5 539	–	de taux d'intérêt
	893 215 \$	64 159 \$	747 826 \$	81 230 \$	791 853 \$	53 668 \$	655 143 \$	83 042 \$	

- 1) Les expositions au titre des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) sont exclues des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes pour ces expositions au titre des REF étant également exclus du calcul.
- 2) Exclut des prêts de néant (48 M\$ en 2021) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. En 2022, notre créneau de VAR en situation de crise a été celui de la crise financière mondiale de 2008-2009. Cette période historique a été marquée non seulement par une volatilité accrue des taux d'intérêt, mais également par une volatilité accrue du cours des actions combinée à une réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une augmentation des écarts de taux.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, selon un degré de confiance de 99,9 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2022				2021			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	16,3 \$	4,7 \$	6,0 \$	7,3 \$	15,0 \$	4,1 \$	5,7 \$	8,7 \$
Risque d'écart de taux	11,0	0,9	1,1	3,4	11,8	5,8	8,4	8,5
Risque lié aux actions	10,5	2,6	4,1	4,9	7,8	2,3	6,5	4,1
Risque de change	4,8	0,5	1,2	1,8	3,8	0,4	1,6	1,4
Risque lié aux marchandises	6,0	1,1	1,4	2,3	6,1	1,0	1,3	3,0
Risque spécifique de la dette	3,3	1,2	1,9	2,2	5,7	2,1	2,9	3,1
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(8,1)	(13,2)	négl.	négl.	(18,5)	(21,2)
Total de la VAR (mesure de un jour)	14,6 \$	5,5 \$	7,6 \$	8,7 \$	13,9 \$	4,6 \$	7,9 \$	7,6 \$
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	49,9 \$	16,1 \$	31,2 \$	30,0 \$	40,8 \$	15,3 \$	33,2 \$	28,0 \$
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ²	178,9 \$	95,7 \$	114,0 \$	130,7 \$	266,4 \$	144,6 \$	182,3 \$	203,5 \$

- 1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
- 2) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) des exigences supplémentaires liées aux risques ne correspondent pas à la somme de tous les composants, car la valeur maximale et la valeur minimale des composants peuvent se présenter pendant des jours différents.
- négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 a augmenté de 1,1 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement de la diminution de la diversification, en partie neutralisée par une baisse du risque d'écart de taux et du risque de taux d'intérêt.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 a augmenté de 2,0 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement d'une hausse du risque lié aux actions.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont diminué de 72,8 M\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison d'une diminution des obligations détenues dans le portefeuille de négociation et d'une amélioration de la qualité du crédit au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, deux essais à rebours ont donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour l'ensemble de la CIBC, ce qui s'explique par la volatilité du dollar canadien et, dans une moindre mesure, des taux d'intérêt libellés en dollars américains.

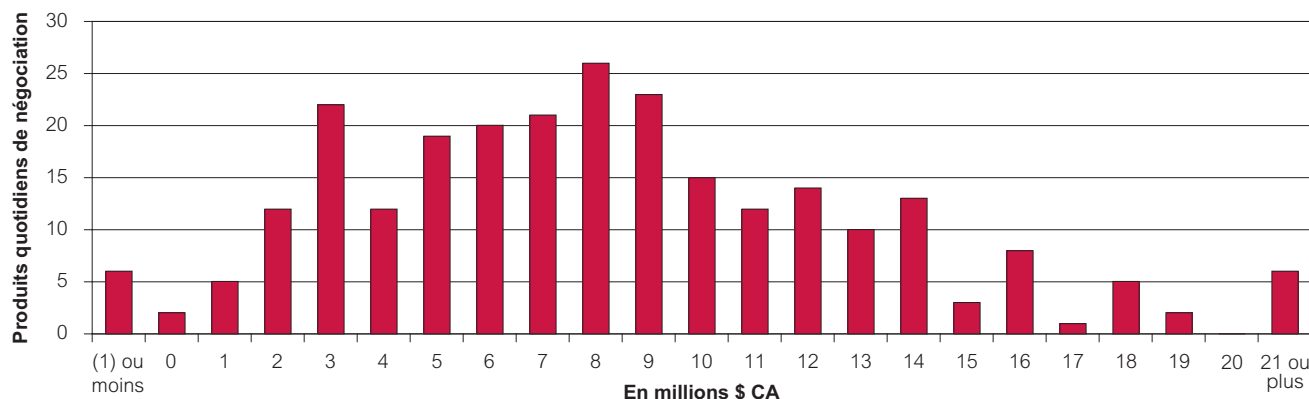
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier pour plus de précisions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 96,9 % des jours. La perte la plus importante, qui a totalisé 8,8 M\$, a été enregistrée le 26 septembre 2022. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 7,8 M\$ au cours de l'exercice, en regard de 6,7 M\$ au cours de l'exercice précédent. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) correspondent au total des produits de négociation (BIE), divisé par le nombre de jours ouvrables dans l'exercice.

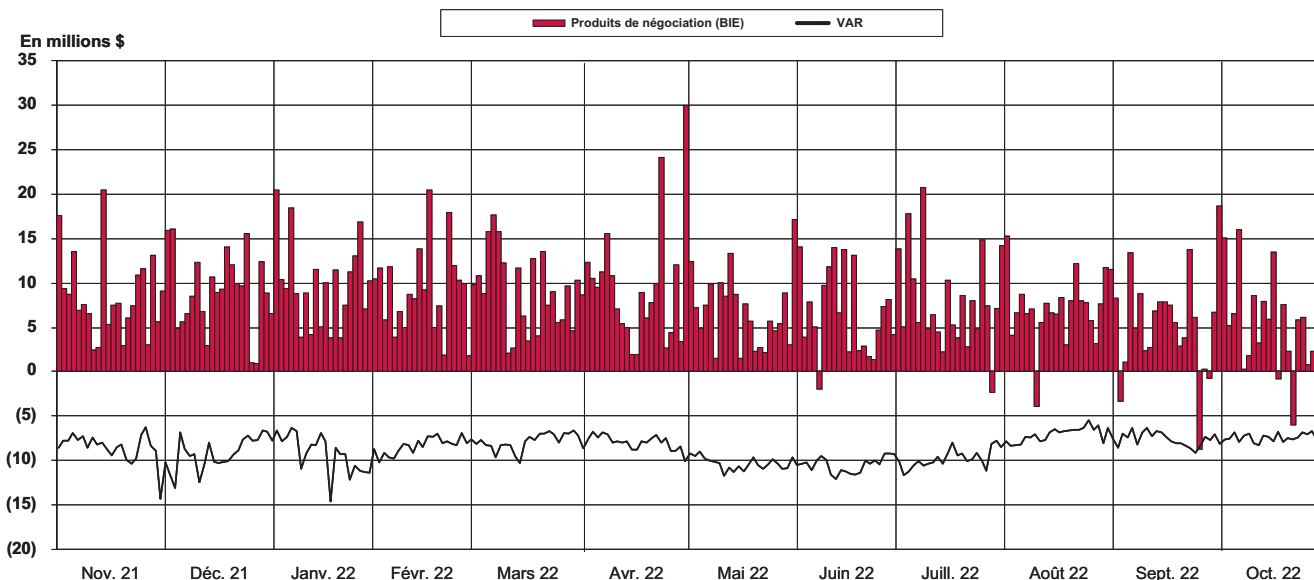
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE)¹ pour 2022

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2022.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR²

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de transfert de fin de mois et d'autres rajustements divers.

2) Les ajustements de la juste valeur sont exclus des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes liés aux ajustements de la juste valeur étant également exclus du calcul.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter une possible concentration de risque.

Nous mesurons l'incidence sur l'évaluation des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période de un mois, en supposant dans la plupart des cas qu'aucune mesure d'atténuation du risque n'est prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie.

Les scénarios hypothétiques sont établis en tenant compte du contexte géopolitique actuel, des mesures prises par les banques centrales et de diverses tendances macroéconomiques observées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ces scénarios hypothétiques tiennent également compte de l'incidence d'une intensification accrue de la guerre en Ukraine, de l'éventuel conflit entre Taiwan et la Chine, et des répercussions de la hausse des prix de l'énergie. En outre, au cours de la dernière année, nous avons modifié notre scénario pandémique hypothétique, de sorte qu'il reflète les chocs observés pendant le premier mois suivant la déclaration de l'état de pandémie.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition du risque possible en situation de crise.

- Scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Décélération abrupte en Chine
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Pandémie
- Réduction d'assouplissement quantitatif et correction des prix d'actifs
- Crise du pétrole

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant de non-concordance entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées dans les produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont tirées de l'observation empirique des comportements passés des clients, de la composition du bilan et de la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP de l'unité Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle d'une hausse ou baisse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en supposant qu'il n'y ait aucune opération de couverture ultérieure. En raison de l'augmentation récente des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis et des attentes des marchés quant à un contexte de hausse des taux d'intérêt persistant, un choc à la baisse immédiat de 100 points de base a été appliqué au cours de l'exercice considéré, tout en maintenant les taux d'intérêt pour le marché et les clients à un plancher de zéro à la fin de l'exercice. Nous avons continué de présenter l'incidence d'une baisse de 25 points de base et n'avons pas révisé les montants des périodes précédentes, car nous estimons que le fait de considérer l'incidence d'une telle baisse est approprié en raison du contexte de faiblesse des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis dans ces périodes.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre

	2022			2021		
	\$ CA ¹	\$ US	Total	\$ CA ¹	\$ US	Total
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	278 \$	(7)\$	271 \$	270 \$	134 \$	404 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(679)	(336)	(1 015)	(684)	(161)	(845)
Baisse de 25 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(71)	2	(69)	(117)	(70)	(187)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	151	86	237	161	29	190
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(301)	4	(297)	s. o.	s. o.	s. o.
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	604	350	954	s. o.	s. o.	s. o.

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.
s. o. Sans objet.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions des fonds propres libellés en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par l'unité Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2022, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 200 M\$ (160 M\$ en 2021) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie, de nos activités d'expansion de l'entreprise et du portefeuille d'investissements stratégiques. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Coût	Juste valeur
2022	Titres de participation évalués à la JVAERG	525 \$	522 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	206	230
		731 \$	752 \$
2021	Titres de participation évalués à la JVAERG	730 \$	836 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	66	89
		796 \$	925 \$

1) Excluent nos contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Risque lié aux régimes de retraite

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations définies dans plusieurs pays. Au 31 octobre 2022, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 1 379 M\$, comparativement à 1 323 M\$ au 31 octobre 2021. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 91 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension de l'unité Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché (de placement).

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC gère selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à une combinaison d'obligations physiques et à un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est autorisé aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que d'amélioration du rendement, et est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité précise les exigences qui nous permettent de répondre aux besoins prévus de liquidités dans des conditions tant normales que difficiles en maintenant l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

Notre politique de mise en gage établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies à mettre en place pour résoudre les pénuries de liquidités en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de soumission à un autre palier d'intervention, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de refléter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidités est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et font l'objet d'un constant suivi pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur le risque de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le NSFR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de changements au financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

		Actifs liquides détenus par la banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés¹
En millions de dollars, aux 31 octobre						
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	63 861 \$	– \$	63 861 \$	286 \$	63 575 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	133 923	85 602	219 525	122 283	97 242
	Autres titres de créance	6 764	8 957	15 721	2 262	13 459
	Titres de participation	30 825	29 521	60 346	30 408	29 938
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> garantis par le gouvernement canadien	33 148	3 321	36 469	16 711	19 758
	Autres actifs liquides²	19 159	2 326	21 485	16 040	5 445
		287 680 \$	129 727 \$	417 407 \$	187 990 \$	229 417 \$
2021	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	56 997 \$	– \$	56 997 \$	252 \$	56 745 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	113 515	100 944	214 459	134 370	80 089
	Autres titres de créance	5 681	5 510	11 191	1 827	9 364
	Titres de participation	37 855	22 996	60 851	25 133	35 718
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> garantis par le gouvernement canadien	36 116	948	37 064	14 677	22 387
	Autres actifs liquides²	12 772	3 927	16 699	7 203	9 496
		262 936 \$	134 325 \$	397 261 \$	183 462 \$	213 799 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprendent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
CIBC (société mère)	166 968 \$	153 971 \$
Filiales canadiennes	11 535	12 271
Filiales étrangères	50 914	47 557
	229 417 \$	213 799 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables dans les banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 15,6 G\$ depuis le 31 octobre 2021, en raison surtout de l'augmentation des valeurs mobilières émises par un gouvernement liquides non grevées détenues en portefeuille et des soldes de trésorerie. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépôts et des niveaux de financement visant à financer l'accroissement des actifs.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

		Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
En millions de dollars, aux 31 octobre						
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	286 \$	63 575 \$	– \$	63 861 \$
	Valeurs mobilières ³	157 357	5 263	141 964	–	304 584
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances ⁴	–	46 720	29 645	440 720	517 085
	Autres actifs	13 637	–	2 304	86 294	102 235
		170 994 \$	52 269 \$	237 488 \$	527 014 \$	987 765 \$
2021	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	252 \$	56 745 \$	– \$	56 997 \$
	Valeurs mobilières ³	154 382	1 817	134 018	–	290 217
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances ⁴	1 488	44 615	29 331	376 487	451 921
	Autres actifs	6 599	–	3 005	77 820	87 424
		162 469 \$	46 684 \$	223 099 \$	454 307 \$	886 559 \$

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.

3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.

4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total des HQLA non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts auprès de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2022

		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	181 522 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	228 368 \$	17 128
3	Dépôts stables	98 720	2 962
4	Dépôts moins stables	129 648	14 166
5	Financement de gros non garanti, dont :	224 197	98 230
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	115 716	28 374
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	86 173	47 548
8	Dettes non garanties	22 308	22 308
9	Financement de gros garanti	s. o.	13 987
10	Exigences supplémentaires, dont :	159 193	41 293
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	26 510	13 946
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	6 910	6 910
13	Facilités de crédit et de liquidité	125 773	20 437
14	Autres obligations de financement contractuelles	5 141	5 141
15	Autres obligations de financement conditionnelles	388 116	7 394
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	183 173
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	101 934	22 659
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	23 311	11 669
19	Autres entrées de trésorerie	8 196	8 196
20	Total des entrées de trésorerie	133 441 \$	42 524 \$
		Valeur ajustée totale	
21	Total des HQLA	s. o.	181 522 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	140 649 \$
23	LCR	s. o.	129 %
En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2022		Valeur ajustée totale	
24	Total des HQLA	s. o.	167 702 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	136 859 \$
26	LCR	s. o.	123 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF. s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2022, notre LCR moyen avait augmenté, passant de 123 % au trimestre précédent à 129 %, ce qui découle de l'augmentation des HQLA, compensée en partie par une augmentation des sorties nettes de trésorerie.

De plus, nous présentons au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies, déterminant ainsi la mesure d'éventuelles asymétries des monnaies en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et fongibles.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée comme fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus

stables dans les faits que le financement de gros de même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur du ratio représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Les coefficients de FSD et de RSF de certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants peuvent être ajustés à 0 % si ces derniers respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels.

	a	b	c	d	e
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
	Sans échéance	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée
En millions de dollars, au 31 octobre 2022					
Élément de FSD					
1 Fonds propres	51 229 \$	— \$	— \$	5 716 \$	56 945 \$
2 Fonds propres réglementaires	51 229	—	—	5 716	56 945
3 Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—
4 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	196 289	42 442	16 514	15 162	249 648
5 Dépôts stables	90 973	14 797	8 203	8 515	116 788
6 Dépôts moins stables	105 316	27 645	8 311	6 647	132 860
7 Financement de gros	167 997	178 412	55 348	85 742	220 115
8 Dépôts opérationnels	117 115	4 181	—	—	60 648
9 Autres financements de gros	50 882	174 231	55 348	85 742	159 467
10 Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	1 636	2 387	12 262	—
11 Autres passifs	—	—	99 015 ¹	—	7 550
12 Passifs d'instruments dérivés du NSFR	—	—	13 149 ¹	—	—
13 Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	—	51 615	129	34 122	7 550
14 FSD total					534 258
Élément de RSF					
15 Total des HQLA du NSFR					11 313
16 Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	—	3 825	—	395	2 308
17 Prêts et titres productifs	65 278	105 413	52 671	355 651	382 621
18 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	19 359	2 854	—	2 405
19 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	594	34 378	6 605	20 353	28 127
20 Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	34 211	37 248	27 215	118 133	162 214
21 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	—	—	—	—
22 Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	18 669	11 468	15 761	209 618	171 829
23 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	18 669	11 392	15 677	204 508	167 406
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	11 804	2 960	236	7 547	18 046
25 Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	1 636	2 387	12 262	—
26 Autres actifs	12 762	—	99 299 ¹	—	44 800
27 Produits de base physiques, y compris l'or	2 304	—	—	—	1 959
28 Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	—	—	10 581 ¹	—	8 994
29 Actifs d'instruments dérivés du NSFR	—	—	10 897 ¹	—	—
30 Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée	—	—	28 942 ¹	—	1 447
31 Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	10 458	43 546	142	5 191	32 400
32 Éléments hors bilan	—	—	378 863 ¹	—	13 071
33 RSF total					454 113 \$
34 NSFR					118 %

En millions de dollars, au 31 juillet 2022					Valeur pondérée
35	FSD total				519 356 \$
36	RSF total				443 626 \$
37	NSFR				117 %

En millions de dollars, au 31 octobre 2021					Valeur pondérée
38	FSD total				472 518 \$
39	RSF total				401 362 \$
40	NSFR				118 %

1) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 31 octobre 2022, notre NSFR avait augmenté, passant de 117 % au trimestre précédent à 118 %, et était comparable à celui de 2021, en raison d'une augmentation du financement à long terme, compensée par une augmentation des prêts engendrée par la croissance des activités stratégiques.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	1 580 \$	1 730 \$	2 459 \$	3 465 \$	9 234 \$	— \$	— \$	9 234 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	10 472	12 942	20 911	21 019	65 344	477	—	65 821
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	398	586	394	336	1 714	—	—	1 714
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	—	4 291	4 504	15 249	24 044	13 146	30 389	67 579
Billets structurés non garantis de premier rang	206	—	—	—	206	—	68	274
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	—	—	—	—	—	—	—	—
Titrisation de créances hypothécaires	—	1 230	403	2 355	3 988	2 318	10 172	16 478
Obligations sécurisées	—	1 674	697	2 080	4 451	—	21 807	26 258
Titrisation de créances sur cartes de crédit	—	—	—	—	—	1 028	2 002	3 030
Passifs subordonnés	—	—	—	—	—	36	6 256	6 292
Divers	—	—	—	—	—	—	8	8
	12 656 \$	22 453 \$	29 368 \$	44 504 \$	108 981 \$	17 005 \$	70 702 \$	196 688 \$
Dont :								
Garanti	— \$	2 904 \$	1 100 \$	4 435 \$	8 439 \$	3 346 \$	33 981 \$	45 766 \$
Non garanti	12 656	19 549	28 268	40 069	100 542	13 659	36 721	150 922
	12 656 \$	22 453 \$	29 368 \$	44 504 \$	108 981 \$	17 005 \$	70 702 \$	196 688 \$
31 octobre 2021	16 671 \$	23 696 \$	16 387 \$	36 144 \$	92 898 \$	25 488 \$	52 514 \$	170 900 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2022		2021	
\$ CA	51,2 \$	26 %	48,0 \$	28 %
\$ US	103,0	52	91,5	54
Divers	42,5	22	31,4	18
	196,7 \$	100 %	170,9 \$	100 %

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de raréfaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Le 22 février 2022, S&P a annoncé la mise à jour de nos notes de crédit et a fait passer la note des créances de premier rang de BBB+ à A-, celle des titres secondaires de BBB+ à A-, celle des titres secondaires – instruments de FPUNV de BBB à BBB+, celle des BRCL – instruments de FPUNV de BB+ à BBB-, et celle des actions privilégiées – instruments de FPUNV de P-3 (élevé) à P-2 (faible). La révision des notes de crédit reflète l'appréciation par S&P de l'amélioration de notre position de risque.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2022	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA (faible)	AA-	A2	A-
Titres secondaires	A (élevé)	A	Baa1	A-
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A (faible)	A	Baa1	BBB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴	BBB (élevé)	s. o.	Baa3	BBB-
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-2 (faible)
Créances à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, et note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P.
 - 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
 - 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.
 - 4) Comprennent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.
- s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Baisse de un cran	– \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,1	0,2
Baisse de trois crans	0,3	0,3

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹	31 535 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	31 535 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	32 326	–	–	–	–	–	–	–	–	32 326
Valeurs mobilières	7 423	6 244	5 472	4 302	5 933	13 893	64 060	36 358	32 194	175 879
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	–	–	–	–	–	–	–	–	15 326
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	44 040	11 997	6 180	4 175	1 481	1 340	–	–	–	69 213
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 943	4 077	8 099	6 528	14 214	45 804	180 672	8 369	–	269 706
Prêts personnels	1 228	552	1 047	785	790	662	3 687	5 536	31 142	45 429
Cartes de crédit	346	692	1 038	1 038	1 038	4 153	8 174	–	–	16 479
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	10 464	7 518	8 867	11 235	12 521	32 717	74 126	20 181	10 913	188 542
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 073)	(3 073)
Dérivés	7 088	5 847	2 803	2 354	1 778	7 586	8 912	6 667	–	43 035
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 419	1 109	2	44	–	–	–	–	–	11 574
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	47 626	47 626
	162 138 \$	38 036 \$	33 508 \$	30 461 \$	37 755 \$	106 155 \$	339 631 \$	77 111 \$	118 802 \$	943 597 \$
31 octobre 2021	133 285 \$	39 067 \$	39 932 \$	35 900 \$	31 154 \$	95 910 \$	276 311 \$	70 812 \$	115 312 \$	837 683 \$
Passif										
Dépôts ²	14 627 \$	33 409 \$	45 187 \$	60 217 \$	54 474 \$	31 954 \$	72 009 \$	16 238 \$	369 457 \$	697 572 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 284	–	–	–	–	–	–	–	–	15 284
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	–	–	–	–	–	–	–	–	4 853
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	70 976	5 332	752	–	111	–	–	–	–	77 171
Dérivés	7 192	4 725	2 751	2 624	2 574	6 919	12 219	13 336	–	52 340
Acceptations	10 431	1 109	2	44	–	–	–	–	–	11 586
Autres passifs	25	57	58	77	65	311	629	949	25 946	28 117
Titres secondaires	–	–	–	–	–	36	–	6 256	–	6 292
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	50 382	50 382
	123 388 \$	44 632 \$	48 750 \$	62 962 \$	57 224 \$	39 220 \$	84 857 \$	36 779 \$	445 785 \$	943 597 \$
31 octobre 2021	114 437 \$	58 465 \$	42 381 \$	43 224 \$	28 107 \$	40 038 \$	54 440 \$	27 969 \$	428 622 \$	837 683 \$

1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.

2) Comprennent des dépôts de particuliers totalisant 232,1 G\$ (213,9 G\$ en 2021); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 443,0 G\$ (387,1 G\$ en 2021); et des dépôts bancaires totalisant 22,5 G\$ (20,2 G\$ en 2021).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent principalement de la migration naturelle des échéances et reflètent également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Engagements de crédit inutilisés	1 621 \$	10 058 \$	5 190 \$	5 867 \$	5 300 \$	21 483 \$	67 286 \$	2 583 \$	216 873 \$	336 261 \$
Prêts de valeurs ²	44 328	4 352	4 328	—	—	—	—	—	—	53 008
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	3 968	3 330	2 927	3 783	2 942	618	739	152	—	18 459
Facilités de garantie de liquidité	—	11 003	1 076	604	172	—	—	—	—	12 855
Lettres de crédit documentaires et commerciales	59	98	21	2	1	4	24	—	—	209
Divers	718	—	—	—	—	—	—	—	—	718
	50 694 \$	28 841 \$	13 542 \$	10 256 \$	8 415 \$	22 105 \$	68 049 \$	2 735 \$	216 873 \$	421 510 \$
31 octobre 2021	49 440 \$	28 564 \$	10 516 \$	9 343 \$	7 902 \$	25 284 \$	57 866 \$	3 678 \$	188 449 \$	381 042 \$

- 1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 167,3 G\$ (141,5 G\$ en 2021).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 4,9 G\$ (2,5 G\$ en 2021) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles hors bilan

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2022 ¹	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat ²	111 \$	155 \$	275 \$	192 \$	162 \$	596 \$	757 \$	145 \$	2 393 \$
Engagements de prise ferme	936	—	—	—	—	—	—	—	936
Engagements au titre de contrats de location futurs ¹	—	—	—	—	—	—	72	497	569
Engagements d'investissement	—	—	9	1	1	1	18	432	462
Cotisations de retraite ³	19	38	57	57	57	—	—	—	228
	1 066 \$	193 \$	341 \$	250 \$	220 \$	597 \$	847 \$	1 074 \$	4 588 \$
31 octobre 2021	414 \$	176 \$	221 \$	320 \$	185 \$	483 \$	735 \$	1 187 \$	3 721 \$

- 1) Ce tableau exclut les obligations liées aux contrats de location simple qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, qui sont habituellement comptabilisées dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location simple. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Dans le cadre du processus de planification annuelle, le groupe Gestion du risque évalue le plan stratégique global de la CIBC et celui de ses unités d'exploitation stratégiques pour harmoniser la gestion des risques avec notre intérêt à l'égard du risque. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant des fonds propres réglementaires à ce risque. Nos modèles au titre des fonds propres réglementaires incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes. Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités et opérations de la CIBC. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières directes ou indirectes, nuire à la réputation, ou donner lieu à un examen réglementaire ou à des pénalités. Le Cadre de gestion du risque opérationnel (le cadre de gestion) établit les exigences et les rôles et responsabilités nécessaires à la gestion du risque opérationnel de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans le Cadre de gestion du risque opérationnel. Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace. Les trois lignes de défense et tous les employés sont responsables de recenser, de gérer et d'atténuer le risque opérationnel selon les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Se reporter à la section Gestion du risque – Vue d'ensemble pour plus de précisions.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) est responsable de la surveillance du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise ainsi que de l'environnement de contrôle à l'échelle mondiale. Pour exécuter efficacement son mandat, le GMRO établit les cadres, les politiques et les procédures et lignes directrices connexes. Il conçoit également les outils, systèmes et processus nécessaires au recensement, à la mesure, à l'atténuation et à la surveillance des risques opérationnels de façon efficace et à la communication des informations sur ces risques. Le GMRO est également chargé de déterminer le niveau de fonds propres au titre du risque opérationnel conformément aux lignes directrices du BSIF. Du point de vue de la gouvernance, le Comité Risque opérationnel et contrôle, qui est présidé par le premier vice-président du GMRO, est une tribune composée des membres de la haute direction, qui compte des représentants des trois lignes de défense, qui ont la responsabilité de la surveillance et de l'analyse des questions importantes relatives au risque opérationnel et aux contrôles y afférents. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est un sous-comité du CGMR. Le CGMR, qui est présidé par le chef de la gestion du risque, est une tribune composée des membres de la haute direction chargés d'analyser et de surveiller la conformité à l'intérêt à l'égard du risque, le profil de risque et les stratégies d'atténuation du risque.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base du Cadre de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Recensement des risques

Le recensement des risques inclut les processus d'évaluation, de compréhension et de confirmation des risques liés aux activités, aux opérations et aux initiatives de changement des unités d'exploitation ainsi que pour les nouveaux risques, afin de veiller à ce que les risques opérationnels soient décelés et gérés de façon proactive. Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des façons de les atténuer et de les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces évaluations comprennent l'application de l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces derniers.

Mesure de risque

La mesure de risque correspond à la quantification du risque opérationnel au moyen des calculs des fonds propres au titre du risque opérationnel, de la collecte et de l'analyse des données internes sur les pertes et de simulations de crise pour acquérir une compréhension des expositions éventuelles au risque opérationnel.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Nous nous sommes dotés d'une pratique robuste en matière de mesure de risque pour quantifier le risque opérationnel et nous assurer que nous disposons de suffisamment de fonds propres. Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

L'atténuation du risque s'entend de la détermination des stratégies appropriées et de la conception de plans d'action visant à répondre aux risques opérationnels, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Notre outil principal d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle décrit les principes clés, la structure et les processus sous-tendant notre approche en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise peut offrir une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation et le programme plus large de renforcement de la résilience opérationnelle nous permettent de fournir des services essentiels à nos clients malgré les perturbations.

Suivi des risques et rapports connexes

Le suivi des risques et les rapports connexes permettent d'assurer le suivi et la communication des questions liées au risque opérationnel, y compris les nouveaux risques, aux parties intéressées pertinentes en temps opportun et en toute transparence.

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur notre exposition au risque et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et à la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil de notre environnement de contrôle, de nos expositions au risque opérationnel et de nos stratégies d'atténuation. Les pratiques liées au risque opérationnel sont continuellement améliorées pour renforcer notre programme de gestion du risque opérationnel et nous permettre d'effectuer de façon efficace et efficiente le recensement, la mesure, l'atténuation, le suivi du risque opérationnel auquel la CIBC est exposée et la communication des informations sur ce risque.

Les risques opérationnels pouvant avoir une incidence défavorable sur la CIBC comprennent les risques suivants :

Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)

Le risque lié à la LBA et à la LFAT se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires mondiales en matière de LBA et de LFAT. Il correspond aussi au risque que la CIBC fasse l'objet de sanctions réglementaires, donnant lieu à une surveillance accrue des organismes de réglementation ou à une censure réglementaire (par l'intermédiaire d'ordonnances de cessation et d'abstention), ou qu'elle subisse une perte financière (en raison de sanctions réglementaires, pénales ou civiles ou de la renonciation d'actifs). Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Lutte contre le blanchiment d'argent pour plus de précisions.

Risque de fraude

Le risque de fraude représente le risque qui découle des actes visant à commettre une fraude, un détournement de biens ou d'actifs, ou du contournement des règlements, de la loi ou de la politique de la CIBC. Ces actes peuvent être commis par les employés de la CIBC ou par des personnes externes à la CIBC telles que des clients ou des tiers.

Risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité)

Le risque lié à la sécurité de l'information concerne le risque que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations détenues par la CIBC et des informations confiées à la CIBC par les clients, les employés, les parties intéressées, les partenaires d'affaires et les tiers fassent l'objet d'une fuite, qu'une personne non autorisée y accède ou qu'elles soient perdues, ce qui pourrait porter atteinte aux activités de la CIBC et de ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie est le risque que la disponibilité, la récupération, la capacité, la performance et l'intégrité de nouveaux systèmes ou de systèmes existants soient compromises ou que ceux-ci subissent une dégradation. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque pouvant découler d'une entente commerciale conclue entre la CIBC et une autre entité qui est un tiers, par la signature d'un contrat ou autrement. Ce risque peut survenir dans le cadre d'activités nécessitant l'utilisation de produits et de services externes, de la consultation d'un conseiller externe, d'ententes de réseau, de services gérés, de services fournis par des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises ou des commanditaires, de contrats aux termes desquels aucun honoraire ne sera versé et de toute autre entente qui porte sur la prestation de services à la CIBC ou à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers pour plus de précisions.

Les autres risques opérationnels comprennent les risques liés à l'interruption des activités, aux données, au comportement (se reporter à la section Risque lié au comportement), à l'information financière, au modèle, au personnel, à la protection des renseignements personnels, aux projets, à la sécurité physique, à la conformité réglementaire (se reporter à la section Risque lié à la conformité réglementaire) et au traitement et à la réalisation des opérations, ainsi que les risques juridiques (se reporter à la section Risques juridiques et de réputation).

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales et sociales, et il peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Ce risque peut englober, sans toutefois s'y limiter, les changements climatiques, la biodiversité, les inégalités raciales et l'esclavage moderne.

Gouvernance

Comme la gestion du risque environnemental et social nécessite de faire appel à une approche multidisciplinaire, nous avons tenu compte de ces facteurs de risque dans notre cadre de gouvernance des facteurs ESG, lequel définit les responsabilités du conseil et des employés chargés de l'exécution au quotidien à l'égard des facteurs ESG.

Le conseil de la CIBC et ses comités assurent une surveillance continue de la mise en œuvre du cadre de gouvernance des facteurs ESG à l'échelle de la banque, chacun d'entre eux jouant un rôle distinct, mais selon une approche intégrée. Le Comité de gouvernance est responsable de la surveillance de notre stratégie ESG et, à ce titre, analyse les défis, tendances et faits nouveaux externes qui devraient être intégrés à nos plans stratégiques. Les autres comités du conseil sont chargés de la surveillance d'éléments précis de notre stratégie ESG, en fonction de leur mandat, qui se rapportent au risque environnemental et social; plus précisément, le Comité sur la gestion du risque supervise les cadres clés liés aux principaux risques d'affaires de la CIBC, notamment les risques liés au climat, et le Comité de vérification est responsable des processus et des contrôles sous-jacents aux informations à fournir sur les facteurs ESG dans notre Rapport annuel et notre Rapport sur la durabilité.

En ce qui concerne la haute direction, notre comité de direction doit rendre compte de la progression de la mise en œuvre du programme ESG de la CIBC, tandis que la vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques est le cadre supérieur ayant la responsabilité horizontale des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, et est également responsable de la stratégie ESG et du cadre de gouvernance des facteurs ESG. À ce titre, la chef des affaires juridiques travaille en étroite collaboration avec le chef de la gestion du risque, qui assume la responsabilité globale de la gestion du risque d'entreprise. Les facteurs ESG sont gérés par les cadres supérieurs par l'intermédiaire du Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG, qui est présidé par la vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques et compte des représentants de l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels. Le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives ESG stratégiques à l'échelle de la banque, conformément aux responsabilités environnementales et sociales de la CIBC. Notre groupe ESG d'entreprise, qui relève de la chef des affaires juridiques, collabore avec les unités d'exploitation stratégiques, les groupes fonctionnels et les experts en matière de facteurs ESG à l'échelle de la banque, comme l'équipe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion du risque d'entreprise, pour faire progresser le programme ESG de la CIBC.

Comme nous savons que les enjeux environnementaux et sociaux et les risques connexes changent constamment, nous nous entretenons régulièrement avec nos parties intéressées et évaluons continuellement les autres enjeux environnementaux et sociaux au moyen de partenariats et d'initiatives du secteur, dans le cadre desquels nous discutons également de ces enjeux. Ces mesures nous permettent de veiller à ce que nous ayons la même compréhension de ce risque et à ce que nous soyons prêts à y répondre. Outre les risques énumérés ci-dessus, nous continuons d'en apprendre davantage et à enrichir les connaissances sur certains nouveaux sujets, comme la biodiversité et l'économie circulaire, en collaborant avec le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) et l'organisation Circular Economy Leadership Canada. Nous contribuons également à la transformation du processus de prise de décisions financières, de façon à mieux tenir compte des risques posés par les enjeux environnementaux et sociaux, en collaborant avec l'Association pour la comptabilité durable (ACD).

Gestion du risque

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion du risque d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle des risques environnementaux. Ce groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec le groupe ESG d'entreprise pour veiller à ce que les risques liés aux changements climatiques et les risques sociaux connexes soient intégrés à notre stratégie ESG, ainsi qu'avec les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels afin de s'assurer que des pratiques exemplaires en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties intéressées et à la façon dont nous gérons nos installations.

Notre politique environnementale, dont la responsabilité de la gestion globale relève de l'équipe de gestion du risque environnemental, décrit notre démarche de gestion environnementale prudente, y compris les questions liées au climat, et attribue les responsabilités de gestion de nos répercussions environnementales. Notre politique stipule que la CIBC élaborera, mettra en œuvre et maintiendra des normes et des procédures visant à examiner, à évaluer et à gérer les risques environnementaux liés à ses activités de prêt et de placement et, dans le cadre de ces activités, cherchera à promouvoir de saines pratiques de gestion environnementale auprès de ceux avec qui elle a une relation d'affaires. Par exemple, aux termes de ce programme, les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social connexe liés aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur (adoptés par la CIBC en 2003) soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Un processus de soumission à un autre palier d'intervention est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Les risques sociaux, tels que ceux liés au travail des enfants ou aux violations des droits de la personne, sont une composante des risques juridiques et de réputation et pourraient ne pas être liés aux risques environnementaux. Par conséquent, le risque social est évalué et atténué conformément aux politiques et procédures connexes mises en œuvre pour la gestion des risques juridiques et de réputation, notamment celles indiquées dans le Cadre de gestion du risque de réputation et la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation, ainsi que les procédures propres aux secteurs d'activité. Se reporter à la section Risques juridiques et de réputation pour plus de précisions.

Changements climatiques

Le risque lié aux changements climatiques fait partie intégrante de nos processus de gestion du risque, en commençant par notre intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques, qui a été défini en fonction de considérations qualitatives et reflète notre principe directeur selon lequel nous exerçons une saine gestion du risque, ainsi que pour veiller à satisfaire les attentes des parties intéressées à l'égard de la gestion du risque lié aux changements climatiques. Nous concentrons actuellement nos efforts sur la définition des mesures quantitatives de notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques, et pour ce faire, nous élaborons différentes options à partir desquelles nous déterminerons les mesures de notre intérêt à l'égard du risque et les niveaux de tolérance au risque appropriés.

Nous recensons et évaluons activement les risques liés aux changements climatiques et la façon dont ils pourraient avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, causer des dommages physiques, perturber les chaînes d'approvisionnement et se répercuter sur les économies mondiales et, finalement, influencer sur le risque de crédit et le risque de marché. Pour ce faire, nous continuons à travailler à la conception d'une série d'outils, incluant une méthode d'évaluation du risque lié au carbone, des cartes de points chauds, l'analyse de scénarios et la mesure des émissions financées. Ces outils nous donneront un aperçu des risques présents au niveau du client, du secteur et du portefeuille, car il est impossible de mesurer adéquatement les risques liés aux changements climatiques auxquels nos clients font face à l'aide d'un seul outil.

Notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone permet d'évaluer les répercussions à court, à moyen et à long terme que subissent les entreprises clientes et les clients commerciaux en lien avec les changements climatiques, notamment en raison de changements dans les politiques, les technologies ou les tendances du marché. Cette méthode nous permet d'attribuer une cote à chaque client sur une échelle allant d'avancée à faible, et lorsqu'un client se voit attribuer une cote « faible », nous lui recommandons de s'entretenir avec notre comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone afin de mettre sur pied un plan d'action approprié pour atténuer ce risque.

Notre approche de « cartes de points chauds » donne une représentation visuelle des secteurs de services aux entreprises et aux gouvernements qui sont sensibles aux risques liés aux changements climatiques. Par suite de l'évaluation d'une carte de points chauds, nous attribuons une cote à chaque industrie et secteur de notre portefeuille selon leur exposition globale aux risques physiques et de transition. La cote moyenne pondérée combinée est utilisée pour déduire d'éventuelles migrations de crédit et sert également de donnée pour l'analyse de scénarios afin d'estimer les variations potentielles de la PD, des pertes attendues et de l'APR. L'analyse de scénarios se fonde sur le projet pilote de la Banque du Canada et du BSIF sur l'analyse de scénarios et représente un cadre hypothétique utile d'une « simulation » pour explorer la façon dont les risques liés aux changements climatiques pourraient se manifester à l'avenir.

Ces outils de gestion du risque nous procurent un haut degré de précision et nous permettent de comprendre le comportement de nos portefeuilles individuels en présence de risques climatiques ainsi que les aspects sur lesquels nous devons concentrer nos efforts d'atténuation. Ils nous permettent également d'étayer nos décisions d'affaires à l'égard des possibilités d'épauler nos clients. Nous continuerons, au fil de l'évolution des normes du secteur, du contexte réglementaire, de la qualité des données, des outils et de notre approche, d'enrichir nos connaissances sur les risques climatiques, de les étudier et d'en évaluer les répercussions.

Droits de la personne et codes de conduite

La CIBC s'engage à respecter les droits de la personne et à s'opposer à l'esclavage ainsi qu'à la traite de personnes dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Nous protégeons les droits de la personne en ayant recours à des pratiques exemplaires de premier plan à l'échelle de l'entreprise, comme celles incarnées par les principes directeurs des Nations Unies et les droits de la personne, et faisons la promotion d'un milieu de travail juste, diversifié et inclusif. Nous respectons toutes les lois et normes applicables concernant les droits de la personne dans tous les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les lois relatives à des questions comme la parité salariale, l'équité en matière d'emploi, la santé et la sécurité, la discrimination et le harcèlement. Nous attendons des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers avec qui nous avons une relation d'affaires qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de la personne. De plus amples renseignements se trouvent dans le document intitulé *La Banque CIBC et les droits de la personne : Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes* qui figure sur notre site Web.

Le Code de conduite CIBC est un point de référence important dans notre culture. Il décrit les normes en place qui régissent la façon dont les membres de l'équipe doivent se comporter, et traiter nos clients, nos collectivités et nos collègues. Le Code de conduite établit les politiques sous-jacentes qui guident nos actions et qui sont essentielles pour favoriser une culture inclusive, axée sur notre raison d'être, alors que nous continuons à faire croître nos activités d'une manière durable. Cela comprend de mener avec honnêteté, intégrité et respect. Pour maintenir un comportement approprié et répondre à un comportement inapproprié, nous utilisons un cadre intégré de programmes, de normes, de politiques, de lignes directrices et de procédures qui sont tous conformes aux principes généraux et aux normes d'éthique énoncés dans notre Code de conduite. Se reporter à la section Risque lié au comportement pour plus de précisions.

Notre Code de conduite des fournisseurs énonce les principes, les normes et les comportements que doivent suivre les fournisseurs puisque nous nous attendons à ce qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils respectent l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables, notamment en matière de pratiques de travail et de droits de la personne, dans les territoires où ils exercent leurs activités. Nous avons des procédures en place pour évaluer les risques liés à nos fournisseurs contractuels et régir nos relations avec eux. Lorsque nous procédons à des vérifications préalables des fournisseurs, qu'il s'agisse de nouveaux fournisseurs, de fournisseurs existants ou de fournisseurs potentiels, nous prenons en considération les facteurs ESG applicables afin d'atténuer ces risques éventuels au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance des facteurs ESG de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, dont la responsabilité incombe au premier vice-président, chef de la Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires, nos tiers, les organismes de réglementation, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties intéressées; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Tous les membres de l'équipe de la CIBC jouent un rôle dans la protection de notre réputation en s'assurant que les normes éthiques les plus élevées sont respectées dans notre façon d'agir et dans ce que nous faisons. Nous devons non seulement agir avec intégrité en tout temps, mais également nous assurer que les activités qui sont menées ne représentent pas de risque excessif pour la réputation de la CIBC en matière de pratiques commerciales éthiques, saines et responsables. Par conséquent, les exigences en matière de gestion et de surveillance du risque de réputation potentiel sont intégrées dans le cadre de politiques et procédures connexes. Ces processus comprennent la gestion de divers risques aux termes de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, du cadre de gestion du risque et du Code de conduite de la CIBC. Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR. En outre, certains comités de la haute direction à l'échelle de l'entreprise assurent également la surveillance de ces risques pour assurer que les pratiques requises ont été mises en œuvre et que les risques juridiques et de réputation importants ont été décelés et gérés de façon efficace, et communiqués à un échelon supérieur, s'il y a lieu.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d. les comportements) de la part de la CIBC, des membres de l'équipe ou de tiers ne soient pas conformes à la culture et aux valeurs que nous souhaitons; aient des conséquences négatives ou inévitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influent sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur notre entreprise, nos activités et notre situation financière.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture s'applique à l'échelle de l'entreprise et décrit la manière dont nous gérons le risque lié au comportement par un processus proactif de recensement, d'évaluation et de gestion des risques potentiels liés au comportement. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite CIBC (le code) ainsi que dans d'autres politiques, cadres, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle mondiale ou régionale. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code et aux politiques, cadres, processus et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle. La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains ont trait à des questions incertaines. Comme il a été mentionné dans la section Conjoncture de l'économie et du marché, il existe une incertitude élevée inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation ainsi que des perturbations de la chaîne d'approvisionnement exacerbées par les événements géopolitiques et les mesures imposées dans certains pays pour freiner la propagation de la COVID-19. Ces enjeux continuent d'accroître le degré d'incertitude à l'égard des estimations comptables critiques et d'augmenter la nécessité de faire appel au jugement dans l'évaluation de la conjoncture de l'économie et du marché et de ses incidences sur les estimations importantes. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières et de métaux, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Se reporter à la section Gestion du risque pour plus de précisions à ce sujet.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d. la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022		2021	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	1 194 \$	1,7 %	1 099 \$	1,1 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	161	0,3	392	0,7
Dérivés	67	0,2	97	0,3
	1 422 \$	0,8 %	1 588 \$	0,8 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	409 \$	1,5 %	742 \$	3,8 %
Dérivés	1 586	3,0	267	0,8
	1 995 \$	2,0 %	1 009 \$	1,3 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprendent les dépôts désignés à la juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indicels à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au

coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2022, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 326 M\$ (270 M\$ en 2021), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'un des objectifs de l'IFRS 9 est d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation des pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Bien que l'évolution favorable de nos perspectives économiques ait donné lieu à une réduction modérée de nos pertes de crédit attendues sur les prêts productifs des premier et deuxième stades au cours des trois mois clos le 31 janvier 2022, la détérioration de nos perspectives économiques au cours des neuf mois clos le 31 octobre 2022 a donné lieu à une augmentation modérée de nos pertes de crédit attendues sur les prêts productifs des premier et deuxième stades. Il existe une incertitude inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation ainsi que des perturbations de la chaîne d'approvisionnement exacerbées par les mesures imposées dans certains pays pour freiner la propagation de la COVID-19 et par les événements géopolitiques. Par conséquent, nous avons continué de faire appel à une part plus importante de jugement à l'égard des éléments précités afin d'estimer les pertes de crédit attendues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses. Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Une grande part de jugement est requise pour apporter les ajustements appropriés aux paramètres de Bâle, de sorte qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	<i>Fonds propres réglementaires</i>	<i>IFRS 9</i>
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au

compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons antérieurement choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018. En raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons adopté, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* publié par l'IASB et, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)*. Se reporter à la sous-section Réformes des taux d'intérêt de référence à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Un investisseur pourrait exercer son pouvoir par l'intermédiaire de droits de vote ou de droits similaires ou, dans le cas d'entités structurées, par l'intermédiaire d'accords contractuels dirigeant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidités que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers.

Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC. Nous exerçons notre jugement pour déterminer la durée du contrat de location appropriée, en fonction de la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. Pour la comptabilisation du contrat de location, nous déterminons également les taux d'actualisation appropriés d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC.

À titre de bailleur intermédiaire, nous exerçons notre jugement pour classer un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent est transférée ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé selon le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat entre chacune des composantes en fonction de notre estimation du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location. Pour les contrats de location-financement et les contrats de sous-location simple, nous exerçons des jugements similaires à ceux que nous exerçons lorsque nous agissons à titre de preneur afin de déterminer la durée appropriée d'un contrat de location.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2022, nous avions un goodwill de 5 348 M\$ (4 954 M\$ en 2021). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Nous avons établi que la valeur recouvrable de nos UGT dépassait leur valeur comptable.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2022, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 143 M\$ (140 M\$ en 2021) et d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée de 358 M\$ (195 M\$ en 2021), y compris des relations liées aux cartes de crédit d'une valeur comptable de 218 M\$ (néant en 2021) acquises dans le cadre de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco. Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Impôt sur le résultat

Nous nous sommes engagés à adopter des pratiques fiscales responsables. Nous mettons en œuvre des processus de gouvernance et de conformité fiscales dynamiques pour satisfaire aux exigences des lois fiscales de tous les pays dans lesquels nous menons des activités. Nous visons à gérer les risques liés à la fiscalité et à la réputation pour nous assurer de bien comprendre toute exposition aux risques financiers et faire en sorte qu'elle s'aligne sur notre stratégie, notre intérêt à l'égard du risque et nos objectifs financiers.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

L'impôt exigible est calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Dans le cas de l'impôt canadien sur le revenu, « quasi adopté » s'entend généralement du moment auquel les taux proposés franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement minoritaire ou de la première lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement majoritaire.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, d'après les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de résultat et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés. La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des

répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 22 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 22 comprennent toutes les provisions de la CIBC pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2022, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,5 G\$ au 31 octobre 2022. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels. La fourchette estimative au 31 octobre 2022 était fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur de régimes d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance soins dentaires (collectivement, les régimes d'avantages complémentaires à long terme). Le régime de remplacement du revenu d'invalidité de longue durée qui ne prenait plus aucune nouvelle réclamation depuis juin 2004 a été réglé en décembre 2021.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction. Nous avons exercé un plus grand degré de jugement pour formuler des hypothèses liées aux salaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, étant donné les effets des pressions inflationnistes sur les salaires du personnel et sur notre engagement public à accorder davantage de hausses salariales à certains employés.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Se reporter aux notes 18 et 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Programme de fidélisation autogéré

Nous sommes le promoteur de certains programmes autogérés de fidélisation des clients de cartes de crédit pour lesquels nous comptabilisons des passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Le calcul des coûts liés à l'échange prévu des points nécessite de faire appel au jugement et dépend de plusieurs hypothèses, y compris l'estimation des coûts par point et le taux d'échange à long terme.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes de fidélisation autogérés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. L'IFRS 17 sera appliquée de façon rétrospective sauf si cela est impraticable. Nous prévoyons des changements au moment de la comptabilisation des produits tirés des contrats d'assurance et aux passifs des contrats d'assurance par suite de l'adoption de l'IFRS 17.

Nous continuons à nous préparer en vue de la mise en œuvre de l'IFRS 17, processus qui est supervisé par un comité de direction. Le comité de direction est formé de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activités et des groupes fonctionnels, notamment Finance, Technologie et Gestion du risque ainsi que notre actuaire désigné. Nous avons évalué les changements à nos méthodes comptables et actuarielles découlant de l'adoption de l'IFRS 17 et nous nous employons à mettre en œuvre une solution technologique à l'appui de la conformité aux nouvelles exigences.

Nous continuons d'évaluer l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réformes des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le LIBOR) sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. Par suite des annonces faites par divers organismes de réglementation, la publication des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros, de même que celle du taux LIBOR en dollars américains à 1 semaine et à 2 mois, a cessé le 31 décembre 2021. Les autres taux LIBOR en dollars américains cesseront d'être publiés après le 30 juin 2023. La loi intitulée *Adjustable Interest Rate (LIBOR) Act* adoptée aux États-Unis en mars 2022 prévoit que les contrats qui ne sont pas assortis des clauses de remplacement adéquates puissent automatiquement passer au taux de financement à un jour garanti (SOFR) lorsque le taux LIBOR en dollars américains cessera d'être utilisé. La promulgation de cette loi constitue un pas dans la bonne direction et permettra de faciliter la mise à jour des expositions indexées au taux LIBOR en dollars américains.

En décembre 2021, le TARCOC a recommandé à l'administrateur du CDOR, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), de cesser de calculer et de publier le taux CDOR après le 30 juin 2024 et a proposé une approche en deux étapes pour effectuer la transition entre le taux CDOR et le taux CORRA. Après les consultations publiques, RBSL a annoncé, le 16 mai 2022, qu'elle cessera définitivement de publier et de calculer le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à compter du 28 juin 2024. Après cette annonce, le BSIF a publié ses attentes relatives à la transition, lesquelles correspondent à l'approche en deux étapes proposée par le TARCOC pour la transition du CDOR. Le BSIF s'attend à ce que tous les nouveaux dérivés et toutes les nouvelles valeurs mobilières passent à des taux alternatifs d'ici le 30 juin 2023, et à ce qu'aucune nouvelle exposition indexée sur le taux CDOR ne soit créée après cette date, seules quelques exceptions étant autorisées. Le BSIF s'attend également à ce que la transition soit effectuée d'ici le 28 juin 2024 pour tous les contrats de prêts faisant référence au taux CDOR et que les IFF se consacrent en priorité à la mise à jour des systèmes et des modèles facilitant le recours au taux CORRA avant le 28 juin 2024.

La transition des taux d'intérêt de référence actuels vers les taux alternatifs pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur, le rendement ou le marché de la négociation des contrats faisant référence aux taux d'intérêt de référence actuels. Cette transition pourrait mener à l'abandon de certains taux LIBOR et d'autres taux d'intérêt de référence. Un nombre important des contrats de dérivés, de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts de la CIBC font référence à divers taux d'intérêt de référence, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà des dates de cessation annoncées par les organismes de réglementation.

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, la CIBC a mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme) pour gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition. Le programme s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

Notre programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts continue de gérer et de coordonner tous les aspects liés à la transition. Conformément aux attentes des organismes de réglementation, nous avons terminé la transition des contrats de nos produits fondés sur un taux autre que le taux LIBOR en dollars américains et sur le taux LIBOR en dollars américains à 1 semaine et à 2 mois, et il n'y a eu aucun montage de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains après le 31 décembre 2021, seules quelques exceptions ayant été autorisées. Nous nous employons, pour nos contrats fondés sur le taux LIBOR en dollars américains restants, à effectuer la transition de ce taux vers les taux alternatifs et nous avons élaboré des processus opérationnels connexes en appui à la transition. De plus, dans le cadre du programme, nous évaluons actuellement l'incidence de l'abandon du taux CDOR sur nos activités et élaborons des plans pour faciliter la transition du CDOR vers les taux alternatifs. Dans le cadre du programme, nous continuons également d'échanger avec des associations sectorielles au sujet des développements en cours et d'en tenir compte dans notre plan de mise en œuvre tout en rendant l'information accessible à nos clients et en offrant à ces derniers des conseils concernant les faits nouveaux. Dans le cadre du programme, la haute direction, y compris le comité de direction, et le conseil sont informés régulièrement des progrès réalisés.

L'IASB a publié des modifications aux normes comptables concernées pour offrir un allègement aux entités touchées par la transition vers des taux alternatifs. En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, et d'IFRS 7)* (les modifications issues de la phase 1), qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser les incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences en matière d'informations à fournir. En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les modifications issues de la phase 2), qui traite des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences supplémentaires en matière d'information à fournir. Seules les modifications apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39 ainsi qu'à l'IFRS 7, l'IFRS 4 et l'IFRS 16 s'appliquent à nous, parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9. La CIBC a choisi d'adopter les modifications de manière anticipée, soit à compter du 1^{er} novembre 2019 pour les modifications issues de la phase 1 et à compter du 1^{er} novembre 2020 pour les modifications issues de la phase 2. Par conséquent, nous avons fourni des informations supplémentaires sur nos expositions aux principaux taux d'intérêt de référence visés par la réforme à la note 1 des états financiers consolidés.

Réformes axées sur les clients

En octobre 2019, les ACVM ont publié des modifications définitives au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* et à l'Instruction générale relative au Règlement 31-103. Les réformes axées sur les clients sont appuyées par des obligations nouvelles ou modifiées en matière de connaissance du client, de convenance au client, de contrôle préalable du produit, de connaissance du produit, de conflits d'intérêts, d'information sur la relation, d'entente d'indication de clients et de communications trompeuses. Les ACVM estiment que ces obligations établiront une nouvelle norme de conduite plus élevée pour les courtiers inscrits et les conseillers inscrits, ainsi que leurs représentants, de toutes les catégories. En outre, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCF) ont publié des modifications aux règles pour les harmoniser avec les réformes axées sur le client des ACVM.

En raison de la COVID-19, les dates de prise d'effet initiales du 30 juin 2020 (conflits d'intérêts) et du 31 décembre 2020 (toutes les autres modifications) ont été reportées en 2021. En fonction du nouveau calendrier, les exigences liées aux conflits d'intérêts ont pris effet le 30 juin 2021 et toutes les autres exigences prendront effet le 31 décembre 2021.

Ces exigences ont une incidence sur nos unités d'exploitation stratégiques Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ainsi que sur le secteur Services financiers directs de notre unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux. Les modifications pertinentes à nos politiques et procédures visant à nous conformer aux exigences en matière de conflits d'intérêts ont été mises en œuvre le 30 juin 2021 ou avant cette date. Les autres modifications à nos politiques et procédures ont été mises en œuvre au plus tard le 31 décembre 2021.

SADC – Modernisation des modalités de protection des dépôts

En avril 2019, le gouvernement fédéral du Canada a approuvé les modifications apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* visant à renforcer et à moderniser la protection des dépôts. Les modifications sont mises en œuvre sur deux phases. La première phase est entrée en vigueur le 30 avril 2020, et englobait les changements de la SADC visant la protection étendue aux dépôts assurables en devises et aux dépôts à terme de plus de cinq ans ainsi que la suppression de la protection des chèques de voyage. La deuxième phase est entrée en vigueur le 30 avril 2022 et comprenait d'autres changements, dont la mise en place d'une protection distincte pour certains types de régimes enregistrés et de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Ligne directrice B-13 du BSIF – Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque

Le 13 juillet 2022, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-13, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette ligne directrice décrit les attentes du BSIF quant à la manière dont les IFF devraient gérer le risque lié aux technologies et le cyberrisque, comme les fuites de données ou les pannes technologiques. La ligne directrice est organisée en trois domaines. Chacun d'eux énonce les principales composantes d'une saine gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque : la gouvernance et la gestion du risque; les activités et la résilience technologiques; et la cybersécurité. La CIBC s'emploie actuellement à réaliser une autoévaluation de sa conformité à la ligne directrice.

Ligne directrice du BSIF – Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié une ligne directrice sur l'assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, qui énonce l'approche en trois étapes du BSIF visant à clarifier et à harmoniser les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les relevés réglementaires de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, y compris les attentes à l'égard du rôle de la direction, de la Vérification interne et des auditeurs externes. La ligne directrice sera mise en œuvre par étape sur une période de trois ans à compter de l'exercice 2023, notamment en ce qui a trait à l'exigence selon laquelle l'opinion de l'auditeur externe est requise au sujet du numérateur et du dénominateur des principaux ratios réglementaires pour l'exercice 2025.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 17, 18, 24 et 25 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2022 (conformément aux règles de la SEC et des ACVM). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2022 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young S.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

			Solde moyen ¹			Intérêt			Taux moyen		
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre			2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Actif au Canada²											
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			24 833 \$	37 527 \$	30 232 \$	384 \$	95 \$	150 \$	1,55 %	0,25 %	0,50 %
Valeurs mobilières			88 483	82 262	76 063	2 072	1 567	1 776	2,34	1,90	2,33
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			29 606	27 203	26 498	509	154	290	1,72	0,57	1,09
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		256 600	230 606	208 811	6 722	5 141	5 581	2,62	2,23	2,67
	Prêts personnels ³		41 687	39 939	40 690	2 075	1 624	1 949	4,98	4,07	4,79
	Cartes de crédit ³		13 236	10 171	11 258	1 687	1 338	1 484	12,75	13,16	13,18
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements		86 543	70 755	68 072	2 795	1 712	2 043	3,23	2,42	3,00
Total des prêts			398 066	351 471	328 831	13 279	9 815	11 057	3,34	2,79	3,36
Autres actifs productifs d'intérêts			9 488	8 901	5 194	123	45	62	1,30	0,51	1,19
Dérivés			15 426	11 382	14 334	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations			11 909	10 613	9 560	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts			25 385	21 371	19 641	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada			603 196	550 730	510 353	16 367	11 676	13 335	2,71	2,12	2,61
Actif à l'étranger²											
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			34 703	30 270	20 050	324	36	99	0,93	0,12	0,49
Valeurs mobilières			88 234	72 870	62 014	1 350	574	792	1,53	0,79	1,28
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			49 196	51 157	42 199	666	165	552	1,35	0,32	1,31
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		4 941	4 501	4 429	187	157	176	3,78	3,49	3,97
	Prêts personnels ³		1 347	1 192	1 156	65	55	62	4,83	4,61	5,36
	Cartes de crédit ³		133	129	153	28	28	35	21,05	21,71	22,88
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements		84 337	66 677	66 015	3 103	1 995	2 416	3,68	2,99	3,66
Total des prêts			90 758	72 499	71 753	3 383	2 235	2 689	3,73	3,08	3,75
Autres actifs productifs d'intérêts			2 522	923	701	89	55	55	3,53	5,96	7,85
Dérivés			24 127	24 186	20 629	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations			—	1	1	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts			7 477	6 985	7 792	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger			297 017	258 891	225 139	5 812	3 065	4 187	1,96	1,18	1,86
Total de l'actif			900 213 \$	809 621 \$	735 492 \$	22 179 \$	14 741 \$	17 522 \$	2,46 %	1,82 %	2,38 %
Passif au Canada²											
Dépôts	Particuliers		204 075 \$	189 599 \$	172 913 \$	1 535 \$	734 \$	1 405 \$	0,75 %	0,39 %	0,81 %
	Entreprises et gouvernements		224 303	198 978	178 476	3 662	1 170	2 019	1,63	0,59	1,13
	Banques		1 513	2 220	2 105	9	3	13	0,59	0,14	0,62
	Emprunts garantis		43 892	37 893	39 076	862	378	668	1,96	1,00	1,71
Total des dépôts			473 783	428 690	392 570	6 068	2 285	4 105	1,28	0,53	1,05
Dérivés			15 581	10 621	14 398	—	—	—	—	—	—
Acceptations			11 910	10 614	9 563	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			18 496	19 018	16 794	333	229	251	1,80	1,20	1,49
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			18 594	26 349	27 374	301	151	220	1,62	0,57	0,80
Autres passifs			23 979	20 432	6 464	86	36	49	0,36	0,18	0,76
Titres secondaires			5 901	5 340	4 891	200	120	152	3,39	2,25	3,11
Total du passif au Canada			568 244	521 064	472 054	6 988	2 821	4 777	1,23	0,54	1,01
Passif à l'étranger²											
Dépôts	Particuliers		18 689	16 795	16 974	108	62	142	0,58	0,37	0,84
	Entreprises et gouvernements		157 085	134 038	113 877	1 535	268	964	0,98	0,20	0,85
	Banques		20 842	16 848	13 891	121	20	100	0,58	0,12	0,72
	Emprunts garantis		3 290	1 883	1 322	55	16	15	1,67	0,85	1,13
Total des dépôts			199 906	169 564	146 064	1 819	366	1 221	0,91	0,22	0,84
Dérivés			24 369	22 571	20 718	—	—	—	—	—	—
Acceptations			—	1	1	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			2 789	1 050	1 047	47	7	3	1,69	0,67	0,29
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			53 750	50 142	41 881	642	57	436	1,19	0,11	1,04
Autres passifs			3 013	2 395	13 706	39	29	34	1,29	1,21	0,25
Titres secondaires			97	96	152	3	2	7	3,09	2,08	4,61
Total du passif à l'étranger			283 924	245 819	223 569	2 550	461	1 701	0,90	0,19	0,76
Total du passif			852 168	766 883	695 623	9 538	3 282	6 478	1,12	0,43	0,93
Capitaux propres applicables aux actionnaires			47 851	42 563	39 682	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle			194	175	187	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres			900 213 \$	809 621 \$	735 492 \$	9 538 \$	3 282 \$	6 478 \$	1,06 %	0,41 %	0,88 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette ⁴						12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	1,40 %	1,42 %	1,50 %
Informations supplémentaires : Passif-dépôts non productif d'intérêts											
Canada			92 579 \$	76 224 \$	59 862 \$						
Étranger			25 950	22 396	18 430						

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

3) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

4) Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

En millions de dollars			2022/2021			2021/2020		
			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
			Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			(32)\$	321 \$	289 \$	36 \$	(91)\$	(55)\$
Valeurs mobilières			119	386	505	145	(354)	(209)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			14	341	355	8	(144)	(136)
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		579	1 002	1 581	583	(1 023)	(440)
	Prêts personnels ²		71	380	451	(36)	(289)	(325)
	Cartes de crédit ²		403	(54)	349	(143)	(3)	(146)
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements		382	701	1 083	81	(412)	(331)
Total des prêts ²			1 435	2 029	3 464	485	(1 727)	(1 242)
Autres actifs productifs d'intérêts			3	75	78	44	(61)	(17)
Variation des produits d'intérêts au Canada ²			1 539	3 152	4 691	718	(2 377)	(1 659)
Actif à l'étranger¹								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			5	283	288	50	(113)	(63)
Valeurs mobilières			121	655	776	139	(357)	(218)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			(6)	507	501	117	(504)	(387)
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		15	15	30	3	(22)	(19)
	Prêts personnels ²		7	3	10	2	(9)	(7)
	Cartes de crédit ²		1	(1)	—	(5)	(2)	(7)
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements		528	580	1 108	24	(445)	(421)
Total des prêts ²			551	597	1 148	24	(478)	(454)
Autres actifs productifs d'intérêts			95	(61)	34	17	(17)	—
Variation des produits d'intérêts à l'étranger ²			766	1 981	2 747	347	(1 469)	(1 122)
Variation totale des produits d'intérêts²			2 305 \$	5 133 \$	7 438 \$	1 065 \$	(3 846)\$	(2 781)\$
Passif au Canada¹								
Dépôts	Particuliers		56 \$	745 \$	801 \$	136 \$	(807)\$	(671)\$
	Entreprises et gouvernements		149	2 343	2 492	232	(1 081)	(849)
	Banques		(1)	7	6	1	(11)	(10)
	Emprunts garantis		60	424	484	(20)	(270)	(290)
Total des dépôts			264	3 519	3 783	349	(2 169)	(1 820)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			(6)	110	104	33	(55)	(22)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			(44)	194	150	(8)	(61)	(69)
Autres passifs			6	44	50	106	(119)	(13)
Titres secondaires			13	67	80	14	(46)	(32)
Variation des charges d'intérêts au Canada			233	3 934	4 167	494	(2 450)	(1 956)
Passif à l'étranger¹								
Dépôts	Particuliers		7	39	46	(1)	(79)	(80)
	Entreprises et gouvernements		46	1 221	1 267	171	(867)	(696)
	Banques		5	96	101	21	(101)	(80)
	Emprunts garantis		12	27	39	6	(5)	1
Total des dépôts			70	1 383	1 453	197	(1 052)	(855)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			12	28	40	—	4	4
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			4	581	585	86	(465)	(379)
Autres passifs			7	3	10	(28)	23	(5)
Titres secondaires			—	1	1	(3)	(2)	(5)
Variation des charges d'intérêts à l'étranger			93	1 996	2 089	252	(1 492)	(1 240)
Variation totale des charges d'intérêts			326 \$	5 930 \$	6 256 \$	746 \$	(3 942)\$	(3 196)\$
Variation totale des produits nets d'intérêts			1 979 \$	(797)\$	1 182 \$	319 \$	96 \$	415 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Analyse des prêts et acceptations nets

	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Prêts hypothécaires à l'habitation	264 089 \$	246 581 \$	2 439 \$	2 071 \$	2 885 \$	2 594 \$	269 413 \$	251 246 \$
Prêts personnels	43 210	39 940	626	542	691	647	44 527	41 129
Cartes de crédit	15 523	10 362	26	22	146	125	15 695	10 509
Total des prêts à la consommation, montant net	322 822	296 883	3 091	2 635	3 722	3 366	329 635	302 884
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	5 827	6 259	—	48	250	268	6 077	6 575
Institutions financières	13 593	11 407	20 045	13 705	6 805	3 896	40 443	29 008
Commerce de détail et de gros	9 304	6 549	3 156	2 449	650	596	13 110	9 594
Services aux entreprises	9 932	6 663	6 188	4 808	2 077	1 789	18 197	13 260
Fabrication – biens d'équipement	3 012	2 222	2 746	2 500	39	93	5 797	4 815
Fabrication – biens de consommation	5 014	3 430	1 610	1 283	133	91	6 757	4 804
Immobilier et construction	29 486	25 151	22 705	18 138	1 218	1 264	53 409	44 553
Agriculture	7 901	7 242	242	129	32	36	8 175	7 407
Pétrole et gaz	2 391	2 539	1 214	1 818	55	238	3 660	4 595
Mines	993	415	167	127	554	490	1 714	1 032
Produits forestiers	442	283	111	165	—	—	553	448
Matériel informatique et logiciels	940	589	3 056	2 275	412	130	4 408	2 994
Télécommunications et câblodistribution	1 066	238	1 348	1 196	141	130	2 555	1 564
Édition, impression et diffusion	211	343	259	71	85	95	555	509
Transport	2 673	2 526	2 176	1 255	2 406	2 909	7 255	6 690
Services publics	5 583	4 397	3 870	3 654	4 159	3 519	13 612	11 570
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 828	3 664	4 932	3 927	48	23	8 808	7 614
Gouvernements	2 074	1 666	302	229	2 304	1 736	4 680	3 631
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades ^{2,3}	(260)	(245)	(370)	(282)	(113)	(141)	(743)	(668)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	104 010	85 338	73 757	57 495	21 255	17 162	199 022	159 995
Total des prêts et acceptations nets	426 832 \$	382 221 \$	76 848 \$	60 130 \$	24 977 \$	20 528 \$	528 657 \$	462 879 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2022	2021
Solde au début de l'exercice	2 970 \$	3 722 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 057	158
Radiations ¹		
Prêts hypothécaires à l'habitation	47	27
Prêts personnels	274	266
Cartes de crédit	397	414
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	312	279
Total des radiations	1 030	986
Recouvrements ¹		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2	3
Prêts personnels	69	70
Cartes de crédit	114	119
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	33	14
Total des recouvrements	218	206
Radiations nettes	812	780
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(35)	(41)
Change et autres	96	(89)
Solde à la fin de l'exercice	3 276 \$	2 970 \$
Se compose de ce qui suit :		
Prêts	3 073 \$	2 849 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	203	121
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts pour l'exercice ¹		
Prêts hypothécaires à l'habitation	0,02 %	0,01 %
Prêts personnels	0,48	0,48
Cartes de crédit	2,12	2,86
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,16	0,19

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022	2021
Canada		
Provinces de l'Atlantique	16 108 \$	14 898 \$
Québec	41 703	35 092
Ontario	229 250	202 789
Provinces des Prairies	16 580	15 092
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	49 666	46 816
Colombie-Britannique et Yukon	75 385	69 110
Provision de premier stade et de deuxième stade affectée au Canada ^{2, 3}	(1 860)	(1 576)
Total au Canada	426 832	382 221
États-Unis ^{2, 3}	76 848	60 130
Autres pays ^{2, 3}	24 977	20 528
Total des prêts et acceptations nets	528 657 \$	462 879 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) Pour le Canada, la provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations. Pour les États-Unis et les autres pays, les montants sont nets des provisions pour pertes sur créances de troisième stade.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt des prêts

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022				2021			
	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	104 379 \$	165 327 \$	– \$	269 706 \$	72 507 \$	179 019 \$	– \$	251 526 \$
Prêts personnels	37 023	8 406	–	45 429	35 626	6 271	–	41 897
Cartes de crédit	–	–	16 479	16 479	–	–	11 134	11 134
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	137 478	50 842	222	188 542	104 724	45 336	153	150 213
Montant brut	278 880	224 575	16 701	520 156	212 857	230 626	11 287	454 770
Provision pour pertes sur créances				(3 073)				(2 849)
				517 083 \$				451 921 \$

1) Les acceptations bancaires sont incluses comme faisant partie des prêts à taux fixe.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Prêts douteux bruts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	355 \$	425 \$	19 \$	18 \$	222 \$	195 \$	596 \$	638 \$
Prêts personnels	155	104	18	3	54	55	227	162
Total des prêts douteux bruts à la consommation	510	529	37	21	276	250	823	800
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	2	—	—	23	11	24	13
Institutions financières	11	4	30	70	—	1	41	75
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	187	192	55	55	51	53	293	300
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	26	24	67	51	3	16	96	91
Immobilier et construction	63	16	131	239	41	42	235	297
Agriculture	11	10	—	—	—	—	11	10
Secteurs liés aux ressources	12	50	23	7	—	—	35	57
Télécommunications, médias et technologie	6	4	15	6	—	—	21	10
Transport	4	6	—	—	1	2	5	8
Services publics	28	93	—	—	—	—	28	93
Divers	129	71	2	8	—	—	131	79
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	478	472	323	436	119	125	920	1 033
Total des prêts douteux bruts	988	1 001	360	457	395	375	1 743	1 833
Autres prêts en souffrance ²	122	64	—	—	3	2	125	66
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 110	1 065	360	457	398	377	1 868	1 899
Provision pour pertes sur créances								
Prêts hypothécaires à l'habitation	48	54	5	5	114	99	167	158
Prêts personnels	101	64	6	2	39	40	146	106
Provision totale – prêts à la consommation	149	118	11	7	153	139	313	264
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	—	—	—	—	8	2	8	2
Institutions financières	1	1	—	15	—	1	1	17
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	161	177	17	19	34	33	212	229
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	9	9	—	3	1	4	10	16
Immobilier et construction	10	8	8	62	18	22	36	92
Agriculture	7	7	—	—	—	—	7	7
Secteurs liés aux ressources	9	33	10	1	—	—	19	34
Télécommunications, médias et technologie	4	3	3	1	—	—	7	4
Transport	2	3	—	—	1	1	3	4
Services publics	9	79	—	—	—	—	9	79
Divers	39	24	—	—	—	—	39	24
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	251	344	38	101	62	63	351	508
Provision totale	400	462	49	108	215	202	664	772
Prêts douteux nets								
Prêts hypothécaires à l'habitation	307	371	14	13	108	96	429	480
Prêts personnels	54	40	12	1	15	15	81	56
Total des prêts douteux nets à la consommation	361	411	26	14	123	111	510	536
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	2	—	—	15	9	16	11
Institutions financières	10	3	30	55	—	—	40	58
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	26	15	38	36	17	20	81	71
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	17	15	67	48	2	12	86	75
Immobilier et construction	53	8	123	177	23	20	199	205
Agriculture	4	3	—	—	—	—	4	3
Secteurs liés aux ressources	3	17	13	6	—	—	16	23
Télécommunications, médias et technologie	2	1	12	5	—	—	14	6
Transport	2	3	—	—	—	1	2	4
Services publics	19	14	—	—	—	—	19	14
Divers	90	47	2	8	—	—	92	55
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	227	128	285	335	57	62	569	525
Total des prêts douteux nets	588 \$	539 \$	311 \$	349 \$	180 \$	173 \$	1 079 \$	1 061 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen ¹		Intérêt		Taux	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada²						
Payables à vue						
Particuliers	14 123 \$	12 820 \$	5 \$	5 \$	0,04 %	0,04 %
Entreprises et gouvernements	77 567	67 233	731	164	0,94	0,24
Banques	11 076	8 881	2	—	0,02	—
Payables sur préavis						
Particuliers	135 937	130 636	490	194	0,36	0,15
Entreprises et gouvernements	68 671	64 661	1 115	390	1,62	0,60
Banques	129	351	2	2	1,55	0,57
Payables à terme fixe						
Particuliers	58 700	50 479	1 075	552	1,83	1,09
Entreprises et gouvernements	116 811	105 251	2 190	684	1,87	0,65
Banques	2 362	2 167	20	2	0,85	0,09
Emprunts garantis	43 892	37 893	862	378	1,96	1,00
Total au Canada	529 268	480 372	6 492	2 371	1,23	0,49
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger						
Payables à vue						
Particuliers	2 650	2 213	2	1	0,08	0,05
Entreprises et gouvernements	28 621	24 156	69	8	0,24	0,03
Banques	14	37	1	1	4,29	2,70
Payables sur préavis						
Particuliers	9 333	8 305	57	33	0,61	0,40
Entreprises et gouvernements	18 834	16 623	153	26	0,81	0,16
Payables à terme fixe						
Particuliers	2 021	1 941	14	11	0,69	0,57
Entreprises et gouvernements	70 884	55 092	939	166	1,32	0,30
Banques	8 774	7 632	105	18	1,20	0,24
Emprunts garantis	3 290	1 883	55	16	1,67	0,85
Total à l'étranger	144 421	117 882	1 395	280	0,97	0,24
Total des dépôts	673 689 \$	598 254 \$	7 887 \$	2 651 \$	1,17 %	0,44 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 55,8 G\$ (51,9 G\$ en 2021).

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Honoraires d'audit ¹	24,6 \$	23,1 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,2	2,3
Honoraires pour services fiscaux ³	1,9	1,3
Divers ⁴	—	—
Total	28,7 \$	26,7 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou la réglementation. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux au Canada qui sont constitués en vertu d'une loi fédérale ou inscrits.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêts moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujetti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Options

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Selon la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de la contrepartie, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swap

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du risque de crédit de contrepartie visant les opérations de financement par titres qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie (RCC)

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le RCC lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et un rajustement de l'actif pondéré en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-dessous) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Exposition aux fins du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions de titrisation).

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de première catégorie et de deuxième catégorie autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice NFP du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires pour le traitement du provisionnement des pertes attendues aux fins des fonds propres afin qu'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement été admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie soit admissible à titre de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions jusqu'à la fin de l'exercice 2022. Les autres éléments des fonds

propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écarts entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues. Aux termes de ces mesures transitoires, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les NI, le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par les APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le LCR est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des variations des taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en devise et aux déductions des fonds propres libellées en devise.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles et les effets sur la résilience engendrés par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans les environnements de l'entreprise ou du secteur.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

États financiers consolidés

109	Responsabilité à l'égard de l'information financière
110	Rapport de l'auditeur indépendant – Normes d'audit généralement reconnues du Canada
113	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB)
115	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière
116	Bilan consolidé
117	Compte de résultat consolidé
118	État du résultat global consolidé
119	État des variations des capitaux propres consolidé
120	Tableau des flux de trésorerie consolidé
121	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

121	Note 1	–	Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	171	Note 17	–	Paiements fondés sur des actions
133	Note 2	–	Évaluation de la juste valeur	173	Note 18	–	Avantages postérieurs à l'emploi
141	Note 3	–	Transactions importantes	178	Note 19	–	Impôt sur le résultat
142	Note 4	–	Valeurs mobilières	180	Note 20	–	Résultat par action
143	Note 5	–	Prêts	180	Note 21	–	Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
150	Note 6	–	Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	182	Note 22	–	Passifs éventuels et provisions
154	Note 7	–	Immobilisations corporelles	185	Note 23	–	Concentration du risque de crédit
154	Note 8	–	Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	186	Note 24	–	Transactions entre parties liées
156	Note 9	–	Autres actifs	187	Note 25	–	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence
157	Note 10	–	Dépôts	188	Note 26	–	Principales filiales
157	Note 11	–	Autres passifs	189	Note 27	–	Instruments financiers – informations à fournir
157	Note 12	–	Dérivés	190	Note 28	–	Compensation des actifs et des passifs financiers
161	Note 13	–	Couvertures désignées aux fins comptables	190	Note 29	–	Produits d'intérêts et charges d'intérêts
165	Note 14	–	Titres secondaires	191	Note 30	–	Informations sectorielles et géographiques
166	Note 15	–	Actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres	193	Note 31	–	Modifications de méthodes comptables futures
171	Note 16	–	Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC				

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintenu des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et diffusée à l'externe est fiable et d'actualité. Le système de contrôles internes de la CIBC et les procédures connexes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus. Ces contrôles internes et procédures connexes comprennent la communication de politiques et de lignes directrices, la mise en place d'une structure organisationnelle assurant la responsabilisation du personnel en fonction de responsabilités appropriées et bien définies, ainsi que la sélection et la formation d'employés qualifiés selon un processus rigoureux. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déterminé que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

La fonction Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produit un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service de l'auditeur nommé par les actionnaires et du rendement des vérificateurs internes de la CIBC.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., acquiert une compréhension des contrôles internes et des procédures de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'il juge nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans les rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Hratch Panossian
Chef des services financiers

Le 30 novembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2022 et 2021, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Provision pour pertes sur créances

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 5 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé un montant de 3,3 G\$ au titre des provisions pour pertes de crédit attendues à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité un jugement important de la part de l'auditeur et requis la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence du contexte macroéconomique incertain sur la provision pour pertes sur créances.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration, la validation et la surveillance du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS et aux normes sectorielles. Pour un échantillon des modèles, nos spécialistes du risque de crédit ont réexécuté les tests de validation et de surveillance des modèles réalisés par la direction. Ces procédures comprenaient une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard de l'application du jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés reflétaient le crédit et les conditions économiques sous-jacents. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents et les systèmes et évalué un échantillon des cotes de risque des emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 2 et à la note 12 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 43,0 G\$ et des passifs dérivés de 52,3 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur a été déterminée au moyen de modèles complexes ou en se fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses de modélisation utilisées pour déterminer la juste valeur à l'égard desquelles nous avons porté des jugements importants comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles à l'égard des ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données et les hypothèses importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 19 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions fiscales connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, examiné le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et évalué toute provision pour positions fiscales incertaines connexe comptabilisée. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le résultat obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

Autres renseignements

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le Rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CIBC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CIBC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CIBC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CIBC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la CIBC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Humayun Jafrani.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 novembre 2022

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé ci-joint de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux 31 octobre 2022 et 2021, de même que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2022, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre établi en 2013), et notre rapport daté du 30 novembre 2022 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la CIBC, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits servent de fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-après sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Provision pour pertes sur créances

Description de la question

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 5 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé un montant de 3,3 G\$ au titre des provisions pour pertes de crédit attendues à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité un jugement important de la part de l'auditeur et requis la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence du contexte macroéconomique incertain sur la provision pour pertes sur créances.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration, la validation et la surveillance du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS et aux normes sectorielles. Pour un échantillon des modèles, nos spécialistes du risque de crédit ont réexécuté les tests de validation et de surveillance des modèles réalisés par la direction. Ces procédures comprenaient une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives

de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard de l'application du jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés reflétaient le crédit et les conditions économiques sous-jacents. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents et les systèmes et évalué un échantillon des cotes de risque des emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Description de la question

Comme il est décrit à la note 2 et à la note 12 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 43,0 G\$ et des passifs dérivés de 52,3 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur a été déterminée au moyen de modèles complexes ou en se fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses de modélisation utilisées pour déterminer la juste valeur à l'égard desquelles nous avons porté des jugements importants comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles sur les ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données et les hypothèses importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 19 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions fiscales connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, examiné le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et évalué toute provision pour positions fiscales incertaines connexe comptabilisée. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le résultat obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la CIBC depuis 2002.

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2022

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2022 sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi en 2013) (critères établis par le COSO). À notre avis, la CIBC maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2022 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, et notre rapport du 30 novembre 2022 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la CIBC est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans la section *Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* qui figure dans le rapport de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 novembre 2022

Bilan consolidé

En millions de dollars canadiens, aux 31 octobre

	2022	2021
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	31 535 \$	34 573 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	32 326	22 424
Valeurs mobilières (note 4)	175 879	161 401
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	12 368
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	69 213	67 572
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	269 706	251 526
Prêts personnels	45 429	41 897
Cartes de crédit	16 479	11 134
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	188 542	150 213
Provision pour pertes sur créances	(3 073)	(2 849)
	517 083	451 921
Divers		
Dérivés (note 12)	43 035	35 912
Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 574	10 958
Immobilisations corporelles (note 7)	3 377	3 286
Goodwill (note 8)	5 348	4 954
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	2 592	2 029
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	632	658
Actif d'impôt différé (note 19)	480	402
Autres actifs (note 9)	35 197	29 225
	102 235	87 424
	943 597 \$	837 683 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	232 095 \$	213 932 \$
Entreprises et gouvernements	397 188	344 388
Banques	22 523	20 246
Emprunts garantis	45 766	42 592
	697 572	621 158
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 284	22 790
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	2 463
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	77 171	71 880
Divers		
Dérivés (note 12)	52 340	32 101
Acceptations	11 586	10 961
Passif d'impôt différé (note 19)	45	38
Autres passifs (note 11)	28 072	24 923
	92 043	68 023
Titres secondaires (note 14)	6 292	5 539
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 15)	4 923	4 325
Actions ordinaires (note 15)	14 726	14 351
Surplus d'apport	115	110
Résultats non distribués	28 823	25 793
Cumul des autres éléments du résultat global	1 594	1 069
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	50 181	45 648
Participations ne donnant pas le contrôle	201	182
Total des capitaux propres	50 382	45 830
	943 597 \$	837 683 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Mary Lou Maher
Administrateur

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits d'intérêts (note 29) ¹		
Prêts	16 874 \$	12 150 \$
Valeurs mobilières	3 422	2 141
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	1 175	319
Dépôts auprès d'autres banques	708	131
	22 179	14 741
Charges d'intérêts (note 29)		
Dépôts	7 887	2 651
Valeurs vendues à découvert	380	236
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	943	208
Titres secondaires	203	122
Divers	125	65
	9 538	3 282
Produits nets d'intérêts	12 641	11 459
Produits autres que d'intérêts		
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	557	713
Frais sur les dépôts et les paiements	880	797
Commissions sur crédit	1 286	1 152
Honoraires d'administration de cartes	437	460
Honoraires de gestion de placements et de garde	1 760	1 621
Produits tirés des fonds communs de placement	1 776	1 772
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	351	358
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	378	426
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net	1 172	607
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	35	90
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	242	276
Produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	47	55
Divers	271	229
	9 192	8 556
Total des produits	21 833	20 015
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	1 057	158
Charges autres que d'intérêts		
Salaires et avantages du personnel	7 157	6 450
Frais d'occupation	853	916
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 297	2 030
Communications	352	318
Publicité et expansion des affaires	334	237
Honoraires	313	277
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	123	111
Divers (notes 3 et 8)	1 374	1 196
	12 803	11 535
Résultat avant impôt sur le résultat	7 973	8 322
Impôt sur le résultat (note 19)	1 730	1 876
Résultat net	6 243 \$	6 446 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	23 \$	17 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	171 \$	158 \$
Porteurs d'actions ordinaires	6 049	6 271
Résultat net applicable aux actionnaires	6 220 \$	6 429 \$
Résultat par action (en dollars) (note 20) ²		
De base	6,70 \$	6,98 \$
Dilué	6,68	6,96
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15) ²	3,270	2,920

1) Comprend des produits d'intérêts de 20,0 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (13,2 G\$ en 2021).

2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Résultat net	6 243 \$	6 446 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	4 043	(2 610)
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(2 290)	1 495
	1 753	(1 115)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG		
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(784)	(50)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(25)	(66)
	(809)	(116)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1 351)	178
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	552	(315)
	(799)	(137)
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	198	917
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	262	12
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(35)	100
	425	1 029
Total des autres éléments du résultat global¹	570	(339)
Résultat global	6 813 \$	6 107 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	23 \$	17 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	171 \$	158 \$
Porteurs d'actions ordinaires	6 619	5 932
Résultat global applicable aux actionnaires	6 790 \$	6 090 \$

1) Comprend des pertes de 218 M\$ en 2022 (43 M\$ de pertes en 2021) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(136)\$	45 \$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	131	(53)
	(5)	(8)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG		
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	160	(11)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	9	23
	169	12
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	482	(64)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(197)	112
	285	48
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(97)	(311)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(93)	(4)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	9	(34)
	(181)	(349)
	268 \$	(297)\$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 15)		
Solde au début de l'exercice	4 325 \$	3 575 \$
Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)	1 400	750
Rachat d'actions privilégiées	(800)	—
Actions autodétenues	(2)	—
Solde à la fin de l'exercice	4 923 \$	4 325 \$
Actions ordinaires (note 15)		
Solde au début de l'exercice	14 351 \$	13 908 \$
Émission d'actions ordinaires	401	458
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(29)	—
Actions autodétenues	3	(15)
Solde à la fin de l'exercice	14 726 \$	14 351 \$
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	110 \$	117 \$
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	24	19
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(20)	(43)
Divers	1	17
Solde à la fin de l'exercice	115 \$	110 \$
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	25 793 \$	22 119 \$
Résultat net applicable aux actionnaires	6 220	6 429
Dividendes et distributions (note 15)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(171)	(158)
Actions ordinaires	(2 954)	(2 622)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(105)	—
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	45	27
Divers	(5)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	28 823 \$	25 793 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat		
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Solde au début de l'exercice	58 \$	1 173 \$
Variation nette de l'écart de change	1 753	(1 115)
Solde à la fin de l'exercice	1 811 \$	58 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG		
Solde au début de l'exercice	193 \$	309 \$
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG	(809)	(116)
Solde à la fin de l'exercice	(616)\$	193 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie		
Solde au début de l'exercice	137 \$	274 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(799)	(137)
Solde à la fin de l'exercice	(662)\$	137 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies		
Solde au début de l'exercice	634 \$	(283)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	198	917
Solde à la fin de l'exercice	832 \$	634 \$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit		
Solde au début de l'exercice	(28)\$	(40)\$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	262	12
Solde à la fin de l'exercice	234 \$	(28)\$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG		
Solde au début de l'exercice	75 \$	2 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(35)	100
(Profits réalisés) pertes réalisées sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassé(e)s en résultats non distribués	(45)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	(5)\$	75 \$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat	1 594 \$	1 069 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	182 \$	181 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	23	17
Dividendes	(8)	(9)
Divers	4	(7)
Solde à la fin de l'exercice	201 \$	182 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	50 382 \$	45 830 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	6 243 \$	6 446 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :		
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 057	158
Amortissement et perte de valeur ¹	1 047	1 017
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	24	19
Impôt différé	(46)	(41)
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	(35)	(90)
Pertes nettes (profits nets) à la cession d'immobilisations corporelles	(6)	—
Autres éléments hors caisse, montant net	(1 126)	927
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(9 902)	(3 437)
Prêts, nets des remboursements	(65 000)	(46 883)
Dépôts, nets des retraits	74 511	47 521
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(7 506)	6 827
Intérêts courus à recevoir	(959)	46
Intérêts courus à payer	1 228	(419)
Actifs dérivés	(7 073)	(3 172)
Passifs dérivés	20 622	1 582
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN	4 949	(9 552)
Autres actifs et passifs évalués/désignés à la JVRN	9 404	7 277
Impôt exigible	(809)	543
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 390	639
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	3 680	(2 248)
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	(2 958)	(3 821)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(1 641)	(1 977)
Divers, montant net	(5 379)	(4 694)
	22 715	(3 332)
Flux de trésorerie de financement		
Émission de titres secondaires	1 000	1 000
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(2)	(1 008)
Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité, nette des frais liés à l'émission	1 395	748
Rachat d'actions privilégiées	(800)	—
Émission d'actions ordinaires au comptant	228	284
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(134)	—
Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net	1	(15)
Dividendes et distributions versés	(2 972)	(2 649)
Remboursement des obligations locatives	(326)	(305)
	(1 610)	(1 945)
Flux de trésorerie d'investissement		
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	(70 954)	(49 896)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	23 183	23 917
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	27 574	23 312
Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (note 3)	(3 085)	—
Vente (achat) d'immobilisations corporelles, de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles, montant net	(1 109)	(839)
	(24 391)	(3 506)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	248	(175)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	(3 038)	(8 958)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	34 573	43 531
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	31 535 \$	34 573 \$
Intérêts versés au comptant	8 310 \$	3 701 \$
Intérêts reçus au comptant	20 120	13 890
Dividendes reçus au comptant	1 100	897
Impôt sur le résultat payé au comptant	2 585	1 374

1) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.

2) Comprennent des liquidités soumises à restrictions de 493 M\$ (446 M\$ en 2021) et des comptes de dépôt à vue productifs d'intérêts avec la Banque du Canada.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégiques, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 13 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 30. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à CIBC SQUARE, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 30 novembre 2022.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses significatives sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, les contrats de location, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et les passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC, et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 26.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous n'exerçons pas de contrôle sur une entité émettrice lorsque nous agissons à titre de mandataire pour un tiers. Pour évaluer si nous agissons à titre de mandataire, nous déterminons i) l'étendue de notre autorité décisionnaire, ii) les droits détenus par les autres parties, iii) la rémunération à laquelle nous avons droit, et iv) notre exposition à la variabilité des rendements des autres participations que nous détenons dans l'entité émettrice.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple, si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint avec une ou plusieurs parties, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation désignés à la JVAERG, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, y compris la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui n'entraîne pas une perte de contrôle, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs financiers désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont évalués à la JVRN, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de la Norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), continuent de s'appliquer.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs du compte de négociation et des valeurs autres que du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. La désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF ayant trait à certains prêts sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Nous appliquons la désignation à la juste valeur à certains engagements hypothécaires.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts évalués au coût amorti englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Certains titres des portefeuilles de liquidités, qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sont également classés comme étant évalués au coût amorti. La majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la juste valeur, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des instruments sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes non considérés comme des remboursements de capital, qui sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé une fois reçus. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et certaines sociétés en commandite.

Dépréciation d'actifs financiers

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé sur l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige une grande part de jugement (se reporter à la note 5 pour plus de précisions).

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (PCD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'AIRC depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve d'une grande part de jugement pour conclure à une AIRC (se reporter à la note 5 pour plus de précisions).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. Tous les instruments financiers dont le principal ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouvrés et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une AIRC est survenue. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une AIRC ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons.

Dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Les diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues. Les augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour pertes sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Se reporter à la note 2 pour plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG. Pour ce qui est des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les transactions sur valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidités additionnelles. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision pour pertes de crédit attendues applicables. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Les valeurs visées par ces transactions comprennent certains prêts pouvant être facilement titrisés. Les engagements comprennent certains swaps sur rendement total qui sont équivalents aux prises en pension de titres sur le plan économique. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sauf si elles étaient classées à la JVRN ou désignées à la juste valeur. Pour les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé. Certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont désignés à la JVRN selon la désignation à la juste valeur.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre, respectivement, de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Pour les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêts de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation à l'intérieur de limites de risque prescrites dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Au moment de la transition à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), nous avons déjà choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a une inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* (les modifications issues de la phase 1) en septembre 2019 et le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les modifications issues de la phase 2) en août 2020. Seules les modifications apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi qu'à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et à l'IFRS 16, *Contrats de location*, s'appliquent à nous parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Nous avons adopté les modifications issues de la phase 1 le 1^{er} novembre 2019 et celles issues de la phase 2, le 1^{er} novembre 2020.

Au cours de la période précédant le remplacement des taux interbancaires offerts, les modifications issues de la phase 1 nous permettent de maintenir la comptabilité de couverture en supposant que les taux d'intérêt de référence qui sont à la base du risque couvert, les flux de trésorerie des éléments couverts ou l'instrument de couverture ne changent pas en raison de la réforme. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues de la banque directement touchées par la réforme des taux interbancaires offerts, lorsque nous évaluons si une opération prévue est hautement probable ou si elle est susceptible de se produire, les modifications nous permettent de présumer que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts n'a pas changé par suite de la réforme. Les modifications issues de la phase 1 prévoient également des exceptions temporaires permettant de continuer à utiliser la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne respecte pas certaines exigences en matière d'efficacité de la couverture uniquement en raison de la réforme des taux interbancaires offerts.

Les modifications issues de la phase 2 traitent des questions découlant du remplacement d'un taux existant par un taux alternatif. Ces modifications prévoient également une exception temporaire qui permet de maintenir les relations de couverture à la suite du remplacement d'un taux d'intérêt de

référence existant par un taux alternatif, selon des dispositions précises. Les modifications nous permettent également de redéfinir le risque couvert selon un taux alternatif, ainsi que de modifier la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture et la description de notre méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture de manière à refléter les changements requis par la réforme sans mettre fin à la relation de couverture. Les modifications prévoient également une exception temporaire qui nous permet de désigner un taux alternatif comme composante de risque de la couverture, pourvu que nous puissions raisonnablement nous attendre à ce que le taux alternatif devienne séparément identifiable dans un délai de 24 mois de sa première désignation.

Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence ci-après pour plus de précisions.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours de périodes futures, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle, comme il est mentionné précédemment dans la section Conversion de devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits autres que d'intérêts, au poste Produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou au poste Divers, selon le cas, ou dans la charge de rémunération, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Les actifs financiers comportant des dérivés incorporés sont inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé à titre de composante distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance et les titres de participation évalués à la JVAERG, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace selon l'IAS 39, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes sur les couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(e)s aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres instruments de capitaux propres, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient.

Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres instruments de capitaux propres. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il est assorti d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres instruments de capitaux propres. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau, matériel et autre – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative de l'actif ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des durées, y compris les périodes de renouvellement raisonnablement assuré.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location et le coût estimé pour la remise en état de l'actif sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes, y compris les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé.

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant), ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (IAS 36). Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-dessous. En outre, la durée d'utilité aux fins de l'amortissement est évaluée selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles* (IAS 16).

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée au compte de résultat consolidé à titre de profit ou perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat à chacune des composantes en fonction du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, les bâtiments et le matériel et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge du départ à la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que ceux-ci accumuleront au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages du personnel à long terme

La CIBC était auparavant le promoteur d'un régime fermé de remplacement du revenu d'invalidité de longue durée, qui était classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme avant d'être réglé en décembre 2021. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalent aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalent aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des services précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des services selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables assujetties à des conditions de service particulières, dont les droits s'y rattachant s'acquiescent en fonction de conditions autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. La charge de rémunération relative aux actions échangeables est fondée sur leur juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de la variation de l'incidence estimée des conditions autres que celles liées au rendement sur le marché.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émise aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalent à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC est déterminé en déduisant du résultat net applicable aux actionnaires les dividendes sur les actions privilégiées après impôt et les distributions sur les autres instruments de capitaux propres, ces dividendes et distributions étant comptabilisés dans les résultats non distribués.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. Les instruments dont il est déterminé qu'ils présentent un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction de l'objectif visé des honoraires et des commissions et des modalités stipulées dans le contrat conclu avec le client. Les produits sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie par le transfert du contrôle du service au client, ou à mesure que celle-ci est remplie, au montant de la contrepartie à laquelle nous prévoyons avoir droit. Les produits peuvent donc être comptabilisés au moment où le service est fourni ou progressivement, à mesure que les services sont fournis. Lorsque les produits sont comptabilisés au fil du temps, nous sommes généralement tenus de fournir les services au cours de chaque période, de sorte que le contrôle de ces services est transféré uniformément au client, et nous devons, par conséquent, évaluer le degré d'avancement de la prestation des services en fonction du temps écoulé. Dans le cas des contrats dont le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les produits connexes sont seulement comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude associée à la contrepartie variable, lequel survient habituellement avant la date de clôture, ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. Lorsqu'une autre partie participe à la prestation d'un service à un client, nous devons déterminer si la nature de notre obligation de prestation correspond à celle d'une entité qui agit pour son propre compte ou d'un mandataire. Si nous contrôlons le service avant d'en transférer le contrôle au client, nous agissons pour notre propre compte et présentons les produits séparément du montant versé à l'autre partie. Dans le cas contraire, nous agissons à titre de mandataire et présentons les produits, déduction faite du montant versé à l'autre partie. La contrepartie payable à un client, y compris les sommes en espèces à payer à un client, les crédits ou d'autres éléments pouvant être appliqués à des montants qui nous sont dus, est comptabilisée en réduction des produits, à moins que le paiement au client ne soit effectué en échange d'un bien ou d'un service distinct, auquel cas l'achat du bien ou du service est comptabilisé de la même façon que les autres achats auprès des fournisseurs. Étant donné que nos obligations de prestation ont généralement une durée qui ne dépasse pas un an et que nous recevons le paiement lorsque l'obligation de prestation est remplie ou peu de temps après, elles ne comportent pas de composante financement importante et, par conséquent, nous n'inscrivons habituellement pas à l'actif les coûts d'obtention des contrats avec nos clients. Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

En plus de ces principes généraux, les directives particulières suivantes étaient également applicables :

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation proviennent du placement de titres de créance et de participation et de la prestation de services consultatifs transactionnels. La rémunération de prise ferme est habituellement comptabilisée au moment où la transaction est réalisée. Les honoraires de consultation sont généralement comptabilisés en produits sur la durée du mandat à mesure que les services connexes sont fournis ou au moment de la conclusion de la transaction.

Les frais sur les dépôts et les paiements sont tirés des comptes de dépôts personnels et d'entreprise et des services de gestion de la trésorerie. Les frais mensuels et annuels sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les frais de transaction sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis.

Les commissions sur crédit sont composées des commissions de syndication de prêts, des commissions d'engagement de prêts, des commissions de lettres de crédit, des commissions d'acceptation bancaire et des frais de titrisation. Les commissions sur crédit sont généralement comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services connexes sont fournis, à l'exception des commissions de syndication de prêts, qui sont habituellement comptabilisées à la clôture de l'opération de financement.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent. Le coût des points de fidélisation des clients de cartes de crédit est comptabilisé en réduction des frais d'échange au moment où ils sont accordés, tant pour les programmes de fidélisation autogérés que pour ceux de tiers. Les passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit sont comptabilisés pour les programmes de fidélisation autogérés et font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières incluent les commissions de courtage sur les transactions réalisées pour le compte des clients, les commissions de suivi et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement. Les commissions de courtage et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement sont généralement comptabilisées au moment où la transaction connexe est réalisée. Les commissions de suivi sont habituellement calculées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts de fonds communs de placement détenues par les clients et sont comptabilisées progressivement à mesure que les services connexes sont fournis.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion ou des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement, qui comprennent les frais de gestion et les frais d'administration, proviennent des services de gestion des fonds et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs de placement sont gérés en fonction d'un pourcentage déterminé de la valeur liquidative quotidienne des fonds communs de placement respectifs. Dans certaines circonstances, la CIBC peut, à son gré, décider d'assumer certaines charges qui seraient autrement payables directement par les fonds communs de placement. Ces charges sont comptabilisées à titre de charges autres que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence », y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. Par suite des annonces faites par divers organismes de réglementation, la publication des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros, de même que celle du taux LIBOR en dollars américains à 1 semaine et à 2 mois, a cessé le 31 décembre 2021. Les autres taux LIBOR en dollars américains cesseront d'être publiés après le 30 juin 2023. La loi intitulée *Adjustable Interest Rate (LIBOR) Act* adoptée aux États-Unis en mars 2022 prévoit que les contrats qui ne sont pas assortis des clauses de remplacement adéquates puissent automatiquement passer au taux de financement à un jour garanti (SOFR) lorsque le taux LIBOR en dollars américains cessera d'être utilisé. La promulgation de cette loi constitue un pas dans la bonne direction et permettra de faciliter la mise à jour des expositions indexées au taux LIBOR en dollars américains.

En décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a recommandé à l'administrateur du taux CDOR, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), de cesser de calculer et de publier le taux CDOR après le 30 juin 2024 et a proposé une approche en deux étapes pour effectuer la transition entre le taux CDOR et le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA). Après les consultations publiques, RBSL a annoncé, le 16 mai 2022, qu'elle cessera définitivement de publier et de calculer le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à compter du 28 juin 2024. Après cette annonce, le BSIF a publié ses attentes relatives à la transition, lesquelles correspondent à l'approche en deux étapes proposée par le TARCOM pour la transition du CDOR. Le BSIF s'attend à ce que tous les nouveaux dérivés et toutes les nouvelles valeurs mobilières passent à des taux alternatifs d'ici le 30 juin 2023, et à ce qu'aucune nouvelle exposition indexée sur le taux CDOR ne soit créée après cette date, seules quelques exceptions étant autorisées. Le BSIF s'attend également à ce que la transition soit effectuée d'ici le 28 juin 2024 pour tous les contrats de prêts faisant référence au taux CDOR et que les institutions financières fédérales se consacrent en priorité à la mise à jour des systèmes et des modèles facilitant le recours au taux CORRA avant le 28 juin 2024.

L'IASB s'est intéressé à l'incidence de la réforme des taux interbancaires offerts sur la présentation de l'information financière en publiant les modifications issues de la phase 1 et les modifications issues de la phase 2. Nous avons adopté les modifications issues de la phase 1 le 1^{er} novembre 2019 et celles issues de la phase 2, le 1^{er} novembre 2020. Les modifications issues de la phase 1 prévoient des exceptions temporaires relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser les incertitudes au cours de la période précédant le remplacement des taux interbancaires offerts, et contiennent des obligations précises d'informations à fournir pour les relations de couverture touchées. Les modifications issues de la phase 2 concernent des questions qui ont une incidence sur la présentation de l'information financière lorsque le taux existant est remplacé par un taux alternatif et concluent les modifications de l'IASB aux normes de présentation de l'information financière en raison de l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications issues de la phase 2 permettent qu'une modification aux actifs financiers et passifs financiers au coût amorti qui est faite en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif sans comptabilisation immédiate de profit ou perte. Se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture pour plus de précisions sur les exceptions temporaires prévues par l'IASB.

Étant donné que les taux interbancaires offerts sont utilisés pour un grand volume de dérivés, de prêts et d'instruments en espèces, la transition comporte un certain nombre de risques pour nous et pour l'ensemble du secteur. Les risques liés à la transition comprennent le risque de marché (du fait de l'apparition de nouveaux risques de base), le risque lié aux modèles, le risque opérationnel (à mesure que des processus sont modifiés ou que de nouveaux processus sont mis en œuvre), les risques juridiques (à mesure que les contrats sont révisés) et le risque lié au comportement (pour faire en sorte que les clients soient dûment avisés et qu'ils soient prêts). En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme), lequel s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance, afin de gérer et de coordonner tous les aspects liés à la transition, dont l'identification et l'atténuation des risques. Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé pour assurer la surveillance et la mise en œuvre du programme. Le comité de direction chargé des taux interbancaires offerts gère les répercussions des risques liés à la transition au moyen de mesures d'atténuation appropriées. Nous continuons d'échanger avec des associations sectorielles pour intégrer les développements récents à notre plan de mise en œuvre. Dans le cadre du programme, la haute direction, y compris le comité de direction, et le conseil d'administration sont informés régulièrement des progrès réalisés.

Dans le cadre du programme et conformément aux attentes des organismes de réglementation, nous avons terminé la transition des contrats de nos produits fondés sur un taux autre que le taux LIBOR en dollars américains et sur le taux LIBOR en dollars américains à 1 semaine et à 2 mois, et il n'y a eu aucun montage de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains après le 31 décembre 2021, seules quelques exceptions ayant été autorisées. Nous nous employons, pour nos contrats fondés sur le taux LIBOR en dollars américains restants, à effectuer la transition de ce taux vers les taux alternatifs en y ajoutant les clauses de remplacement appropriées ou en modifiant les contrats pour tenir compte des taux de référence alternatifs, et nous avons élaboré des processus opérationnels connexes en appui à la transition. Nous collaborons également avec des chambres de compensation pour préparer la transition de nos dérivés indexés au taux LIBOR en dollars américains vers des taux alternatifs, en vue de l'abandon prévu du taux LIBOR en dollars américains. De plus, dans le cadre du programme, nous évaluons actuellement l'incidence de l'abandon du taux CDOR sur nos activités et élaborons des plans pour faciliter la transition du CDOR vers les taux alternatifs. Dans le cadre du programme, nous continuons également d'échanger avec des associations sectorielles au sujet des développements en cours et d'en tenir compte dans notre plan de mise en œuvre tout en rendant l'information accessible à nos clients et en offrant à ces derniers des conseils concernant les faits nouveaux.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels approximatifs de nos dérivés et l'encours brut de nos actifs financiers non dérivés et passifs financiers non dérivés fondés sur le taux LIBOR en dollars américains dont l'échéance est ultérieure au 30 juin 2023 et le taux CDOR dont l'échéance est ultérieure au 28 juin 2024, lesquels devraient être touchés par la réforme des taux interbancaires offerts.

(en milliards de dollars canadiens)	Montants notionnels/encours brut ^{1, 2}			
	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	LIBOR en dollars américains	CDOR	LIBOR en dollars américains	CDOR
	Échéance après le 30 juin 2023	Échéance après le 28 juin 2024	Échéance après le 30 juin 2023	Échéance après le 28 juin 2024
Actifs financiers non dérivés				
Valeurs mobilières	1,6 \$	3,4 \$	1,6 \$	2,7 \$
Prêts et engagements de clients en vertu d'acceptations ³	33,6	20,0	36,9	10,3
	35,2	23,4	38,5	13,0
Passifs financiers non dérivés				
Emprunts garantis considérés comme des dépôts et titres secondaires ⁴	0,1	6,5	0,1	6,3
Autres dépôts et acceptations ⁵	1,1	7,1	1,0	3,8
	1,2	13,6	1,1	10,1
Dérivés⁵	866,9	1 757,9	735,7	1 341,6

1) Le tableau exclut les engagements de prêt inutilisés. Au 31 octobre 2022, le total des engagements de prêt inutilisés en cours qui sont libellés en dollars américains, potentiellement visés par une transition vers le taux LIBOR en dollars américains et dont l'échéance est ultérieure au 30 juin 2023, était estimé à 22,6 G\$. Le total des engagements de prêt inutilisés en cours qui sont libellés en dollars canadiens, potentiellement visés par une transition du CDOR et dont l'échéance est ultérieure au 28 juin 2024, était estimé à 24,7 G\$. Une partie de ces montants peut également être tirée sous forme de prêts indexés à un autre taux de référence.

2) Comprend les expositions pour lesquelles des clauses de remplacement ont été ajoutées.

3) Comprend les expositions indexées aux taux des acceptations bancaires à 1 mois et à 3 mois.

4) Comprend les titres secondaires, dont les dates de rachat sont antérieures ou postérieures au 28 juin 2024, lesquels seront réévalués au taux CDOR, et qui arriveront à échéance après le 28 juin 2024 s'ils n'ont pas été rachetés.

5) Au 31 octobre 2022, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui sont fondés sur le LIBOR en dollars américains, et dont l'échéance était ultérieure au 30 juin 2023, était d'environ 46,2 G\$ et le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui sont fondés sur le CDOR, et dont l'échéance est ultérieure au 28 juin 2024, était d'environ 151,9 G\$. Pour les swaps de devises et les swaps variable-variable dont l'une des composantes est fondée sur le LIBOR en dollars américains ou le CDOR, le montant notionnel de chaque composante a été inclus dans le tableau ci-dessus, et dans le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui sont fondés sur le LIBOR en dollars américains ou le CDOR.

Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel)

Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, la CIBC a adopté le Cadre conceptuel à compter du 1^{er} novembre 2020.

L'adoption du Cadre conceptuel n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours non observables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est non observable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude à l'égard des paramètres et à l'autre risque de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit associé à nos actifs et passifs dérivés, de même que les ajustements pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les intervenants du marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise une ou plusieurs données importantes non observables, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) ne sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les données deviennent significativement observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate, dont des validations indépendantes des données d'évaluations de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend, notamment, sans s'y limiter, l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes d'évaluation de la juste valeur, des résultats de la vérification des prix de sources indépendantes et de l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB) se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux d'intérêt sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ou vendues en vertu de mises en pension de titres

La juste valeur de ces contrats est établie au moyen de techniques d'évaluation telles que l'actualisation des flux de trésorerie qui s'appuie sur des données comme les courbes de taux d'intérêt.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, les garanties sur dérivés à recevoir ou à payer, les métaux précieux et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur, à l'exception de la juste valeur des métaux précieux pour lesquels il existe un cours sur un marché actif. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisé à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels pratiqués sur le marché assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de Fiducie de capital CIBC a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, émis par Fiducie de capital CIBC. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la JVRN sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation ou d'indices boursiers en particulier. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, les cours des actions ou les indices boursiers, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des passifs émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, si des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement des prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. Les dérivés non garantis sont évalués à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché, qui réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre propre risque de crédit sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement, les diagrammes de surface de la volatilité et la probabilité d'une résiliation anticipée. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à la JVRN s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

		Valeur comptable						
En millions de dollars, aux 31 octobre		Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
2022	Actifs financiers							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 193 \$	1 668 \$	– \$	– \$	63 861 \$	63 861 \$	– \$
	Valeurs mobilières	52 484	67 296	–	56 099	175 879	173 663	(2 216)
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	–	–	–	15 326	15 326	–
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	53 626	15 587	–	–	69 213	69 213	–
	Prêts							
	Prêts hypothécaires à l'habitation	269 409	4	–	–	269 413	262 865	(6 548)
	Prêts personnels	44 527	–	–	–	44 527	44 394	(133)
	Cartes de crédit	15 695	–	–	–	15 695	15 775	80
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	186 485	758	205	–	187 448	186 967	(481)
	Dérivés	–	43 035	–	–	43 035	43 035	–
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 574	–	–	–	11 574	11 574	–
	Autres actifs	26 387	–	–	–	26 387	26 387	–
	Passifs financiers							
	Dépôts							
	Particuliers	220 244 \$	– \$	11 851 \$	– \$	232 095 \$	231 532 \$	(563)\$
	Entreprises et gouvernements	383 502	–	13 686	–	397 188	397 145	(43)
	Banques	22 523	–	–	–	22 523	22 523	–
	Emprunts garantis	44 110	–	1 656	–	45 766	45 507	(259)
	Dérivés	–	52 340	–	–	52 340	52 340	–
	Acceptations	11 586	–	–	–	11 586	11 586	–
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	15 284	–	–	15 284	15 284	–
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	–	–	–	4 853	4 853	–
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	73 084	–	4 087	–	77 171	77 171	–
	Autres passifs	19 830	102	22	–	19 954	19 954	–
	Titres secondaires	6 292	–	–	–	6 292	6 329	37
2021	Actifs financiers							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	56 701 \$	296 \$	– \$	– \$	56 997 \$	56 997 \$	– \$
	Valeurs mobilières	35 159	72 192	53	53 997	161 401	161 712	311
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	12 368	–	–	–	12 368	12 368	–
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	60 482	7 090	–	–	67 572	67 572	–
	Prêts							
	Prêts hypothécaires à l'habitation	251 230	16	–	–	251 246	249 786	(1 460)
	Prêts personnels	41 129	–	–	–	41 129	41 114	(15)
	Cartes de crédit	10 509	–	–	–	10 509	10 509	–
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	123 054	25 651	332	–	149 037	148 960	(77)
	Dérivés	–	35 912	–	–	35 912	35 912	–
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 958	–	–	–	10 958	10 958	–
	Autres actifs	21 054	–	–	–	21 054	21 054	–
	Passifs financiers							
	Dépôts							
	Particuliers	205 461 \$	– \$	8 471 \$	– \$	213 932 \$	213 949 \$	17 \$
	Entreprises et gouvernements	334 632	–	9 756	–	344 388	345 533	1 145
	Banques	20 246	–	–	–	20 246	20 246	–
	Emprunts garantis	41 539	–	1 053	–	42 592	42 838	246
	Dérivés	–	32 101	–	–	32 101	32 101	–
	Acceptations	10 961	–	–	–	10 961	10 961	–
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	22 790	–	–	22 790	22 790	–
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 463	–	–	–	2 463	2 463	–
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	67 905	–	3 975	–	71 880	71 880	–
	Autres passifs	16 854	113	51	–	17 018	17 018	–
	Titres secondaires	5 539	–	–	–	5 539	5 820	281

1) Comprend un montant de 24,8 G\$ au titre de prêts évalués à la JVRN qui sont venus à échéance en 2022.

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, aux 31 octobre

		2022			2021	
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative
						Valeur nette
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés de taux d'intérêt						
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	– \$	1 \$	(1)\$	127 \$	79 \$
	– Swaps	6 688	12 762	(6 074)	8 365	7 928
	– Options achetées	491	–	491	101	–
	– Options vendues	–	354	(354)	–	177
		7 179	13 117	(5 938)	8 593	8 184
						409
Dérivés négociés en Bourse						
	– Contrats à terme normalisés	3	1	2	–	–
	– Options achetées	3	–	3	3	–
		6	1	5	3	–
						3
Total des dérivés de taux d'intérêt		7 185	13 118	(5 933)	8 596	8 184
						412
Dérivés de change						
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	10 650	11 798	(1 148)	5 373	5 555
	– Swaps	8 252	10 198	(1 946)	5 214	3 600
	– Options achetées	561	–	561	293	–
	– Options vendues	–	481	(481)	–	203
		19 463	22 477	(3 014)	10 880	9 358
						1 522
Dérivés de crédit						
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	53	12	41	50	58
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	6	51	(45)	3	45
		59	63	(4)	53	103
						(50)
Dérivés sur actions						
Dérivés de gré à gré		2 338	3 110	(772)	1 842	5 356
Dérivés négociés en Bourse		2 775	3 220	(445)	4 650	3 422
		5 113	6 330	(1 217)	6 492	8 778
						(2 286)
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises ¹						
Dérivés de gré à gré		8 163	2 989	5 174	8 283	2 495
Dérivés négociés en Bourse		118	1 301	(1 183)	343	1 122
		8 281	4 290	3 991	8 626	3 617
						5 009
Total – détenus à des fins de transaction		40 101	46 278	(6 177)	34 647	30 040
						4 607
Détenus aux fins de la GAP						
Dérivés de taux d'intérêt						
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	696	62	634	148	37
	– Swaps	391	1 194	(803)	236	341
	– Options achetées	1	–	1	6	–
	– Options vendues	–	10	(10)	–	–
		1 088	1 266	(178)	390	378
						12
Dérivés de change						
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	29	129	(100)	22	40
	– Swaps	1 805	4 623	(2 818)	805	1 641
		1 834	4 752	(2 918)	827	1 681
						(854)
Dérivés de crédit						
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	–	–	–	–	1
		–	–	–	–	1
						(1)
Dérivés sur actions						
Dérivés de gré à gré		12	44	(32)	48	1
		12	44	(32)	48	1
						47
Total – détenus aux fins de la GAP		2 934	6 062	(3 128)	1 265	2 061
						(796)
Juste valeur totale						
		43 035	52 340	(9 305)	35 912	32 101
Moins : incidence de la compensation		(25 999)	(25 999)	–	(16 585)	(16 585)
		17 036 \$	26 341 \$	(9 305)\$	19 327 \$	15 516 \$
						3 811 \$

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Actifs financiers et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs, des instruments financiers dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2022	Total 2021
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
2022	2021	2022	2021	2022	2021			
Actifs financiers								
Valeurs mobilières au coût amorti	– \$	– \$	49 576 \$	34 878 \$	692 \$	592 \$	50 268 \$	35 470 \$
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	–	–	262 861	249 770	262 861	249 770
Prêts personnels	–	–	–	–	44 394	41 114	44 394	41 114
Cartes de crédit	–	–	–	–	15 775	10 509	15 775	10 509
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	186 004	122 977	186 004	122 977
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	62 636 \$	42 015 \$	1 899 \$	1 107 \$	64 535 \$	43 122 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	179 182	146 442	1 766	2 222	180 948	148 664
Banques	–	–	10 724	9 751	–	–	10 724	9 751
Emprunts garantis	–	–	40 913	40 050	2 938	1 735	43 851	41 785
Titres secondaires	–	–	6 329	5 820	–	–	6 329	5 820

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2022	Total 2021
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2022	2021	2022	2021	2022	2021		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	– \$	– \$	1 668 \$	296 \$	– \$	– \$	1 668 \$	296 \$
Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	2 611	3 015	25 539 ¹	24 737 ¹	–	–	28 150	27 752
Titres de créance de sociétés	–	–	3 609	3 997	2	2	3 611	3 999
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	3 656 ²	2 235 ²	207	55	3 863	2 290
	2 611	3 015	32 804	30 969	209	57	35 624	34 041
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN								
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	276	24 945	687 ³	1 038 ³	963	25 983
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	4	16	–	–	4	16
	–	–	280	24 961	687	1 038	967	25 999
Titres de créance évalués à la JVAERG								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	4 888	5 309	42 200	38 122	–	–	47 088	43 431
Titres de créance de sociétés	–	–	6 967	7 833	–	–	6 967	7 833
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	1 522	1 897	–	–	1 522	1 897
	4 888	5 309	50 689	47 852	–	–	55 577	53 161
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG ⁴	30 962	38 106	773	538	459	396	32 194	39 040
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN	–	–	15 587	7 090	–	–	15 587	7 090
Dérivés								
De taux d'intérêt	6	3	8 249	8 948	18	35	8 273	8 986
De change	–	–	21 297	11 707	–	–	21 297	11 707
De crédit	–	–	14	4	45	49	59	53
Sur actions	2 776	4 650	2 345	1 877	4	13	5 125	6 540
Sur métaux précieux et sur autres marchandises ⁴	94	343	8 187	8 283	–	–	8 281	8 626
	2 876	4 996	40 092	30 819	67	97	43 035	35 912
Total des actifs financiers	41 337 \$	51 426 \$	141 893 \$	142 525 \$	1 422 \$	1 588 \$	184 652 \$	195 539 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ⁵	– \$	– \$	(26 908)\$	(18 702)\$	(409)\$	(742)\$	(27 317)\$	(19 444)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(5 499)	(11 226)	(9 785)	(11 564)	–	–	(15 284)	(22 790)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	–	–	(4 087)	(3 975)	–	–	(4 087)	(3 975)
Dérivés								
De taux d'intérêt	(1)	–	(12 850)	(8 426)	(1 533)	(136)	(14 384)	(8 562)
De change	–	–	(27 229)	(11 039)	–	–	(27 229)	(11 039)
De crédit	–	–	(13)	(50)	(50)	(54)	(63)	(104)
Sur actions	(3 220)	(3 422)	(3 151)	(5 280)	(3)	(77)	(6 374)	(8 779)
Sur métaux précieux et sur autres marchandises ⁴	(365)	(1 122)	(3 925)	(2 495)	–	–	(4 290)	(3 617)
	(3 586)	(4 544)	(47 168)	(27 290)	(1 586)	(267)	(52 340)	(32 101)
Total des passifs financiers	(9 085)\$	(15 770)\$	(87 948)\$	(61 531)\$	(1 995)\$	(1 009)\$	(99 028)\$	(78 310)\$

1) Comprennent un montant de néant lié à des valeurs désignées à la JVRN (49 M\$ en 2021).

2) Comprennent un montant de néant lié à des TACM désignés à la JVRN (4 M\$ en 2021).

3) Comprennent un montant de 205 M\$ lié à des prêts désignés à la JVRN (332 M\$ en 2021).

4) Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

5) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 26 802 M\$ (18 530 M\$ en 2021), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 391 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 750 M\$ en 2021), les autres passifs désignés à la JVRN de 22 M\$ (51 M\$ en 2021) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 102 M\$ (113 M\$ en 2021).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu. Les transferts entre les niveaux peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant l'observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 1 287 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (19 M\$ en 2021) du niveau 1 au niveau 2 et un montant de néant (2 M\$ en 2021) du niveau 2 au niveau 1, ainsi qu'un montant de 4 532 M\$ de valeurs vendues à découvert (néant en 2021) du niveau 1 au niveau 2 et un montant de néant de valeurs vendues à découvert (néant en 2021) du niveau 2 au niveau 1 en raison de variations dans l'observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2022 et 2021, essentiellement en raison d'un changement concernant l'évaluation de l'observabilité de certaines données liées à la corrélation, à la volatilité du marché et à la probabilité utilisées pour évaluer la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur et des dérivés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données non observables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹			Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global ⁴	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde de clôture						
	Solde d'ouverture	Réalisé(e)s ²	Latent(e)s ^{2, 3}												
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre															
2022															
Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN															
Titres de créance de sociétés	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$						
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	55	–	–	–	–	–	205	(53)	207						
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN															
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 038	–	(15)	59	–	–	58	(453)	687						
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG⁵															
	396	11	53	(21)	–	–	102	(82)	459						
Dérivés															
De taux d'intérêt	35	–	(46)	–	27	–	1	1	18						
De crédit	49	(8)	4	–	–	–	–	–	45						
Sur actions	13	1	(2)	–	12	(21)	3	(2)	4						
Total de l'actif	1 588 \$	4 \$	(6)\$	38 \$	39 \$	(21)\$	369 \$	(589)\$	1 422 \$						
Dépôts et autres passifs⁶	(742)\$	(68)\$	58 \$	– \$	– \$	3 \$	(131)\$	471 \$	(409)\$						
Dérivés															
De taux d'intérêt	(136)	–	(1 288)	–	–	11	(95)	(25)	(1 533)						
De crédit	(54)	8	(4)	–	–	–	–	–	(50)						
Sur actions	(77)	4	(15)	–	(1)	75	(5)	16	(3)						
Total du passif	(1 009)\$	(56)\$	(1 249)\$	– \$	(1)\$	89 \$	(231)\$	462 \$	(1 995)\$						
2021															
Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN															
Titres de créance de sociétés	25 \$	– \$	13 \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	(38)\$	2 \$						
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	135	–	–	–	–	–	44	(124)	55						
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN															
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	626	–	(3)	(51)	–	–	556	(90)	1 038						
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG⁵															
	256	–	(5)	80	–	–	160	(95)	396						
Dérivés															
De taux d'intérêt	48	–	1	–	–	(2)	3	(15)	35						
De crédit	98	(22)	(27)	–	–	–	–	–	49						
Sur actions	212	(3)	2	–	–	(32)	10	(176)	13						
Total de l'actif	1 400 \$	(25)\$	(19)\$	29 \$	– \$	(34)\$	775 \$	(538)\$	1 588 \$						
Dépôts et autres passifs⁶	4 \$	(340)\$	(541)\$	– \$	(15)\$	(14)\$	(93)\$	257 \$	(742)\$						
Dérivés															
De taux d'intérêt	(28)	–	(28)	–	(26)	(6)	(31)	(17)	(136)						
De crédit	(107)	22	34	–	–	–	–	(3)	(54)						
Sur actions	(163)	(41)	(6)	–	–	58	(69)	144	(77)						
Total du passif	(294)\$	(359)\$	(541)\$	– \$	(41)\$	38 \$	(193)\$	381 \$	(1 009)\$						

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

3) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

4) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

5) Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

6) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 70 M\$ (90 M\$ en 2021), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 317 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 601 M\$ en 2021) et les autres passifs désignés à la JVRN de 22 M\$ (51 M\$ en 2021).

Informations quantitatives sur les données importantes non observables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée non observable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2022	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN					
Titres de créance de sociétés ¹	2 \$	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	6,9 %	6,9 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	207	Flux de trésorerie actualisés Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Écart de taux Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	5,4 %	5,9 %
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG					
Sociétés en commandite et sociétés fermées ¹	459	Valeur de l'actif net ajustée ² Multiple d'évaluation Cours de l'action approximatif	Valeur de l'actif net ³ Multiple lié au résultat Cours de l'action approximatif	s. o. 7,9 x s. o.	s. o. 9,8 x s. o.
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN					
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	687	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,6 %	2,1 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	18	Modèle exclusif ⁴ Modèle d'évaluation des options	s. o. Volatilité du marché Hypothèse relative à la probabilité	s. o. 48,8 % 100,0 %	s. o. 162,8 % 100,0 %
De crédit	45	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	– %	40,0 %
Sur actions	4	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	46,8 %	98,2 %
Total de l'actif	1 422 \$				
Dépôts et autres passifs					
Dépôts désignés à la JVRN et passifs dérivés incorporés séparés nets	(387)\$	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché Ratio de liquidité	17,3 % (100,0)% 40,2 %	30,9 % 100,0 % 40,2 %
Autres passifs désignés à la JVRN	(22)	Modèle d'évaluation des options			
Dérivés					
De taux d'intérêt	(1 533)	Modèle exclusif ⁴ Modèle d'évaluation des options	s. o. Volatilité du marché Hypothèse relative à la probabilité	s. o. 48,8 % 100,0 %	s. o. 162,8 % 100,0 %
De crédit	(50)	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	– %	40,0 %
Sur actions	(3)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	35,4 %	98,2 %
Total du passif	(1 995)\$				

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite ou de la société en responsabilité limitée et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

3) La fourchette de la valeur de l'actif net ou du cours de l'action approximatif n'a pas été présentée en raison du large éventail et de la diversité des placements.

4) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données non observables.

s. o. Sans objet

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes non observables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur au cas où la variation d'une ou de plusieurs de ces données non observables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 109 M\$ (90 M\$ en 2021).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désigné à la JVRN sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et de certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles à la volatilité à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données non observables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. Le remplacement des données non observables par d'autres montants raisonnablement possibles ferait augmenter de 128 M\$ ou diminuer de 127 M\$ (augmentation de 95 M\$ ou diminution de 86 M\$ en 2021) la juste valeur des dérivés autonomes et des dérivés incorporés du niveau 3.

Dans le cas de certains dérivés de taux d'intérêt, la probabilité d'une résiliation anticipée constituait une donnée d'évaluation importante du niveau 3. En augmentant de 10 % la probabilité d'une résiliation anticipée, la juste valeur de ces dérivés en position d'actif aurait diminué de moins de 1 M\$, et celle des dérivés en position de passif, d'au plus 62 M\$.

Instruments financiers désignés à la JVRN

Les actifs financiers désignés à la JVRN comprennent certains titres de créance et prêts qui étaient désignés à la JVRN en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Les dépôts et autres passifs désignés à la JVRN comprennent :

- Certains éléments du passif-dépôts de gouvernements et d'entreprises, certains emprunts garantis et certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte.
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos titres désignés à la JVRN représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à la JVRN. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à la JVRN pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2021). La juste valeur d'un passif désigné à la JVRN tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à la JVRN pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs de billets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la JVRN. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des profits avant impôt de 355 M\$ sur les passifs désignés à la JVRN pour l'exercice et des profits cumulés de 316 M\$ (profits de 16 M\$ pour l'exercice et pertes cumulées de 39 M\$ en 2021). Un profit net de 81 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la JVRN et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (profit net de 50 M\$ en 2021).

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à la JVRN en fonction de la valeur nominale et de la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables est supérieur de 3 576 M\$ (supérieur de 872 M\$ en 2021) à sa juste valeur. La valeur intrinsèque des dérivés incorporés tient compte du remboursement structuré de certains éléments du passif-dépôts désignés à leur juste valeur, que nous couvrons sur le plan économique au moyen de dérivés et d'autres instruments financiers désignés à la JVRN.

Note 3 | Transactions importantes

2022

Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Le 4 mars 2022, nous avons clôturé l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, dont le solde dû totalisait 2,9 G\$, pour une contrepartie en espèces de 3,1 G\$. Nous avons aussi conclu une entente à long terme aux termes de laquelle nous sommes devenus l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada. La transaction combinée a été comptabilisée à titre d'acquisition d'actifs dans l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada. À la date d'acquisition, nous avons comptabilisé des créances sur cartes de crédit d'une juste valeur de 2,8 G\$ et des immobilisations incorporelles au titre des relations liées aux cartes de crédit acquises. Au cours du quatrième trimestre de 2022, nous avons établi le montant définitif de la contrepartie de l'acquisition et diminué les immobilisations incorporelles, pour les ramener à leur juste valeur de 236 M\$.

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 25 février 2022, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a conclu la vente de ses actifs bancaires situés à Aruba, après que les conditions de clôture eurent été satisfaites. Les ventes prévues des actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à Saint-Kitts-et-Nevis ont reçu l'approbation des autorités de réglementation au troisième trimestre de 2022 et devraient être clôturées au troisième trimestre de 2023, sous réserve du respect des conditions de clôture. En septembre 2022, CIBC FirstCaribbean a annoncé que ses activités en Dominique prendront fin le 31 janvier 2023. La clôture de ces transactions et la fin des activités ne devraient pas avoir d'incidence importante.

2021

Vente de CIBC FirstCaribbean

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB), sous réserve des approbations réglementaires requises. Le 3 février 2021, nous avons annoncé que le projet de vente de CIBC FirstCaribbean à GNB n'avait pas reçu l'approbation des autorités de réglementation régissant CIBC FirstCaribbean et que la transaction n'aurait pas lieu.

Note 4 | Valeurs mobilières

Valeurs mobilières

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022	2021
Valeurs mobilières évaluées et désignées à la JVAERG ¹	56 099 \$	53 997 \$
Valeurs mobilières évaluées au coût amorti ²	52 484	35 159
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	67 296	72 245
	175 879 \$	161 401 \$

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Au cours de l'exercice, des titres de créance évalués au coût amorti de moins de 1 M\$ ont été cédés, généralement peu de temps avant leur échéance, résultant en un profit réalisé de moins de 1 M\$ (profit réalisé de moins de 1 M\$ en 2021).

En millions de dollars, aux 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance										2022		2021	
	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Sans échéance précise		Total		Total	
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
Titres de créance évalués à la JVAERG														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	2 222 \$	2,9 %	7 050 \$	3,8 %	1 367 \$	3,6 %	— \$	— %	— \$	— %	10 639 \$	3,6 %	8 340 \$	0,9 %
Autres gouvernements canadiens	842	1,7	6 422	4,0	9 947	3,5	241	3,4	—	—	17 452	3,6	14 189	2,0
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	3 524	2,0	8 300	1,5	135	3,4	—	—	—	—	11 959	1,7	14 127	0,5
Gouvernements d'autres pays	3 792	2,5	3 047	3,0	176	5,4	23	6,1	—	—	7 038	2,8	6 775	0,7
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	67	2,5	193	3,4	322	2,7	581	3,8	—	—	1 163	3,3	1 545	1,4
Titres adossés à des créances mobilières	—	—	—	—	—	—	359	5,5	—	—	359	5,5	352	1,3
Titres de créance de sociétés	1 583	3,4	4 549	3,2	819	3,4	16	4,0	—	—	6 967	3,2	7 833	0,5
	12 030 \$		29 561 \$		12 766 \$		1 220 \$		— \$		55 577 \$		53 161 \$	
Valeurs mobilières évaluées au coût amorti														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	— \$	— %	2 159 \$	1,8 %	53 \$	4,0 %	— \$	— %	— \$	— %	2 212 \$	1,8 %	1 668 \$	1,2 %
Autres gouvernements canadiens	1 102	4,0	8 879	3,2	4 033	4,0	458	4,2	—	—	14 472	3,5	12 020	1,8
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	4 430	1,4	19 856	1,4	2 565	2,0	—	—	—	—	26 851	1,5	12 874	1,3
Gouvernements d'autres pays	62	0,5	382	1,7	204	2,4	533	1,4	—	—	1 181	1,7	695	1,1
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	374	0,5	1 436	1,6	1 318	2,2	509	2,8	—	—	3 637	1,9	3 412	1,6
Titres adossés à des créances mobilières	—	—	103	2,4	347	4,6	40	8,3	—	—	490	4,4	309	2,3
Titres de créance de sociétés	869	4,0	2 525	2,4	247	2,2	—	—	—	—	3 641	2,7	4 181	1,3
	6 837 \$		35 340 \$		8 767 \$		1 540 \$		— \$		52 484 \$		35 159 \$	
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	2 850 \$		3 914 \$		2 323 \$		1 735 \$		— \$		10 822 \$		8 452 \$	
Autres gouvernements canadiens	1 294		1 764		890		4 686		—		8 634		10 334	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	1 534		2 553		633		486		—		5 206		4 935	
Gouvernements d'autres pays	2 485		894		66		43		—		3 488		4 031	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴	331		2 332		215		—		—		2 878		1 957	
Titres adossés à des créances mobilières	821		157		4		3		—		985		333	
Titres de créance de sociétés	1 192		1 438		661		320		—		3 611		3 999	
	10 507 \$		13 052 \$		4 792 \$		7 273 \$		— \$		35 624 \$		34 041 \$	
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG⁵														
	— \$	— %	— \$	— %	— \$	— %	— \$	— %	32 194 \$	négl.	32 194 \$	négl.	39 040 \$	négl.
Total des valeurs mobilières⁶	29 374 \$		77 953 \$		26 325 \$		10 033 \$		32 194 \$		175 879 \$		161 401 \$	

1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.

2) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 192 M\$ (301 M\$ en 2021) et la juste valeur, à 193 M\$ (303 M\$ en 2021); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 439 M\$ (537 M\$ en 2021) et la juste valeur, à 416 M\$ (554 M\$ en 2021); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 190 M\$ (235 M\$ en 2021) et la juste valeur, à 180 M\$ (243 M\$ en 2021) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 381 M\$ (443 M\$ en 2021) et la juste valeur, à 374 M\$ (445 M\$ en 2021).

3) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL, dont le coût amorti s'établissait à 225 M\$ (419 M\$ en 2021) et la juste valeur, à 225 M\$ (420 M\$ en 2021); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 806 M\$ (838 M\$ en 2021) et la juste valeur, à 743 M\$ (851 M\$ en 2021); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 1 962 M\$ (1 823 M\$ en 2021) et la juste valeur, à 1 777 M\$ (1 859 M\$ en 2021) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 57 M\$ (39 M\$ en 2021) et la juste valeur, à 52 M\$ (40 M\$ en 2021).

4) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 2 877 M\$ (1 954 M\$ en 2021).

5) Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

6) Comprend des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 83,2 G\$ (80,2 G\$ en 2021) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 8 851 M\$ (4 611 M\$ en 2021).

négl. Négligeable

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022								2021
	Coût/ Coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût/ Coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	
Valeurs mobilières émises ou garanties par :									
Gouvernement du Canada	10 646 \$	10 \$	(17) \$	10 639 \$	8 310 \$	31 \$	(1) \$	8 340 \$	
Autres gouvernements canadiens	17 494	32	(74)	17 452	14 007	182	—	14 189	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	12 305	5	(351)	11 959	14 157	23	(53)	14 127	
Gouvernements d'autres pays	7 048	21	(31)	7 038	6 750	30	(5)	6 775	
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 202	1	(40)	1 163	1 516	29	—	1 545	
Titres adossés à des créances mobilières	375	—	(16)	359	354	—	(2)	352	
Titres de créance de sociétés	7 023	—	(56)	6 967	7 820	15	(2)	7 833	
	56 093	69	(585)	55 577	52 914	310	(63)	53 161	
Titres de participation de sociétés ^{2,3}	525	31	(34)	522	730	144	(38)	836	
	56 618 \$	100 \$	(619) \$	56 099 \$	53 644 \$	454 \$	(101) \$	53 997 \$	

1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 24 M\$ (19 M\$ en 2021).

2) Comprendent des actions temporairement inaccessibles.

3) Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de 104 M\$ (25 M\$ en 2021) au moment de la cession. Des profits réalisés cumulatifs après impôt, montant net, de 45 M\$ pour l'exercice (27 M\$ en 2021) résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et du remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2022 s'est élevé à 7 M\$ (5 M\$ en 2021). Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de néant (néant en 2021).

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisés sur les titres de créance évalués à la JVAERG :

	2022	2021
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		
Profits réalisés	57 \$	91 \$
Pertes réalisées	(23)	(2)
(Dotation à) reprise de la provision pour pertes sur titres de créance	(2)	2
	32 \$	91 \$

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG :

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	
En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates				
2022 Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	4 \$	15 \$	— \$	19 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	—	2	—	2
Radiations	—	—	—	—
Change et autres	—	3	—	3
Solde à la fin de l'exercice	4 \$	20 \$	— \$	24 \$
2021 Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	18 \$	4 \$	— \$	22 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	(13)	11	—	(2)
Radiations	—	—	—	—
Change et autres	(1)	—	—	(1)
Solde à la fin de l'exercice	4 \$	15 \$	— \$	19 \$

1) Comprise dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

Note 5 | Prêts^{1,2}

	2022						2021					
En millions de dollars, aux 31 octobre	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provision totale ³	Valeur nette totale	Provisions exprimées en % des prêts bruts	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provision totale ³	Valeur nette totale	Provisions exprimées en % des prêts bruts
Prêts hypothécaires à l'habitation ⁴	269 706 \$	167 \$	126 \$	293 \$	269 413 \$	0,1 %	251 526 \$	158 \$	122 \$	280 \$	251 246 \$	0,1 %
Prêts personnels	45 429	146	756	902	44 527	2,0	41 897	106	662	768	41 129	1,8
Cartes de crédit	16 479	—	784	784	15 695	4,8	11 134	—	625	625	10 509	5,6
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴	188 542	351	743	1 094	187 448	0,6	150 213	508	668	1 176	149 037	0,8
	520 156 \$	664 \$	2 409 \$	3 073 \$	517 083 \$	0,6 %	454 770 \$	772 \$	2 077 \$	2 849 \$	451 921 \$	0,6 %

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 689 M\$ (591 M\$ en 2021).

2) Comprendent des prêts bruts libellés en dollars américains de 111,8 G\$ (83,3 G\$ en 2021) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 9,8 G\$ (9,3 G\$ en 2021).

3) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des engagements de clients en vertu d'acceptations.

4) Comprendent 4 M\$ (16 M\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation et 963 M\$ (25 983 M\$ en 2021) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués et désignés à la JVRN.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

2022

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	59 \$	63 \$	158 \$	280 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	17	(7)	(25)	(15)
Changements apportés au modèle	(4)	(1)	—	(5)
Réévaluation nette ¹	(89)	85	85	81
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	82	(77)	(5)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(9)	16	(7)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(1)	(12)	13	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ²	(4)	4	61	61
Radiations ³	—	—	(47)	(47)
Recouvrements	—	—	2	2
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(16)	(16)
Change et autres	2	2	9	13
Solde à la fin de l'exercice	57 \$	69 \$	167 \$	293 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	150 \$	547 \$	106 \$	803 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	37	(55)	(14)	(32)
Changements apportés au modèle	1	19	—	20
Réévaluation nette ¹	(349)	500	195	346
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	336	(333)	(3)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(40)	52	(12)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	—	(75)	75	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ²	(15)	108	241	334
Radiations ³	—	—	(274)	(274)
Recouvrements	—	—	69	69
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(4)	(4)
Change et autres	2	1	8	11
Solde à la fin de l'exercice	137 \$	656 \$	146 \$	939 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	136 \$	517 \$	— \$	653 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ⁴	76	(38)	—	38
Changements apportés au modèle	—	—	—	—
Réévaluation nette ¹	(437)	747	150	460
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	436	(436)	—	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(52)	52	—	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	—	(133)	133	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ²	23	192	283	498
Radiations ³	—	—	(397)	(397)
Recouvrements	—	—	114	114
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	—	—
Change et autres	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	159 \$	709 \$	— \$	868 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	277 \$	449 \$	508 \$	1 234 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	41	(12)	(34)	(5)
Changements apportés au modèle	30	(4)	—	26
Réévaluation nette ¹	(95)	89	149	143
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	98	(91)	(7)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(34)	38	(4)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(1)	(7)	8	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ²	39	13	112	164
Radiations ³	—	—	(312)	(312)
Recouvrements	—	—	33	33
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(15)	(15)
Change et autres	19	28	25	72
Solde à la fin de l'exercice	335 \$	490 \$	351 \$	1 176 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	688 \$	1 924 \$	664 \$	3 276 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	600 \$	1 809 \$	664 \$	3 073 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	88	115	—	203

- 1) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour l'exercice considéré. La réévaluation nette représente la variation pendant l'exercice considéré des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de l'exercice.
- 2) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.
- 3) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.
- 4) Comprendent les provisions pour pertes de crédit attendues de 63 M\$ qui avaient été comptabilisées immédiatement après l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, qui a eu lieu le 4 mars 2022.
- 5) Se reporter à la note 4 pour des précisions sur la provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance évalués à la JVAERG. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance classés au coût amorti de 15 M\$ au 31 octobre 2022 (15 M\$ en 2021), dont un montant de 12 M\$ correspondait à une provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des titres de créance dépréciés dès leur émission évalués au coût amorti (13 M\$ en 2021). Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers qui sont classés au coût amorti étaient négligeables aux 31 octobre 2022 et 2021 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.
- 6) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

2021

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	51 \$	161 \$	151 \$	363 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	16	(13)	(21)	(18)
Changements apportés au modèle	7	(8)	24	23
Réévaluation nette ¹	(123)	22	68	(33)
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	119	(104)	(15)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(9)	27	(18)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(16)	16	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ²	10	(92)	54	(28)
Radiations ³	–	–	(27)	(27)
Recouvrements	–	–	3	3
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(17)	(17)
Change et autres	(2)	(6)	(6)	(14)
Solde à la fin de l'exercice	59 \$	63 \$	158 \$	280 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	204 \$	546 \$	113 \$	863 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	37	(47)	(9)	(19)
Changements apportés au modèle	(19)	33	–	14
Réévaluation nette ¹	(309)	281	179	151
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	287	(281)	(6)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(47)	62	(15)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(1)	(47)	48	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ²	(52)	1	197	146
Radiations ³	–	–	(266)	(266)
Recouvrements	–	–	70	70
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(4)	(4)
Change et autres	(2)	–	(4)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	150 \$	547 \$	106 \$	803 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	136 \$	572 \$	– \$	708 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	–	(66)	–	(66)
Changements apportés au modèle	(14)	123	–	109
Réévaluation nette ¹	(259)	373	83	197
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	305	(305)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(31)	31	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(1)	(211)	212	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ²	–	(55)	295	240
Radiations ³	–	–	(414)	(414)
Recouvrements	–	–	119	119
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–
Change et autres	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	136 \$	517 \$	– \$	653 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	453 \$	683 \$	652 \$	1 788 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	31	(35)	(35)	(39)
Changements apportés au modèle	(12)	(26)	1	(37)
Réévaluation nette ¹	(302)	(19)	197	(124)
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	198	(173)	(25)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(63)	79	(16)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(4)	(30)	34	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ²	(152)	(204)	156	(200)
Radiations ³	–	–	(279)	(279)
Recouvrements	–	–	14	14
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(20)	(20)
Change et autres	(24)	(30)	(15)	(69)
Solde à la fin de l'exercice	277 \$	449 \$	508 \$	1 234 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	622 \$	1 576 \$	772 \$	2 970 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	551 \$	1 526 \$	772 \$	2 849 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	71	50	–	121

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Incidence de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition, aucune provision pour pertes de crédit attendues n'a été comptabilisée pour le portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis puisque les prêts acquis ont été initialement évalués à leur juste valeur à cette date. Plutôt, immédiatement après la date d'acquisition, des provisions pour pertes de crédit attendues ont été comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé intermédiaire et déterminées en se fondant sur le fait que chaque créance sur cartes de crédit acquise est classée au premier stade puisque la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une AIRC est survenue. À la date d'acquisition, aucune créance sur cartes de crédit acquise n'était considérée comme dépréciée. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques en matière d'AIRC ou de dépréciation utilisées pour les prêts que nous accordons. Se reporter à la note 3 pour plus de précisions sur l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- Déterminer à quel moment une AIRC liée à un prêt est survenue
- Calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie
- Établir les prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste de chaque scénario en fonction des changements dans l'environnement macroéconomique

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées.

Au cours du deuxième semestre de 2022, l'activité économique mondiale a ralenti, et nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Il existe une incertitude inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation ainsi que des perturbations de la chaîne d'approvisionnement exacerbées par les mesures imposées dans certains pays pour freiner la propagation de la COVID-19 et par les événements géopolitiques. Par conséquent, nous avons continué de faire appel à une part plus importante de jugement à l'égard de ces éléments, comme il est décrit ci-après, afin d'estimer les pertes de crédit attendues.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une AIRC a une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et de la provision pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une AIRC pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent causer une importante migration des prêts du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième vers le premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une AIRC peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une AIRC pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer de manière importante au fil du temps.

Tous les prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 30 jours aux termes du contrat et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements dont la cote de risque indique qu'ils figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés migrent automatiquement du premier stade vers le deuxième stade.

Au 31 octobre 2022, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade avaient été évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, les pertes de crédit attendues auraient été de 1 110 M\$ (731 M\$ en 2021) moins élevées que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés sur un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également converties en paramètres fondés sur un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés sur un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, les PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés sur un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés sur un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Établir les prévisions des informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Ainsi qu'il est indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si un actif financier a connu une AIRC depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Dans notre portefeuille de détail, les principales variables d'informations prospectives comprennent les taux de chômage, le prix des logements, la croissance du produit intérieur brut (PIB) et les ratios du service de la dette des ménages au Canada. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est également prévu au niveau municipal dans certains cas. Dans notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice Standard & Poor's (S&P) 500 et du crédit aux entreprises, le taux de chômage et les écarts de taux font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives, comme le prix des marchandises et l'activité minière, revêtent de l'importance pour certains portefeuilles, tout comme le taux de chômage aux États-Unis et la croissance du PIB américain pour nos portefeuilles aux États-Unis.

Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'intérieur par la direction aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le scénario de référence, nous tenons compte des prévisions des organisations internationales et des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes, qui sont supérieurs ou inférieurs à notre scénario de référence, et en faisant appel au jugement de la direction. Une pondération des probabilités fondée sur le jugement de la direction est attribuée à nos scénarios de référence, optimistes et pessimistes.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties intéressées internes à l'échelle de la banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégiques touchées, et nécessite l'exercice d'un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions des informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités attribuée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste, ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et de l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

L'établissement de prévisions sur les informations prospectives et la détermination de la pondération pour les scénarios ont continué de nécessiter une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, nos prévisions reflétant de nombreuses hypothèses et incertitudes inhérentes à l'environnement macroéconomique actuel.

Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence et pour les scénarios optimiste et pessimiste à l'égard des variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes de crédit attendues.

	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2022						
Croissance du PIB réel d'une année à l'autre Canada ²	0,8 %	1,5 %	3,9 %	2,8 %	(0,6)%	1,0 %
États-Unis	0,7 %	1,3 %	2,9 %	3,0 %	(2,1)%	0,4 %
Taux de chômage Canada ²	5,5 %	5,9 %	4,9 %	5,6 %	6,0 %	6,8 %
États-Unis	4,0 %	4,2 %	3,3 %	3,3 %	5,6 %	5,1 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	(2,5)%	1,9 %	10,1 %	6,6 %	(13,1)%	(5,2)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	(1,4)%	6,0 %	6,3 %	12,1 %	(13,4)%	(1,3)%
Ratio du service de la dette des ménages au Canada	15,5 %	15,1 %	14,4 %	14,5 %	15,9 %	15,2 %
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US)	92 \$	81 \$	119 \$	107 \$	76 \$	56 \$

1) La période de prévision restante est généralement de quatre ans.

2) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier font également l'objet de prévisions au niveau municipal. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2021						
Croissance du PIB réel d'une année à l'autre Canada ²	4,2 %	2,4 %	5,6 %	2,8 %	3,1 %	1,6 %
États-Unis	4,7 %	2,2 %	5,8 %	3,3 %	2,8 %	1,3 %
Taux de chômage Canada ²	6,4 %	5,9 %	6,0 %	5,5 %	7,3 %	6,8 %
États-Unis	4,4 %	3,9 %	3,8 %	3,4 %	6,0 %	5,0 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	6,1 %	2,8 %	10,7 %	6,3 %	2,2 %	(2,2)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	6,1 %	4,6 %	10,3 %	8,6 %	(0,6)%	(1,7)%
Ratio du service de la dette des ménages au Canada	13,6 %	14,4 %	13,0 %	14,2 %	14,1 %	14,7 %
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US)	69 \$	64 \$	74 \$	81 \$	56 \$	54 \$

Se reporter aux notes de bas de page ci-dessus.

Au besoin, l'information prospective servant à estimer les pertes de crédit attendues reflète nos attentes au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021 respectivement, et ne reflète pas les changements à l'égard des attentes découlant de prévisions économiques subséquentes. Les montants pour les scénarios de référence, optimiste et pessimiste présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur la période de projection respective. Notre projection sous-jacente au scénario de référence au 31 octobre 2022 se caractérise par une croissance du PIB plus faible que prévu pendant le reste de l'année civile 2022 et pour 2023, du fait de l'incertitude persistante découlant des attentes selon lesquelles les banques centrales continueront de relever leurs taux d'intérêt en réponse aux pressions inflationnistes qui persistent, ainsi que de l'incidence des perturbations de la chaîne d'approvisionnement attribuables aux mesures imposées dans certains pays en raison de la COVID-19, au taux élevé d'absentéisme au travail et aux événements géopolitiques. Une part importante de jugement était toujours inhérente à l'établissement des prévisions des informations prospectives, y compris à l'égard des hypothèses de notre scénario de référence qui présument que la hausse des taux d'intérêt n'entraînera qu'une croissance économique modérée, que les enjeux mondiaux liés à la chaîne d'approvisionnement et à l'inflation s'atténueront, que les programmes de vaccination et les autres traitements seront efficaces contre les variants nouveaux et en émergence, que les gouvernements répondront aux futures vagues du virus par des mesures sanitaires ciblées plutôt que par des arrêts généralisés de l'activité économique, et que la guerre en Ukraine n'entraînera pas un conflit à plus grande échelle. Même si le PIB des États-Unis s'est contracté au début de 2022, il devrait enregistrer une croissance modérée au cours du reste de l'année et jusqu'à la fin de l'année civile 2024, et le taux de chômage devrait augmenter progressivement jusqu'à la fin de l'année civile 2024.

Les prévisions du scénario pessimiste supposent une récession jusqu'au milieu de l'année civile 2023 au Canada et une récession prolongée aux États-Unis, en raison du relèvement marqué des taux d'intérêt afin de juguler l'inflation élevée persistante, et une intensification des tensions géopolitiques et le maintien des mesures de confinement imposées dans certains pays en raison de la COVID-19 qui exacerbent les problèmes de chaîne d'approvisionnement. Par la suite, le scénario pessimiste reflète également une reprise plus lente menant à un niveau d'activité économique soutenue plus faible et un taux de chômage demeurant plus élevé que le niveau d'avant la pandémie. Dans l'intervalle, le scénario optimiste continue de refléter une reprise, en supposant que le PIB enregistré pendant l'année civile 2022 aurait été le même que si le PIB d'avant la pandémie avait continué de croître pendant la pandémie selon un taux semblable à celui d'avant la pandémie et par la suite à un taux plus élevé que le taux implicite du scénario de référence.

Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir les prévisions des informations prospectives applicables pour de multiples scénarios et de déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario fait intervenir une grande part de jugement de la direction. Les hypothèses sur les mesures que les gouvernements pourraient mettre en place pour contrer l'inflation, les risques économiques liés à la guerre en Ukraine et la mesure dans laquelle les vaccins et les autres traitements réussiront à contenir les variants actuels et futurs, sans l'ajout de restrictions sévères de la part de la plupart des gouvernements pour limiter l'incidence de prochaines vagues d'infection, sont cruciales pour ces prévisions.

Si nous avons seulement utilisé notre scénario de référence pour évaluer les pertes de crédit attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 248 M\$ moins élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2022 (249 M\$ en 2021). Si nous avons seulement utilisé notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes de crédit attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 847 M\$ plus élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2022 (414 M\$ en 2021). Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le premier et le deuxième stade qui auraient découlé de la détermination de l'AIRC, ce qui serait traduit par le scénario de référence intégral ou le scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts productifs pourrait dépasser le montant qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du premier au deuxième stade. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Utilisation de superpositions aux fins de gestion

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuels sont des exemples de telles circonstances. Pour faire face aux incertitudes inhérentes au contexte actuel, nous continuons d'appliquer les superpositions aux fins de gestion à l'égard de l'incidence de certaines informations prospectives et de certaines mesures du crédit qui ne devraient pas être aussi représentatives de la condition de crédit des portefeuilles que ce que les données historiques de nos modèles auraient pu autrement laisser supposer, notamment en ce qui a trait aux avantages découlant des niveaux d'épargne plus élevés des ménages pendant la pandémie. L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui a une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon l'application de nos PD ponctuelles pour les 12 mois à venir en vertu de l'IFRS 9 aux tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque pour chaque stade relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC.

Prêts¹

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022				2021			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2,3}	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2,3}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
– Exceptionnellement faible	174 749 \$	140 \$	– \$	174 889 \$	162 307 \$	94 \$	– \$	162 401 \$
– Très faible	53 795	498	–	54 293	49 958	640	–	50 598
– Faible	24 200	6 816	–	31 016	22 912	6 547	–	29 459
– Moyen	261	4 927	–	5 188	364	4 671	–	5 035
– Élevé	–	906	–	906	–	840	–	840
– Défaut	–	–	374	374	–	–	443	443
– Non noté	2 604	214	222	3 040	2 160	395	195	2 750
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{4,5}	255 609	13 501	596	269 706	237 701	13 187	638	251 526
Provision pour pertes de crédit attendues	57	69	167	293	59	63	158	280
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	255 552	13 432	429	269 413	237 642	13 124	480	251 246
Prêts personnels								
– Exceptionnellement faible	18 943	1	–	18 944	18 608	1	–	18 609
– Très faible	6 119	5	–	6 124	5 179	4	–	5 183
– Faible	9 117	4 953	–	14 070	8 091	4 389	–	12 480
– Moyen	934	3 084	–	4 018	990	2 773	–	3 763
– Élevé	266	1 089	–	1 355	252	803	–	1 055
– Défaut	–	–	175	175	–	–	109	109
– Non noté	657	34	52	743	585	60	53	698
Prêts personnels, montant brut ⁵	36 036	9 166	227	45 429	33 705	8 030	162	41 897
Provision pour pertes de crédit attendues	115	641	146	902	125	537	106	768
Prêts personnels, montant net	35 921	8 525	81	44 527	33 580	7 493	56	41 129
Cartes de crédit								
– Exceptionnellement faible	3 151	–	–	3 151	2 065	–	–	2 065
– Très faible	1 042	–	–	1 042	715	–	–	715
– Faible	6 936	597	–	7 533	4 653	347	–	5 000
– Moyen	992	2 927	–	3 919	593	2 195	–	2 788
– Élevé	–	682	–	682	–	435	–	435
– Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
– Non noté	145	7	–	152	123	8	–	131
Cartes de crédit, montant brut	12 266	4 213	–	16 479	8 149	2 985	–	11 134
Provision pour pertes de crédit attendues	143	641	–	784	127	498	–	625
Cartes de crédit, montant net	12 123	3 572	–	15 695	8 022	2 487	–	10 509
Prêts aux entreprises et aux gouvernements								
– De première qualité	87 184	404	–	87 588	65 963	562	–	66 525
– De qualité inférieure	101 889	6 457	–	108 346	85 764	4 599	–	90 363
– Liste de surveillance	66	2 971	–	3 037	67	2 985	–	3 052
– Défaut	–	–	920	920	–	–	1 033	1 033
– Non noté	208	17	–	225	174	24	–	198
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{4,6}	189 347	9 849	920	200 116	151 968	8 170	1 033	161 171
Provision pour pertes de crédit attendues	285	458	351	1 094	240	428	508	1 176
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	189 062	9 391	569	199 022	151 728	7 742	525	159 995
Total des prêts, montant net	492 658 \$	34 920 \$	1 079 \$	528 657 \$	430 972 \$	30 846 \$	1 061 \$	462 879 \$

1) Le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 24 M\$ (19 M\$ en 2021) ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. De plus, le tableau ne tient pas compte des titres de créance classés au coût amorti, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 15 M\$ ont été comptabilisées au 31 octobre 2022 (15 M\$ en 2021), dont une tranche de 12 M\$ au titre d'une provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des titres de créance dépréciés dès leur émission évalués au coût amorti (13 M\$ en 2021). Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas non plus présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021. Les actifs financiers autres que des prêts classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Ne comprend pas les biens saisis de 24 M\$ (18 M\$ en 2021) qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.

3) Au 31 octobre 2022, 84 % (89 % en 2021) des prêts douteux de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.

4) Comprennent 4 M\$ (16 M\$ en 2021) au titre de prêts hypothécaires à l'habitation et 963 M\$ (25 983 M\$ en 2021) au titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués et désignés à la JVRN.

5) Les catégories de risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par le gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), les organismes du gouvernement canadien ou des assureurs du secteur privé, étant donné que la question de savoir si l'augmentation importante du risque de crédit s'est produite pour ces prêts est liée aux variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

6) Comprennent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 11 574 M\$ (10 958 M\$ en 2021).

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022				2021			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Détail								
– Exceptionnellement faible	149 286 \$	6 \$	– \$	149 292 \$	130 212 \$	12 \$	– \$	130 224 \$
– Très faible	14 461	51	–	14 512	12 868	59	–	12 927
– Faible	10 844	2 412	–	13 256	7 937	1 811	–	9 748
– Moyen	522	1 402	–	1 924	740	896	–	1 636
– Élevé	155	682	–	837	73	495	–	568
– Défaut	–	–	39	39	–	–	34	34
– Non noté	484	8	–	492	375	8	–	383
Expositions de détail, montant brut	175 752	4 561	39	180 352	152 205	3 281	34	155 520
Provision pour pertes de crédit attendues	38	83	–	121	34	29	–	63
Expositions de détail, montant net	175 714	4 478	39	180 231	152 171	3 252	34	155 457
Prêts aux entreprises et aux gouvernements								
– De première qualité	119 069	121	–	119 190	111 877	524	–	112 401
– De qualité inférieure	64 446	2 540	–	66 986	58 652	1 714	–	60 366
– Liste de surveillance	15	571	–	586	19	734	–	753
– Défaut	–	–	69	69	–	–	91	91
– Non noté	575	26	–	601	346	9	–	355
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	184 105	3 258	69	187 432	170 894	2 981	91	173 966
Provision pour pertes de crédit attendues	50	32	–	82	37	21	–	58
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	184 055	3 226	69	187 350	170 857	2 960	91	173 908
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	359 769 \$	7 704 \$	108 \$	367 581 \$	323 028 \$	6 212 \$	125 \$	329 365 \$

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits d'intérêts	22 179 \$	14 741 \$
Charges d'intérêts	9 538	3 282
Produits nets d'intérêts	12 641	11 459
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1 057	158
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	11 584 \$	11 301 \$

Actifs financiers modifiés

Dans le cadre de nos activités de prêt courantes, nous pouvons de temps à autre modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, des prêts au coût amorti classés aux deuxième ou troisième stades de 434 M\$ avant leur modification ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières. Le coût amorti des prêts assortis d'une provision pour la durée de vie et ayant été modifiés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 était de 733 M\$ avant leur modification, y compris les modifications découlant des programmes de report de paiement à l'intention des clients en lien avec la COVID-19. En outre, la valeur comptable brute des prêts de deuxième stade ou de troisième stade précédemment modifiés ou dont le paiement a été reporté et qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 était de 461 M\$ (1 461 M\$ en 2021), y compris les prêts précédemment visés par des programmes de report de paiement à l'intention des clients.

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II), qui acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit avec le produit tiré de l'émission de billets. Nous consolidons cette fiducie puisque nous détenons le pouvoir de diriger les activités pertinentes et que nous avons une exposition à la quasi-totalité de la variabilité des rendements à l'égard de l'écart excédentaire (le prix d'acquisition différé) que nous recevons au fil du temps.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2022, des créances sur cartes de crédit de 4,5 G\$, d'une juste valeur de 4,5 G\$ (1,7 G\$ en 2021, juste valeur de 1,7 G\$), qui soutenaient un passif au titre du financement connexe de 3,0 G\$, d'une juste valeur de 2,9 G\$ (1,7 G\$ en 2021, juste valeur de 1,7 G\$), étaient détenues par Cards II.

Garant d'obligations sécurisées

En vertu du Programme législatif d'obligations sécurisées, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP). Guarantor LP détient les titres de propriété et les droits sur les propriétés garantis par prêts hypothécaires transférés et se porte garante du paiement du capital et des intérêts aux détenteurs d'obligations. Le passif au titre des obligations sécurisées s'entend des obligations au bilan qui sont entièrement garanties par les actifs hypothécaires à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. Nous consolidons cette entité puisque nous avons la capacité de diriger les activités pertinentes et que nous conservons la quasi-totalité des rendements variables sur les prêts hypothécaires sous-jacents.

Au 31 octobre 2022, notre Programme législatif d'obligations sécurisées avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 26,3 G\$, d'une juste valeur de 26,1 G\$ (23,8 G\$ en 2021, juste valeur de 24,0 G\$).

Fonds multicédants

Nous sommes le promoteur d'un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émet des TACM et du papier commercial adossé à des créances (PCAC) pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison des rehaussements de crédit. Nous détenons la totalité des TACM et du PCAC en circulation. Au 31 octobre 2022, des actifs financiers détenus par le fonds multicédants de 525 M\$ étaient comptabilisés dans les valeurs mobilières (néant en 2021), dont des actifs de 178 M\$ évalués à la JVRN (néant en 2021) et des actifs de 347 M\$ évalués au coût amorti (néant en 2021), et des actifs de 1 089 M\$ étaient comptabilisés dans les prêts (néant en 2021) au bilan consolidé. Ces actifs financiers sont liés à des entités structurées par des tiers et sont présentés dans le tableau des entités structurées non consolidées ci-après.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2022, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissait respectivement à 137 M\$ et 70 M\$ (respectivement 50 M\$ et 14 M\$ en 2021). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2022, le programme avait un encours de prêts de 125 M\$ (92 M\$ en 2021). Nous consolidons ces entités puisque nous avons la capacité de diriger les activités pertinentes et que nous conservons la quasi-totalité des rendements variables sur les prêts sous-jacents.

Entités structurées non consolidées

La CIBC ne consolide pas les entités structurées suivantes étant donné qu'elle n'exerce pas de contrôle sur elles.

Fonds monocédaient et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédaient et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du PCAC aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédaient acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit. Les fonds multicédants peuvent également obtenir des rehaussements de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2022, le total de l'actif au titre du fonds monocédaient et des fonds multicédants s'élevait respectivement à 0,6 G\$ et 9,3 G\$ (respectivement 0,6 G\$ et 7,6 G\$ en 2021).

Nous pouvons fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédaient et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir des PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons à ces dernières des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandite et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces sociétés en commandite à hauteur de notre engagement.

Financement de prêts sur créances hypothécaires

Nous fournissons du financement de premier rang provisoire et à terme à des entités structurées par des tiers à des fins de titrisation future. L'entité structurée est établie par un investisseur tiers qui fournit l'investissement initial dans l'entité structurée (investisseurs en capitaux propres). Le financement de premier rang permet à l'entité structurée de faire l'acquisition d'un portefeuille de prêts selon les instructions d'un gestionnaire des garanties au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer l'opération de titrisation. Les prêteurs de premier rang sont remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs à la conclusion de l'opération, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'investisseur auprès de prêteurs tiers.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 489 M\$ (338 M\$ en 2021). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2022, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 7,9 G\$ (5,9 G\$ en 2021).

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si les rendements de nos participations dans ces fonds ne fluctuent pas considérablement, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt que pour notre propre compte. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2022, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 133,5 G\$ (152,5 G\$ en 2021).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés) structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire de placements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons auparavant réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agent de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2022, le montant en capital total des actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC était de néant (181 M\$ en 2021).

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidités et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers	Financement de prêts sur créances hypothécaires	Divers ¹
Actifs au bilan à leur valeur comptable²				
Valeurs mobilières	642 \$	2 199 \$	— \$	509 \$
Prêts	98	2 740	8 898	24
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	—	66	—	68
	740 \$	5 005 \$	8 898 \$	601 \$
31 octobre 2021	141 \$	3 838 \$	3 245 \$	394 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable²				
Dépôts	— \$	— \$	— \$	— \$
Dérivés³	—	—	—	45
	— \$	— \$	— \$	45 \$
31 octobre 2021	— \$	— \$	— \$	354 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	740 \$	5 005 \$	8 898 \$	601 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	—	—	—	35
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	8 682⁴	2 638	2 700	308
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	—	—	—	(39)
	9 422 \$	7 643 \$	11 598 \$	905 \$
31 octobre 2021	7 680 \$	5 854 \$	4 166 \$	520 \$

1) Comprendent les véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*, les fonds de placement gérés par la CIBC, les entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC et les entités émettrices structurées par des tiers en lien avec les activités de crédit structuré en voie de liquidation. Comprendent également, au 31 octobre 2021, un montant de 300 M\$ au titre des billets émis par Fiducie de capital CIBC ayant été rachetés le 1^{er} novembre 2021. Se reporter à la note 16 pour plus de précisions.

2) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLM, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association. Comprendent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons les risques. Excluent les dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

4) Compte non tenu d'un montant additionnel de 2,4 G\$ (3,0 G\$ en 2021) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 642 M\$ (35 M\$ en 2021) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	16 939 \$	16 540 \$	17 121 \$	17 023 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ²	39 788	39 788	36 469	36 469
Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ²	2 165	2 165	1	1
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ²	30 520	30 520	31 548	31 548
	89 412 \$	89 013 \$	85 139 \$	85 041 \$
Passifs associés ³	88 954 \$	88 912 \$	85 061 \$	85 122 \$

1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 405 M\$ (792 M\$ en 2021) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.

3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées et des ajustements de base des couvertures de la juste valeur.

Note 7 | Immobilisations corporelles

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Actifs au titre de droits d'utilisation	Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau, matériel et autre ¹	Améliorations locatives ¹	Total
2022	Coût						
	Solde au début de l'exercice ²	2 303 \$	722 \$	1 135 \$	859 \$	1 406 \$	6 425 \$
	Acquisitions ³	293	51	100	57	110	611
	Cessions ⁴	(55)	(6)	(58)	(50)	(66)	(235)
	Ajustements ⁵	50	17	16	22	18	123
	Solde à la fin de l'exercice	2 591 \$	784 \$	1 193 \$	888 \$	1 468 \$	6 924 \$
2021	Solde à la fin de l'exercice ²	2 303 \$	722 \$	1 135 \$	859 \$	1 406 \$	6 425 \$
2022	Amortissement cumulé						
	Solde au début de l'exercice	550 \$	313 \$	923 \$	472 \$	881 \$	3 139 \$
	Amortissement ⁴	282	14	101	54	71	522
	Cessions ⁴	(42)	—	(53)	(38)	(48)	(181)
	Ajustements ⁵	24	6	13	13	11	67
	Solde à la fin de l'exercice	814 \$	333 \$	984 \$	501 \$	915 \$	3 547 \$
2021	Solde à la fin de l'exercice	550 \$	313 \$	923 \$	472 \$	881 \$	3 139 \$
	Valeur comptable nette						
	Au 31 octobre 2022	1 777 \$	451 \$	209 \$	387 \$	553 \$	3 377 \$
	Au 31 octobre 2021	1 753 \$	409 \$	212 \$	387 \$	525 \$	3 286 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 242 M\$ (234 M\$ en 2021) non soumis à l'amortissement.

2) Certains soldes des exercices précédents ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Tiennent compte de l'incidence des modifications aux contrats de location.

4) Comprennent la radiation des biens immobiliers laissés vacants au cours du quatrième trimestre de 2022 et les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

5) Comprennent les écarts de change.

Le coût des acquisitions et des cessions nettes au cours de l'exercice considéré se présentait comme suit : acquisitions nettes de 106 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (cessions nettes de 70 M\$ en 2021), cessions nettes de 102 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de 5 M\$ en 2021), acquisitions nettes de 23 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 31 M\$ en 2021), cessions nettes de 18 M\$ pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de 20 M\$ en 2021) et acquisitions nettes de 367 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 644 M\$ en 2021).

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiées générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons deux principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		UGT			Total
		Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Divers ¹	
2022	Solde au début de l'exercice	884 \$	3 838 \$	232 \$	4 954 \$
	Dépréciation	—	—	—	—
	Ajustements ²	—	386	8	394
	Solde à la fin de l'exercice	884 \$	4 224 \$	240 \$	5 348 \$
2021	Solde au début de l'exercice	884 \$	4 131 \$	238 \$	5 253 \$
	Dépréciation	—	—	—	—
	Ajustements ²	—	(293)	(6)	(299)
	Solde à la fin de l'exercice	884 \$	3 838 \$	232 \$	4 954 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Divers comprend dorénavant CIBC FirstCaribbean

2) Comprennent les écarts de change.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

La valeur recouvrable de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (y compris The PrivateBank et Geneva Advisors) repose sur le calcul de la valeur d'utilité à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvée par la direction et une estimation du capital qui doit être maintenu pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2022 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2022.

Au 1^{er} août 2022, un taux de croissance final de 4,4 % (4,3 % au 1^{er} août 2021) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 9,8 % au 1^{er} août 2022 (11,7 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (nous avons utilisé un taux après impôt de 10,9 % au 1^{er} août 2021). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est estimée en fonction d'un modèle interne selon lequel il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, du taux d'actualisation, du taux de croissance final et des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 6,4 à 10,7 en date du 1^{er} août 2022 (de 7,0 à 10,9 en date du 1^{er} août 2021).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2022. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2022.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT, y compris l'UGT CIBC FirstCaribbean, comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2022, la valeur recouvrable estimée de chacune de ces UGT excédait sa valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégiques

Le goodwill de 5 348 M\$ (4 954 M\$ en 2021) est réparti entre les unités d'exploitation stratégiques de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (954 M\$ en 2021), un montant de 99 M\$ à Siège social et autres (95 M\$ en 2021), un montant de 4 224 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (3 837 M\$ en 2021), un montant de 64 M\$ à Marchés des capitaux (61 M\$ en 2021) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2021).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est présentée au tableau suivant :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2022	Solde au début de l'exercice	116 \$	24 \$	140 \$
	Ajustements³	—	3	3
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	27 \$	143 \$
2021	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Ajustements³	—	(2)	(2)
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	24 \$	140 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Comprennent les écarts de change.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée comprennent ce qui suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2022	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	4 061 \$	575 \$	20 \$	239 \$	4 895 \$
	Acquisitions	833	—	10	242	1 085
	Cessions⁵	(42)	—	—	—	(42)
	Ajustements⁶	29	58	2	17	106
	Solde à la fin de l'exercice	4 881 \$	633 \$	32 \$	498 \$	6 044 \$
2021	Solde à la fin de l'exercice	4 061 \$	575 \$	20 \$	239 \$	4 895 \$
2022	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	2 367 \$	475 \$	13 \$	151 \$	3 006 \$
	Amortissement et perte de valeur⁵	427	51	—	47	525
	Cessions⁵	(31)	—	—	—	(31)
	Ajustements⁶	27	51	2	15	95
	Solde à la fin de l'exercice	2 790 \$	577 \$	15 \$	213 \$	3 595 \$
2021	Solde à la fin de l'exercice	2 367 \$	475 \$	13 \$	151 \$	3 006 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2022	2 091 \$	56 \$	17 \$	285 \$	2 449 \$
	Au 31 octobre 2021	1 694 \$	100 \$	7 \$	88 \$	1 889 \$

1) Comprend des travaux en cours de 942 M\$ (659 M\$ en 2021) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment des acquisitions de CIBC FirstCaribbean et de The PrivateBank.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de Lowenhaupt Global Advisors, LLC (LGA) et de Cleary Gull en 2019.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA en 2019 et du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco en 2022.

5) Comprendent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprendent les écarts de change et les ajustements du prix d'acquisition.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : acquisitions nettes de 242 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (cessions nettes de 2 M\$ en 2021), cessions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de néant en 2021), acquisitions nettes de 26 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 5 M\$ en 2021), acquisitions nettes de néant pour Marchés des capitaux (cessions nettes de néant en 2021) et acquisitions nettes de 775 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 570 M\$ en 2021).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Intérêts courus à recevoir	2 230 \$	1 271 \$
Actif au titre des prestations définies (note 18)	1 420	1 372
Métaux précieux ¹	2 304	3 005
Comptes des clients des courtiers	9 467	12 273
Impôt exigible à recevoir	2 837	1 676
Autres charges payées d'avance	652	582
Garantie sur dérivés à recevoir	13 637	6 599
Débiteurs	1 053	859
Divers ²	1 597	1 588
	35 197 \$	29 225 \$

1) Comprendent les lingots d'or et d'argent qui sont évalués à la juste valeur au moyen des cours de marché non ajustés dans un marché actif.

2) Comprend des placements dans les contrats de sous-location de 703 M\$ au 31 octobre 2022 (664 M\$ en 2021). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, les produits financiers liés à notre placement dans le contrat de sous-location étaient de 46 M\$ (47 M\$ en 2021). Les paiements de loyers futurs à recevoir sont de 522 M\$ pour les cinq prochains exercices, et de 657 M\$ par la suite jusqu'à l'échéance des contrats de sous-location.

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, aux 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ^{5, 6}	Total 2022	Total 2021
Particuliers	16 104 \$	139 042 \$	76 949 \$	232 095 \$	213 932 \$
Entreprises et gouvernements ^{7, 8}	113 259	89 253	194 676	397 188	344 388
Banques	11 706	93	10 724	22 523	20 246
Emprunts garantis ⁹	—	—	45 766	45 766	42 592
	141 069 \$	228 388 \$	328 115 \$	697 572 \$	621 158 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				670 770 \$	602 628 \$
Désignés à leur juste valeur				26 802	18 530
				697 572 \$	621 158 \$
Composition du total des dépôts ¹⁰ :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				93 801 \$	93 850 \$
États-Unis				17 053	16 522
Établissements à l'étranger				6 452	5 601
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada				447 409	406 642
États-Unis				92 333	70 312
Établissements à l'étranger				40 524	28 231
				697 572 \$	621 158 \$

- 1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 243,3 G\$ (215,4 G\$ en 2021) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 53,1 G\$ (37,1 G\$ en 2021).
- 2) Nets de billets acquis de 3,0 G\$ (2,2 G\$ en 2021).
- 3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.
- 4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.
- 5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.
- 6) Comprennent un montant de 55,1 G\$ (32,6 G\$ en 2021) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances (Canada). Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada, lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC dans le cas où elle deviendrait non viable.
- 7) Comprennent un montant de néant (300 M\$ en 2021) au titre de billets émis à Fiducie de capital CIBC. Ces billets ont été rachetés le 1^{er} novembre 2021. Se reporter à la note 16 pour plus de précisions.
- 8) Comprennent un montant de 10,6 G\$ (8,8 G\$ en 2021) au titre des passifs liés aux billets structurés qui ont été vendus à l'émission à des intermédiaires financiers tiers, qui peuvent revendre les billets à des investisseurs de détail à l'étranger.
- 9) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du Programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.
- 10) Le classement est fondé sur la répartition géographique de l'établissement de la CIBC.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Intérêts courus à payer	2 009 \$	781 \$
Passif au titre des prestations définies (note 18)	477	602
Certificats d'or et d'argent	102	113
Comptes des clients des courtiers	6 617	5 809
Garantie sur dérivés à payer	5 919	6 662
Instruments négociables	1 267	1 149
Salaires et avantages du personnel à payer	2 737	2 961
Créditeurs et charges à payer	2 608	2 259
Divers ¹	6 336	4 587
	28 072 \$	24 923 \$

- 1) Comprennent la valeur comptable des obligations locatives, lesquelles s'établissaient à 2 175 M\$ au 31 octobre 2022 (2 134 M\$ en 2021). Les flux de trésorerie non actualisés liés à l'échéance contractuelle des obligations locatives s'élèvent à 344 M\$ pour la période de moins d'un an, à 1 109 M\$ pour la période de un an à cinq ans et à 1 199 M\$ par la suite jusqu'à l'expiration des contrats de location. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont chiffrées à 61 M\$ (51 M\$ en 2021).

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022		2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	40 101 \$	46 278 \$	34 647 \$	30 040 \$
GAP (note 2) ¹	2 934	6 062	1 265	2 061
	43 035 \$	52 340 \$	35 912 \$	32 101 \$

- 1) Comprenaient des dérivés admissibles à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 et des dérivés aux fins des couvertures économiques.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré, consistant en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés réduisent en général le risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acheteur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements au comptant selon la valeur des actifs non productifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel pour la livraison des actifs non productifs.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre						2022	2021	
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Activités de négociation	GAP	Activités de négociation	GAP
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans					
Dérivés de taux d'intérêt								
Dérivés de gré à gré								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	9 098 \$	2 228 \$	– \$	11 326 \$	– \$	11 326 \$	7 149 \$	5 611 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	95 241	16 375	–	111 616	111 616	–	100 198	–
Swaps	55 981	123 774	88 270	268 025	246 336	21 689	243 655	23 205
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	1 964 761	1 772 589	789 361	4 526 711	3 930 263	596 448	2 998 139	460 922
Options achetées	12 219	7 142	1 089	20 450	20 160	290	13 319	344
Options vendues	10 428	5 757	844	17 029	16 926	103	13 912	261
	2 147 728	1 927 865	879 564	4 955 157	4 325 301	629 856	3 376 372	490 343
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	86 893	22 622	–	109 515	109 493	22	164 644	–
Options achetées	6	–	–	6	6	–	5 251	–
Options vendues	1 006	–	–	1 006	1 006	–	10 251	–
	87 905	22 622	–	110 527	110 505	22	180 146	–
Total des dérivés de taux d'intérêt	2 235 633	1 950 487	879 564	5 065 684	4 435 806	629 878	3 556 518	490 343
Dérivés de change								
Dérivés de gré à gré								
Contrat à terme de gré à gré	699 241	26 247	1 589	727 077	719 885	7 192	709 628	6 937
Swaps	160 500	254 614	154 073	569 187	497 830	71 357	491 884	52 247
Options achetées	23 800	1 922	13	25 735	25 734	1	19 843	88
Options vendues	27 484	2 320	–	29 804	29 158	646	21 887	739
	911 025	285 103	155 675	1 351 803	1 272 607	79 196	1 243 242	60 011
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	42	–	–	42	42	–	6	–
Total des dérivés de change	911 067	285 103	155 675	1 351 845	1 272 649	79 196	1 243 248	60 011
Dérivés de crédit								
Dérivés de gré à gré								
Swaps sur défaillance – protection souscrite	1 305	533	376	2 214	2 195	19	2 210	27
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	203	633	1 019	1 855	1 801	54	1 524	123
Swaps sur défaillance – protection vendue	448	458	123	1 029	1 029	–	1 304	–
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	320	378	698	698	–	377	–
Total des dérivés de crédit	1 956	1 944	1 896	5 796	5 723	73	5 415	150
Dérivés sur actions								
Dérivés de gré à gré	65 407	54 616	876	120 899	119 327	1 572	83 612	1 831
Dérivés négociés en Bourse	79 954	28 808	724	109 486	109 486	–	93 564	–
Total des dérivés sur actions	145 361	83 424	1 600	230 385	228 813	1 572	177 176	1 831
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises¹								
Dérivés de gré à gré	27 969	25 404	564	53 937	53 926	11	48 028	–
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	50	6	–	56	56	–	119	–
Dérivés négociés en Bourse	24 255	11 813	359	36 427	36 427	–	34 783	–
Total des dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises	52 274	37 223	923	90 420	90 409	11	82 930	–
Total du montant notionnel comprenant :								
Dérivés de gré à gré ²	3 346 291 \$	2 358 181 \$	1 039 658 \$	6 744 130 \$	6 033 400 \$	710 730 \$	5 065 287 \$	552 335 \$
Dérivés négociés en Bourse	3 154 135	2 294 938	1 038 575	6 487 648	5 776 940	710 708	4 756 788	552 335
	192 156	63 243	1 083	256 482	256 460	22	308 499	–

1) Certaines informations des exercices précédents ont été révisées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 1 695,3 G\$ (1 622,2 G\$ en 2021) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 53,0 G\$ (37,1 G\$ en 2021) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 98,4 G\$ (88,4 G\$ en 2021) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Les contreparties avec lesquelles nous avons des portefeuilles de dérivés de gré à gré ou des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données qui sont plus que négligeables sont des entités souveraines ou des institutions financières supranationales.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des prix du crédit ou des indices boursiers. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte.

Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à

l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC. Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux qui, entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Le tableau suivant résume notre risque de crédit découlant des dérivés, ce qui comprend le coût de remplacement courant, le montant de l'équivalent-crédit et le montant pondéré en fonction du risque.

Pour la plupart des dérivés négociés de gré à gré, nous utilisons l'approche des modèles internes (AMI) afin de déterminer l'ECD, à l'aide de modèles qui simulent les facteurs de risque sous-jacents et reflètent les accords de compensation et les accords accessoires. En ce qui concerne le peu de transactions sur dérivés pour lesquelles nous n'avons pas obtenu l'approbation réglementaire d'utiliser l'AMI, nous avons recours à l'approche standard pour le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC).

En millions de dollars, aux 31 octobre						2022	2021					
	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent- crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent- crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque		
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total				
Dérivés de taux d'intérêt												
Dérivés de gré à gré												
Contrats de garantie de taux d'intérêt	— \$	— \$	— \$	7 \$	2 \$	— \$	4 \$	4 \$	35 \$	31 \$		
Swaps	939	40	979	2 223	422	2 116	141	2 257	4 182	1 360		
Options achetées	21	—	21	35	16	14	2	16	26	14		
Options vendues	—	—	—	7	3	4	—	4	8	4		
	960	40	1 000	2 272	443	2 134	147	2 281	4 251	1 409		
Dérivés négociés en Bourse	—	—	—	198	7	3	—	3	332	10		
	960	40	1 000	2 470	450	2 137	147	2 284	4 583	1 419		
Dérivés de change												
Dérivés de gré à gré												
Contrat à terme de gré à gré	1 966	574	2 540	6 293	1 922	943	196	1 139	4 027	1 335		
Swaps	366	394	760	2 928	721	452	389	841	2 684	751		
Options achetées	325	—	325	767	267	144	14	158	156	54		
Options vendues	29	—	29	139	46	40	—	40	50	19		
	2 686	968	3 654	10 127	2 956	1 579	599	2 178	6 917	2 159		
Dérivés de crédit												
Dérivés de gré à gré												
Swaps sur défaillance												
— protection souscrite	2	—	2	164	19	3	1	4	105	16		
— protection vendue	—	—	—	44	11	1	—	1	18	7		
	2	—	2	208	30	4	1	5	123	23		
Dérivés sur actions												
Dérivés de gré à gré	124	51	175	3 788	926	254	79	333	3 910	935		
Dérivés négociés en Bourse	10	—	10	2 546	87	1 310	—	1 310	6 298	195		
	134	51	185	6 334	1 013	1 564	79	1 643	10 208	1 130		
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises³												
Dérivés de gré à gré	3 801	—	3 801	6 051	1 655	4 147	4	4 151	6 374	1 876		
Dérivés négociés en Bourse	12	—	12	3 060	122	17	—	17	2 559	102		
	3 813	—	3 813	9 111	1 777	4 164	4	4 168	8 933	1 978		
APR lié à l'exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					366						306	
APR lié à l'exigence de fonds propres en regard des REC					6 696						7 174	
Total des dérivés					7 595 \$ 1 059 \$ 8 654 \$	28 250 \$	13 288 \$	9 448 \$ 830 \$ 10 278 \$	30 764 \$	14 189 \$		

- 1) Le coût de remplacement courant reflète la valeur actuelle des dérivés selon l'évaluation à la valeur de marché, contrebalancée par les garanties financières admissibles, le cas échéant.
- 2) Selon l'AMI, l'exposition positive attendue effective (EPAE) est utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4. L'ECD selon l'AS-RCC correspond à la somme du coût de remplacement et des expositions futures éventuelles, multipliée par le facteur alpha prescrit de 1,4.
- 3) Certaines informations des exercices précédents ont été révisées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau ci-après présente le coût de remplacement courant des dérivés en fonction de la répartition géographique fondée sur l'emplacement de la contrepartie au dérivé :

En millions de dollars, aux 31 octobre									2022	2021
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total		
Dérivés										
Par type de contrepartie										
Institutions financières	1 245 \$	223 \$	1 151 \$	2 619 \$	558 \$	1 693 \$	1 130 \$	3 381 \$		
Gouvernements	1 016	—	35	1 051	641	1	17	659		
Entreprises	1 167	3 247	570	4 984	1 824	3 445	969	6 238		
Total des dérivés	3 428 \$	3 470 \$	1 756 \$	8 654 \$	3 023 \$	5 139 \$	2 116 \$	10 278 \$		

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation du rapport de gestion. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions à taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition au risque de change lié à la monnaie fonctionnelle à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison d'éléments du passif-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglé en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Se reporter à la note 17 pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture;
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés;
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie;
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application de swaps indiciels à un jour et du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant.

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

		Valeur nominale de l'instrument de couverture ¹	Fourchette d'échéance			Juste valeur des dérivés de couverture		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
			Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Actif	Passif	
En millions de dollars, aux 31 octobre								
2022	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	16 527 \$	5 331 \$	11 196 \$	– \$	467 \$	1 008 \$	(618)\$
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	29 660	6 235	23 289	136	–	20	(964)
	Risque lié au cours de l'action							
	Swaps d'actions	1 413	143	1 270	–	7	38	(255)
		47 600 \$	11 709 \$	35 755 \$	136 \$	474 \$	1 066 \$	(1 837)\$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	232 \$	232 \$	– \$	– \$	5 \$	3 \$	(22)\$
	Dépôts ²	24 793	24 793	–	–	s. o.	s. o.	(2 399)
		25 025 \$	25 025 \$	– \$	– \$	5 \$	3 \$	(2 421)\$
	Couvertures de juste valeur							
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	226 764 \$	68 457 \$	131 337 \$	26 970 \$	89 \$	817 \$	400 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change							
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	50 555	21 330	23 515	5 710	1 335	3 084	(130)	
Swaps de taux d'intérêt	21 352	9 023	10 125	2 204	–	32	(1 316)	
	298 671 \$	98 810 \$	164 977 \$	34 884 \$	1 424 \$	3 933 \$	(1 046)\$	
	371 296 \$	135 544 \$	200 732 \$	35 020 \$	1 903 \$	5 002 \$	(5 304)\$	
2021	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	13 002 \$	6 605 \$	6 397 \$	– \$	165 \$	191 \$	(55)\$
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	12 073	4 846	7 227	–	–	–	(223)
	Risque lié au cours de l'action							
	Swaps d'actions	1 679	964	715	–	44	1	529
		26 754 \$	12 415 \$	14 339 \$	– \$	209 \$	192 \$	251 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	226 \$	226 \$	– \$	– \$	1 \$	1 \$	14 \$
	Dépôts ²	24 116	24 116	–	–	s. o.	s. o.	1 534
		24 342 \$	24 342 \$	– \$	– \$	1 \$	1 \$	1 548 \$
	Couvertures de juste valeur							
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	190 769 \$	72 010 \$	99 532 \$	19 227 \$	152 \$	162 \$	1 018 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change							
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	38 213	7 804	23 483	6 926	478	1 391	48	
Swaps de taux d'intérêt	20 907	4 113	13 692	3 102	–	–	(260)	
	249 889 \$	83 927 \$	136 707 \$	29 255 \$	630 \$	1 553 \$	806 \$	
	300 985 \$	120 684 \$	151 046 \$	29 255 \$	840 \$	1 746 \$	2 605 \$	

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes, par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021.

s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

Aux 31 octobre		Taux de change moyen ¹		Taux d'intérêt fixe moyen ¹	Cours moyen ²
2022	Couvertures de flux de trésorerie				
	Risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,92	s. o.	s. o.
		EUR – CAD	1,42	s. o.	s. o.
		GBP – CAD	1,68	s. o.	s. o.
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	2,72 %
			s. o.	USD	3,89 %
	Risque lié au cours de l'action				
	Swaps d'actions		s. o.	s. o.	68,23 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger				
	Risque de change				
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,88	s. o.	s. o.
		HKD – CAD	0,17	s. o.	s. o.
	Couvertures de juste valeur				
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	2,32 %
	Risque de taux d'intérêt et risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,48	1,76 %	s. o.
		CHF – CAD	1,39	s. o.	s. o.
		USD – CAD	1,28	3,46 %	s. o.
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CHF	(0,14)%
			s. o.	EUR	0,01 %
			s. o.	GBP	1,02 %
2021	Couvertures de flux de trésorerie				
	Risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,94	s. o.	s. o.
		GBP – CAD	1,72	s. o.	s. o.
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	1,57 %
			s. o.	USD	0,77 %
	Risque lié au cours de l'action				
	Swaps d'actions		s. o.	s. o.	59,09 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger				
	Risque de change				
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,92	s. o.	s. o.
		HKD – CAD	0,16	s. o.	s. o.
	Couvertures de juste valeur				
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	1,37 %
	Risque de taux d'intérêt et risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,50	0,08 %	s. o.
		GBP – CAD	1,66	1,31 %	s. o.
		USD – CAD	1,27	1,29 %	s. o.
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CHF	(0,02)%
			s. o.	EUR	(0,39)%
			s. o.	GBP	0,71 %

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.

2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
	Actif	Passif	Actif	Passif	
2022 Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Dépôts	– \$	9 466 \$	s. o.	s. o.	615 \$
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	29 660	–	s. o.	s. o.	970
Risque lié au cours de l'action					
Païement fondé sur des actions	–	1 314	s. o.	s. o.	255
	29 660 \$	10 780 \$	s. o.	s. o.	1 840 \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	25 025 \$	– \$	s. o.	s. o.	2 421 \$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	47 659 \$	– \$	(3 251)\$	– \$	(3 583)\$
Prêts	36 282	–	(1 794)	–	(1 537)
Dépôts	–	112 295	–	(4 655)	4 437
Titres secondaires	–	5 893	–	(265)	293
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Dépôts	–	27 017	–	(1 581)	1 448
	83 941 \$	145 205 \$	(5 045)\$	(6 501)\$	1 058 \$
2021 Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Dépôts	– \$	5 514 \$	s. o.	s. o.	54 \$
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	12 070	–	s. o.	s. o.	223
Risque lié au cours de l'action					
Païement fondé sur des actions	–	1 549	s. o.	s. o.	(529)
	12 070 \$	7 063 \$	s. o.	s. o.	(252)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	24 342 \$	– \$	s. o.	s. o.	(1 548)\$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	31 661 \$	– \$	(243)\$	– \$	(1 403)\$
Prêts	45 180	–	(583)	–	(1 340)
Dépôts	–	91 414	–	(261)	1 568
Titres secondaires	–	5 419	–	10	192
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Dépôts	–	19 662	–	(154)	217
	76 841 \$	116 495 \$	(826)\$	(405)\$	(766)\$

1) Au 31 octobre 2022, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie qui ont pris fin correspondait à une perte nette de 62 M\$ (profit net de 73 M\$ en 2021).

2) Au 31 octobre 2022, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre du passif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur qui ont pris fin était de 537 M\$ (actif net de 44 M\$ en 2021).

s. o. Sans objet.

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt)	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹	Économie (charge) d'impôt	Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le résultat
2022 Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	(7)\$	(615)\$	607 \$	2 \$	(13)\$	(3)\$
Risque de taux d'intérêt	68	(963)	(18)	258	(655)	(1)
Risque lié au cours de l'action	76	(255)	160	25	6	–
	137 \$	(1 833)\$	749 \$	285 \$	(662)\$	(4)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	154 \$	(2 421)\$	– \$	131 \$	(2 136)\$	– \$
2021 Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	(2)\$	(64)\$	57 \$	2 \$	(7)\$	– \$
Risque de taux d'intérêt	279	(223)	(63)	75	68	–
Risque lié au cours de l'action	(3)	529	(421)	(29)	76	–
	274 \$	242 \$	(427) \$	48 \$	137 \$	– \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(1 341)\$	1 548 \$	– \$	(53)\$	154 \$	– \$

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire a été de néant (néant en 2021).

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Profits (pertes) sur instruments de couverture	Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le résultat
2022	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt	400 \$	(390)\$	10 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change	(1 446)	1 448	2
		(1 046)\$	1 058 \$	12 \$
2021	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt	1 018 \$	(983)\$	35 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change	(212)	217	5
		806 \$	(766)\$	40 \$

Note 14 Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, aux 31 octobre		2022		2021	
		Date de rachat la plus proche			
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹	À la valeur nominale	Libellés en monnaie étrangère	
				Valeur nominale	Valeur comptable ²
5,75 ³	11 juillet 2024 ⁴			175 M\$ TT	36 \$
3,45 ^{5, 6}	4 avril 2028	4 avril 2023			1 500
8,70	25 mai 2029 ⁴				25
2,95 ^{5, 7}	19 juin 2029	19 juin 2024			1 500
2,01 ^{5, 8}	21 juillet 2030	21 juillet 2025			1 000
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200
1,96 ^{5, 9}	21 avril 2031	21 avril 2026			1 000
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150
4,20 ^{5, 10}	7 avril 2032	7 avril 2027			1 000
8,70	25 mai 2032 ⁴				25
8,70	25 mai 2033 ⁴				25
8,70	25 mai 2035 ⁴				25
Variable ¹¹	31 juillet 2084	27 juillet 1990	38 M\$ US ¹²		52
Variable ¹³	31 août 2085	20 août 1991	10 M\$ US ¹⁴		13
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					31
					31
					5 543
					5 554
					(15)
					(15)
					5 528 \$
					5 539 \$

1) Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.

2) La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

3) Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 11 juillet 2018 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée.

4) Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.

5) Les débiteurs sont également assujétiés à la disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires pour que les débiteurs soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débiteurs sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres. En pareil cas, les débiteurs sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 2,50 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).

6) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

7) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,18 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

8) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,28 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

9) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 0,56 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

10) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux annuel égal au taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement et majoré de 1,69 %.

11) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.

12) Une tranche de néant (6 M\$ US en 2021) de cette émission a été rachetée, puis annulée en 2022.

13) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.

14) Une tranche de 1 M\$ US (2 M\$ US en 2021) de cette émission a été rachetée, puis annulée en 2022.

Note 15 | Actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires et privilégiées en circulation et les dividendes versés, ainsi que les autres instruments de capitaux propres et les distributions versées sur ceux-ci :

Actions ordinaires et privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2022				2021			
	Actions en circulation		Dividendes et distributions versés		Actions en circulation		Dividendes et distributions versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires ¹	905 993 892	14 723 \$	2 954 \$	3,270 \$	901 658 556	14 351 \$	2 622 \$	2,920 \$
Actions privilégiées de catégorie A								
Série 39	16 000 000	400	15	0,93	16 000 000	400	15	0,93
Série 41	12 000 000	300	12	0,98	12 000 000	300	12	0,98
Série 43	12 000 000	300	9	0,79	12 000 000	300	9	0,79
Série 45 ²	—	—	26	0,83	32 000 000	800	35	1,10
Série 47	18 000 000	450	20	1,13	18 000 000	450	20	1,13
Série 49	13 000 000	325	17	1,30	13 000 000	325	17	1,30
Série 51	10 000 000	250	13	1,29	10 000 000	250	13	1,29
Série 56	600 000	600	—	—	—	—	—	—
		2 625 \$	112 \$			2 825 \$	121 \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires	46 205	3 \$			(2 604)	— \$		
Actions autodétenues – actions privilégiées	(1 995)	(2)			(20)	—		
Autres instruments de capitaux propres								
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 ³		750 \$	33 \$	4,375 % ⁴		750 \$	37 \$	4,375 % ⁴
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 ⁵		750 \$	26 \$	4,000 % ⁴		750 \$	— \$	4,000 % ⁴
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 ⁶		800 \$	— \$	7,150 % ⁴		— \$	— \$	

- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- 2) Les actions privilégiées de série 45 ont été rachetées le 29 juillet 2022.
- 3) Se reporter à la section Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) ci-après pour plus de précisions.
- 4) Correspondent au taux d'intérêt annuel applicable aux BRCRL émis le 31 octobre de chaque exercice indiqué.
- 5) Se reporter à la section Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) ci-après pour plus de précisions.
- 6) Se reporter à la section Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) ci-après pour plus de précisions.

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2022		2021	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice ¹	901 655 952	14 351 \$	894 170 658	13 908 \$
Émission en vertu de ce qui suit :				
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ²	1 559 629	85	3 410 140	176
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires	2 272 831	153	2 022 558	132
Régime d'achat d'actions par les employés	2 302 876	163	2 360 358	150
	907 791 288	14 752 \$	901 963 714	14 366 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(1 800 000)	(29)	—	—
Actions autodétenues	48 809	3	(307 762)	(15)
Solde à la fin de l'exercice ¹	906 040 097	14 726 \$	901 655 952	14 351 \$

- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- 2) Comprendent le règlement d'une contrepartie conditionnelle liée à des acquisitions antérieures.

Fractionnement d'actions

En février 2022, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC, à raison de deux actions pour une (fractionnement d'actions), lequel serait effectué par voie d'une modification aux règlements administratifs de la CIBC. Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement d'actions. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2022, 25 579 546 actions ordinaires (26 941 886 actions en 2021) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 21 402 179 actions ordinaires (23 675 010 actions en 2021) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 11 147 755 actions ordinaires (13 647 920 actions en 2021) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés et d'autres activités, et 5 663 395 500 actions ordinaires (4 794 037 500 actions en 2021) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUNV qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 9 décembre 2021, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté notre avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. L'offre prendra fin à la première des éventualités suivantes : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 20 millions d'actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement), ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation ou iii) le 12 décembre 2022. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons racheté et annulé 1 800 000 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) à un prix moyen de 74,43 \$, pour un total de 134 M\$, tous les rachats et toutes les annulations ayant eu lieu au cours du premier trimestre.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en série sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et aux autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 39, 41, 43, 47, 49, 51 et 56 (FPUNV) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées. Les actions privilégiées de catégorie A de séries 39, 41, 43, 47, 49 et 51 sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs et les actions privilégiées de catégorie A de série 56 sont assorties de dividendes semestriels non cumulatifs.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclaré, à un taux de 3,90 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,713 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclaré, à un taux de 3,75 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,909 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2020. Le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 42 n'a été émise et toutes les actions de série 41 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 42, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclaré, à un taux de 3,60 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,143 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2020. Le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 44 n'a été émise et toutes les actions de série 43 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 44, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions de série 45)

Le 29 juillet 2022, nous avons racheté la totalité des 32 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions privilégiées de série 45), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 45, pour un coût de rachat total de 800 M\$.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49)

Le 22 janvier 2019, nous avons émis 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 325 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 30 avril 2024, les actions de série 49 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,20 %. Le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,31 %.

Les porteurs d'actions de série 49 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 50 (FPUNV) (actions de série 50), sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 50 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,31 %. Les porteurs d'actions de série 50 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 49, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 49 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 50 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51)

Le 4 juin 2019, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 250 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2024, les actions de série 51 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,15 %. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,62 %.

Les porteurs d'actions de série 51 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 52 (FPUNV) (actions de série 52), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,62 %. Les porteurs d'actions de série 52 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 51, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 51 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 52 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56)

Le 16 septembre 2022, nous avons émis 600 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56) d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 600 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 28 octobre 2027, les actions de série 56 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 28^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,361 %. Le premier dividende, si la CIBC en déclare un, sera versé le 28 avril 2023. Le 28 octobre 2027 et le 28 octobre tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,20 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 56 en circulation à la valeur nominale pendant la période du 28 septembre 2027 au 28 octobre 2027 inclusivement et au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCL de série 1)

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCL de série 1 viennent à échéance le 28 octobre 2080 et portent intérêt à un taux fixe de 4,375 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 octobre 2025. À compter du 28 octobre 2025 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2075, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCL de série 1, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 53 (FPUNV) (actions de série 53) qui sont détenues dans Fiducie à recours limité LRCN CIBC (Fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 53 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCL de série 1, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCL de série 1 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCL de série 1 à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement, à compter de 2025.

Les BRCL de série 1 et les actions privilégiées de série 53 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à la section Mécanisme de conversion des

FPUNV ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 53 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 1 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 1 en règlement du montant en principal de la totalité des BRCRL de série 1 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 1 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 1 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 2)

Le 14 septembre 2021, nous avons émis des billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCRL de série 2 viennent à échéance le 28 janvier 2082 et portent intérêt à un taux fixe de 4,000 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 janvier 2027. À compter du 28 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2077, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,102 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 2, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 54 (FPUNV) (actions de série 54) qui sont détenues dans une fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 54 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 2, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 2 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 2 à la valeur nominale au cours de la période du 28 décembre au 28 janvier inclusivement, à compter du 28 décembre 2026.

Les BRCRL de série 2 et les actions privilégiées de série 54 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à la section Mécanisme de conversion des FPUNV ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 54 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 2 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 2 en règlement du montant en principal de la totalité des BRCRL de série 2 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 2 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 2 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 3)

Le 15 juin 2022, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 800 M\$. Les BRCRL de série 3 viennent à échéance le 28 juillet 2082 et portent intérêt à un taux fixe de 7,150 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 juillet 2027. À compter du 28 juillet 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 juillet 2077, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 3, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 55 (FPUNV) (actions de série 55) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 55 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 3, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 3 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 55 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 3 à la valeur nominale au cours de la période du 28 juin au 28 juillet inclusivement, à compter du 28 juin 2027.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 3 à la valeur nominale au cours de la période du 28 juin au 28 juillet inclusivement, à compter du 28 juin 2027.

Les BRCRL de série 3 et les actions privilégiées de série 55 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à la section Mécanisme de conversion des FPUNV ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 55 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 3 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 3 en règlement du montant en capital de la totalité des BRCRL de série 3 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 3 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 3 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Billets avec remboursement de capital à recours limité (billets)

Les billets sont des instruments hybrides comportant une composante capitaux propres et une composante passif, puisque le versement d'intérêts et le remboursement du capital en trésorerie sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de billets dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 53, 54 et 55 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des billets a une valeur minime et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des billets a été présenté dans les capitaux propres du bilan consolidé et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution prélevée de capitaux propres.

Mécanisme de conversion des FPUNV

Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A susmentionnées est assujettie à la disposition relative aux FPUNV qui sont nécessaires pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un « événement déclencheur ». Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (de 1 000 \$ pour les actions privilégiées de séries 53, 54, 55 et 56), plus les dividendes déclarés et non payés (sauf les actions privilégiées de séries 53, 54 et 55 lorsqu'elles sont détenues dans la fiducie à recours limité), par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 2,50 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de séries 39, 41, 43, 47, 49, 51 et 56 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2022	Dividendes semestriels par action ¹	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39		0,232063 \$	31 juillet 2024	25,00 \$
Série 41		0,244313	31 janvier 2025	25,00
Série 43		0,196438	31 juillet 2025	25,00
Série 47		0,281250	31 janvier 2023	25,00
Série 49		0,325000	30 avril 2024	25,00
Série 51		0,321875	31 juillet 2024	25,00
Série 56	36,825000 \$		28 septembre 2027	1 000,00

1) Les dividendes peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement. Nos actions privilégiées de séries 53, 54 et 55 limitent davantage le versement des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie A de séries 39, 41, 43, 47, 49, 51 et 56 en circulation dans certaines circonstances.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est d'avoir recours à des sources de fonds propres solides et efficaces. Nous gérons nos fonds propres conformément à une politique de gestion des fonds propres approuvée par le conseil qui comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres, y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise grave, mais plausible. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences de fonds propres réglementaires, de levier et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada et est assujétiée à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. Le BSIF s'attend également à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 2,5 % à partir du 31 octobre 2021, ce qui constitue l'exigence la plus élevée en matière de RSI selon les exigences de fonds propres du BSIF. Ainsi, les ratios cibles applicables aux BISN, tels qu'ils ont été établis par le BSIF et tenant compte de toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres sont respectivement de 10,5 %, 12,0 % et 14,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité, et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUNV, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Le BSIF exige en outre que les BISN maintiennent un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur les risques) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). Le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % majoré des exigences de RSI alors applicables (soit 2,5 % comme mentionné précédemment), ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 % à compter du premier trimestre de l'exercice 2022. La CTAP correspond aux fonds propres réglementaires et aux passifs admissibles à la recapitalisation interne qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent un ratio de levier, soit une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, au moins équivalent à 3,0 %. Au gré du BSIF, ce ratio peut être plus élevé pour certaines institutions. Le 9 avril 2020, dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, le BSIF a annoncé que les réserves auprès des banques centrales et les titres émis par des emprunteurs souverains admissibles pouvaient être exclus temporairement de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier n'était plus applicable. Le 13 septembre 2022, le BSIF a annoncé que l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ne serait plus applicable à compter du 1^{er} avril 2023. À compter du 1^{er} février 2023, les BISN devront adopter un ratio de levier qui soit au moins équivalent à 3,5 %, en tenant compte d'un coussin de ratio de levier conformément au cadre modifié régissant le ratio de levier en lien avec les réformes de Bâle III.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre		2022	2021
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		37 005 \$	33 751 \$
Fonds propres de première catégorie ¹	A	41 946	38 344
Total des fonds propres ¹		48 263	44 202
Total de l'APR	B	315 634	272 814
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		11,7 %	12,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		13,3 %	14,1 %
Ratio du total des fonds propres		15,3 %	16,2 %
Expositions du ratio de levier ²	C	961 791 \$	823 343 \$
Ratio de levier ²	A/C	4,4 %	4,7 %
CTAP disponible	D	95 136 \$	76 701 \$
Ratio de CTAP	D/B	30,1 %	28,1 %
Ratio de levier CTAP	D/C	9,9 %	9,3 %

- 1) Comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.
- 2) L'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19 n'était plus applicable à compter du premier trimestre de 2022. Les réserves auprès des banques centrales continueront d'être exemptées de cette mesure. Le 13 septembre 2022, le BSIF a annoncé que l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ne serait plus applicable à compter du 1^{er} avril 2023.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP du BSIF.

Note 16 Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC

Fiducie de capital CIBC était une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Les billets de catégorie 1 de la CIBC ont été émis le 13 mars 2009. Fiducie de capital CIBC n'était pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC étaient présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets ont été structurés de façon à ce qu'ils soient admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportaient des caractéristiques analogues à celles des capitaux propres. Aux termes de la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, tous les billets de catégorie 1 en circulation au 1^{er} novembre 2021 ne seraient pas pris en compte dans les fonds propres réglementaires. Avec l'approbation préalable du BSIF, Fiducie de capital CIBC a racheté, le 1^{er} novembre 2021, la tranche restante de ses billets de catégorie 1, d'un capital de 300 M\$. Le prix de rachat était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés sur celui-ci jusqu'à la date de rachat exclusivement. Compte tenu du rachat des billets de catégorie 1 par Fiducie de capital CIBC, la CIBC a également racheté, le 1^{er} novembre 2021, les billets de dépôt de premier rang correspondants, émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC.

Note 17 Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes¹

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquièrent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (TSX) pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, les droits à 5 656 353 actions subalternes ont été attribués à un prix moyen pondéré de 73,43 \$ (droits à 5 798 730 actions subalternes attribués à un prix moyen pondéré de 55,67 \$ en 2021) et le nombre de droits à des actions subalternes en cours au 31 octobre 2022 était de 17 022 399 (17 043 678 en 2021). En 2022, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 247 M\$ (692 M\$ en 2021). Au 31 octobre 2022, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 973 M\$ (1 136 M\$ en 2021).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement¹

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faites sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquièrent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Les équivalents de dividendes sur les UAR sont offerts sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 1 652 812 UAR ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 73,77 \$ (1 752 590 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 55,08 \$ en 2021). Au 31 octobre 2022, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 5 501 190 (5 823 600 en 2021). En 2022, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 90 M\$ (241 M\$ en 2021). Au 31 octobre 2022, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 341 M\$ (413 M\$ en 2021).

- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Actions échangeables

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables dont les droits s'acquerraient sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et qui sont assorties de conditions de service particulières et à des conditions d'acquisition des droits autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'actions ordinaires additionnelles à l'acquisition des droits. La charge de rémunération associée aux actions échangeables est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de l'incidence des estimations les plus probables quant au respect des conditions de service et des conditions non liées au rendement sur le marché. Au moment de l'acquisition, les actions échangeables ont été attribuées à un cours de 123,99 \$, et il y avait 100 907 actions échangeables dont les droits n'avaient pas été acquis au 31 octobre 2022 (153 015 en 2021). Le nombre d'actions échangeables en circulation n'a pas été touché par le fractionnement des actions ordinaires de la CIBC, à raison de deux pour une, qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 13 mai 2022. Cependant, les employés recevront des actions ordinaires additionnelles au moment de l'échange afin de tenir compte du fractionnement d'actions. La charge de rémunération relative aux actions échangeables a totalisé 3 M\$ en 2022 (12 M\$ en 2021).

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée¹

Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. De plus, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Les droits rattachés aux UADD s'acquerraient généralement pleinement au moment de l'acquisition ou en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD, et les UADD sont réglées en espèces à une date au cours de la période précisée dans les modalités du régime. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. La juste valeur à la date d'attribution des attributions aux termes du régime de rémunération différée est fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre de l'année civile. Lors de la distribution, chaque UADD est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la NYSE pour les dix jours de Bourse précédant la date de la distribution.

Au cours de l'exercice, 315 545 UADD ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 73,54 \$ (364 348 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 55,31 \$ en 2021), et le nombre d'UADD en circulation au 31 octobre 2022 était de 2 079 118 (1 786 036 en 2021). En 2022, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 2 M\$ (70 M\$ en 2021). Au 31 octobre 2022, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 147 M\$ (146 M\$ en 2021).

- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Régimes des administrateurs

Chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir 1) les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs ou 2) en partie ou en totalité, sa rémunération en espèces, en actions ordinaires ou en UADD en vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC, et dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les autres charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, ont totalisé (4) M\$ en 2022 (14 M\$ en 2021). Au 31 octobre 2022, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 26 M\$ (37 M\$ en 2022).

Régimes d'options sur actions

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

Les tableaux suivants présentent un résumé des activités des options sur actions et fournissent des précisions supplémentaires sur les options sur actions en cours et comportant des droits acquis.

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2022		2021	
	Nombre d'options sur actions ¹	Prix d'exercice moyen pondéré ^{1, 2}	Nombre d'options sur actions ¹	Prix d'exercice moyen pondéré ¹
En cours au début de l'exercice	10 295 854	53,34 \$	11 360 222	50,20 \$
Attribuées	2 565 310	70,05	2 114 416	55,40
Exercées ³	(1 362 340)	48,42	(3 050 788)	43,92
Auxquelles il a été renoncé	(60 800)	56,08	(127 996)	55,93
Annulées/échues	—	—	—	—
En cours à la fin de l'exercice	11 438 024	57,73 \$	10 295 854	53,34 \$
Exercables à la fin de l'exercice	4 381 128	53,03 \$	4 135 122	49,48 \$
Pouvant être attribuées	14 141 522		16 646 032	
Réservées à des fins d'émission future	25 579 546		26 941 886	

- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Le nombre d'options sur actions et le prix d'exercice moyen pondéré ont été ajustés afin de refléter le fractionnement d'actions de manière à ce que ce dernier n'ait pas d'incidence sur la valeur des options sur actions en circulation et des options dont les droits ont été acquis par les employés.

- 2) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2022 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

- 3) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 76,35 \$ (64,25 \$ en 2021).

Au 31 octobre 2022

	Options sur actions en cours ¹			Options sur actions comportant des droits acquis ¹	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
1,00 \$ – 20,00 \$	73 574	0,31	16,15 \$	73 574	16,15 \$
20,01 \$ – 30,00 \$	25 142	1,32	25,15	25 142	25,15
30,01 \$ – 40,00 \$	171 486	2,86	31,14	171 486	31,14
40,01 \$ – 50,00 \$	791 454	2,15	46,85	791 454	46,85
50,01 \$ – 60,00 \$	6 636 482	6,47	55,15	2 140 046	54,82
60,01 \$ – 70,00 \$	1 179 426	5,12	60,01	1 179 426	60,01
70,01 \$ – 80,00 \$	2 560 460	9,10	70,05	–	–
	11 438 024	6,52	57,73 \$	4 381 128	53,03 \$

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Hypothèses moyennes pondérées		
Taux d'intérêt sans risque	1,84 %	0,96 %
Taux de rendement prévu des actions	5,80 %	6,50 %
Volatilité prévue du cours des actions	18,03 %	20,25 %
Durée prévue	6 ans	6 ans
Cours de l'action/prix d'exercice ¹	70,05 \$	55,395 \$

Pour 2022, la juste valeur moyenne pondérée¹ à la date d'attribution des options s'élevait à 4,68 \$ (3,37 \$ en 2021). La juste valeur des options de 2021 a été retraitée afin de refléter le fractionnement d'actions, à raison de deux actions pour une, et le nombre d'options attribuées a également été augmenté de manière à ce que la charge de rémunération comptabilisée sur la période d'acquisition des droits ne soit pas touchée par le fractionnement.

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 21 M\$ en 2022 (7 M\$ en 2021).

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Les cotisations salariales au RAAE servent à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. CIBC FirstCaribbean gère un RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 57 M\$ en 2022 (53 M\$ en 2021).

Note 18 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 91 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 67 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations aux fins de la capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 93 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies au Canada en 2022 et en 2021. Certaines modifications ont été apportées à nos autres régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2022, ce qui a donné lieu à des coûts de services passés négatifs.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (d'investissement) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (d'investissement) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Outre la gestion du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est responsable d'établir la stratégie à l'égard des régimes de retraite, d'évaluer les questions importantes relatives aux risques, d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent l'utilisation de titres de créance ou de participation synthétiques, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché financier. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les exigences de capitalisation du régime.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (y compris Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CGPR. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. De façon périodique, un appariement de l'actif et du passif, au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le CGPR assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CGPR est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	8 564 \$	9 139 \$	549 \$	609 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	265	280	7	7
Coût des services passés	—	(1)	(8)	9
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	303	267	19	17
Profits sur les règlements	1	—	—	—
Cotisations salariales	4	5	—	—
Prestations versées	(379)	(386)	(27)	(26)
Prestations spéciales de cessation d'emploi	(1)	—	—	—
Variations des taux de change et autres ¹	58	(49)	6	(3)
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	(1 775)	(691)	(110)	(64)
Solde à la fin de l'exercice	7 040 \$	8 564 \$	436 \$	549 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	9 904 \$	9 341 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ²	360	282	—	—
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ²	(1 592)	479	—	—
Cotisations patronales	79	249	27	26
Cotisations salariales	4	5	—	—
Prestations versées	(379)	(386)	(27)	(26)
Règlements et prestations spéciales de cessation d'emploi	(1)	—	—	—
Frais d'administration liés aux régimes	(8)	(8)	—	—
Variations des taux de change et autres ¹	68	(58)	—	—
Juste valeur à la fin de l'exercice	8 435 \$	9 904 \$	— \$	— \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	1 395	1 340	(436)	(549)
Provision pour moins-value ³	(16)	(17)	—	—
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	1 379 \$	1 323 \$	(436)\$	(549)\$

1) Comprennent l'ajout des obligations au titre des prestations définies et des actifs relatifs aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives, dont le passif net au titre des prestations définies se chiffrait à 3 M\$ au 31 octobre 2022.

2) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à une perte de 1 232 M\$ pour l'exercice (profit de 761 M\$ en 2021).

3) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Autres actifs	1 420 \$	1 372 \$	— \$	— \$
Autres passifs ¹	(41)	(49)	(436)	(549)
	1 379 \$	1 323 \$	(436)\$	(549)\$

1) Excluent un montant de néant (4 M\$ en 2021) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	6 382 \$	7 846 \$	405 \$	512 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	658	718	31	37
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 040 \$	8 564 \$	436 \$	549 \$
Actifs des régimes				
Canada	7 666 \$	8 996 \$	— \$	— \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	769	908	—	—
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	8 435 \$	9 904 \$	— \$	— \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	265 \$	280 \$	7 \$	7 \$
Coût des services passés	—	(1)	(8)	9
Profit sur les règlements	1	—	—	—
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	303	267	19	17
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(360)	(282)	—	—
Charges d'intérêt liées à l'effet du plafond de l'actif	1	—	—	—
Frais d'administration liés aux régimes	8	8	—	—
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	218 \$	272 \$	18 \$	33 \$

1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2022 et 2021 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de respectivement 3,61 % et 2,99 %, afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des changements à ce qui suit :				
Hypothèses démographiques	5 \$	(1)\$	— \$	16 \$
Hypothèses financières	2 033	798	106	42
Expérience	(263)	(106)	4	6
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	(1 592)	479	—	—
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	2	—	—	—
Profits nets (pertes nettes) de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global ¹	185 \$	1 170 \$	110 \$	64 \$

1) Exclut les profits nets / pertes nettes de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée correspondant à néant (pertes nettes de 6 M\$ en 2021).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada constituent environ 91 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Participants actifs	3 164 \$	4 014 \$	75 \$	99 \$
Participants dont les prestations sont différées	410	569	—	—
Retraités	2 808	3 263	330	413
Total	6 382 \$	7 846 \$	405 \$	512 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Durée moyenne pondérée en années	12,7	14,2	10,4	11,7

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022		2021	
Catégorie d'actifs¹				
Titres de participation canadiens ²	421 \$	5 %	753 \$	8 %
Titres de créance ³				
Obligations d'État	3 724	48	4 917	55
Obligations de sociétés	1 193	16	755	8
	4 917	64	5 672	63
Fonds de placement ⁴				
Fonds d'actions canadiennes	22	—	40	1
Fonds d'actions américaines	435	6	560	6
Fonds d'actions internationales ⁵	26	1	39	1
Fonds d'actions mondiales ⁵	1 083	14	1 171	13
Fonds d'actions de marchés émergents	—	—	296	3
Fonds de titres à revenu fixe	86	1	110	1
	1 652	22	2 216	25
Divers ²				
Placements non traditionnels ⁶	2 396	31	1 740	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	421	6	257	2
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	485	6	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres et valeurs vendues à découvert	(2 626)	(34)	(1 642)	(18)
	676	9	355	4
	7 666 \$	100 %	8 996 \$	100 %

1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2022, la juste valeur des dérivés représentait un actif dérivé net de 24 M\$ (actif dérivé net de 30 M\$ en 2021).

2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de néant (néant en 2022), ce qui représente néant du total des actifs des régimes offerts au Canada (néant en 2021). Aux 31 octobre 2022 et 2021, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation de sociétés fermées.

3) Aux 31 octobre 2022 et 2021, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 341 M\$ (134 M\$ en 2021) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.

4) Des fonds de placement d'un montant de 23 M\$ (40 M\$ en 2021) étaient détenus directement au 31 octobre 2022 et avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs.

5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.

6) Comprendent les fonds de titres de sociétés fermées, de titres de sociétés d'infrastructure, de titres de créance privés et de titres immobiliers.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Taux d'actualisation	5,4 %	3,5 %	5,5 %	3,4 %
Taux de croissance de la rémunération ¹	2,5 %	2,1 %	2,5 %	2,1 %

1) Les taux de croissance de la rémunération de 2022 et de 2021 font état de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,5 % par année (2,1 % en 2021).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Aux 31 octobre	2022	2021
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,5	23,4
Femmes	24,6	24,5
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,4	24,4
Femmes	25,5	25,4

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	4,8 %	4,9 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2040	2040

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2022
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	887 \$	47 \$
Augmentation de l'hypothèse	(753)	(39)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(174)	—
Augmentation de l'hypothèse	195	—
Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(17)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	20
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(139)	(8)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	135	12

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre indicatif et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées individuellement sans que les autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2021. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2022.

Les cotisations minimales de 2023 devraient atteindre 228 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 28 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2024	2025	2026	2027	2028–2032	Total
Régimes de retraite à prestations définies	350 \$	362 \$	374 \$	387 \$	400 \$	2 198 \$	4 071 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	28	29	29	30	30	158	304
	378 \$	391 \$	403 \$	417 \$	430 \$	2 356 \$	4 375 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Régimes de retraite à cotisations définies	49 \$	40 \$
Régimes de retraite d'État ¹	171	143
	220 \$	183 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 19 | Impôt sur le résultat**Total de l'impôt sur le résultat**

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Compte de résultat consolidé		
Provision pour (reprise de) l'impôt exigible		
Ajustements pour les exercices antérieurs	35 \$	(22)\$
Charge d'impôt exigible	1 741	1 939
	1 776	1 917
Provision pour (reprise de) l'impôt différé		
Ajustements pour les exercices antérieurs	(27)	19
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	(4)	1
Naissance et résorption des différences temporaires	(15)	(61)
	(46)	(41)
	1 730	1 876
Autres éléments du résultat global	(268)	297
Total du résultat global	1 462 \$	2 173 \$

Composantes de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Impôt exigible		
Fédéral	627 \$	918 \$
Provincial	429	629
Étranger	459	398
	1 515	1 945
Impôt différé		
Fédéral	51	137
Provincial	37	90
Étranger	(141)	1
	(53)	228
	1 462 \$	2 173 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	2 097 \$	2 188 \$
Ajustements de l'impôt sur le résultat pour tenir compte de ce qui suit :		
Résultat des filiales étrangères	(199)	(136)
Résultat exonéré d'impôt	(156)	(150)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	(4)	1
Incidence de la quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(13)	(13)
Divers	5	(14)
	(462)	(422)
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	1 730 \$	1 876 \$
	21,7 %	22,5 %

Impôt différé**Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé***Actif d'impôt différé*

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Immobilisations corporelles	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des instruments financiers	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Divers	Total de l'actif
2022	Solde au début de l'exercice	222 \$	40 \$	307 \$	103 \$	24 \$	5 \$	215 \$	916 \$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	24	3	(25)	(12)	(3)	2	49	38
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global								
	Divers²	10	(37)	(16)	9	104	(1)	—	88
	Solde à la fin de l'exercice	256 \$	6 \$	275 \$	92 \$	125 \$	6 \$	264 \$	1 024 \$
2021	Solde au début de l'exercice	314 \$	39 \$	554 \$	53 \$	1 \$	19 \$	236 \$	1 216 \$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(80)	3	59	51	(7)	(3)	(16)	7
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global								
	Divers²	(12)	(2)	(296)	(10)	43	(11)	(5)	(253)
	Solde à la fin de l'exercice	222 \$	40 \$	307 \$	103 \$	24 \$	5 \$	215 \$	916 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des instruments financiers	Divers	Total du passif
2022	Solde au début de l'exercice	(327)\$	(82)\$	(24)\$	(88)\$	(19)\$	(12)\$	(552)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(10)	(23)	33	(2)	4	6	8
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global							
	Divers²	(4)	36	(81)	1	2	—	(81)
	Solde à la fin de l'exercice	(341)\$	(69)\$	(71)\$	(89)\$	(13)\$	(6)\$	(589)\$
2021	Solde au début de l'exercice	(305)\$	(112)\$	(15)\$	(86)\$	(63)\$	(18)\$	(599)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(26)	27	1	(2)	28	6	34
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global							
	Divers²	4	3	(15)	—	(1)	—	(16)
	Solde à la fin de l'exercice	(327)\$	(82)\$	(24)\$	(88)\$	(19)\$	(12)\$	(552)\$
Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2022								435 \$
Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2021								364 \$

1) Les effets de l'impôt différé sur les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 6 M\$ (5 M\$ en 2021) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 3 M\$ est lié à la région du Canada et un montant de 3 M\$ est lié à la région des Caraïbes) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2022, ainsi qu'un montant de néant (néant en 2021) lié aux pertes en capital dans la région des États-Unis.

2) Comprennent les écarts de change.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net, de 435 M\$ (364 M\$ en 2021) est décomposé en une composante actif d'impôt différé de 480 M\$ (402 M\$ en 2021) et une composante passif d'impôt différé de 45 M\$ (38 M\$ en 2021) au bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 620 M\$ au 31 octobre 2022 (1 611 M\$ en 2021), dont une tranche de 742 M\$ (674 M\$ en 2021) est attribuable à la région des États-Unis et une tranche de 878 M\$ (937 M\$ en 2021) est attribuable à la région des Caraïbes. Ces pertes d'exploitation fiscales inutilisées arriveront à échéance d'ici 10 ans.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 610 M\$ au 31 octobre 2022 (519 M\$ en 2021). Ces pertes fiscales en capital inutilisées sont attribuables à la région du Canada et sont assujetties à la nouvelle cotisation au titre de la perte en capital de change discutée ci-après.

Enron

Au cours d'exercices précédents, l'ARC a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement relative à la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. La partie des frais liés à Enron qui sont déductibles aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Déduction pour dividendes reçus

L'ARC a réclamé à la CIBC, dans le cadre de nouvelles cotisations, un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 602 M\$ en lien avec le refus de déductibilité de certains dividendes de sociétés canadiennes pour la période de 2011 à 2017 au motif que ceux-ci étaient non déductibles parce que reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes », et en lien avec des questions similaires. Une tranche d'environ 182 M\$ correspond à un montant d'impôt supplémentaire pour l'année d'imposition 2017 dans le cadre d'une nouvelle cotisation établie par l'ARC en mai 2022. Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. En août 2021, la CIBC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait maintenant l'objet d'un litige. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Nouvelle cotisation au titre de la perte en capital de change

En novembre 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision (la décision) contre la CIBC dans le cadre de la nouvelle cotisation au titre de sa perte en capital de change de 2007. La CIBC s'oppose à la décision et a interjeté appel en novembre 2021. L'appel devrait être entendu en décembre 2022. La CIBC demeure persuadée que sa position fiscale est justifiée. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés. Le risque d'assujettissement à l'impôt et à des intérêts supplémentaires lié à cette question et à des questions similaires est d'environ 300 M\$, ce qui s'ajoute à l'incapacité potentielle d'utiliser des reports en avant de pertes fiscales en capital non comptabilisés d'un montant d'approximativement 600 M\$.

Budget fédéral canadien

Après les propositions budgétaires annoncées en avril 2022, le gouvernement fédéral du Canada a publié des propositions législatives en août 2022 et présenté d'autres propositions législatives par la suite, lesquelles ont franchi les étapes de la première et de la deuxième lecture au Parlement du Canada au cours du mois de novembre 2022. Ces propositions législatives comprenaient l'instauration d'un dividende pour la relance au Canada (DRC) sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % sur les groupes de banques et d'assureurs-vie, applicable sur le revenu imposable moyen pour les années 2020 et 2021 supérieur à 1,0 G\$. Une fois les mesures quasi adoptées, le DRC deviendra payable dans l'année d'imposition 2023 par versements égaux sur une période de cinq ans. Les propositions législatives font aussi état d'une augmentation éventuelle de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des assureurs-vie. Nous prendrons en compte ces mesures au cours des périodes ultérieures lorsqu'elles seront quasi adoptées, ce qui s'entend généralement du moment auquel les propositions franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement du Canada dans le cas d'un gouvernement minoritaire.

Note 20 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Résultat de base par action¹		
Résultat net applicable aux actionnaires	6 220 \$	6 429 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	171	158
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	6 049	6 271
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	903 312	897 906
Résultat de base par action	6,70 \$	6,98 \$
Résultat dilué par action¹		
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	6 049 \$	6 271 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	903 312	897 906
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ² (en milliers)	2 078	2 122
Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	294	337
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	905 684	900 365
Résultat dilué par action	6,68 \$	6,96 \$

- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- 2) Pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021, nous n'avons pas exclu les options sur actions en cours du calcul du résultat dilué par action, car le prix d'exercice des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.

Note 21 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certaines ententes relatives au crédit en vertu desquelles nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022	2021
	Montants contractuels	
Prêts de valeurs ¹	53 008 \$	50 578 \$
Engagements de crédit inutilisés ²	336 261	301 343
Facilités de garantie de liquidité	12 855	12 174
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	18 459	15 775
Lettres de crédit documentaires et commerciales	209	194
Autres engagements de crédit	718	978
	421 510 \$	381 042 \$

- 1) Excluent les prêts de valeurs de 4,9 G\$ (2,5 G\$ en 2021) contre espèces, puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.
- 2) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit hypothécaires et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 167,3 G\$ (141,5 G\$ en 2021).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 90,5 G\$ (81,7 G\$ en 2021); de ce montant, 9,5 G\$ (8,6 G\$ en 2021) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de valeurs avec des tierces parties s'élevant à 77,0 G\$ (68,0 G\$ en 2021).

Se reporter à la note 25 pour plus de précisions sur les coentreprises.

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidité pour nos programmes de PCAC soutenu et pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust, Sound Trust et Stable Trust nous obligent à fournir le financement pour les actifs non défaillants, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Autres engagements de crédit

Ces engagements constituent les autres engagements de crédit, et comprennent principalement des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur sous forme de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres avec diverses contreparties qui sont réalisées au plus tard à la fin de notre période de présentation de l'information et qui sont réglées peu après la fin de la période, habituellement dans les cinq jours ouvrables.

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de capital-investissement externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 462 M\$ (337 M\$ en 2021).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'institutions financières, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2022, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 936 M\$ (268 M\$ en 2021).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous indemnisons chacun de nos administrateurs et dirigeants, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnités, déclarations et garanties aux 31 octobre 2022 et 2021 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie pour diverses activités. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Actifs donnés en garantie pour :		
Prêts de valeurs	53 989 \$	50 895 \$
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	79 759	73 687
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 284	22 790
Titrisations	19 750	18 824
Obligations sécurisées	28 100	25 416
Dérivés	25 463	16 266
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ¹	286	252
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ²	620	649
Divers	12	374
	223 263 \$	209 153 \$

1) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de maintenir l'accès aux facilités des banques centrales à l'étranger.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt.

Note 22 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit que, outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,5 G\$ au 31 octobre 2022. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels. La fourchette estimative au 31 octobre 2022 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce, et al. c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils alléguaient que la CIBC et les administrateurs et dirigeants avaient enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours visait des dommages-intérêts de 5 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et certifié la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada en février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario certifiant le recours collectif. L'audience, qui devait commencer en octobre 2021, a été reportée et une entente de règlement a été conclue, sous réserve de l'approbation du tribunal. En janvier 2022, le tribunal a approuvé le règlement, aux termes duquel la CIBC a versé 125 M\$ aux demandeurs. Ce dossier est maintenant clos.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que l'action collective au Québec est limitée aux employés du Québec et a été suspendue en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la motion en certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. Les requêtes en jugement sommaire en matière de responsabilité ont été entendues en décembre 2019. En mars 2020, le tribunal a conclu à la responsabilité de la CIBC pour des heures supplémentaires non rémunérées. La CIBC a interjeté appel de cette décision relative à sa responsabilité. Une décision sur les mesures de réparation a été rendue en août 2020, et le tribunal a autorisé le total des dommages-intérêts en tant que question commune et a ordonné que l'attribution et le montant des dommages-intérêts, le cas échéant, soient tranchés à une date ultérieure. La demande de dommages-intérêts exemplaires des demandeurs a été rejetée. En octobre 2020, le tribunal a rendu sa décision sur les délais de prescription, concluant qu'il ne peut être statué sur ces délais pour l'ensemble des membres du recours collectif. La CIBC a interjeté appel des décisions sur les mesures de réparation et les délais de prescription. L'appel a été entendu en septembre 2021. En février 2022, le tribunal a rejeté l'appel de la CIBC. En octobre 2022, une entente de règlement a été conclue, sous réserve de l'approbation du tribunal. Aux termes du règlement proposé, la CIBC versera 153 M\$ aux demandeurs.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.

9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.

Watson v. Bank of America Corporation, et al.

Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.

1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été entrepris contre Visa Canada Corporation (Visa), Mastercard International Incorporated (Mastercard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou Mastercard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, alléguaient deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, Mastercard. Selon les allégations, Visa et Mastercard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient eu pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclamaient des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause est demeurée certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* qui devait commencer en octobre 2020 a été reporté. La requête en autorisation de l'action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* (auparavant *Bakopanos*) a été entendue en novembre 2017 et accueillie en février 2018. L'appel des demandeurs de la décision autorisant l'exercice d'une action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* a été entendu en mai 2019, et la Cour d'appel du Québec l'a accueilli en juillet 2019. Cinq des sept recours ont été réglés, sous réserve de l'approbation du tribunal. Le règlement a été approuvé par les tribunaux dans chacun des cinq ressorts en décembre 2021. Les deux actions qui restent ont été suspendues. La CIBC a collaboré au règlement. Ces dossiers sont maintenant clos.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

Haroch c. Toronto Dominion Bank et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario (*Jordan*), du Québec (*Lamarre*) et de la Colombie-Britannique (*Sherry*) contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants alléguaient que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. avait facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé étaient nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision de certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, et certaines causes d'action ont été radiées. La cause est demeurée certifiée à titre de recours collectif, et l'audition de la motion en certification à l'égard de la demande modifiée a eu lieu en novembre 2017. En août 2018, la Cour a certifié certaines causes d'action des demandeurs dans *Sherry*. L'appel dans *Sherry* a été entendu en avril 2019. En mai 2020, le tribunal a rejeté l'appel de la CIBC. La motion en certification dans *Jordan* a été entendue en août 2018. En février 2019, le tribunal a certifié le recours collectif dans *Jordan*. La motion de la CIBC en autorisation d'interjeter appel de la décision certifiant le recours collectif a été rejetée en juin 2019. Les recours dans *Jordan* et *Sherry* ont été réglés, sous réserve de l'approbation du tribunal pour laquelle l'audience a eu lieu en février 2022. En avril 2022, le règlement dans *Sherry* et *Jordan* a été approuvé par les tribunaux en Colombie-Britannique et en Ontario. Ces dossiers sont maintenant clos.

En mai 2018, un nouveau projet d'action collective, *Haroch*, a été déposé devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC, Hypothèques CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs alléguent que les défenderesses ont créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la *Loi sur la protection du consommateur* et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandent notamment des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015. Les dossiers *Haroch* et *Lamarre* ont été réunis. La demande d'autorisation d'exercer une action collective dans *Haroch* a été entendue en juin 2019, et le tribunal a autorisé l'action collective contre la CIBC et Hypothèques CIBC inc. en juillet 2019. La CIBC et Hypothèques CIBC inc. ont demandé l'autorisation d'en appeler de la décision autorisant l'action collective.

L'appel de la décision autorisant l'action collective dans *Haroch* n'a pas eu lieu, étant donné que cette affaire a été réglée en ce qui concerne la CIBC, sous réserve de l'approbation du tribunal.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En novembre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus), a intenté auprès de la New York State Court une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de ses contrats avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse niant les allégations de Cerberus et présentant ses motifs de demande reconventionnelle. Les interrogatoires préalables ont eu lieu, et les parties ont déposé les formulaires intitulés *Note of Issue* et *Certificate of Readiness for Trial* en août 2021. En septembre 2021, la CIBC a déposé une requête en jugement sommaire qui a été entendue en décembre 2021 et a été rejetée. Le procès sans jury a eu lieu en mars 2022. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.

Pilon c. Banque Amex du Canada, et al.

En janvier 2018, un projet d'action collective a été présenté au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. Il est allégué que les défenderesses ont violé la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des membres du groupe. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ pour chaque membre du groupe. La demande d'autorisation d'exercer une action collective a été entendue en avril 2019. En août 2019, le tribunal a rejeté cette demande. L'appel interjeté par la demanderesse de la décision rejetant sa demande d'autorisation de l'action collective a été entendu en février 2021. En mars 2021, le tribunal a rejeté l'appel de la demanderesse. En mai 2021, la demanderesse a déposé une demande d'autorisation d'en appeler du jugement devant la Cour suprême du Canada. En mars 2022, la demande d'autorisation d'en appeler du jugement devant la Cour suprême du Canada déposée par la demanderesse a été rejetée. Ce dossier est maintenant clos.

Recours collectifs relatifs aux courtiers exécutants

Pozgaj v. CIBC and CIBC Trust

Frayce v. BMO Investorline Inc., et al.

Michaud v. BBS Securities Inc., et al.

Ciardullo v. 1832 Asset Management L.P., et al.

Ciardullo and Aggarwal v. 1832 Asset Management L.P., et al.

Woodard v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

En septembre 2018, un projet de recours collectif (*Pozgaj*) a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$.

En 2020, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Frayce*) et la Cour suprême de la Colombie-Britannique (*Michaud*) contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers. Il est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû recevoir ni accepter de commissions de suivi pour des services et conseils sur des fonds communs de placement achetés par l'intermédiaire de leurs courtiers exécutants respectifs. Les projets de recours sont intentés au nom de toutes les personnes qui ont acheté, par l'intermédiaire de courtiers exécutants, des parts de fonds communs de placement appartenant à une ou plusieurs défenderesses, et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. La motion en certification du recours collectif dans *Frayce* a été entendue en septembre 2022, et l'affaire est en délibéré. Le dossier *Michaud* a été suspendu.

En juillet et août 2022, deux projets de recours collectifs (*Ciardullo* et *Ciardullo and Aggarwal*) ont été déposés devant la Cour supérieure de l'Ontario contre la CIBC, Compagnie Trust CIBC et plusieurs autres institutions financières. Comme dans le recours collectif dans *Pozgaj*, il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Cependant, les recours sont intentés au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers autres que des courtiers exécutants. Les recours visent des dommages-intérêts d'un montant non précisé. En novembre 2022, un autre projet de recours collectif (*Woodard*) a été déposé devant la Cour supérieure de l'Ontario, lequel propose un nouveau représentant. *Woodard* soulève des allégations identiques à *Ciardullo* et *Ciardullo and Aggarwal*, au nom d'un groupe identique, mais ne désigne que la CIBC et Compagnie Trust CIBC comme défenderesses.

York County on Behalf of the County of York Retirement Fund v. Rambo, et al.

En février 2019, une demande de recours collectif a été déposée devant la United States District Court for the Northern District of California contre les administrateurs et certains dirigeants de Pacific Gas and Electric Company (PG&E) ainsi que les preneurs fermes de diverses séries de billets de premier rang de PG&E émis dans le cadre d'opérations de placement réalisées de mars 2016 à avril 2018 et visant des billets d'un capital total d'environ 4 G\$ US. CIBC World Markets Corp., qui faisait partie du syndicat de prise ferme d'une de ces opérations de placement, a souscrit et placé 6 % des billets de premier rang d'un montant de 650 M\$ US émis en décembre 2016. Deux tranches de billets avaient été émises dans le cadre de ce placement : une première tranche de 400 M\$ US de billets de premier rang d'une durée de 30 ans venant à échéance en décembre 2046 et une seconde tranche de 250 M\$ US de billets à taux variable d'une durée de un an qui sont venus à échéance et ont été remboursés en novembre 2017. Selon ce qui est allégué dans la demande de recours collectif, les documents d'information relatifs aux opérations de placement des billets comportaient des informations fausses ou trompeuses ou omettaient de présenter des faits importants, notamment en ce qui concerne le non-respect par PG&E de divers règlements de sécurité et programmes et exigences en matière de gestion de la végétation, en plus de sous-estimer le rôle que l'équipement de PG&E aurait pu jouer dans de nombreux incendies en Californie, y compris avant les feux de forêt survenus en Californie en 2017 et en 2018. En octobre 2019, les défendeurs ont déposé une motion en rejet.

Pope v. CIBC and CIBC Trust

En août 2020, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il est allégué que les défenderesses ont fait des déclarations inexactes quant à leur stratégie de placement et ont facturé aux porteurs de parts des honoraires excessifs relativement à certains Fonds mutuels CIBC et à certains fonds de portefeuille de la CIBC. Le recours collectif est intenté au nom de toutes les personnes qui détiennent ou ont détenu des parts de ces fonds depuis janvier 2005 et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. En décembre 2020, Gestion d'actifs CIBC inc. a été ajoutée à titre de défenderesse. La motion en certification du recours collectif a été entendue en août 2021. En octobre 2022, la cour a statué que le demandeur devait fournir des renseignements supplémentaires avant qu'une décision finale sur la certification puisse être rendue.

Salko c. Services investisseurs CIBC inc., et al.

En mars 2021, un projet d'action collective a été présenté au Québec contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières. Le demandeur a par la suite ajouté Marchés mondiaux CIBC inc. et d'autres institutions financières à titre de défenderesses. L'action collective a pour objet le recouvrement des frais de conversion de devises prétendument facturés illégalement aux membres du groupe et dissimulés par les défenderesses, ainsi que le paiement de dommages-intérêts exemplaires et punitifs. Le demandeur demande la restitution des frais facturés aux clients depuis le 15 mars 2018 ainsi que des dommages-intérêts punitifs représentant 5 % du montant total des frais facturés aux membres du groupe, en plus des intérêts. La demande d'autorisation a été entendue en avril 2022. En septembre 2022, l'action collective a été autorisée contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers exécutants, et n'a pas été certifiée contre les entreprises de courtage traditionnel, dont Marchés mondiaux CIBC inc. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision de certification.

The Registered Retirement Savings Plan (RRSP) of J.T.G. v. His Majesty The King

La Compagnie Trust CIBC est la fiduciaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré qui a fait l'objet d'une instance devant la Cour canadienne de l'impôt. L'instance découle des appels de cotisations fiscales établies par le ministre du Revenu national à l'endroit du REER pour les années d'imposition 2004 à 2009 en vertu des parties I et XI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Au moment de leur établissement en mars 2013, la cotisation établie en vertu de la partie I s'élevait à environ 139 M\$, et la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1 totalisait environ 144 M\$, montants qui englobaient les impôts, les pénalités et les intérêts applicables. En avril 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu sa décision, accueillant en partie l'appel visant la cotisation établie en vertu de la partie I et rejetant l'appel quant à la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1. Le REER, par l'entremise de sa fiduciaire, la Compagnie Trust CIBC, a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel fédérale. Advenant que le REER ne dispose pas des fonds suffisants pour acquitter le montant de la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1 pouvant être maintenu par les tribunaux, la Compagnie Trust CIBC pourrait être tenue d'acquitter une partie de ladite nouvelle cotisation.

Actions collectives concernant les frais pour insuffisance de fonds

Vaillancourt-Thivierge c. Banque de Montréal et al.

Chalmers and Campbell v. CIBC

En septembre 2016, un projet d'action collective (*Vaillancourt-Thivierge*) a été présenté au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières concernant la facturation de frais pour insuffisance de fonds lorsqu'un ordre de paiement d'un client est refusé en raison de fonds insuffisants. L'action collective allègue que les frais pour insuffisance de fonds violent la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le *Code civil du Québec*. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui ont payé des frais pour insuffisance de fonds entre le 12 septembre 2013 et aujourd'hui. Elle vise le remboursement de tous les frais pour insuffisance de fonds facturés, ainsi que le paiement de dommages punitifs de 300 \$ pour chaque membre du groupe. En 2019, le tribunal a autorisé l'action collective.

En septembre 2022, un projet de recours collectif (*Chalmers*) a été présenté en Ontario contre la CIBC au nom des détenteurs de comptes de dépôts personnels qui ont dû payer plusieurs fois des frais pour insuffisance de fonds (frais pour insuffisance de fonds par suite d'une retransmission) pour un seul ordre de paiement ou chèque refusé. Le recours collectif allègue que cette pratique viole notre convention sur les comptes avec les clients, la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur* de l'Ontario et d'autres lois sur la protection du consommateur. Le recours est intenté au nom des résidents du Canada qui ont payé des frais pour insuffisance de fonds par suite d'une retransmission entre le 1^{er} janvier 2012 et aujourd'hui. Il vise le remboursement des frais pour insuffisance de fonds facturés par suite d'une retransmission, ainsi que le paiement de dommages punitifs.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Solde au début de l'exercice	301 \$	151 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	151	169
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(172)	(13)
Reprises des montants inutilisés et autres rajustements	(5)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	275 \$	301 \$

Restructuration

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Solde au début de l'exercice	99 \$	222 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	6	14
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(59)	(112)
Reprises des montants inutilisés	(11)	(25)
Solde à la fin de l'exercice	35 \$	99 \$

Le montant de 35 M\$ comptabilisé représente, au 31 octobre 2022, les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration.

Note 23 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022				2021			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1,2,3}	603 210 \$	209 824 \$	82 937 \$	895 971 \$	537 932 \$	181 813 \$	77 384 \$	797 129 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	59 480 \$	22 201 \$	12 797 \$	94 478 \$	59 636 \$	18 315 \$	16 458 \$	94 409 \$
Gouvernements	11 354	24	6 280	17 658	11 229	10	8	11 247
Services bancaires de détail	178 863	997	492	180 352	154 341	700	383	155 424
Entreprises	78 372	40 036	10 614	129 022	77 939	33 233	8 790	119 962
	328 069 \$	63 258 \$	30 183 \$	421 510 \$	303 145 \$	52 258 \$	25 639 \$	381 042 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

2) Comprennent 572,3 G\$ en dollars canadiens (522,8 G\$ en 2021) et 323,7 G\$ en monnaies étrangères (274,3 G\$ en 2021).

3) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'a compté pour 10 % ou plus des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 15 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2022 (13 % en 2021) et le secteur de l'immobilier et de la construction qui, dans l'ensemble des administrations, comptait pour 10 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2022 (moins de 10 % en 2021). Les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada comptaient pour 50 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, au 31 octobre 2022 (53 % en 2021).

Se reporter à la note 12 pour les dérivés par pays et par type de contrepartie qui assume le risque final. En outre, se reporter à la note 21 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion.

Note 24 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2022, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles ils exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 32 M\$ (17 M\$ en 2021), les lettres de crédit et les cautionnements étaient de néant (néant en 2021) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 21 M\$ (11 M\$ en 2021). De ces soldes impayés, un montant de 31 M\$ (15 M\$ en 2021) était garanti et un montant de 1 M\$ (2 M\$ en 2021) n'était pas garanti. Nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés les administrateurs) et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés les dirigeants). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022		2021	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	3 \$	23 \$	3 \$	18 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	—	3	—	3
Avantages fondés sur des actions ²	1	38	1	30
Prestations de cessation d'emploi ³	—	2	—	3
Total de la rémunération	4 \$	66 \$	4 \$	54 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits attribués au cours de l'exercice.

- 3) Comprennent les montants versés au cours de la période aux principaux dirigeants et à d'ex-principaux dirigeants. Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Se reporter à la note 17 pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Se reporter à la note 18 pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Se reporter à la note 25 pour plus de précisions sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 25 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (collectivement désignées CIBC Mellon), qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2022, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 426 M\$ (592 M\$ en 2021) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2022, les prêts aux coentreprises étaient de néant (5 M\$ en 2021), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 130 M\$ (122 M\$ en 2021).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Se reporter à la note 21 pour plus de précisions.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2022 et 2021, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Résultat net	52 \$	51 \$
Autres éléments du résultat global	(218)	(44)
Total du résultat global	(166)\$	7 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2022, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 206 M\$ (66 M\$ en 2021). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 33 M\$ (néant en 2021) et d'une juste valeur de 33 M\$ (néant en 2021), fondée sur des cours publiés sur des marchés actifs classés à titre de données d'évaluation de niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs, ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 173 M\$ (66 M\$ en 2021) et d'une juste valeur de 197 M\$ (89 M\$ en 2021), fondée sur des données d'évaluation non observables classées à titre de données d'évaluation de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de 18 M\$ (9 M\$ en 2021) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de 33 M\$ (néant en 2021) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, un montant de 7 M\$ (néant en 2021) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, un montant de 109 M\$ (37 M\$ en 2021) dans Marchés des capitaux et un montant de 39 M\$ (20 M\$ en 2021) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2022, les prêts aux entreprises associées étaient de néant (34 M\$ en 2021), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 1 M\$ (1 M\$ en 2021). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2021) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2022 et 2021, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Résultat net	(5)\$	4 \$
Autres éléments du résultat global	—	1
Total du résultat global	(5)\$	5 \$

Note 26 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2022

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Canada et États-Unis		
Gestion d'actifs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	— ³
CIBC Bancorp USA Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	10 595
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Bank USA	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC Private Wealth Group, LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Delaware Trust Company	Wilmington, Delaware, États-Unis	
CIBC National Trust Company	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Private Wealth Advisors, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Toronto, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
International		
CIBC Australia Ltd	Sydney, New South Wales, Australie	19
CIBC Capital Markets (Europe) S.A.	Luxembourg	550
CIBC Cayman Holdings Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	1 742
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Reinsurance Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Investment (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	2 820
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %)	Hong Kong, Chine	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N.V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Curacao) N.V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	48

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC Inc., CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions.

Note 27 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recouplement de ces informations contenues dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les processus utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque lié au comportement Risque lié à la conformité réglementaire
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers; engagements de crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice NFP publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au risque de crédit de contrepartie découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions de titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

En millions de dollars, aux 31 octobre		Approche NI avancée	Approche standard	Autre risque de crédit ¹	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	47 670 \$	13 724 \$	2 458 \$	63 852 \$	9 \$	63 861 \$
	Valeurs mobilières	110 695	14 678	–	125 373	50 506	175 879
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 320	6	–	15 326	–	15 326
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	69 213	–	–	69 213	–	69 213
	Prêts	457 858	57 650	1 663	517 171	2 985	520 156
	Provision pour pertes sur créances	(2 317)	(756)	–	(3 073)	–	(3 073)
	Dérivés	43 031	4	–	43 035	–	43 035
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 247	327	–	11 574	–	11 574
	Autres actifs	28 951	423	7 834	37 208	10 418	47 626
	Total du risque de crédit	781 668 \$	86 056 \$	11 955 \$	879 679 \$	63 918 \$	943 597 \$
2021	Total du risque de crédit	688 150 \$	69 886 \$	11 275 \$	769 311 \$	68 372 \$	837 683 \$

1) Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

Note 28 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui ont été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

En millions de dollars, aux 31 octobre		Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires					Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé	
		Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
					Instruments financiers ²	Garanties reçues ³			Montants nets
2022	Actifs financiers								
	Dérivés	39 731 \$	(4)\$	39 727 \$	(25 999)\$	(5 974)\$	7 754 \$	3 308 \$	43 035 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	–	15 326	–	(14 893)	433	–	15 326
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	72 489	(3 276)	69 213	–	(65 720)	3 493	–	69 213
		127 546 \$	(3 280)\$	124 266 \$	(25 999)\$	(86 587)\$	11 680 \$	3 308 \$	127 574 \$
	Passifs financiers								
	Dérivés	47 369 \$	(4)\$	47 365 \$	(25 999)\$	(12 910)\$	8 456 \$	4 975 \$	52 340 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	–	4 853	–	(4 730)	123	–	4 853
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	80 447	(3 276)	77 171	–	(73 605)	3 566	–	77 171
		132 669 \$	(3 280)\$	129 389 \$	(25 999)\$	(91 245)\$	12 145 \$	4 975 \$	134 364 \$
2021	Actifs financiers								
	Dérivés	53 285 \$	(22 668)\$	30 617 \$	(16 585)\$	(6 375)\$	7 657 \$	5 295 \$	35 912 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	12 368	–	12 368	–	(12 121)	247	–	12 368
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	71 777	(4 205)	67 572	–	(66 423)	1 149	–	67 572
		137 430 \$	(26 873)\$	110 557 \$	(16 585)\$	(84 919)\$	9 053 \$	5 295 \$	115 852 \$
	Passifs financiers								
	Dérivés	49 607 \$	(22 668)\$	26 939 \$	(16 585)\$	(6 617)\$	3 737 \$	5 162 \$	32 101 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 463	–	2 463	–	(2 331)	132	–	2 463
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	76 085	(4 205)	71 880	–	(70 567)	1 313	–	71 880
		128 155 \$	(26 873)\$	101 282 \$	(16 585)\$	(79 515)\$	5 182 \$	5 162 \$	106 444 \$

- 1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Ce montant exclut les dérivés réglés à la valeur du marché, puisque ces dérivés sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation. À compter d'octobre 2022, la plupart des dérivés ont été réglés à la valeur du marché par l'intermédiaire de la LCH, tout comme les dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME.
- 2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.
- 3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.
- 4) Comprennent des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 29 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégorie comptable.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Produits d'intérêts		Charges d'intérêts	
		Produits d'intérêts		Charges d'intérêts	
2022	Évaluation au coût amorti^{1,2}	19 140 \$		8 778 \$	
	Titres de créance évalués à la JVAERG¹	855		s. o.	
	Autres³	2 184		760	
	Total	22 179 \$		9 538 \$	
2021	Évaluation au coût amorti^{1,2}	12 816 \$		2 830 \$	
	Titres de créance évalués à la JVAERG¹	349		s. o.	
	Autres³	1 576		452	
	Total	14 741 \$		3 282 \$	

- 1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et aux titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - 2) Comprend les produits d'intérêts sur les actifs associés à des contrats de sous-location et les charges d'intérêts sur les obligations locatives selon l'IFRS 16.
 - 3) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et aux titres de participation désignés à la JVAERG.
- s. o. Sans objet.

Note 30 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégiques sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux numériques et mobiles pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion des avoirs partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale. Cette unité d'exploitation stratégique comprend les Services financiers directs, qui cherchent à accroître les capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires directs et de solutions de placement direct ainsi que de paiement multidevises novateurs aux clients de la CIBC.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres.

Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment client-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation de divers secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi touchés. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offerts aux secteurs d'activités. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹
2022 Produits nets d'intérêts²	6 657 \$	1 672 \$	1 655 \$	2 814 \$	(157) \$	12 641 \$	9 870 \$	1 732 \$	873 \$	166 \$
Produits autres que d'intérêts^{3, 4}	2 252	3 582	802	2 187	369	9 192	6 467	1 551	718	456
Total des produits	8 909	5 254	2 457	5 001	212	21 833	16 337	3 283	1 591	622
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	864	191	1	1
Amortissement et perte de valeur⁵	226	2	113	6	700	1 047	824	136	67	20
Autres charges autres que d'intérêts	4 749	2 654	1 215	2 431	707	11 756	9 299	1 690	535	232
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973	5 350	1 266	988	369
Impôt sur le résultat²	809	680	151	718	(628)	1 730	1 195	320	116	99
Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569) \$	6 243 \$	4 155 \$	946 \$	872 \$	270 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	23 \$	23 \$	– \$	– \$	23 \$	– \$
Actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220	4 155	946	849	270
Actif moyen^{6, 7}	305 070 \$	84 693 \$	53 983 \$	284 259 \$	172 208 \$	900 213 \$	685 956 \$	147 723 \$	43 123 \$	23 411 \$
2021 Produits nets d'intérêts²	5 954 \$	1 291 \$	1 449 \$	2 701 \$	64 \$	11 459 \$	9 159 \$	1 470 \$	672 \$	158 \$
Produits autres que d'intérêts^{3, 4}	2 196	3 379	745	1 819	417	8 556	6 230	1 365	622	339
Total des produits	8 150	4 670	2 194	4 520	481	20 015	15 389	2 835	1 294	497
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	320	(165)	21	(18)
Amortissement et perte de valeur⁵	213	27	109	11	657	1 017	812	128	60	17
Autres charges autres que d'intérêts	4 201	2 416	1 012	2 106	783	10 518	8 423	1 382	504	209
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322	5 834	1 490	709	289
Impôt sur le résultat²	892	601	222	646	(485)	1 876	1 320	381	101	74
Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496) \$	6 446 \$	4 514 \$	1 109 \$	608 \$	215 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$	– \$	– \$	17 \$	– \$
Actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429	4 514	1 109	591	215
Actif moyen^{6, 7}	272 645 \$	70 070 \$	46 733 \$	255 063 \$	165 110 \$	809 621 \$	624 791 \$	130 302 \$	36 777 \$	17 751 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 211 M\$ (204 M\$ en 2021), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les honoraires et commissions compris dans les produits autres que d'intérêts se composent principalement de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, des frais sur les dépôts et les paiements, des commissions sur crédit, des honoraires d'administration de cartes, des honoraires de gestion de placements et de garde, des produits tirés des fonds communs de placement et des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières. La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation sont principalement générés par Marchés des capitaux, et le solde par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les frais sur les dépôts et les paiements proviennent principalement de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Marché des capitaux, et de Siège social et autres. Les commissions sur crédit sont principalement tirées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les honoraires d'administration de cartes sont principalement tirés de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les honoraires de gestion de placements et de garde sont principalement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les produits tirés des fonds communs de placement sont essentiellement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont principalement tirées de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

4) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

5) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.

6) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

7) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	8 909 \$	8 150 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada		
Groupe Entreprises	2 278 \$	1 827 \$
Gestion des avoirs	2 976	2 843
	5 254 \$	4 670 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis		
Groupe Entreprises	1 613 \$	1 444 \$
Gestion des avoirs ¹	844	750
	2 457 \$	2 194 \$
Marchés des capitaux ²		
Marchés CIBC, réseau mondial	2 322 \$	2 076 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 700	1 616
Services financiers directs	979	828
	5 001 \$	4 520 \$
Siège social et autres ²		
Services bancaires internationaux	778 \$	687 \$
Divers	(566)	(206)
	212 \$	481 \$

1) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) aux États-Unis.

2) Les produits de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 211 M\$ (204 M\$ en 2021), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

Note 31 | Modifications de méthodes comptables futures**IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)**

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. L'IFRS 17 sera appliquée de façon rétrospective sauf si cela est impraticable. Nous prévoyons des changements au moment de la comptabilisation des produits tirés des contrats d'assurance et aux passifs des contrats d'assurance par suite de l'adoption de l'IFRS 17.

Nous continuons à évaluer l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos les	31 oct.	31 juill.	30 avr.	2022 31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	2021 31 janv.
Produits nets d'intérêts	3 185 \$	3 236 \$	3 088 \$	3 132 \$	2 980 \$	2 893 \$	2 747 \$	2 839 \$
Produits autres que d'intérêts	2 203	2 335	2 288	2 366	2 084	2 163	2 185	2 124
Total des produits	5 388	5 571	5 376	5 498	5 064	5 056	4 932	4 963
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	436	243	303	75	78	(99)	32	147
Charges autres que d'intérêts	3 483	3 183	3 114	3 023	3 135	2 918	2 756	2 726
Résultat avant impôt sur le résultat	1 469	2 145	1 959	2 400	1 851	2 237	2 144	2 090
Impôt sur le résultat	284	479	436	531	411	507	493	465
Résultat net	1 185 \$	1 666 \$	1 523 \$	1 869 \$	1 440 \$	1 730 \$	1 651 \$	1 625 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	7 \$	6 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	4 \$	4 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	37	46	47	41	47	30	51	30
Porteurs d'actions ordinaires	1 141	1 614	1 471	1 823	1 389	1 695	1 596	1 591
Résultat net applicable aux actionnaires	1 178 \$	1 660 \$	1 518 \$	1 864 \$	1 436 \$	1 725 \$	1 647 \$	1 621 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, aux	31 oct.	31 juill.	30 avr.	2022 31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	2021 31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	63 861 \$	45 334 \$	48 020 \$	43 350 \$	56 997 \$	50 296 \$	47 197 \$	63 293 \$
Valeurs mobilières	175 879	176 849	172 273	179 003	161 401	157 478	155 122	150 493
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	84 539	75 412	79 047	81 071	79 940	76 206	74 679	75 953
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	269 706	267 727	261 986	257 109	251 526	245 045	234 747	226 594
Prêts personnels et cartes de crédit	61 908	60 433	59 056	53 801	53 031	52 101	53 004	52 680
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	188 542	179 577	172 475	164 697	150 213	144 130	136 567	134 863
Provision pour pertes sur créances	(3 073)	(2 823)	(2 823)	(2 838)	(2 849)	(2 926)	(3 200)	(3 484)
Dérivés	43 035	36 284	46 665	33 066	35 912	34 360	35 313	34 165
Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 574	11 681	11 736	10 618	10 958	10 817	11 002	10 322
Autres actifs	47 626	46 316	45 713	41 787	40 554	38 560	38 447	38 029
	943 597 \$	896 790 \$	894 148 \$	861 664 \$	837 683 \$	806 067 \$	782 878 \$	782 908 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	232 095 \$	228 909 \$	225 229 \$	220 082 \$	213 932 \$	210 683 \$	207 028 \$	206 090 \$
Entreprises et gouvernements	397 188	378 363	368 969	362 362	344 388	332 974	313 201	310 445
Banques	22 523	23 271	22 495	19 794	20 246	18 708	17 140	18 666
Emprunts garantis	45 766	47 914	48 794	47 470	42 592	40 604	39 194	38 726
Dérivés	52 340	39 439	45 054	29 236	32 101	29 291	34 121	32 158
Acceptations	11 586	11 685	11 767	10 656	10 961	10 879	11 071	10 380
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	97 308	87 170	88 901	93 980	97 133	90 059	89 594	97 743
Autres passifs	28 117	24 856	28 701	25 261	24 961	22 931	23 196	22 078
Titres secondaires	6 292	6 359	6 291	5 531	5 539	5 653	5 653	4 693
Capitaux propres	50 382	48 824	47 947	47 292	45 830	44 285	42 680	41 929
	943 597 \$	896 790 \$	894 148 \$	861 664 \$	837 683 \$	806 067 \$	782 878 \$	782 908 \$

Principales mesures financières

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos les	2022				2021			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	10,1 %	14,6 %	14,0 %	17,4 %	13,4 %	17,1 %	17,1 %	17,0 %
Rendement de l'actif moyen ¹	0,50 %	0,73 %	0,71 %	0,85 %	0,68 %	0,85 %	0,85 %	0,81 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars) ¹	44 770 \$	43 875 \$	43 155 \$	41 610 \$	40 984 \$	39 263 \$	38 189 \$	37 067 \$
Actif moyen (en millions de dollars) ¹	947 830 \$	899 963 \$	881 909 \$	870 553 \$	835 931 \$	806 768 \$	795 373 \$	799 948 \$
Actifs moyens par rapport aux capitaux propres moyens ¹	21,2	20,5	20,4	20,9	20,4	20,5	20,8	21,6
Fonds propres et levier ²								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,7 %	11,8 %	11,7 %	12,2 %	12,4 %	12,3 %	12,4 %	12,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,3 %	13,2 %	13,2 %	13,8 %	14,1 %	13,7 %	13,9 %	13,8 %
Ratio du total des fonds propres	15,3 %	15,3 %	15,3 %	15,7 %	16,2 %	16,0 %	16,2 %	15,8 %
Ratio de levier	4,4 %	4,3 %	4,2 %	4,3 %	4,7 %	4,6 %	4,7 %	4,7 %
Marge d'intérêts nette	1,33 %	1,43 %	1,44 %	1,43 %	1,41 %	1,42 %	1,42 %	1,41 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,51 %	1,61 %	1,61 %	1,60 %	1,58 %	1,60 %	1,59 %	1,58 %
Levier d'exploitation	(4,7)%	1,1 %	(4,0)%	(0,1)%	1,7 %	(0,6)%	5,8 %	13,3 %
Coefficient d'efficacité	64,6 %	57,1 %	57,9 %	55,0 %	61,9 %	57,7 %	55,9 %	54,9 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le LCR et le NSFR conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos les	2022				2021			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) ¹	905 120	903 742	902 489	901 870	900 937	899 180	896 910	894 563
Par action ¹								
– résultat de base	1,26 \$	1,79 \$	1,63 \$	2,02 \$	1,54 \$	1,88 \$	1,78 \$	1,78 \$
– résultat dilué	1,26	1,78	1,62	2,01	1,54	1,88	1,78	1,78
– dividendes	0,830	0,830	0,805	0,805	0,730	0,730	0,730	0,730
– valeur comptable ²	49,95	48,97	48,09	47,43	45,83	45,03	43,35	42,62
Cours de clôture de l'action ^{1, 3}	61,87	64,78	71,01	79,81	75,09	72,54	63,89	54,49
Ratio de versement de dividendes	65,9 %	46,4 %	49,4 %	39,8 %	47,3 %	38,7 %	41,0 %	41,1 %

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées. Le montant des dividendes par action comprend l'incidence des écarts découlant de l'arrondissement.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

3) Le plafond et le plancher de la période et le cours de clôture du dernier jour de Bourse de la période à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Produits nets d'intérêts	12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$
Produits autres que d'intérêts	9 192	8 556	7 697	8 060	7 769	7 303	6 669	5 941	5 904	5 252
Total des produits	21 833	20 015	18 741	18 611	17 834	16 280	15 035	13 856	13 363	12 705
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 057	158	2 489	1 286	870	829	1 051	771	937	1 121
Charges autres que d'intérêts	12 803	11 535	11 362	10 856	10 258	9 571	8 971	8 861	8 512	7 608
Résultat avant impôt sur le résultat	7 973	8 322	4 890	6 469	6 706	5 880	5 013	4 224	3 914	3 976
Impôt sur le résultat	1 730	1 876	1 098	1 348	1 422	1 162	718	634	699	626
Résultat net	6 243 \$	6 446 \$	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	23 \$	17 \$	2 \$	25 \$	17 \$	19 \$	20 \$	14 \$	(3)\$	(2)\$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	171	158	122	111	89	52	38	45	87	99
Porteurs d'actions ordinaires	6 049	6 271	3 668	4 985	5 178	4 647	4 237	3 531	3 131	3 253
Résultat net applicable aux actionnaires	6 220 \$	6 429 \$	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, aux 31 octobre

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	63 861 \$	56 997 \$	62 518 \$	17 359 \$	17 691 \$	14 152 \$	14 165 \$	18 637 \$	13 547 \$	6 379 \$
Valeurs mobilières	175 879	161 401	149 046	121 310	101 664	93 419	87 423	74 982	59 542	71 984
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	84 539	79 940	74 142	59 775	48 938	45 418	33 810	33 334	36 796	28 728
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	269 706	251 526	221 165	208 652	207 749	207 271	187 298	169 258	157 526	150 938
Prêts personnels et cartes de crédit	61 908	53 031	53 611	56 406	55 731	53 315	50 373	48 321	47 087	49 213
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	188 542	150 213	135 546	125 798	109 555	97 766	71 437	65 276	56 075	48 207
Provision pour pertes sur créances	(3 073)	(2 849)	(3 540)	(1 915)	(1 639)	(1 618)	(1 691)	(1 670)	(1 660)	(1 698)
Dérivés	43 035	35 912	32 730	23 895	21 431	24 342	27 762	26 342	20 680	19 947
Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 574	10 958	9 606	9 167	10 265	8 824	12 364	9 796	9 212	9 720
Autres actifs	47 626	40 554	34 727	31 157	25 714	22 375	18 416	19 033	16 098	14 588
	943 597 \$	837 683 \$	769 551 \$	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	232 095 \$	213 932 \$	202 152 \$	178 091 \$	163 879 \$	159 327 \$	148 081 \$	137 378 \$	130 085 \$	125 034 \$
Entreprises et gouvernements	397 188	344 388	311 426	257 502	240 149	225 622	190 240	178 850	148 793	134 736
Banques	22 523	20 246	17 011	11 224	14 380	13 789	17 842	10 785	7 732	5 592
Emprunts garantis	45 766	42 592	40 151	38 895	42 607	40 968	39 484	39 644	38 783	49 802
Dérivés	52 340	32 101	30 508	25 113	20 973	23 271	28 807	29 057	21 841	19 724
Acceptations	11 586	10 961	9 649	9 188	10 296	8 828	12 395	9 796	9 212	9 721
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	97 308	97 133	89 440	69 258	47 353	43 708	24 550	20 149	23 764	20 313
Autres passifs	28 117	24 961	22 167	19 069	18 266	15 305	12 919	12 223	10 932	10 862
Titres secondaires	6 292	5 539	5 712	4 684	4 080	3 209	3 366	3 874	4 978	4 228
Participations ne donnant pas le contrôle	201	182	181	186	173	202	201	193	164	175
Capitaux propres applicables aux actionnaires	50 181	45 648	41 154	38 394	34 943	31 035	23 472	21 360	18 619	17 819
	943 597 \$	837 683 \$	769 551 \$	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$

Principales mesures financières

Non audité

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Rendement des capitaux propres	14,0 %	16,1 %	10,0 %	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %	21,4 %
Rendement de l'actif moyen ¹	0,69 %	0,80 %	0,52 %	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %	0,78 %	0,83 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars) ¹	43 354 \$	38 881 \$	36 792 \$	34 467 \$	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$	15 167 \$
Actif moyen (en millions de dollars) ¹	900 213 \$	809 621 \$	735 492 \$	639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	455 324 \$	411 481 \$	403 546 \$
Actifs moyens par rapport aux capitaux propres moyens ¹	20,8	20,8	20,0	18,6	19,2	21,4	23,9	24,1	24,1	26,6
Fonds propres et levier – Bâle III										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ²	11,7 %	12,4 %	12,1 %	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %	10,3 %	9,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,3 %	14,1 %	13,6 %	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %	12,2 %	11,6 %
Ratio du total des fonds propres	15,3 %	16,2 %	16,1 %	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %	15,5 %	14,6 %
Ratio de levier	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	s. o.	s. o.
Marge d'intérêts nette	1,40 %	1,42 %	1,50 %	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %	1,81 %	1,85 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,58 %	1,59 %	1,69 %	1,84 %	1,88 %	1,85 %	1,88 %	2,00 %	2,05 %	2,12 %
Levier d'exploitation	(1,9)%	5,3 %	(4,0)%	(1,5)%	2,4 %	1,6 %	7,3 %	(0,4)%	(6,7)%	(3,9)%
Coefficient d'efficacité	58,6 %	57,6 %	60,6 %	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %	59,9 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le LCR et le NSFR conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Solde au début de l'exercice	45 830 \$	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$
Ajustement pour modification de convention comptable	–	–	148 ¹	6 ²	(91) ³	–	–	–	– ⁴	7 ⁵
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(105)	–	(166)	(79)	(313)	–	(209)	(9)	(250)	(422)
Variation du capital-actions										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	598	750	750	575	453	797	–	(31)	(675)	–
Actions ordinaires	375	443	317	348	695	4 522	213	31	29	(16)
Variation du surplus d'apport	5	(7)	(8)	(11)	(1)	65	(4)	1	(7)	(3)
Variation des autres éléments du résultat global	570	(339)	647	122	317	(338)	(248)	933	145	325
Résultat net	6 220	6 429	3 790	5 096	5 267	4 699	4 275	3 576	3 218	3 352
Dividendes et distributions										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(171)	(158)	(122)	(111)	(89)	(52)	(38)	(45)	(87)	(99)
Actions ordinaires	(2 954)	(2 622)	(2 592)	(2 488)	(2 356)	(2 121)	(1 879)	(1 708)	(1 567)	(1 523)
Participations ne donnant pas le contrôle	19	1	(5)	13	(25)	1	8	29	(11)	5
Divers	(5)	(2)	(4)	(7)	22	(9)	2	(7)	(6)	1
Solde à la fin de l'exercice	50 382 \$	45 830 \$	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*.

2) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

3) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

4) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

5) Représente l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices
clos à ces dates

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) ¹	903 312	897 906	890 870	888 648	886 163 ²	825 271	790 778	794 426	795 241	801 760
Par action ¹										
– résultat de base	6,70 \$	6,98 \$	4,12 \$	5,61 \$	5,84 \$	5,63 \$	5,36 \$	4,45 \$	3,94 \$	4,06 \$
– résultat dilué	6,68	6,96	4,11	5,60	5,82	5,62	5,35	4,44	3,93	4,05
– dividendes	3,270	2,920	2,910	2,800	2,660	2,540	2,375	2,150	1,970	1,900
– valeur comptable ³	49,95	45,83	42,03	39,94	36,92	33,28	28,30	25,63	44,30	40,36
Cours de clôture de l'action ^{1, 4}	61,87	75,09	49,69	56,16	56,84	56,78	50,25	50,14	51,45	44,35
Ratio de versement de dividendes	48,8 %	41,8 %	70,7 %	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %	46,8 %

- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées. Le montant des dividendes par action comprend l'incidence des écarts découlant de l'arrondissement.
- 2) Ne tient pas compte de 4 021 780 actions ordinaires (nombre ajusté pour refléter le fractionnement d'actions ainsi qu'il a été mentionné précédemment) émises et en circulation, mais qui n'avaient pas été acquises par un tiers au 31 octobre 2017. Ces actions ont été émises dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank.
- 3) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.
- 4) Le cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'exercice à la TSX.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres¹

Non audité, pour l'exercice clos au 31 octobre	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Actions privilégiées										
Catégorie A										
Série 26	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1,4375 \$	1,4375 \$
Série 27	–	–	–	–	–	–	–	0,3500	1,4000	1,4000
Série 29	–	–	–	–	–	–	–	0,6750	1,3500	1,3500
Série 33	–	–	–	–	–	–	–	–	1,0031	1,3375
Série 35	–	–	–	–	–	–	–	–	0,8125	1,6250
Série 37	–	–	–	–	–	–	–	–	1,2188	1,6250
Série 39	0,9283	0,9283	0,9283	0,9633	0,9750	0,9750	0,9750	0,9750	0,3793	–
Série 41	0,9773	0,9773	0,9673	0,9375	0,9375	0,9375	0,9375	0,8203	–	–
Série 43	0,7858	0,7858	0,8714	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,5764	–	–
Série 45 ²	0,8250	1,1000	1,1000	1,1000	1,1000	0,4551	–	–	–	–
Série 47	1,1250	1,1250	1,1250	1,1250	0,8769	–	–	–	–	–
Série 49	1,3000	1,3000	1,3000	0,9990	–	–	–	–	–	–
Série 51	1,2875	1,2875	1,2875	0,5256	–	–	–	–	–	–
Autres instruments de capitaux propres										
Billets avec remboursement de capital à recours limité ³										
Série 1	4,375 %	4,375 %	4,375 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Série 2	4,000 %	4,000 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Série 3	7,150 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

- 1) Les dividendes et les distributions sont ajustés en fonction du nombre de jours de l'exercice pendant lesquels l'action et les autres instruments de capitaux propres sont en circulation au moment de l'émission et du rachat.
- 2) Les actions privilégiées de série 45 ont été rachetées le 29 juillet 2022.
- 3) Correspondent au taux d'intérêt annuel applicable aux BRCL émis le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2023

Résultats du T1 – le vendredi 24 février 2023

Résultats du T2 – le jeudi 25 mai 2023

Résultats du T3 – le jeudi 31 août 2023

Résultats du T4 – le jeudi 30 novembre 2023

Assemblée annuelle des actionnaires 2023.

La prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 4 avril 2023. Veuillez consulter le site Web de l'assemblée annuelle à l'adresse : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-meeting.html> pour plus de précisions.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2022 :

Actions ordinaires¹

Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
28 sept. 2022	28 oct. 2022	0,830 \$	905 122 577
28 juin 2022	28 juill. 2022	0,830 \$	903 857 263
28 mars 2022	28 avr. 2022	0,805 \$	902 498 850
29 déc. 2021	28 janv. 2022	0,805 \$	901 626 696

Actions privilégiées

Action	Série 39	Série 41	Série 43	Série 47	Série 49	Série 51	Série 56
Symbole au télécasseur	CM.PR.O	CM.PR.P	CM.PR.Q	CM.PR.S	CM.PR.T	CM.PR.Y	s. o.
Dividendes trimestriels	0,232063 \$	0,244313 \$	0,196438 \$	0,281250 \$	0,325000 \$	0,321875 \$	s. o.
Dividendes semestriels	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	36,825000 \$

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Dates de versement des dividendes en 2023

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres	Date de versement
28 décembre 2022	27 janvier 2023
28 mars 2023	28 avril 2023
28 juin 2023	28 juillet 2023
28 septembre 2023	27 octobre 2023

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/regulatory-capital-instruments.html.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent aux pages 80 et 81 du présent Rapport annuel.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust TSX ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et de l'agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX, C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3

416 682-3860 ou 1 800 258-0499 (Canada et États-Unis seulement), télécopieur : 1 888 249-6189, courriel : shareholderinquiries@tmx.com, site Web : www.tsxtrust.com.

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Compagnie Trust TSX, à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par la poste : P.O. Box 43078 Providence, RI 02940, par service de courrier de nuit : 150 Royall St., Canton, MA 02021, 1 800-522-6645, site Web : www.computershare.com/investor.

Les porteurs d'actions inscrits peuvent s'inscrire au système d'inscription directe pour détenir leurs actions en format électronique. Pour ce faire, veuillez communiquer avec notre agent de transfert.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

81 Bay Street, CIBC SQUARE,
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0E7
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Courriel : relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Courriel : corporate.secretary@cibc.com

Bureau de révision des plaintes clients de la Banque CIBC (BRPC)

Numéro sans frais au Canada :
1 888 947-5207
Courriel : clientcomplaintappeals@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Courriel : Mailbox.Communications@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2022

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2023 et peuvent être commandés par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com.

Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-reports-and-proxy-circulars.html.

Additional print copies of the Annual Report will be available in March 2023 and may be obtained by emailing Mailbox.InvestorRelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html.

Rapport sur la durabilité et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2022

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2023 à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2023

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2023 sera disponible en mars 2023 à l'adresse www.cibc.com/francais.

Gouvernance d'entreprise

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et des administrateurs, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-governance/practices.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada).

La Banque CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. La charte de cette dernière a par la suite été modifiée pour changer sa dénomination sociale en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été légalement constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent Rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : « CIBC Agility », « CIBC Bank USA Smart Account », « CIBC FirstCaribbean International Bank », « cyberAvantage CIBC », « De vos idées à la réalité », « Espèces en devises en direct CIBC », « Gestion privée de patrimoine CIBC », « Intelli CIBC », « Journée du miracle CIBC », logo CIBC, « PlanI Intelli CIBC », « Pro-Investisseurs CIBC », « Pro-objectifs CIBC », « Services bancaires intelligents CIBC », « Services bancaires mobiles CIBC », « Simplii Financial », « Virement de fonds mondial CIBC », et « Wood Gundy ». Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent Rapport annuel, qui ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Katharine B. Stevenson

Présidente du conseil
Banque CIBC
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2011

Michelle L. Collins

(CV)
Présidente
Cambium LLC
Chicago, Illinois, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2017

Christine E. Larsen

(CGR)
Administratrice de sociétés
Montclair, New Jersey, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2016

Jane L. Peverett

(CV, CG – présidente)
Administratrice de sociétés
West Vancouver,
Colombie-Britannique, Canada
S'est jointe au conseil en 2009

Ammar Aljoundi

(CGR)
Président et chef de la direction
Agnico Eagle Mines Limited
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2022

Luc Desjardins

(CRRPD)
Président et chef de la direction
Supérieur Plus Corp.
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Nicholas D. Le Pan

(CV, CG)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2008

Martine Turcotte

(CG, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Verdun, Québec, Canada
S'est jointe au conseil en 2014

Charles J. G. Brindamour

(CGR)
Président et chef de la direction
Intact Corporation financière
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2020

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2014

Mary Lou Maher

(CGR – présidente)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2021

Barry L. Zubrow

(CG, CGR – président)
Chef de la direction
ITB LLC
West Palm Beach, Floride, États-Unis
S'est joint au conseil en 2015

Nanci E. Caldwell

(CG, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Woodside, Californie, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2015

Kevin J. Kelly

(CRRPD – président)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2013

William F. Morneau

Administrateur de société
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2022

CV – Comité de vérification
CG – Comité de gouvernance
CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction
CGR – Comité de gestion du risque



www.cibc.com/fr